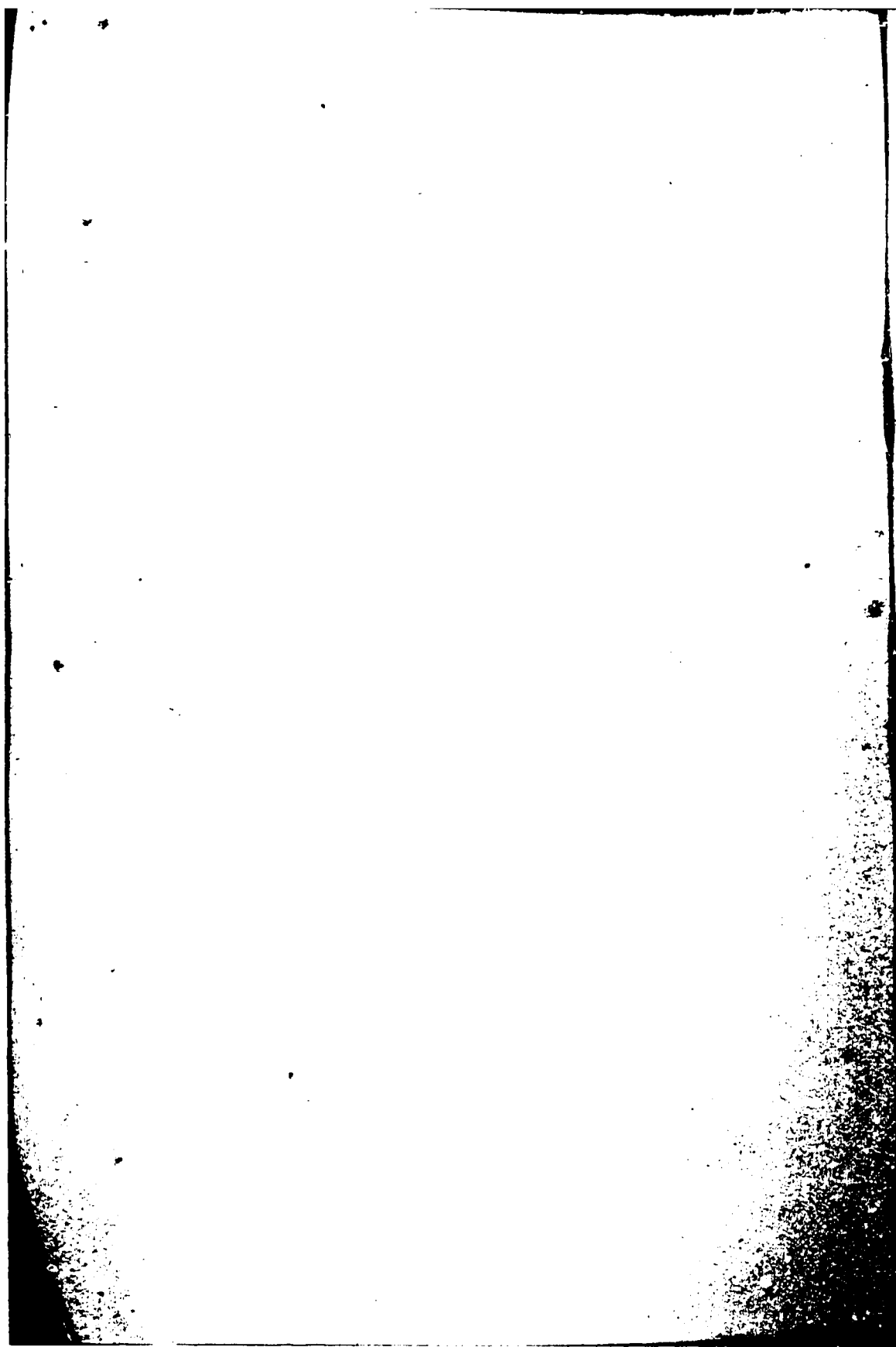


CRIMINAL

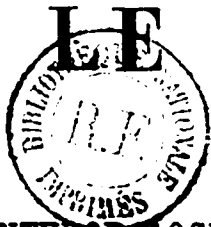


FOR THE YEAR

1900, Psychology, Psychiatry



ial



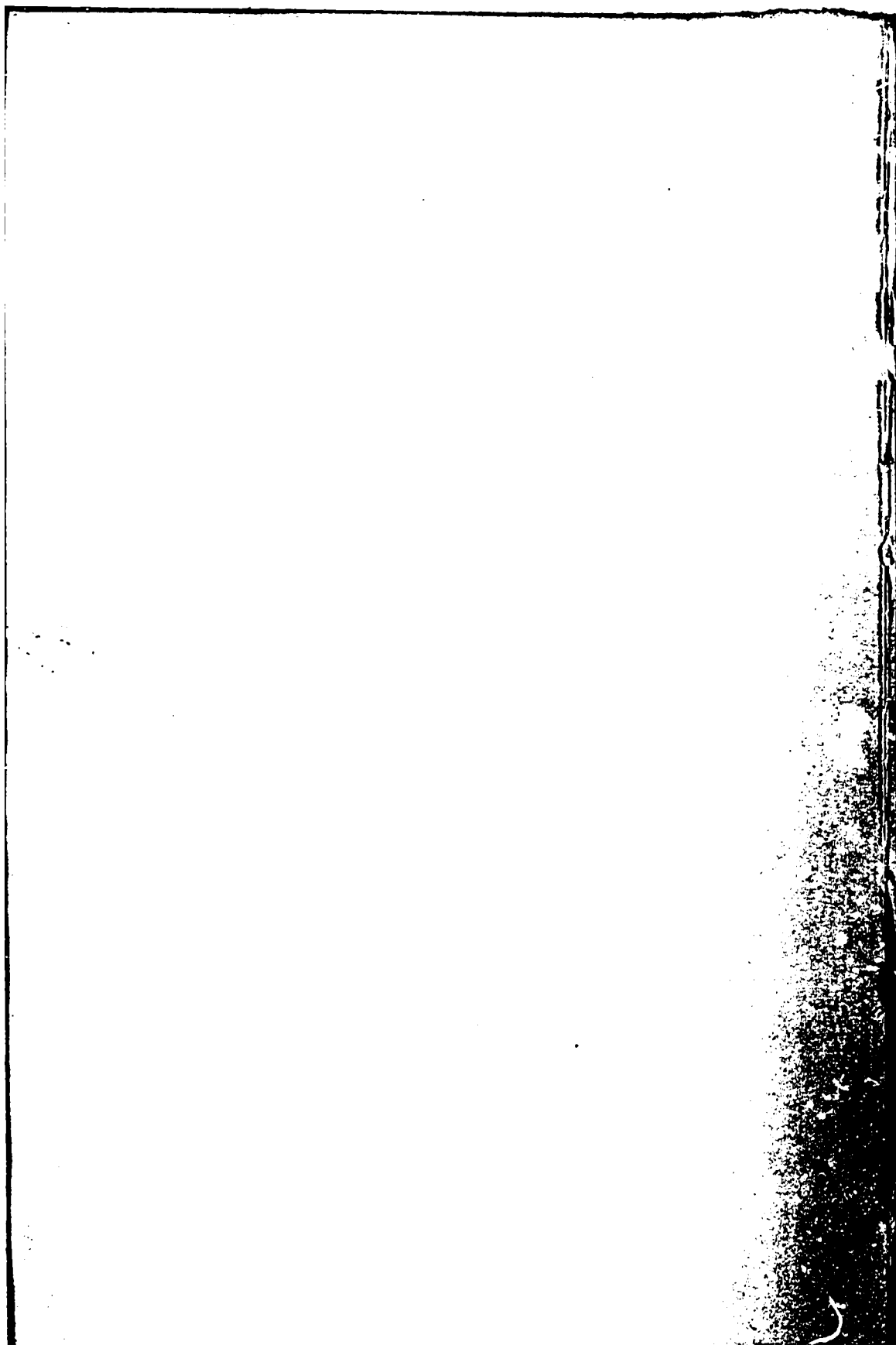
LE CRIMINEL

AUX POINTS DE VUE

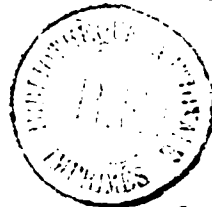
ANTHROPOLOGIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL

72
04

bT³
266



LE CRIMINEL

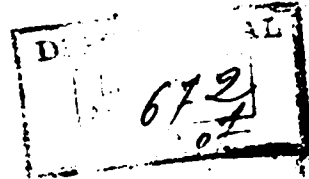


AUX POINTS DE VUE

Anthropologique, Psychologique et Social

PAR

LE D^r ÉMILE LAURENT



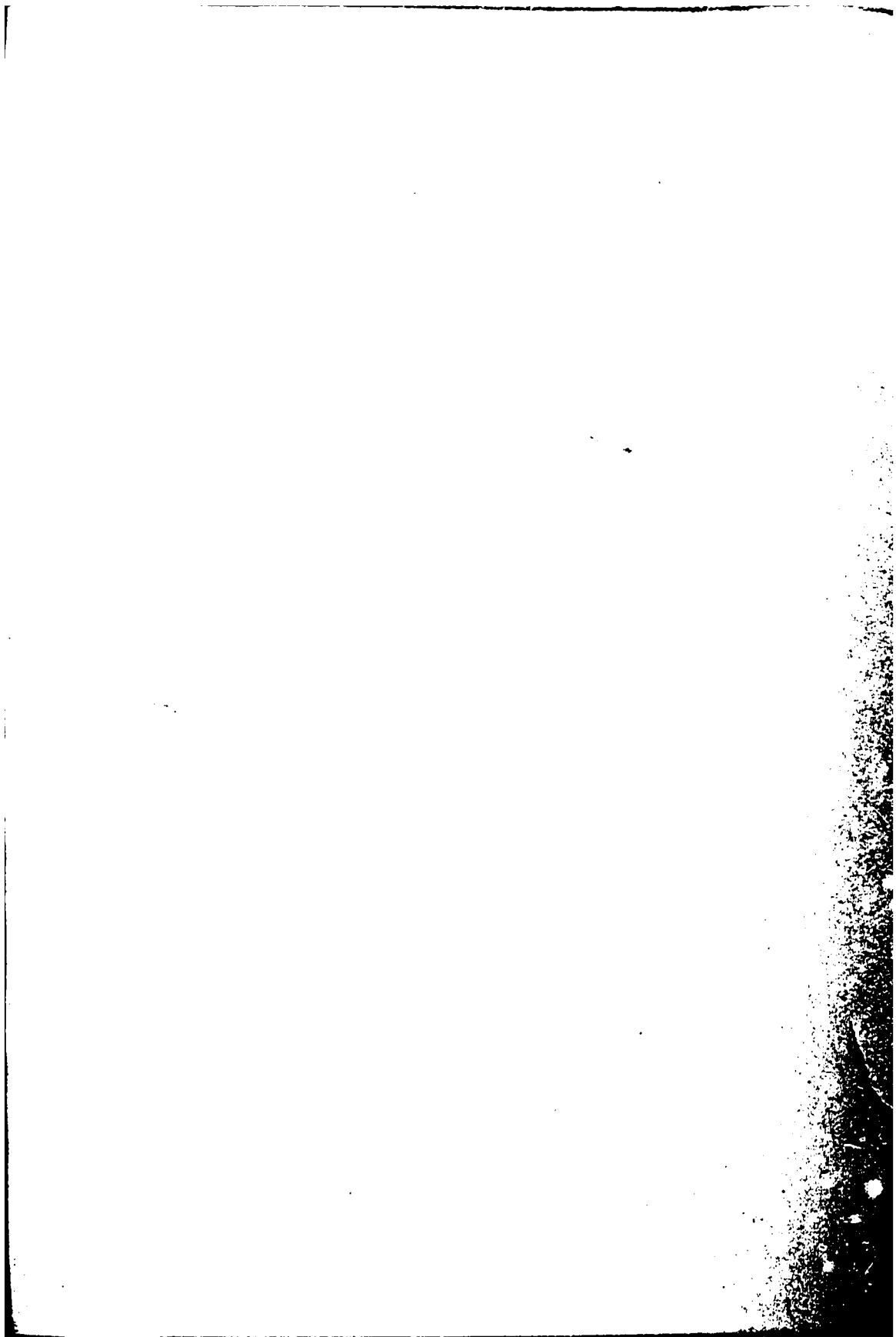
Préface de M. le Professeur LACASSAGNE

PARIS

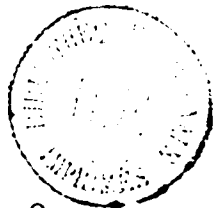
VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 23

—
1908



PRÉFACE



En 1890, nous avons écrit la préface des *Habités des Prisons de Paris*, du docteur Émile Laurent. Aujourd'hui, notre ami nous demande de présenter son nouveau livre. Je le fais volontiers, puisqu'il me permet de donner nos idées sur le « Crime ». En les reproduisant à nouveau, on s'apercevra que ces théories n'ont pas vieilli et que le point de vue social domine toutes les questions de criminalité.

On m'a souvent demandé pourquoi l'on s'attache avec tant de passion aux questions relatives aux affaires criminelles : on suit avec avidité l'évolution d'une enquête, les tâtonnements d'une instruction, les débats de la Cour d'assises. Il faut donner une pâture à ce véritable besoin : c'est là l'origine du succès marqué des romans judiciaires et de leur publication indispensable dans la presse populaire.

L'homme a besoin de sensations, il aime à être ému. Cet amour des causes criminelles remplace l'engouement extraordinaire du moyen âge pour les contes ou fabliaux. Nous sommes plus réalistes, et cependant, comme les enfants, nous aimons les histoires de brigands, les récits qui agissent à la fois sur les sens et le cœur. C'est une vogue comparable à celle qu'eurent pendant cinq siècles les romans de chevalerie.

Ce n'est pas le résultat d'une curiosité malsaine. C'est

le fait d'une préoccupation qui se montre dans tous les rangs de la société. Il y a là une question sociale. Nous nous sentons tous unis par les liens de solidarité et l'animalité d'un acte, la monstruosité d'une action nous frappent d'autant plus qu'à notre époque, les mille voix de la presse mettent au courant de tout ce qui se passe et nous donnent la crainte instinctive d'un danger menaçant pour chacun de nous.

Cette sollicitude inquiète est de l'effroi. Le désir de connaître est enfanté par l'instinct de préservation.

Ajoutons aussi que la civilisation nous a rendus bons et que nous nous attachons aux faibles, aux déshérités, aux malheureux. Le petit voleur, l'escroc ordinaire n'intéressent pas plus que des maraudeurs ou des commerçants imbéciles. Mais le grand criminel, par l'atrocité de ses meurtres, le nombre de ses victimes, ses mouvements passionnels, ses combinaisons compliquées, paraît sortir du vulgaire. Il semble qu'il y a là comme des forces perdues, et chacun cherche ce qui a pu ainsi les faire dévoyer. La conscience sociale s'interroge et se demande de quel côté est la responsabilité.

Qu'est-ce donc que le criminel? Il y a deux écoles en présence : l'école italienne et l'école française.

Les Italiens avec Lombroso font jouer un grand rôle à l'hérédité, à l'atavisme même. Le criminel, disait-on d'abord, est un sauvage égaré dans notre civilisation, un homme des époques préhistoriques, né tout à coup parmi nous avec les instincts et les passions de ces premiers âges. On a ensuite soutenu que le criminel né était un homme pathologique : chez lui, on constatait plus souvent des dispositions anatomiques ou des particularités que l'on rencontre avec une moindre fréquence chez les honnêtes gens. On a même assimilé le criminel au fou moral à mesure que les progrès de la science dans l'étude des maladies mentales eurent

montré l'existence de certaines folies, les folies morales, caractérisées par des troubles dans les sentiments. La folie morale peut être rapprochée de ces formes épileptiques dites larvées, dans lesquelles il n'y a pas les manifestations bruyantes du haut-mal; comme la véritable épilepsie, elle est capable de provoquer tout à coup du délire avec impulsions soudaines, c'est pour cela que Lombroso a définitivement avancé que le criminel-né pouvait bien n'être qu'un épileptique. La criminalité est ainsi devenue une névrose.

Depuis dix ans que nous avons commencé ces études, dans nos travaux, dans ceux de nos élèves, nous nous sommes placé sur un autre terrain. A Rome, au premier Congrès d'Anthropologie criminelle, dans les discussions que nous avons soutenues avec Lombroso, nous avons essayé de prouver qu'il fallait admettre l'existence de deux facteurs : facteur individuel et facteur social; ce dernier étant le plus important. Le facteur individuel n'a qu'une influence tout à fait restreinte. S'il prédomine et si le côté pathologique s'accuse à tel point que son évidence soit manifeste, on a alors affaire à un fou et non à un criminel. C'est la volonté accomplissant un acte et non l'acte lui-même qui fait le crime.

Nous ne croyons pas à ce fatalisme et à cette tare originelle. On naît prédisposé à la folie, on devient fou. Mais c'est la société qui fait et prépare les criminels.

Nous croyons, et le livre d'Émile Laurent le montre clairement, que les criminels présentent un plus grand nombre d'anomalies ou de défauts physiques et moraux que les honnêtes gens. Mais on peut trouver chez ces derniers les mêmes particularités, ce qui prouve bien que ces signes ne sont pas à eux seuls une caractéristique suffisante de la criminalité. Sans doute, dans

l'organisation psychique et physique du criminel, il y a des anomalies, mais celles-ci proviennent de l'état social défectueux. S'il est anormal au point d'être malade, il faut le déclarer irresponsable, et nous déclarons tel : celui qui, après examen, nous montre des symptômes physiques et moraux attestant une maladie des centres nerveux, maladie qui, au moment de l'acte incriminé, l'a mis dans l'impossibilité d'agir autrement qu'il n'a fait.

Nous naissons avec des aptitudes, des instincts, des passions, mais non avec ce qu'on appelle le « *sens moral* ». Celui-ci n'a pas de localisation cérébrale proprement dite. Cette faculté de discerner ce qui est le bien ou le mal dans une société, d'en apprécier la morale, est un effet et une conséquence de l'adaptation et de la vie dans ce milieu social. C'est ainsi que nous acquérons ce sentiment avec ses qualités et ses défauts, que nous prenons les vertus et les erreurs du moment, les préjugés mêmes de notre époque.

Tous les modificateurs agissent sur l'état physique, intellectuel et moral de l'homme. Une collectivité humaine est une agrégation d'individus dont le système nerveux est différent et qui n'a pas évolué de la même manière.

Ce sont ces variétés qui constituent les couches sociales. Comment les distinguer ? Ce ne sera pas par la position, la richesse, l'instruction, mais par les manifestations de leur existence cérébrale. L'homme aime, pense et agit, de là des distinctions par la prédominance ou des sentiments, ou de l'intelligence ou de l'activité.

D'après la localisation qui a été faite de chacune de ces trois facultés, nous distinguons les couches sociales en frontales, pariétales, occipitales.

Ces dernières sont les plus nombreuses : elles sont

composées d'instinctifs. Les couches supérieures ou frontales sont les plus intelligentes. Dans les couches pariétales, on rencontre surtout les individus d'activité, de caractère, les impulsifs.

A cette division répondent trois grandes catégories de criminels : les frontaux, les pariétaux, les occipitaux. C'est parmi les *criminels de pensée* qu'on rencontre les criminels aliénés. Le docteur Emile Laurent a montré le grand nombre de ces pathologiques dans les prisons de Paris. Il est en effet bien certain que le nombre des malades augmente, que celui des criminels vrais diminue et que grandit ainsi de plus en plus l'intervention médicale.

Les criminels d'actes sont les criminels par impulsion ou par occasion. C'est sur eux que peuvent avoir quelque influence les châtimens et les peines.

Les criminels de sentiments ou d'instincts sont les vrais criminels, les insociables par l'énergie et la fréquence de manifestation des instincts les plus égoïstes.

La topographie cérébrale nous a appris que c'est dans ces trois groupes d'organes cérébraux : la partie occipitale, la partie frontale, la partie pariétale que résident les sentiments, l'activité, l'intelligence. Mais nous ne savons pas encore exactement le siège des instincts ou facultés essentielles, primordiales, que l'on constate chez les animaux et chez l'homme, ainsi que l'a prouvé Gall dans son admirable livre sur *les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties*. Plus tard, Auguste Comte, dans ses efforts pour constituer une *théorie cérébrale* dont il a montré l'importance et la nécessité pour l'explication des phénomènes sociaux, a fixé à dix-huit le nombre de ces fonctions du cerveau.

Si la clinique, l'expérimentation n'ont pas encore établi leur siège exact, nous savons au moins, d'une manière positive, que l'existence de quelques-unes de

ces fonctions ne saurait être douteuse. Il y a des instincts qui président à la conservation de l'individu, de l'espèce, des instincts de perfectionnement (par destruction ou par construction), des besoins de domination (orgueil), ou d'approbation (vanité), des instincts sociaux tels que l'attachement, la vénération, la bonté.

Nous ne citons que les principaux, ceux de la région affective ou occipitale. Mais il en est d'autres pour les fonctions intellectuelles et les qualités pratiques. Tous sont localisés dans des ganglions ou organes spéciaux qui président à des fonctions isolées. Le cerveau n'est qu'un agglomérat, une colonie de ces ganglions.

Ce qu'il faut bien savoir surtout, c'est qu'un de ces ganglions peut être assez prédominant pour caractériser à un moment donné l'existence cérébrale. De là, ces faits qui paraissent inexplicables, d'individus si débauchés parfois, malgré une vie extérieure d'apparence respectable, d'autres ayant tous les dons de la fortune et se laissant aller à voler des objets d'une valeur insignifiante, et enfin des scélérats ou des voleurs assassins manifestant pour leurs enfants et leurs femmes les sentiments de tendresse les plus exquis.

C'est par la prédominance de cette partie occipitale et les relations de celle-ci avec les viscères que s'établit cette véritable personnalité *double* si évidente de certains sujets émotifs, mais plus ou moins accusée, physiologique, naturelle chez tous. De là ces tendances, ces penchants, ces désirs, ces besoins irrésistibles, finissant même par annihiler toute volonté ou toute pondération des parties qui président à l'intelligence, à la méditation, à la réflexion. La satisfaction d'un de ces instincts, c'est le calme, le bien-être. Souvent le bonheur paraît être là.

Lorsqu'il y a développement harmonieux entre les différentes parties, c'est l'équilibre cérébral, la vertu ou

disposition organique la plus favorable aux relations du milieu social. S'il y a, au contraire, atrophie ou exagération d'une de ces parties, c'est la déséquilibration, ou le vice, ou le crime.

Et comme la partie purement instinctive est en relation avec les viscères, c'est dire que toutes les circonstances sociales les détermineront. C'est le « mal de misère » qui produira le plus grand nombre de criminels. Le milieu social est à améliorer, car bien souvent le bien-être moral n'est que la conséquence du bien-être physique. C'est un proverbe, ancien et toujours vrai, que l'excuse du méchant est d'être un malheureux.

L'homme s'agite, mais c'est la société qui le mène, c'est-à-dire le pousse, le conduit, l'aiguille dans telle ou telle direction. Le remarquable ouvrage du docteur Colajanni sur la *Sociologie criminelle* le démontre à chaque chapitre.

Les criminels sont surtout des passionnels, c'est-à-dire des occipitiaux. Mon excellent ami Tarde a dit : « Le criminel n'est pas plus, à vrai dire, un produit social qu'un produit naturel ; il est — qu'on me passe le mot — un excrément social. » Est-ce une image ou une comparaison ? Nous préférons dire que c'est parfois un produit tératologique, un monstre, quelque chose comme une tumeur maligne, ou un parasite.

Il faut bien tenir compte aussi des habitudes longuement acquises par plusieurs générations. Si l'habitude est une seconde nature, avance Pascal, la nature est aussi une première habitude. N'est-ce pas ainsi qu'il faut comprendre l'influence de l'hérédité.

Les signes de dégénérescence physique et morale que nous constatons ne proviennent pas comme une résurrection d'une manifestation de l'atavisme, c'est une déviation véritable du type de l'homme normal, comme l'a montré Morel. Ce sont les influences du mi-

lieu, de l'alimentation, des boissons mauvaises et perturbatrices des fonctions du système nerveux, des maladies comme la tuberculose, la syphilis, etc., dont les microbes grouillent comme les poux dans les demeures des misérables.

Les organisateurs du Congrès de Rome de 1885 nous firent l'honneur de nous demander une maxime indiquant nos idées sur les criminels et la réforme pénitenciaire. Je répondis par cette phrase, qui résume toute ma pensée : « A notre époque la justice flétrit, la prison corrompt et les sociétés ont les criminels qu'elles méritent. »

Le milieu social a une influence si grande qu'il imprime sa caractéristique aux criminels qu'il produit ou voit naître. De là, la nécessité de différencier le *criminel rural* et le *criminel urbain*. Dans l'étude de la criminalité française, j'ai montré depuis longtemps qu'il fallait faire une place distincte au *milieu parisien*. C'est ce que met bien en évidence le livre de Laurent. Le type le plus souvent décrit, est le « pâle voyou », le dernier terme de la dégénérescence du Parisien. C'est un produit de *parisinosé*, sorte de cachexie de la capitale, de malaria lutécienne.

L'ouvrage du docteur Émile Laurent est un premier jalon et nous le croyons appelé à un grand succès. Il intéresse les personnes compétentes que ces questions préoccupent par profession.

Mais le grand public, lui aussi philosophe et moraliste, qui sent là une question vitale, trouvera dans ce livre, essentiellement documentaire, des renseignements précis, des observations judicieuses. Il verra de près cette plaie, il comprendra cette misère. Peut-être même en saisira-t-il les causes. Pour moi, elles paraissent se dégager de ce travail.

La plupart de ces criminels parisiens sont des paresseux, sans habitude de travail réglé, et demandant, dès

le début de la vie, à des professions étranges ou inavouables, le plus souvent improvisées, des moyens d'existence.

La société souffre de cette libre initiative des jeunes gens, livrés à toute la fantaisie de leur âge, à l'entraînement des exemples. De notre temps, tout individu, de 18 à 25 ans qui ne travaille pas, devrait être considéré comme dangereux et envoyé dans une armée coloniale.

Les statistiques montrent que plus un peuple est paresseux, plus il renferme de criminels.

Il n'y a pas de meilleure preuve de la nécessité et de la glorification du travail. Qui ne travaille pas est coupable et tôt ou tard peut devenir criminel. C'est le travail qui nous fait libres cérébralement, en nous affranchissant des suggestions de la partie occipitale, où sont localisés les instincts les plus égoïstes.

Le progrès social doit consister à ne pas faire de déclassés et à donner à tous la possibilité de travailler. Georges Leroy a dit dans ses *Lettres sur les animaux* (1) : « Quand on considère toutes les conditions et tout l'appareil devenus nécessaires au bonheur de l'homme oisif et civilisé, au petit nombre prodigieux de ceux qui souffrent, parce qu'ils désirent, on serait presque tenté de croire que l'espèce entière aurait gagné à être moins instruite. » Cette criminalité parisienne, plus douce et comme plus civilisée, est plus fourbe et plus astucieuse. Elle a perdu en férocité ce qu'elle a gagné en bassesse et en lâcheté.

Dans ce nouveau livre *Le Criminel*, après avoir défini le crime et les criminels, Émile Laurent étudie successivement la morphologie, la physiologie, la psychologie

(1) G. LEROY, *Lettres sur les animaux*, 5^e édition, Vigot frères, éditeurs ; 3 fr. 50.

du criminel. Puis il montre les facteurs de la criminalité, ses rapports avec la dégénérescence, les différentes formes sous lesquelles elle se manifeste. Un dernier chapitre est consacré à la répression, aux variétés des châtimens et le problème de la peine de mort est abordé.

Émile Laurent est pour l'application de celle-ci. On peut accepter ce point de vue : les vœux que quarante-cinq ou cinquante jurys de Cour d'assises viennent d'émettre montrent bien que Laurent n'est pas seul de cet avis. Mais nous croyons qu'il se trompe lorsqu'il avance que la corde ou l'électrocution pourraient remplacer le couperet. C'est tout aussi répugnant et certainement c'est moins efficace.

En résumé, voilà un livre intéressant que les juristes et les médecins devraient lire. Ils ne s'ennuieraient pas à en prendre connaissance et, malgré eux, ils se surprendraient à méditer les réflexions ou les théories de l'auteur, toujours documenté, parfois un peu paradoxal, mais sincère et cruel comme un dossier complet.

Le premier ouvrage d'Émile Laurent s'appliquant à un groupe limité de délinquants paraissait un peu spécial. Ce nouveau livre est une heureuse synthèse de ce qu'il faut savoir sur le crime et les criminels.

Dans une société affaiblie et intoxiquée par la tuberculose et l'alcool, les impulsifs et les criminels sont de plus en plus fréquents. Il est nécessaire que les signes qui caractérisent ces antisociaux soient connus de tous ceux qui concourent à l'administration de la Justice.

A. LACASSAGNE.

Lyon, le 1^{er} juillet 1907.

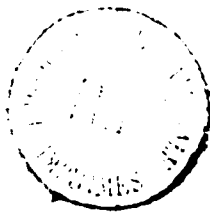
AVANT-PROPOS

Au commencement de l'année 1889, vers la fête de l'Épiphanie, je quittais la prison de la Santé où j'avais passé près de trois ans comme interne de l'Infirmierie centrale. Simultanément j'avais passé près de deux ans à l'asile Sainte-Anne, comme interne suppléant. J'avais vu de près criminels et aliénés et je parlais riche d'une abondante moisson de documents humains. Sur les conseils du Professeur Lacassagne, de Lyon, je classai ces documents et les réunis en un volume que, sous le titre : *Les Habités des prisons de Paris*, j'offris au public, qui l'accueillit avec étonnement et curiosité.

Depuis, médecin à mes moments perdus et pour parer aux nécessités les plus urgentes de la vie, voyageur inlassable et toujours avide d'horizons nouveaux et de sensations neuves, linguiste et polyglotte un peu, philosophe et littérateur toujours, j'ai continué à observer et à méditer dans le recueillement d'un austère célibat. A la prison de la Santé, j'avais vu le criminel épanoui. Médecin inspecteur des écoles du dix-neuvième arrondissement à Paris, j'ai vu le criminel en herbe, l'enfant vicieux et irréductible. Médecin de l'Assistance publique à domicile, j'ai pu étudier le milieu, le bouillon de culture, me pencher sur les pires détresses et les pires vilenies. Dans mes pérégrinations à travers les cinq parties du monde, j'ai vu des peuples divers, j'ai pu comparer leurs mentalités, leurs crimes et leurs vésanies, voir à nu le corps et l'âme de leurs prostituées.

J'ai comparé ces documents nouveaux avec les anciens. Le moment m'a paru propice pour en tirer une étude d'ensemble sur une question des plus captivantes en même temps que des plus troublantes. C'est le fruit de ces méditations que je livre aujourd'hui aux penseurs, aux savants et aux philosophes, à tous ceux, en un mot, qui s'intéressent à l'étude de l'âme humaine.

Singapour, février 1907.



E. L.



CHAPITRE PREMIER

CRIME ET CRIMINELS

J. Gouzer (1) définit le crime « un mouvement antiphysiologique qui se passe dans l'intimité de l'organisme social ». Rien ne me paraît plus exact. Or ce mouvement est la conséquence d'un acte, acte volontaire, mais dissonant pour la société qu'il intéresse. D'autre part, il est produit, sous l'influence de circonstances particulières, par une ou plusieurs individualités, douées de passions et de besoins. Ces individualités sont les criminels. Le criminel devient donc ainsi un individu qui trouble le fonctionnement physiologique ou, si l'on aime mieux, l'harmonie de l'organisme social : c'est, par conséquent, un antisocial.

Reprenons et développons un peu cette idée, car il est indispensable, pour la compréhension des pages qui vont suivre, de bien nous entendre sur la valeur des mots : crime, criminalité, criminel.

Il va sans dire que je rejette pleinement et entièrement la doctrine spiritualiste, qui admet une loi morale préétablie, fait de l'homme un être à part dans le monde animal,

Un dieu tombé qui se souvient des cieux.

L'observation démontre qu'il n'y a pas d'idées innées et que les idées morales sont, comme les autres, le fruit d'une longue

(1) *Théorie du crime. Archives de l'anthropologie criminelle, 1894.*

et lente éducation. Mais il y a, chez tous les peuples et dans toutes les races, aussi bien humaines qu'animales, des individus qui restent réfractaires à toute éducation, qui présentent, selon l'expression de R. Taverni (1), « une résistance instinctive et invincible à la loi de famille » et aux lois sociales. Les uns sont des asociaux, des aliénés ; les autres, des extrasociaux, des imbéciles ; les autres enfin, des antisociaux, des criminels. En effet, le crime, le vice, l'imbécillité et la folie ne sont séparés que par des préjugés sociaux ; ils se tiennent individuellement, dit Féré, par leur caractère de fatalité originelle.

Pour trouver l'explication de ces anomalies, il faut en effet remonter aux origines.

L'homme primitif était un impulsif, un animal incapable de se maîtriser. Sa mentalité était très simple ; ses désirs, ses mouvements, ses passions n'étaient point réfrénés ou mitigés par l'influence inhibitoire de mobiles différents. C'était un animal féroce chez qui le faible était à la merci du plus fort. Au point de vue des sentiments d'altruisme, de solidarité, les hommes primitifs et actuellement encore certaines races très inférieures sont incomparablement au-dessous des animaux qu'on peut appeler civilisés, les abeilles et les fourmis, par exemple. Tel penchant, stigmatisé aujourd'hui comme criminel, pouvait alors librement s'épanouir, et parfois même rendre redoutable et estimé l'individu qui en était doué. La nature ne nous offre-t-elle pas elle-même l'exemple de la plus implacable insensibilité et de la plus grande immoralité ? « La nature est immorale, dit Renan. Le bien et le mal lui sont indifférents. Jamais avalanche ne s'est arrêtée pour ne pas écraser un honnête homme. Le soleil n'a pâli devant aucun crime ; la terre boit le sang du juste comme le sang du pécheur. De même l'histoire est un scandale permanent au point de vue de la morale. »

Ce n'est que par l'effet d'une lente éducation que l'homme arrive à réfréner ses mauvais instincts, à se créer une morale.

(1) *Congrès international d'Anthropologie criminelle tenu à Paris en 1889.*

Il en est de même de l'enfant, qui n'est, en somme, qu'un primitif, par conséquent un être dépourvu d'amativité, un égoïste forcené, qu'un penchant naturel porte de préférence au mal. « L'homme ne naît pas armé de toutes pièces pour le combat, dit E. Rassier (1). Il arrive nu et au physique et au moral. Il naît avec la prédisposition non réalisée encore que l'hérédité lui assure. » C'est affaire de l'éducation de tirer bon parti de cette prédisposition, fruit d'une longue hérédité.

Si, en général, l'enfant naît méchant, il naît perfectible. « S'il n'apporte pas avec lui une tare ancestrale, si quelque malformation ne vient pas retarder ou entraver le développement de son être psychique, son âme est une cire molle et malléable que pourra façonner l'éducation. Placé, comme Hercule, entre le chemin du vice et de la vertu, son instinct naturel le portera vers le vice ; une éducation bien comprise pourra seule le ramener dans le chemin de la vertu (2). »

Le vieux sang de la bête coule toujours dans les veines de l'homme, et ses antiques instincts, qu'on croyait morts, peuvent réapparaître. « Au fond de la mentalité la plus affinée sommeillent encore les empreintes des vieux âges, et trop souvent elles se revivifient (3). » Ainsi s'expliquent les actes criminels, la criminalité telle que nous l'entendons.

Le crime alors, comme le fait justement remarquer E. Dortel (4), n'est plus qu'un épiphénomène, un accident dans la vie de certains sujets, assez dissemblables de nature. Ne voit-on pas quelquefois, dans les races animales, apparaître un type avec des passions, des désirs, des instincts qui ne sont pas ceux de sa race (5)? Le crime ne se rapporte donc ni entièrement ni directement à l'individu. Celui-ci n'est que l'organe qui détermine l'acte qualifié criminel. Cet organe, plus ou moins modifié par ses applications antérieures, obéit passivement à l'impulsion que ses passions et ses besoins reçoivent des circonstances actuelles. Car l'homme est la résul-

(1) *De la valeur du témoignage des enfants en justice*. Thèse de Lyon.

(2) V. ÉMILE LAURENT. *La criminalité infantile*.

(3) CH. LETOURNEAU. *Évolution de la morale*.

(4) *L'Anthropologie criminelle*. Thèse de Paris.

(5) V. A. LACASSAGNE. *La criminalité chez les animaux*.

tante de sa nourrice, du lieu, du moment, de l'air, du temps, du son, de la lumière, de son origine, de ses vêtements. Sa volonté, dit Moleschott, est la conséquence de toutes ces choses.

Ainsi le crime est une résultante et sa source est complexe. Elle doit être cherchée, dit Ch. Debierre (1), dans une combinaison de propensions héréditaires ou acquises qui constituent le caractère, résultant d'une cérébration particulière et viciée, propensions ou aptitudes combinées elles-mêmes à des associations multiples d'exemples venant du milieu social et qui créent les habitudes perverses et les penchants fâcheux.

Ainsi, comme je viens de le dire, le crime est une résultante des conditions individuelles, physiques et sociales (2). C'est une déviation, une anomalie passagère ou durable selon les individus et les circonstances. Il ne s'en suit pas que ce soit une maladie et que le criminel soit irresponsable. Il y a une distinction à faire. Voici un individu qui est atteint d'un cancer du nez : c'est un malade, et il ne saurait que dans un très petit nombre de cas être rendu responsable de sa maladie. C'est une victime de l'hérédité comme le fou ou l'épileptique. Supposons le même individu atteint d'un coryza, d'un rhume de cerveau : ce n'est plus une maladie inévitable et incurable. Elle est la conséquence souvent d'une imprudence, et celui qui en est atteint peut s'en débarrasser en suivant un traitement convenable : ce n'est plus qu'un épiphénomène dont il est responsable dans une certaine mesure. De même l'homme qui s'expose par imprudence à commettre un délit ou un crime, en est responsable. Ce n'est pas là une simple vue de l'esprit. Cette variété de criminels existe ; tels sont : le marchand de vin qui a frelaté son vin et s'est laissé prendre ; le commis voyageur qui, dans un moment d'oubli, a escroqué pour payer une robe neuve à sa maîtresse ; le garçon de banque ou l'employé dans la gêne qui a emprunté sur sa caisse et n'a pu restituer la somme à temps ; le banquier ou le com-

(1) *Le crâne des criminels. Archives de l'Anthropologie criminelle*, mars 1893.

(2) E. FERRI. *Congrès d'Anthropologie criminelle tenu à Paris en 1889.*

merçant qui a tripoté; l'ouvrier plombier qui a « mangé du gras double » (1) pour se payer un dîner bien arrosé; le pochard qui a insulté un sergent de ville, etc.

Quant à ceux qui, comme le cancéreux, sont victimes de l'hérédité, il n'y a que l'éducation qui puisse les sauver et les empêcher d'entrer en conflit avec les lois, c'est-à-dire avec la société. Ce ne sont pas encore des malades comme les fous et les épileptiques, parce qu'ils ont la notion du bien et du mal, ou, mieux, de ce qui est permis et défendu, et qu'ils peuvent dans une certaine mesure résister à leurs passions et à leur impulsivité; mais ce sont manifestement des anormaux, et c'est à ce point de vue qu'ils sont intéressants à étudier.

(1) Volé du plomb.

CHAPITRE II

MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE DU CRIMINEL

I. — LE CRANE DES CRIMINELS.

Le crâne des criminels ne pouvait manquer d'attirer l'attention des anthropologistes. Des mensurations nombreuses ont été faites sur le vivant et sur le cadavre; on a étudié, avec un soin tout particulier, des crânes de suppliciés. Les résultats obtenus sont peu intéressants et souvent contradictoires.

Ainsi, on a noté, dans certains cas, une infériorité notable dans la capacité et la circonférence craniennes. Manouvrier (1), au contraire, soutient que la capacité crânienne n'est pas inférieure à la normale chez les voleurs-assassins suppliciés.

On a cru reconnaître aussi une infériorité dans le développement et la courbe du diamètre frontal, une exagération de l'indice céphalique, une augmentation du diamètre et de la hauteur de la face, de l'eurygnathisme. On a voulu voir chez eux des indices faciaux et céphalo-orbitaires moins élevés que normalement ou que chez les fous, et *vice versa* un indice céphalo-spinal plus élevé.

On a noté également une foule d'anomalies du crâne et du cerveau, des synostoses prématurées, des scléroses, l'abondance des os wormiens, des anomalies des circonvolutions,

(1) *Le crâne des suppliciés. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1886.

comme la séparation de la scissure calcarine de l'occipital, la formation d'un opercule du lobe occipital, le vermis conformé comme dans le lobe moyen des oiseaux, et des déviations absolument atypiques, comme les sillons transversaux du lobe frontal. On a même constaté des lésions histologiques dues à d'anciennes hyperhémies des centres nerveux, comme la dilatation des vaisseaux lymphatiques, la pigmentation des cellules nerveuses et connectives, etc.

Lombroso abonde dans ce sens ; mais j'avoue que les statistiques me laissent froid et je suis loin de partager son enthousiasme. « Avec les études de photographie daltonienne, disait-il au Congrès de 1889 (1), j'ai trouvé, dans dix-huit crânes de condamnés, deux types qui se ressemblent merveilleusement et qui présentent, avec une exagération évidente, les caractères du criminel et, on pourrait bien dire, de l'homme sauvage : sinus frontaux très apparents, zygomes et mâchoires très volumineuses, orbites très grands et très éloignés, asymétrie du visage, type phéléiforme de l'ouverture nasale, appendice lémurien des mâchoires. Les autres crânes d'escrocs et de voleurs m'ont donné un type moins précis : mais l'asymétrie, la largeur des orbites, la saillie des zygomes y sont toutefois très nettes, quoique moins marquées. »

Corre et Roussel ont étudié (2) une série de deux cent deux crânes de criminels français (à l'exception de trois : un Suisse et deux nègres), mais de diverses provenances, et, par conséquent, susceptibles d'être répartis en plusieurs groupes ethniques. Le crâne, disent-ils, est remarquable par un développement horizontal généralement au-dessus de la moyenne. Les types sous-brachycéphale, brachycéphale et mésaticéphale l'emportent de beaucoup sur le type dolichocéphale. La proportion des asymétries est énorme : elle est de plus de 65 p. 100 ; ces asymétries sont particulièrement fréquentes

(1) Voyez *Congrès international de l'Anthropologie criminelle* tenu à Paris en 1889. Rapport sur la première question : *Les dernières recherches de l'Anthropologie criminelle*.

(2) CORRE et ROUSSEL. *Étude d'une série de têtes de criminels conservées au Musée d'anatomie de l'école de Brest. Revue d'Anthropologie*, 2^e série, t. VI, p. 70.

sur les crânes des individus condamnés pour attentat à la pudeur ou pour viol. Les déformations suivant la courbe verticale transverse sont surtout remarquables chez les voleurs : chez eux et chez les condamnés pour attentat à la pudeur, on rencontre un certain nombre de crânes carénés. Les déformations suivant la courbe antéro-postérieure sont communes dans tous les groupes : elles répondent surtout à un aplatissement de la région bregmatique et de la région pariétale postérieure.

J'ai mesuré, de mon côté, le crâne d'un grand nombre de détenus à la prison de la Santé. Tout ce que j'ai pu constater de plus saillant, c'est que la moyenne de leur indice m'a paru, en général, inférieure à celle indiquée par Broca comme la moyenne normale. Les criminels seraient donc, comme le soutiennent les chefs de l'école criminologiste italienne, des microcéphales ou, au moins, des submicrocéphales. Je donnerai, dans un autre chapitre, l'interprétation de cette anomalie, que je ne considère nullement comme caractéristique de la criminalité.

Ch. Debierre (1), qui a examiné un grand nombre de têtes de criminels, conclut que l'indice céphalique pas plus que l'asymétrie du crâne ne permettent de distinguer les assassins des honnêtes gens. « J'ai fouillé, dit-il, plus de trois cents crânes de criminels ; il m'en est passé par les mains plusieurs centaines ayant appartenu à d'honnêtes gens. Eh bien, je déclare qu'il est impossible à l'œil le plus exercé de dire : ce crâne est celui d'un scélérat, cet autre est celui d'un honnête homme. Que le premier porte plus souvent que le second l'empreinte d'une défectuosité anatomique, peut-être ; mais, à ce point de vue, je puis dire encore que le crâne du malfaiteur, moins que celui du crétin et de l'idiot, se distingue du crâne de l'homme normal. Au point de vue craniologique, le crâne de l'assassin lui-même ne forme donc pas plus un type particulier que l'assassin lui-même ne forme un type anthropologique spécial. Si j'en juge par les cerveaux des meurtriers que j'ai étudiés ou que j'ai pu voir, je puis également

(1) *La tête des criminels. Archives de l'Anthropologie criminelle, 1893.*

conclure que, par aucun caractère spécial, net, tranché, constant, décisif, l'encéphale du criminel ne se distingue du cerveau du reste des hommes. »

II. — LE CERVEAU DES CRIMINELS.

Ainsi on ne possède pas davantage de documents certains sur le cerveau des criminels.

Failot (1) a étudié avec soin le cerveau des assassins Tegami et Esposito, exécutés à Aix en 1887.

Il en a profité pour comparer ses études avec celles faites antérieurement et par d'autres sur le même sujet.

L'Espagnol Esposito et l'Italien Tegami furent condamnés à mort par la cour d'Aix pour arrestations à main armée. Ils faisaient partie d'une bande de malfaiteurs qui dévalisaient les passants, le soir, dans les rues de Marseille, les frappant en cas de résistance. C'est ainsi que Tegami a tué presque sur le coup avec un poignard un ouvrier attardé, et qu'Esposito a mortellement frappé d'une balle de pistolet un négociant qui se rendait à la gare.

Au cours des débats, malgré les charges accablantes pesant sur eux, ils n'ont cessé un instant de nier avec énergie et ils ont, jusqu'à la fin, protesté de leur innocence. Après avoir entendu le jugement de la cour qui le condamnait, avec son complice, à la peine capitale, Esposito n'a pas perdu son sang-froid ; il a ri et plaisanté ; il a demandé une guitare pour en jouer quelques morceaux aux juges. Il semble cependant qu'il y ait eu en lui moins de férocité native que chez son complice Tegami ; il aurait, pendant leur séjour en prison, reproché à ce dernier et à leurs associés leur cruauté inutile : « C'est, aurait-il dit, votre faute à vous si nous sommes ici ; vous ne pouviez vous trouver en face de quelqu'un sans frapper ; moi, je me contentais de menacer avec mon pistolet, mais je ne tuais pas. » Au moment de leur exécution, ils ont encore affirmé leur innocence et ils ont subi la peine capitale avec un réel

(1) *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1889.

courage ; Tegami, surtout, a marché vers la guillotine la cigarette aux lèvres.

Revenons maintenant au cerveau des criminels. La plupart des auteurs semblent admettre une infériorité de poids, mais cette infériorité est inconstante et minime. Ce qui fait, conclut Fallot, que, étudié au point de vue unique du poids, l'encéphale des criminels ne présente rien de bien particulier ni bien caractéristique. Les anomalies observées sur les circonvolutions et les scissures ne sont pas non plus constantes et spéciales aux seuls criminels. Ce sont plutôt des signes de régression. Par contre, Ferraz do Macedo (1), de Lisbonne, a fait une constatation assez curieuse. Sur deux cent-quinze individus examinés, il a rencontré quarante-trois fois, soit 20 p. 100, l'absence de commissure grise du troisième ventricule. Dans chacun de ces cas, sans exception, l'enquête a démontré que l'individu sans commissure présentait les caractères psychologiques suivants : versatilité d'opinions, instabilité du caractère, turbulence publique et domestique, insolence et grossièreté, ingratitude, défaut de réflexion et de circonspection : en un mot, manque de bon sens et d'harmonie psychique. Au contraire, les individus pourvus de la commissure grise auraient été constamment doués des qualités opposées aux défauts ci-dessus. Enfin, une autre particularité curieuse est qu'aucun des quarante-trois individus masculins privés de commissure n'a eu d'enfants.

En somme, pas plus le cerveau que le crâne des criminels ne présente de signe spécifique évident de criminalité.

Aussi, A. Baer (2) conclut, — d'une façon trop catégorique et trop absolue, à mon avis, — qu'il « est impossible d'admettre une relation quelconque entre la formation du crâne et la moralité, les déformations craniennes et la criminalité ».

(1) V. FERRAZ DO MACEDO. *De l'encéphale humain avec et sans commissure grise. Essai synthétique d'observations anatomo-psychiques post mortem et leurs relations avec la criminalité.* Brochure présentée au Congrès international de l'Anthropologie criminelle tenu à Paris en 1889, p. 4.

(2) *Der Verbrecher in antropologischer Beziehung* (Le criminel au point de vue anthropologique).

III. — PHYSIONOMIE DES CRIMINELS.

Les criminels ont-ils une physionomie spéciale caractéristique ? Non. Mais on ne peut nier pourtant qu'on rencontre, chez un certain nombre d'entre eux, une série de facies qui présentent bien des traits de ressemblance, quand on prend la peine de les examiner de près, comme je l'ai fait pour plusieurs milliers de détenus à la prison de la Santé.

A vultu vitium, disaient les Latins, et le vieux proverbe toscan nous dit à son tour : *il ciuffo e nel ceffo*. En effet, le visage peut être plus ou moins le miroir de l'âme et refléter les passions, les vices ou les qualités d'un individu. Mais est-ce bien ce reflet de l'âme sur le visage qui constitue la vraie physionomie du criminel ? Dans un certain nombre de cas : non. Tel filou pourra, par habitude de la dissimulation, prendre des attitudes cafardeuses ; tous ses mouvements seront pleins de réticence et, quoi qu'il fasse, son regard oblique et faux annoncera l'hypocrisie et le mensonge. C'est là un effet de mimique, de mimique voulue. Or, comme le fait justement remarquer G. Dupuy (1), la mimique s'exerce automatiquement, en dehors de la volonté. Quand la volonté intervient pour modifier la physionomie, elle ne fait que la fausser, la dissocier ; elle rompt son harmonie.

Le criminel prend, malgré lui, une physionomie en rapport avec ses habitudes, ses passions, ses sentiments. Il en est de même chez l'aliéné (2). En effet, la physionomie, chez l'aliéné comme chez l'homme sain, conserve ses rapports de concordance avec les sentiments qui la provoquent et qu'elle exprime. Mais, comme ces sentiments sont excessifs, injustifiés ou intempestifs, leurs modifications seront aussi excessives, injustifiées ou intempestives.

Mais, plus que la mimique, ce qui donne au visage du criminel un aspect particulier, ce sont précisément toutes ces

(1) *Essai sur les mimiques voulues*. Thèse de Lyon.

(2) Voir P. FARABŒUF. *La physionomie chez les aliénés*. Thèse de Paris.

malformations, tous ces stigmates de dégénérescence physique dont j'ai déjà parlé et qu'on retrouve, chez lui avec une fréquence si remarquable. Ce qui frappe, c'est ce crâne si souvent mal fait, cette tête plagiocéphale, oxycéphale, acrocéphale ; c'est ce front fuyant, ce nez difforme ou tordu, cette face glabre et asymétrique, ces yeux strabiques, ces oreilles larges, en anses, mal ourlées, avec des lobules énormes, souvent adhérents ; ce qui frappe encore, ce sont ces arcades orbitaires saillantes, ces cheveux souvent noirs et abondants qui s'avancent sur un front bas (1) ; ce sont ces zygomes énormes, qui donnent à la face une apparence brutale et grossière, ces mâchoires lourdes et prognathes qui ne semblent propres qu'à la morsure et à la mastication. Les mâchoires, en effet, semblent s'alourdir avec l'intelligence ; « elles sont d'autant plus belles, dit Tarde, que les deux fonctions sociales de parler et de sourire l'emportent davantage en elles sur les deux fonctions individuelles de mordre et de mâcher ». C'est donc de la réunion d'un certain nombre de ces différents caractères que naît le type criminel, non un type de famille, un type de race, mais un type accidentel, un « type aberrant », selon l'expression de Ch. Debierre.

IV. — LE TYPE CRIMINEL DANS L'ART.

Il y aurait ici une curieuse étude d'esthétique criminelle à faire. Comment les peintres et les sculpteurs ont-ils rendu l'image des criminels célèbres ? Retrouve-t-on dans ces portraits quelques-uns des caractères que je viens d'énumérer ? Il est évident que si l'artiste évoque un personnage disparu depuis longtemps, il n'obéira probablement qu'à son imagination et à sa fantaisie, et on ne rencontrera peut-être dans son œuvre aucun des caractères du criminel tel que le conçoivent les anthropologistes contemporains. Mais cependant,

(1) Ottolenghi a étudié la canitie et la calvitie chez les criminels ; il leur a trouvé un retard énorme, qui ne trouve son homologue que chez les épileptiques et les crétins.

s'il est observateur, il aura pu voir des criminels, et alors, même dans ce cas, il pourra sortir de son pinceau un type plus ou moins parfait de criminel ou de dégénéré.

L'étude attentive des œuvres d'art qu'on rencontre dans les principaux musées d'Europe confirme cette dernière hypothèse.

Comme le fait justement remarquer E. Lefort (1), les artistes de tous les temps ont eu cette idée pour guide, qu'à la laideur de l'âme devait correspondre celle du corps; que l'homme coupable, le criminel, devait avoir une physionomie étrange, repoussante, et qui inspirât la méfiance. Aussi les peintres des écoles italienne, flamande, espagnole et française, dont E. Lefort a étudié minutieusement les toiles, sont tous arrivés empiriquement à la création d'un type, dont les grands caractères sont : la face très large pour un crâne généralement petit, quelquefois en pain de sucre, ou très développé dans la région cérébrale postérieure. Le front fuit en arrière, s'aplatit même, limité en bas par le double arc des sourcils. Les yeux sont dissymétriques, saillants, ronds, le regard dur et fixe ou vitreux. Les joues, épaisses, doublées d'apophyses zygomatiques énormes, font disparaître la saillie du nez, qui est lui-même aplati, renflé par son milieu, tordu de côté. Le lobule, écrasé, est quelquefois tombant, les mâchoires prognathes, la bouche le plus souvent tirée aux coins et en bas, entourée de lèvres épaisses, renversées en dehors, le menton très fort et carré. Les oreilles sont en anse, mal faites, l'extrémité supérieure terminée en pointe, le lobule peu détaché ou carré, les cheveux abondants, pas de trace de barbe. Les statuaires de nos cathédrales ont représenté pareillement leurs damnés et leurs démons.

Comme on voit, ce type présente un certain nombre d'analogies avec celui décrit par Lombroso. Voyez dans la toile du Titien, le *Christ couronné d'épines*, le soldat qui s'essaie avec un bâton à enfoncer la couronne sur la tête de Jésus : il a le crâne carré, la face dissymétrique, la partie supérieure exprimant l'effort et la partie inférieure souriant ironiquement.

(1) *Le type criminel d'après les savants et les artistes*. Thèse de Lyon.

Dans le tableau de P. Véronèse, *Jésus trainant sa croix*, le Christ s'est affaissé ; un homme le tire avec une corde pour le faire avancer : il a une tête de crétin, le front bas, la face énorme contrastant avec l'exiguïté du crâne, l'œil terne et sans expression, le maxillaire supérieur prognathe, un cou de taureau. La plupart des têtes de bourreaux dans les martyres de saints, peints par Lanfranc, sont hideuses.

Dans la *Flagellation* du peintre français Perrier, les physionomies des bourreaux sont repoussantes de laideur. A la lueur du cierge qui éclaire la scène, un homme au visage effrayant s'avance vers le Christ. La région antérieure de son crâne est aplatie, basse, peu développée ; au contraire, la partie occipitale est exagérée. Le front n'existe pour ainsi dire pas ; l'œil est grand ouvert et fixe, le nez court et écrasé. Le prognathisme du maxillaire est énorme ; les lèvres, lip-pues, sont jetées en avant ; les moustaches sont composées de poils longs et rudes, l'oreille se termine en pointe.

Ary Scheffer a peint également un Judas avec une face prognathe et des oreilles en anse.

A Rome, à l'est du palais de Latran, se trouve la Scala Santa. Au pied de cet escalier, qui serait l'escalier authentique du palais de Ponce-Pilate à Jérusalem, et que Jésus-Christ aurait monté, un artiste inconnu a peint un Judas absolument semblable à celui d'Ary Scheffer, qui, en réalité, pourrait bien avoir choisi celui-là pour modèle.

Supposons maintenant que l'artiste exécute un portrait où tout l'art consiste à être exact et à reproduire la nature. Si ces portraits sont ceux d'hommes criminels, on aura de grandes chances de retrouver une ou plusieurs de ces anomalies dont j'ai parlé.

Lorsque je visitai le musée du Capitole à Rome, je m'attardai longtemps à contempler les bustes des empereurs romains. Tibère, celui que les femmes de Parthénope appelaient le bouc de Caprée, le vieillard lubrique qui mêlait le crime à la débauche, a les oreilles en anse, la face asymétrique et la mâchoire volumineuse. Caligula, le fou sanguinaire, a les lèvres minces, les mâchoires fortes et asymétriques, le côté gauche de la fosse zygomatique plus déve-

loppé, ce qui donne à sa physionomie une expression sinistre, cruelle et défiante. Néron, avec son visage asymétrique, ses fortes mâchoires, ses grandes oreilles légèrement écartées, son front bas et son œil strabique, a l'air d'un esclave grec débauché. Vitellius a le nez gros, les lèvres minces, les joues bouffies, les yeux petits et enfoncés, la tête un peu abaissée comme celle du porc. Domitien a les lèvres minces et serrées. Caracalla a l'œil contracté, le nez et la bouche pointus, l'air féroce et fou. Agrippine a la figure maigre, osseuse, allongée et la mâchoire inférieure prognathe. Messaline, comme on peut aussi le constater au musée du Louvre, sur le marbre pentélique trouvé près de Rome, hors de la porte San-Lorenzo, a des lèvres charnues et épaisses, qui respirent la volupté, une mâchoire volumineuse et brutale.

Si, après avoir examiné ces têtes de dégénérés criminels, on jette les yeux sur les bustes des poètes et des orateurs, on est frappé de la différence. Marc-Aurèle a le front haut et le regard levé vers le ciel ; son visage est calme et doucement méditatif. Cicéron a le front large, le menton rond et toute la figure d'un ovale très harmonieux. Antonin le Pieux a le front découvert avec un air penseur et recueilli. Le visage de Sophocle, dans toutes ses reproductions, et en particulier dans la statue-portrait du musée de Latran, est empreint de la même auguste et sereine harmonie (1).

V. — INSTABILITÉ ET VARIANTES DU TYPE CRIMINEL.

On a objecté, et avec juste raison, qu'il n'est pas rare de rencontrer chez d'honnêtes gens une ou plusieurs de ces malformations qui constitueraient le type criminel. Chacun pourrait citer tel personnage asymétrique, strabique, prognathe ou mal oreillé, et qui n'est ni un criminel ni un débile.

L'objection est au fond plus spécieuse que réelle. Sans doute on peut rencontrer, chez un honnête homme, de ces

(1) Voir, sur les bustes des empereurs romains, la communication de Mayor au *Congrès d'Anthropologie criminelle* de 1889.

anomalies dégénératives, mais cela est beaucoup plus rare que chez les criminels, et, d'autre part, alors que chez ces derniers on retrouve presque toujours associées plusieurs de ces malformations, chez l'homme honnête on en trouve généralement qu'une isolée. C'est, du reste, ce qu'ont constaté Lombroso et Ferri, en étudiant comparativement des criminels et des honnêtes gens.

Et puis, combien de gens réputés honnêtes qui sont de véritables criminels ! Combien d'immoraux, de libertins, d'incestueux, de fripons, de voleurs, de faussaires et même d'empoisonneurs vivent en liberté, heureux et respectés ! Alors, qu'y a-t-il d'étrange à ce que ces gens portent sur leur visage les stigmates du crime ? Ils confirment même les idées que je viens d'émettre après Lacassagne, Lombroso et toute l'école italienne. Et puis combien n'ont échappé au crime que par suite de circonstances toutes spéciales ! Combien ne sont restés honnêtes que parce qu'ils sont nés avec une fortune, et qu'ainsi ils n'ont pas eu besoin de tuer ou de voler pour satisfaire leurs vices et leurs passions !

Un homme fort riche, à qui rien ne manquait, qui pouvait satisfaire tous ses caprices, avouait à Lombroso que, s'il eût été pauvre, il eût été voleur, assassin même. Et ces faits ne sont point des raretés. Chacun en connaît dans son entourage. Pour ma part, j'ai souvent entendu dire à une honnête mère de famille, très estimée et jouissant d'une haute considération dans son milieu : Si je n'avais pas été riche, je me serais faite prostituée, parce que c'est le seul moyen pour une femme de vivre heureuse et de gagner de l'argent. Un fonctionnaire assez haut placé m'a avoué plus d'une fois et très sérieusement que, s'il eût été pauvre et petit employé aux maigres appointements, il eût prostitué sa femme à ses chefs pour obtenir un rapide avancement. Après tout, il l'a peut-être fait.

Si donc le criminel vit quelquefois en dehors de la prison, dans la bonne société, on ne doit plus s'étonner si on rencontre quelques types de criminels parmi les gens réputés honnêtes.

Et puis le type criminel n'est pas fixe et encore moins

unique. Lombroso distingue le voleur avec effraction du meurtrier, l'homicide du faussaire et de l'escroc. Distinctions subtiles ! J'ai vu un très grand nombre de criminels. J'ai essayé de les grouper par physionomies ; je ne suis arrivé qu'à constituer deux groupes de physionomies, et ces deux groupes sont absolument arbitraires : d'un côté, la physionomie grossière, brutale, impérieuse ; de l'autre, la physionomie louche, fuyante, cafarde. Cette dernière semblerait se rencontrer plutôt chez les filous, les faussaires, les voleurs, les escrocs, bien que je l'aie rencontrée aussi chez un nombre notable de meurtriers. Je dois encore ajouter que cette distinction était plutôt basée sur les attitudes générales, les gestes et la manière de parler que sur le seul aspect du visage, sur la mimique en un mot.

« Les caractères anatomiques, à eux seuls, ne peuvent fournir que des indices, dit Garofalo ; il faut les compléter par la figure morale du criminel, qui nous dévoile son anomalie psychique. » Et encore : « Les caractères anthropologiques ont surtout une importance lorsqu'il s'agit de faire le diagnostic des enfants ou jeunes gens criminels. Il y en a qui ne sont reconnus coupables que de légers délits, tels que coups, explosion d'armes à feu, ou d'attentats qui ne sont pas juridiquement incriminables à cause de l'insuffisance des moyens employés.

« Mais ces mêmes individus, s'ils étaient examinés par l'anthropologue, présenteraient parfois les caractères de la folie morale ou de la criminalité innée.

« Dans la plupart de ces sujets on retrouve la physionomie typique de l'assassin, le regard froid, l'œil fixe avec quelques déformations craniennes très marquées, très souvent la longueur excessive de la partie inférieure de la figure, le prognathisme, le front étroit et fuyant, et autres signes régressifs, ou encore des anomalies atypiques, telles que la plagiocéphalie et la scaphocéphalie, et, chez les auteurs d'attentats à la pudeur, la grosseur et l'épaisseur des lèvres. L'analgésie n'est pas rare non plus. Au moral, c'est la plus complète indifférence pour la victime, l'apathie et l'égoïsme se traduisant par la seule préoccupation de la durée du

châtiment et des plaisirs auxquels il faudra renoncer (1). »

Il faut, en outre, tenir grand compte de ceci : c'est que certaines physionomies, qui paraissent absolument caractéristiques, ne sont en réalité qu'un pur effet du hasard. J'ai observé à cet égard un fait très curieux. On amena un jour à l'infirmerie centrale un pauvre diable qui avait subi douze ou quinze condamnations, toutes pour braconnage. C'était un homme petit, maigre, osseux, ne sachant ni lire ni écrire, et dont toute la vie avait été remplie par une unique passion : le braconnage. Il avait un front petit, fuyant et dénudé, des lèvres minces et serrées, des yeux petits, enfoncés, jaunâtres, avec des paupières clignotantes, un nez maigre et pointu, recourbé sur une bouche édentée : une vraie tête d'oiseau de proie. Était-ce effet de l'habitude ? Je ne le crois pas. Était-ce prédestination de la nature ? Était-il né en quelque sorte tout armé pour le métier qu'il allait exercer ? Je le crois encore moins. C'était vraisemblablement un effet du hasard.

Et puis, si on admet un type pour chaque espèce de criminel, « comment expliquer ce fait, qui semble bien établi, que la plupart des criminels commencent par le vol et finissent par l'assassinat ? Faut-il admettre, dit plaisamment quelqu'un, que le criminel change de nez en se faisant assassin (2) ? »

Ainsi, Frigerio prétend avoir rencontré « une prédominance de l'iris châtain chez les criminels, une proportion considérable de l'iris bleu chez les violateurs plus souvent que chez les hommes normaux, une remarquable asymétrie chromatique de l'iris, et plus souvent encore le polychromatisme ».

Quant au nez, voici à quelles conclusions est arrivé Ottolenghi : « Mes observations sur le squelette ont été faites sur six cent neuf crânes, parmi lesquels trois cent quatre-vingt-dix-sept avaient appartenu à des hommes normaux, cent vingt-neuf à des criminels (dont soixante-quinze femmes et cinquante-quatre hommes), cinquante provenant de personnes

(1) Voyez *Congrès international d'Anthropologie criminelle* tenu à Paris en 1889. Rapport sur la septième question : *De la détermination par l'anthropologie criminelle de la classe de délinquants à laquelle appartient un coupable.*

(2) Voir P. Dubuisson. *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1888.

aliénées (presque toutes maniaques), treize d'épileptiques et vingt de crétiens.

« Le nez sur le vivant a été étudié chez huit cent trente normaux et trois cent quatre-vingt-douze criminels (parmi eux, cent quatre-vingt-treize étaient des voleurs, trente-sept des escrocs, vingt-huit des voleurs de grands chemins, quarante des meurtriers, vingt-deux des violateurs ; j'ai examiné encore soixante aliénés, quarante épileptiques et dix crétiens.

« Dans les observations faites sur des squelettes, j'ai rencontré aussi souvent l'anomalie de l'échancrure nasale, qui nous fournit un nouveau caractère anormal, atavique, de l'homme criminel ; nous pouvons y joindre la fréquente irrégularité de l'ouverture nasale, l'osynchie, la déviation des os nasaux.

« Sur le vivant, j'ai constaté en prédominance, parmi les criminels, un nez rectiligne ou onduleux, de longueur moyenne, plutôt large, très peu protubérant, très souvent écarté.

« Le voleur a très souvent le nez creusé, pas gros, court, large, écrasé, dévié ; les assassins présentent plutôt un nez rectiligne, gros, souvent long, excessivement large, presque toujours protubérant et écarté (1). »

De toutes ces observations, il résulte que qui voudrait diagnostiquer la criminalité d'après la seule forme du nez ou la couleur de l'iris, arriverait aux résultats les plus surprenants et les plus invraisemblables.

VI. — L'ŒIL DES CRIMINELS.

L'œil ne peut, dans l'état actuel de la science, fournir de meilleurs indices de criminalité. Pourtant le regard des criminels a vivement préoccupé les observateurs. Selon Lacasagne, ils ont le regard oblique, c'est-à-dire faux, comme je

(1) *Organes et fonctions des sens chez les criminels. Congrès de Paris en 1889.*

l'ai souvent noté et comme je viens de le dire plus haut ; selon Lombroso, ils ont le regard dur, vitreux, froid, immobile, quelquefois sanguinaire et injecté.

Les yeux sont le miroir de l'âme, a-t-on dit avec quelque raison. Notre regard, en effet, se modifie puissamment selon les différents états de notre âme. L'homme triste et abattu n'a pas le même regard que l'homme joyeux et emporté par le plaisir. Voyez combien s'anime et s'éclaire le regard de l'homme qui s'apprête à tenter une grande ou périlleuse action ! De quel éclat scintille la prunelle de l'amoureux auprès de la femme dont il désire ardemment la possession !

Les artistes, peintres et sculpteurs, ont admirablement saisi cette idée, et beaucoup l'ont magnifiquement rendue. Prenons un exemple : le *Parnasse* de Raphaël. Sous des lauriers d'un beau vert d'émeraude est assis le divin Apollon, jouant du violon, hommage flatteur sans doute rendu par l'artiste au violoniste contemporain Giacomo Sansecolo ; son regard est clair et joyeux, ses yeux brillent d'allégresse. A ses côtés est le vieil Homère ; la musique a inspiré le poète ; son sein est gonflé par la poésie, il se met à chanter. Dante Alighieri écoute, les yeux fixes et dilatés par quelque vision chimérique évoquée par le thème poétique. Virgile regarde le poète, les yeux ravis, grands ouverts, ébloui par l'harmonie. Raphaël a admirablement rendu dans le regard de ses personnages l'état de leur âme, état variable, fugitif, transitoire, qu'il a su fixer d'un coup de pinceau. Et quand le peintre ami de Léon X, le pape dilettante, peignait la vierge de Piombino, il mettait tout ce que l'âme peut contenir d'amour maternel dans ce regard qui couvre les nudités purpurines du divin bambino comme d'une douce et lumineuse caresse.

Sortons du Vatican et transportons-nous au musée de peinture de Madrid ; arrêtons-nous devant une des assomptions de Murillo : l'âme virgine de ses vierges se reflète tout entière dans leur regard limpide et d'une candeur liliale.

Les sculpteurs eux-mêmes ont rendu quelquefois ces états transitoires du regard. Voyez, par exemple, à la galerie des

offices, à Florence, le groupe de la Niobé. Ses yeux, tournés vers le ciel inexorable, ont une expression de souffrance qui rend admirablement toutes les angoisses de l'amour maternel. Elle presse dans ses bras sa fille Kallirrhoé, tremblante et pâle de terreur. Elle implore en vain :

Pascere, crudelis, nostro, Lalona, dolore ! (1)

Elle lève les yeux au ciel, mais sans espoir, car les dieux mêmes y sont ses ennemis.

Ces exemples sont fameux, et je pourrais inutilement les multiplier. Mais revenons aux criminels. Eux aussi laissent-ils leur âme se peindre dans leurs yeux ? Quelquefois, sans doute, leurs passions se reflètent dans leur regard. Mais le regard est une chose essentiellement mobile, et qu'avec un peu d'habitude on arrive à varier et même à dissimuler. Lombroso lui-même admet que certains criminels ont un double regard. « Lacenaire, Luciani, Gasparone, dit-il, avaient deux regards différents, l'un doux et presque féminin, et l'autre féroce et félin ; ce regard ne dépendait pas d'eux, mais il variait suivant l'état de leur esprit, tantôt aimable, tantôt féroce, ce qui leur donnait un double pouvoir fascinateur, surtout vis-à-vis de la femme ; elle est attirée d'abord par cette apparence courtoise, enchaînée ensuite par la terreur et l'énergie, ce qui explique bien des cas d'incroyable complicité. »

J'ai observé quelques criminels intéressants à ce point de vue. Ainsi je me rappelle un Piémontais, homme d'une haute stature, d'une musculature superbe : il avait le regard dur et impérieux. Or, c'était un ivrogne violent et impulsif, qui avait déjà subi deux condamnations pour coups ; une première fois il avait frappé sa maîtresse ; une seconde fois, il avait frappé un autre individu de coups de couteau. Son âme était en quelque sorte peinte dans ses yeux.

L'assassin Campi avait le regard sournois, louche et sinistre. Le regard du caporal Géomay, au contraire, ne présente absolument rien de caractéristique ; sa figure est celle d'un homme peu intelligent : voilà tout.

(1) OVIDE. *Métamorphoses*.

Le bandit corse Rocchini avait, lui, une physionomie intéressante et très caractéristique. Or qu'ést it-ce que Rocchini? Un vil et lâche meurtrier.

Rocchini est né à Porto-Vecchio, arrondissement de Sartène (1). Fils de laboureur, il portait le fusil dès l'âge de quatorze ans, courant et braconnant dans la montagne.

Sur les conseils de sa mère, il prend la campagne pour se venger des Tafani. Il avait dix-neuf ans. Il ne tarda pas à se lier avec plusieurs bandits : Nicolai dit Baritone, son complice dans plusieurs affaires; Giovanni, un des plus dangereux bandits de l'arrondissement de Sartène.

Rocchini tua Tafani, tira sur un gendarme et enfin tua de deux coups de fusil une fille de quinze ans qu'il poursuivait vainement. Sa vie de bandit dura quinze ans, jusqu'au jour où, vendu par un de ses parents, il fut arrêté à Cauro, dans une auberge, et condamné à mort.

« Rocchini a une taille moyenne, dit B. Paoli (2). Il est robuste, bien membré et bien musclé; la poitrine est large, le dos ne présente aucune courbure anormale. Le visage est large, étalé; il est taché sur toute sa surface par des cicatrices que lui ont laissées des pustules de variole. Le teint est très pâle; aussi les cicatrices, qui présentent un aspect nacré, tranchent-elles sur un fond décoloré. Le nez est régulier, un peu large à la racine; les yeux sont grands, mais ils paraissent petits à cause de la longueur de la fente palpébrale ombragée par des cils noirs et épais. L'arcade sourcilière est bien marquée. La lèvre supérieure est un peu lippue, c'est ce qui donne à Rocchini un air narquois et moqueur lorsqu'il répond à une question ou qu'il vous examine. Le front est large, bombé, les bosses frontales sont très apparentes. »

Vidocq a écrit quelque part: « Il ne m'est pas nécessaire de voir tout le visage d'un criminel pour le reconnaître; il me suffit de pouvoir le fixer dans les yeux. » Ce n'est là qu'une vantardise, une fanfaronnade de policier.

(1) Voir A. KOCHER. *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1888.

(2) *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1888.

Je ne crois pas non plus qu'il faille attacher la moindre valeur scientifique à l'anecdote rapportée par Lombroso. C'est l'histoire d'un assassin à qui, bien des années avant son crime, une jeune fille avait refusé de parler. Et comme on lui demandait d'où lui venait une telle répulsion, elle répondit : s'il n'est pas assassin, il le deviendra. « Je lui demandai, dit Lombroso, quel signe l'avait conduite à cette prophétie : elle me répondit : par les yeux. » Et l'auteur italien ajoute : « Que de fois, dans les procès, ne voit-on pas que des individus honnêtes, étrangers au monde du crime, ont échappé à une mort certaine, avertis à temps par le regard de l'assassin où ils lisaient ses intentions criminelles. C'est ainsi justement que le premier facteur qui devait être la première victime de Francesconi, eut le temps de fuir, épouvanté par son regard. »

En somme, le regard est chose mobile et transitoire, variable selon nos passions et nos différents états intérieurs. Aussi le criminel peut modifier et composer son regard, et nous le dérober comme il nous dérobe sa pensée. J'ai vu, en effet, d'abominables gredins me regarder d'un regard clair et lumineux qui semblait plein de sincérité ; j'ai vu des meurtriers violents et cruels me sourire, d'un sourire candide et plein d'une douceur hypocrite.

Au point de vue purement physiologique, G. Cochy de Moncan (1) a comparé ses recherches sur la vision des criminels avec celles que d'autres auteurs avaient faites avant lui. L'acuité visuelle lui a paru supérieure à la moyenne dans de fortes proportions chez les enfants criminels, dans des proportions moindres chez les hommes et jamais chez les femmes. Le champ visuel est absolument normal chez les enfants criminels, très légèrement rétréci et à couleurs interverties à l'œil gauche chez les hommes ; chez les femmes criminelles le champ visuel est un peu rétréci, à couleurs interverties, avec hémioptie relative à gauche. Les anomalies de la réfraction ne sont ni plus nombreuses, ni moindres chez les criminels que chez les sujets normaux. Le strabisme est relative-

(1) *L'œil et la vision chez les criminels*. Thèse de Paris, 1904.

ment fréquent, mais seulement chez les hommes. Tout cela ne prouve pas grand'chose, et Cochy de Moncan conclut fort justement que l'organe de la vision ne présente pas, chez les criminels, des anomalies assez caractéristiques pour constituer de véritables stigmates de la criminalité.

Gaudibert (1), qui a examiné trois cent soixante-deux criminels, est arrivé à des résultats également négatifs. Il a pu se convaincre que l'œil des jeunes criminels ne présente pas de tares ou d'anomalies plus considérables ou plus fréquentes que chez les sujets ordinaires. Ces troubles n'ont rien de caractéristique, et ce n'est pas non plus de ce côté qu'il faut chercher de nouveaux stigmates de la criminalité.

VII. — LE CRIMINEL EST-IL BEAU ?

Le criminel est-il beau ? Si on entend par beauté cette pureté et cette régularité des lignes, cette harmonie parfaite de toutes les parties, dont la statuaire grecque nous a laissé les plus remarquables exemples, il est évident que les criminels seront plus souvent laids que beaux, puisque ce qui caractérise leur visage, c'est l'irrégularité et le manque d'harmonie. Mais, par contre, on pourra rencontrer assez fréquemment chez eux cette beauté irrégulière et canaille qui n'est qu'une forme de la laideur, cette beauté parisienne et décadente qui a fait le succès et la fortune de tant de prostituées. Aussi cette beauté ne pourra charmer que des âmes vulgaires : une fille énamourée ou une bourgeoise perverse ; l'observateur épris d'esthétique n'y verra qu'une réunion plus ou moins piquante de défauts et reconnaîtra peut-être « qu'un beau désordre est un effet de l'art ».

Dostoievsky (2) dit : « Sirotkine était le seul des forçats qui fut vraiment beau ; quant à ses camarades de la section

(1) *Contribution à l'étude de l'œil et de la vision chez les criminels.* Thèse de Montpellier.

(2) *Souvenirs de la maison des morts.*

particulière, au nombre de quinze, ils étaient horribles à voir, des physionomies hideuses et dégoûtantes. »

Néanmoins il est possible de rencontrer chez les criminels quelques visages où les lignes ondulent avec une grâce, une pureté et une harmonie tout helléniques. Lavater parle d'un criminel qui ressemblait à l'un des anges du Guide, et, au dire de Lombroso, le chef de brigands Carbone était une des plus gracieuses figures napolitaines. L'assassin Ducret était, selon H. Joly, « un adolescent aux yeux amoureux, à la bouche sensuelle, avec une figure de joli garçon, rêveur et tendre, probablement lascif et porté à la jouissance autant qu'à la mélancolie ». J'ai vu également un criminel d'une beauté, je dirai presque merveilleuse. Son visage était d'une régularité parfaite et son front d'une grande pureté; de longs cils ombrageaient ses yeux noirs et profonds, qui donnaient à toute sa physionomie un air de grande douceur; ses sourcils formaient deux courbes des plus harmonieuses; ses oreilles étaient petites et bien faites; sa lèvre supérieure était estompée par une moustache brune légère; ses cheveux étaient longs, noirs et très fins. Eh! bien, ce corps, qu'on eût dit ciselé par un Praxitèle, renfermait l'âme perverse d'un vil gredin. Ivrogne, menteur, lâche et cynique, il se prostituait aux autres détenus pour un verre de vin ou un paquet de cigarettes. Il avait subi quatre condamnations pour ivresse et batteries.

L'assassin Gille a une figure plutôt agréable. Son complice Abadie a, au contraire, une face de brute inintelligente. Quant à Pel, le sinistre horloger de Montreuil, il a un facies qu'on ne qualifierait certes pas de sympathique.

VIII. — LA TAILLE DES CRIMINELS.

Le criminel est grand et lourd, dit Lombroso; il n'est ni grand ni lourd, disent Thompson en Angleterre et Virgilio en Italie. Le criminel est brun plutôt que blond, disent les Italiens; il est blond plutôt que brun, disent les Allemands et les Suédois. Cette contradiction n'est qu'apparente: la

criminalité des blonds est rare en Italie et fréquente en Allemagne, parce qu'il y a très peu de blonds en Italie et très peu de bruns en Allemagne. Pas n'était besoin de statistiques pour trouver ça.

Mais voilà qui est plus fort. L'homicide, dit Ferri, a le bras plus long en Piémont, en Vénétie, en Émilie, en Romagne, en Calabre; il l'a plus court en Lombardie et en Sicile; il l'a tantôt plus long et tantôt plus court dans les Marches et la Napolitaine.

J. Marty (1) a fait des recherches très minutieuses sur le développement physique des délinquants, leur taille, leur tempérament. Il n'a pu en tirer aucune conclusion certaine.

Lacassagne (2) a étudié le rapport de la taille et de la grande envergure sur huit cents hommes criminels. Il a trouvé ce rapport exagéré au profit de l'envergure dans presque le quart des cas, ce qui semblerait rapprocher le criminel des races primitives.

En somme, tous ces faits n'ont rien de caractéristique; ils montrent seulement qu'il y a fréquemment désharmonie physique chez le criminel, c'est-à-dire disproportion entre les divers organes.

IX. — CRIMINALITÉ ET VIRILISME.

Lacassagne et Lombroso insistent sur cette particularité que, chez les criminels, il y a analogie remarquable entre les deux sexes. J'ai vu certainement beaucoup d'infantiles et de féminisés dans les prisons. Par contre, j'y ai vu aussi un grand nombre d'individus essentiellement virils et admirablement musclés. Mais, fait intéressant à noter, la plupart de ceux-ci appartenaient à la catégorie des criminels de pro-

(1) *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1898, 1899, 1900.

(2) *Rapport de la taille et de la grande envergure. Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon*, 1882. Voir encore LACASSAGNE et P. DOUBRE. *Rapports de la taille debout et de la taille assis, et de la taille debout et de la grande envergure. Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon*, 1883.

fession, et plus spécialement encore à celle des souteneurs.

J'ai vu à la prison de la Santé un individu de ce genre. Ivrogne, violent et brutal, il a subi deux condamnations pour escroquerie et pour vol avec effraction. Sa musculature superbe d'Hercule forain lui permet, depuis l'âge de seize ans, de vivre à ne rien faire, largement entretenu par les cadeaux des dames à qui il veut bien offrir ses grâces brutales de « mâle masculant », aujourd'hui chez une cuisinière, demain chez une blanchisseuse et tous les soirs chez les « pierreuses » qui fréquentent les bals du quartier Maubert, où il est avantagement connu. En outre, une jeune cousine, qu'il a récemment amenée de la Creuse, travaille chaque soir pour lui, de huit heures à minuit, dominée par cette brute qui la bat, et à qui elle revient chaque soir soumise et les poches pleines de pièces blanches. Cet individu sait lire et écrire ; mais son intelligence est très bornée et ses sentiments affectifs sont tout à fait rudimentaires. L'alcool est sa grande jouissance. Quant à la femme, il la méprise presque autant qu'il l'exploite et qu'il la bat. Il n'admire qu'une chose : la force brutale, le muscle qui frappe et qui fascine les filles amoureuses, les fait dociles et soumises.

J'ai vu trop peu de femmes criminelles pour pouvoir nier ou affirmer qu'elles dépouillent les grâces de leur sexe pour se masculiniser dans leur voix, leurs formes et leurs allures.

X. — ANALGÉSIE ET DISVULNÉRABILITÉ DES CRIMINELS.

Selon l'école italienne, le criminel est analgésique. S'il est féroce et frappe sans pitié, c'est qu'il est lui-même insensible à la douleur ; son analgésie morale dérive de son insensibilité physique. Et Lombroso cite des faits : des criminels se sont mutilés affreusement, d'autres ont supporté en souriant les opérations les plus terribles. Mais ces faits ne sont que des exceptions, et on pourrait en trouver de semblables chez des gens honnêtes qui n'avaient jamais fait de mal à personne. Qu'un criminel névropathe ou aliéné soit analgésique, ce n'est

là, en somme, qu'un fait isolé, et qui prouve qu'il y a des névropathes et des aliénés insensibles à la douleur, et rien de plus.

A mon avis, non seulement les criminels ne sont point analgésiques, mais ils sont lâches et pusillanimes devant la douleur. J'ai passé deux ans dans différents services de chirurgie des hôpitaux et j'ai vu faire des opérations terribles ; la plupart de ces braves gens, de ces honnêtes ouvriers supportaient souvent la souffrance avec un courage admirable. J'ai vu des femmes subir avec des grincements de dents, mais sans pousser un cri, des opérations très douloureuses, telles que l'incision d'abcès du sein. J'ai passé ensuite trois ans comme interne à l'infirmerie centrale des prisons à la Santé. Toutes les maladies graves sont centralisées dans cette maison, et toutes les opérations chirurgicales qu'ont à subir les criminels se font dans cette infirmerie spéciale. J'y ai vu opérer pas mal de malfaiteurs, et quelques-uns étaient des meurtriers célèbres. Si on compare avec l'hôpital, le contraste est frappant. On ne peut se faire une idée de la peur qui envahit ces brutes lâches et sournoises rien qu'à l'annonce de l'opération. A la vue du bistouri ou du fer rouge, leur front se couvre de sueur et ils sont pris de tremblement.

Un exemple choisi parmi beaucoup d'autres. Voici un jeune criminel parisien, âgé de vingt et un ans, qui a déjà subi trois condamnations. Un jour, il vole un morceau de viande à l'étalage, et comme le boucher protestait, « il lui f... sur la gueule ». Un autre jour, il vole du cuivre, et comme le commerçant protestait comme le boucher, « il luit f... sur la gueule » comme au boucher. Dernièrement, il accoste un passant attardé sur les hauteurs de Belleville, et il lui dit d'un ton peu rassurant : « Il faut me dire l'heure, bourgeois ! » L'autre, pour toute réponse, tire un revolver de sa poche et lui loge une balle dans la cuisse, car, à la vue de l'arme, le drôle avait pris courageusement la fuite. Il s'abattit sur le trottoir et on l'apporta à la Santé. La balle ne put être extraite, un abcès se forma et une opération fut déclarée nécessaire. Vous supposez sans doute que cet être féroce, qui ne parlait

que de « casser la gueule et de crever la peau », se montra plein de courage et accepta la souffrance en souriant ? D'abord, il refusa énergiquement l'opération, et ce ne fut que sous l'influence du spectre de la mort évoqué, qu'il se décida en tremblant. « Alors, dit-il en larmoyant comme un enfant, faites-moi ce que vous voudrez ; mais, je vous en supplie, ne me laissez pas mourir. » On l'endormit et l'opération alla bien. Mais, chaque fois qu'on dut faire le pansement, chose en somme peu douloureuse, il remplissait l'infirmierie de hurlements qui n'avaient rien d'humain. C'étaient des cris de bête qu'on assomme. « Je suis douillet, monsieur le docteur ! hurlait-il sans cesse. Grâce ! grâce ! »

La disvulnérabilité des criminels ne me semble guère plus acceptable que leur analgésie. Le cas que je viens de citer semblerait cependant faire croire à cette disvulnérabilité, puisque la guérison s'est effectuée admirablement et en peu de jours. Le chirurgien qui l'avait opéré n'a d'ailleurs pas manqué de me dire : « Si c'eût été un honnête homme, il en serait mort. » C'est bien possible, mais il faut tenir aussi grand compte de ce fait que cet homme était très fort et très vigoureux. Et puis, ne voit-on pas tous les jours dans les hôpitaux des individus guérir très vite d'opérations extrêmement dangereuses ? Or, ce ne sont généralement pas des criminels. A la Santé, je n'ai pas remarqué que les opérés guérissaient mieux et plus vite que dans les hôpitaux.

Benedickt trouve dans cette disvulnérabilité des criminels une autre cause de leur manque de compassion et de leur penchant aux violences. « Quiconque gagne, dit-il, dans une rixe, une fracture de côte et s'attire par là une pleurésie qui le retient des mois au lit, évitera autant que possible une seconde occasion. Mais si un individu, avec une telle fracture, est capable, comme je l'ai vu, de fendre du bois les jours suivants et d'aller en voiture sur des routes raboteuses de montagnes, il n'éprouvera pas un bien grand dégoût à courir de nouveau les risques d'être battu. » Ce n'est point, je crois, cette préoccupation qui pousse ou retient le criminel dans la voie des violences. Il obéit tout simplement à ses instincts et surtout à ses impulsions : or, l'impulsion ne raisonne pas.

« Mauvaise herbe ne meurt jamais », dit le proverbe. Eh bien ! le proverbe a tort. Tout dernièrement encore, j'ai vu un vil gredin mourir, à la suite d'une opération peu grave, comme un simple honnête homme. La vie de qui nous aimons nous semble toujours trop fragile ; la mort de qui nous détestons nous semble toujours trop lente à venir.

XI. — GENITALIA ET GÉNITALITÉ DES CRIMINELS.

Une légende s'est faite, ces temps derniers, sur certains criminels : on a voulu en faire les rois de la virilité. Les journalistes appelaient à eux toutes les épithètes laudatives pour décrire l'ampleur et la richesse de leurs formes génitales, et plus d'une fille a rêvé des belles proportions de Pranzini. Si ces drôles étaient redevenus libres, les éloges des journalistes auraient pu être cause de bien des déceptions, et telle émule de la courtisane biblique dont parle Ezéchiel, là où l'on annonçait des avantages merveilleux, n'eût sans doute rencontré rien de plus que chez le vulgaire « michet » raccolé aux Folies-Bergère.

J'ai fait quelques recherches dans ce sens et je puis dire que je n'ai rien trouvé d'exorbitant. Au contraire, bien des détenus étaient au-dessous de la moyenne, sauf cependant une seule catégorie, toujours la même : celle des souteneurs de profession. Il ne suffit pas, en effet, pour être aimé d'une prostituée, d'avoir de beaux biceps, pour la protéger ou la rosser selon les circonstances ; il faut encore savoir lui plaire et lui donner ce qu'elle n'a point su trouver chez les autres : l'amour, c'est-à-dire le spasme vénérien. Sous ce rapport, elles sont souvent fort difficiles à satisfaire : ce sont des vêtements usés et élargis que bien peu de gens peuvent porter. Aussi, elles goûtent peu les eunuques et les infantiles, préférant aux ingénuités des adolescences et aux perversités des vieillesses libertines les caresses savoureuses des mâles puissants aux fortes membrures. Il s'en suit qu'il n'est pas besoin d'être un Adonis pour être un bon souteneur.

J'ai vu un de ces individus qui, bien qu'agé de quarante-cinq

ans, savait encore plaire aux filles d'une certaine catégorie, grâce à la magnificence de ses organes génitaux. Sa verge mesurait, à l'état flasque, 13 centimètres de long et 12 centimètres de circonférence au niveau du gland. « Vous devez être bien fier, lui dis-je, lors de mon examen, de posséder un aussi bel organe ? — Ah ! monsieur, répondit-il avec cynisme, sans cela il y a longtemps que je serais mort de faim. Néanmoins, ajoutait-il, cela m'a quelquefois fait perdre de bonnes occasions. Avec ça, voyez-vous, on ne passe pas partout et on est quelquefois obligé d'enfoncer des portes ouvertes. » Quand une femme, pour une cause ou pour une autre, faisait mine de lui résister, il l'entraînait chez un marchand de vin ou sous une porte cochère et lui montrait sa... supériorité. Généralement, elle tombait dans ses bras, pâmée et les lèvres humides. Mais il y avait le revers de la médaille : si elle n'était pas préparée à recevoir de telles caresses, elle devait passer ensuite quelque temps à l'hôpital pour une métrite ou une péritonite.

Quant aux autres criminels, ils m'ont paru plutôt frêles et exigus dans ces parties, ce qui s'explique facilement par le grand nombre d'infantiles et de féminisés qu'on rencontre parmi eux. Comme nous le verrons plus loin, ils présentent de fréquentes anomalies des organes génitaux externes.

Ainsi, le criminel n'est pas toujours un beau mâle ; c'est bien plus souvent un inférieur, un insuffisant, un incomplet.

Au point de vue physiologique, les criminels sont-ils des génitaux, c'est-à-dire des individus très portés, je ne dirai pas aux plaisirs de l'amour, mais simplement aux satisfactions sexuelles ? Souvent non. J'ai entendu, je ne sais combien de fois, des individus jeunes et vigoureux me dire qu'ils préféreraient un verre de vin à une femme.

Ainsi P... est un garçon de trente-six ans, originaire de Chambéry, condamné trois fois pour faux billets. Depuis longtemps déjà adonné à l'alcool, il est peu tourmenté par des érections et il pense peu aux femmes. Il m'a avoué qu'ayant été libéré l'an dernier au mois d'avril, après plusieurs mois de prison, il n'avait pas eu de rapports avec une femme avant le 14 juillet suivant, ce qui indiquerait bien une ardeur génitale des plus tempérées.

Un détraqué héréditaire condamné deux fois pour abus de confiance, et dont j'ai déjà parlé, place l'alcool infiniment au-dessus de la femme et, aux jouissances éphémères données ou vendues par celle-ci, il préfère de beaucoup les joies procurées par celui-là. Il a perdu sa femme il y a un an, et, depuis ce temps, il n'a cohabité qu'une seule fois avec une autre. Il est vrai que cet individu a quarante-trois ans ; néanmoins, à cet âge, les appétits génésiques ne sont généralement pas éteints.

A côté de ces indifférents de l'amour, on rencontre aussi quelques frigides et même quelques impuissants ; mais ils sont peu nombreux.

Comme chez les normaux, on rencontre aussi quelques criminels chez qui le sens génital est exalté. Individus à la puberté précoce, aux passions sexuelles hâtives, aux appétits en quelque sorte insatiables, leurs excitations partent de la moelle, qui, chez eux, doit être touchée. J'ai observé, à cet égard, un fait qui m'a beaucoup frappé, et que je demanderai la permission de rapporter ici en quelques lignes.

B... est un garçon de vingt-six ans, originaire de Paris. Il ne donne sur ses antécédents héréditaires que des renseignements peu précis. Son père serait mort de la fièvre typhoïde ; sa mère est encore vivante et bien portante. B... est d'une intelligence très ordinaire ; il sait lire et écrire. Dans son enfance, il s'onanisait beaucoup, et cela jusqu'à l'âge de vingt ans, époque de son mariage. Depuis six ans qu'il a une femme, il se livre au coït au moins deux fois par jour, et souvent plus. La première fois qu'il coucha avec sa femme, il eut avec elle onze rapports en moins de huit heures de temps, et il se sentait, dit-il, encore assez de vigueur pour la chevaucher deux fois de plus ; il ne s'est arrêté qu'à la prière de la malheureuse, à qui sa vulve endolorie et ensanglantée arrachait des cris. Sa verge mesure, à l'état flasque, 9 centimètres de long et 9 centimètres et demi de circonférence ; à l'état rigide, elle a 11 centimètres de long et 16 de circonférence. Le sens génital de B... est évidemment exalté. Il y a chez lui un centre génito-spinal facile à émouvoir et pour ainsi dire hyperesthésié.

Ces gens-là semblent être sexuellement inépuisables, et cet instinct les absorbe tout entiers, annihilant leur intelligence et leur sens moral. Ils arrivent ainsi à séduire et à s'attacher, comme je le disais tout à l'heure, certaines catégories de femmes dont ils savent habilement tirer leurs moyens d'existence. Ces femmes, en effet, deviennent vraiment leurs esclaves, car « il n'y a pas de lien psychique plus solide et presque absolument aussi indissoluble que celui que crée la satisfaction complète des sens (1) ».

Mais, si on trouve parmi les criminels des individus chez qui le sens génital parle haut et fort, on peut affirmer que, neuf fois sur dix, ces individus ne recherchent que la satisfaction grossière de l'instinct. Ce sont des mâles qui ont le rut aux flancs, qui assaillent la première femelle qu'ils rencontrent et qui veut bien, mais ordinairement sans choix. Jeune ou vieille, belle ou laide, peu importe ; leur épithélium génital a parlé, il faut qu'ils répondent à son appel et que le besoin soit satisfait. Incapables d'aucun attachement pour la femme, ils ne voient en elle que la femelle, « l'hôtel du besoin », comme ils disent.

Les viols, et surtout ceux commis sur les vieilles femmes et les enfants, ont le plus souvent pour auteurs des fous, des épileptiques ou de ces brutes aux ardeurs génitales insatisfaites.

Ce sont eux aussi qui, en prison, deviennent des pédérastes. Mais ce sont presque toujours des pédérastes par nécessité. Ils n'ont plus à la prison, sous la main, leur « marmite » soumise et docile, heureuse de leurs caresses brutales. Tout d'abord, ils s'onanisent, puis, jetant les yeux autour d'eux, ils voient souvent des êtres juvéniles, des féminisés qui ressemblent un peu à la femme et ont quelques-unes de ses grâces : c'est à eux, dès lors, qu'ils s'adresseront ; ils trouveront chez ces mâles faibles un heureux dérivatif pour leurs instincts d'animal amoureux. Quelquefois, ces individus sont tout préparés et même depuis longtemps rompus à ces pra-

(1) M. BENEDIKT. *Les grands criminels de Vienne. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1896.

liques : ce sont les « petits jésus », prostitués mâles, qui, au dehors déjà, faisaient commerce de leur corps et continuent à la prison cet amour mercantile et honteux. Pour une cigarette, un verre de vin, quelques grammes d'alcool, ils se livrent avec un cynisme révoltant, presque sous les yeux des gardiens.

D'autres individus arrivent en prison avant d'avoir connu ces passions dénaturées et avec un anus vierge. Mais, peu à peu, les mauvais exemples, les mauvais conseils, les promesses et les menaces des autres détenus, en un mot, l'atmosphère morale viciée et pourrie de la prison ne tardent pas à en faire des « fleurs fauchées ». Chez ces êtres faibles, le sentiment de la pudeur s'émousse aussi vite que se prend l'habitude du vice. Comme les autres, ils trouvent qu'il est bien facile de s'éviter une corvée ou de se procurer des douceurs par une complaisance qui coûte si peu. Une fois sortis de prison, ils feront le même raisonnement : ils trouveront plus agréable de vivre à ne rien faire, en se prostituant quelques heures le soir, et, entraînés par les mauvaises connaissances qu'ils auront faites pendant leur captivité, ils iront vite grossir le nombre des « petits jésus » de pissottières et de latrines publiques. Ils retrouveront même dehors les protecteurs de la prison qui, eux aussi, auront pris l'habitude du vice des habitants de Sodome ; ils continueront ce commerce charnel impie commencé sous les verroux et formeront de ces singuliers ménages où le mari est un homme et la femme un adolescent.

Les invertis et spécialement les invertis pédérastes passifs fournissent aussi à ces assoiffés d'amour des plaisirs faciles. Les invertis passifs, en effet, s'ils ne sont pas toujours jeunes, ont néanmoins sur les « petits jésus » un avantage inappréciable : ils se donnent uniquement pour le plaisir et sans exiger la moindre rémunération ; ils appellent d'eux-mêmes ces abominables caresses, et même ils les implorent ; il y a volupté partagée et communion dans l'orgie. Et puis beaucoup d'entre eux savent offrir aux personnages qu'ils appellent leurs amants, des raffinements sur lesquels on ne peut que difficilement compter, paraît-il, avec les « petits jésus ». Beaucoup de ces individus pratiquent l'onanisme buccal uniquement par plaisir.

Qu'on me permette de présenter un sujet.

Vers l'âge de treize ans, F... vint à Paris. Après avoir essayé différents métiers, après que son caractère insupportable, sa méchanceté précoce et ses mensonges l'eurent fait renvoyer de partout, il se trouva un jour dans la rue sans argent et sans abri, errant sur le pavé de la capitale. Il marchait, étonné et comme ébloui, au milieu de ces rues bruyantes et populeuses, ne pensant qu'à une chose : à la faim qui lui tenaillait l'estomac ; il fut abordé par un riche étranger, à qui il raconta son embarras et son abandon. Celui-ci parut touché et lui offrit de le prendre à son service comme groom, ce qui fut accepté avec le plus vif empressement. Immédiatement il suivit son nouveau maître. La première journée fut employée à le baigner, à le parfumer, à le vêtir de soie. Le soir même, on l'amena dans la chambre de son maître, qui le déshabilla de ses propres mains, lui baisant le visage et toutes les parties du corps comme il eût fait de sa maîtresse. L'enfant, étonné, ne disait rien et se laissait faire sans comprendre. Son étonnement redoubla quand son maître le prit dans ses bras et le porta dans son lit ; là, il l'obligea à le masturber, se livrant sur lui à des tentatives de sodomie d'abord fort douloureuses, mais que l'habitude ne tarda pas à rendre faciles.

A partir de ce moment, tel fut le rôle de F..., qui manifesta plus d'étonnement que de révolte et se laissa facilement convaincre : il devait, le jour, obéir aux ordres de son maître, et, le soir, doubler son lit d'un amour odieux. Pendant près de dix ans, il resta au service de cet homme ; puis il le quitta, je ne sais trop pourquoi, et se plaça comme valet de chambre chez une vieille dame et ensuite chez le prince X... Mais, en quittant la livrée de son premier maître, il n'avait point dépouillé le vice que celui-ci lui avait mis au sang. Quand son travail était terminé et qu'il avait quelques heures de liberté, il s'en allait dans les rues et les passages, l'œil provocant, la démarche lascive, les lèvres souriantes, trouvant presque toujours un client qui consentit à le suivre.

En ce temps-là, il tirait volontiers profit de ce trafic de son corps. Mais, bientôt, ce qui n'était qu'un vice devint une pas-

sion, un besoin presque irrésistible de se livrer à des hommes. Il aurait tout sacrifié pour satisfaire ce penchant abominable. Alors, tout ce qu'il gagnait ou volait passait dans les mains de ces drôles éhontés qu'il appelait ses amants. F... était devenu célèbre dans ce monde étrange : il était l'Amanda, la femme à Bec-de-Gaz, individu qu'il devait nourrir comme la prostituée nourrit et entretient son souteneur. Il cessa alors de travailler, vivant de vols et de prostitution. Après Bec-de-Gaz, il prit un autre amant, un gros gaillard à la face luisante et colorée qu'on appelait l'Arabe, et avec qui il habita un certain temps dans un hôtel borgne de la rue Maubuée. Leur chambre servait de rendez-vous à tous les pédérastes du quartier et à leurs amants. Chaque soir, il y avait table ouverte chez l'Arabe, et l'Amanda, en ménagère intelligente, devait constamment en faire les frais. Chaque soir, nombre « d'aminches » venaient s'asseoir autour du saladier où flambait le kirsch : c'étaient la Muguette, la Georgette, la Camélia, la reine d'Autriche, la Rouquine, drôlesses mâles qu'accompagnaient Vert-de-Gris, Fil-de-Soie, Vol-au-vent, le Bistrot, Latulipe, etc.

Aujourd'hui, l'Amanda n'est plus que l'ombre de lui-même ; usé, cassé, la face ravagée et ridée, les yeux presque chassieux, il trouve difficilement amateur. Il ne peut plus se déguiser en femme et aller dans les bals de barrière disputer aux demoiselles habituées de ces lieux leurs amoureux en casquette. La prostitution ne lui sied plus guère non plus. Quel enfant de Sodome en délire voudrait maintenant de l'Amanda ? Et cependant sa passion n'est point éteinte : le besoin se fait toujours sentir aussi impérieux, aussi inexorable. Alors, il va avec qui veut bien le prendre, humble, docile, recevant toutes les rebuffades.

XII. — LE TYPE CRIMINEL N'EXISTE PAS.

Que conclure de cette esquisse anatomique et physiologique ? C'est qu'il n'existe aucun signe anatomique précis permettant d'affirmer qu'il existe un type criminel. Il n'y a pas

plus de type criminel anatomiquement que de type d'aliéné. Il n'y a que des types criminels avec des stigmates plus ou moins caractéristiques, mais nullement spécifiques. « La recherche de tels caractères, dit M. Manouvrier, ressemble quelque peu à celle de la pierre philosophale, qui n'a pas été d'ailleurs sans rendre des services à la chimie. »

Du reste, tout récemment, L. Mayet (1) a montré qu'il y a identité à peu près complète entre les stigmates anatomiques et physiologiques de la dégénérescence et ceux qu'on a attribués à la criminalité.

« La relation étroite et indissoluble qui existe entre la physiologie (comprenant la psychologie et l'anatomie), dit encore M. Manouvrier, est à l'abri de toute contestation, si ce n'est de la part d'ignorants métaphysiciens. Mais il ne s'ensuit pas que toute différence dans la valeur des actes corresponde à une différence dans la forme ou la structure des organes qui ont servi à les accomplir. La nature des actes peut varier au point de vue sociologique, sans que leur nature varie au point de vue psychologique, et par suite sans variation anatomique. Autrement dit, les mêmes organes peuvent produire une infinité d'actes diversement appréciables sociologiquement. Un même individu peut agir de mille façons différentes, suivant les influences auxquelles il est soumis, sans varier, pour cela, physiologiquement et anatomiquement, et sans cesser de réagir toujours conformément à sa constitution. De même, un instrument peut produire de la bonne ou de la mauvaise musique, mais les sons qu'il peut rendre n'en dépendent pas moins de sa constitution et de sa forme : c'est là sa physiologie. L'homme est un instrument mis en jeu par un milieu infiniment variable. »

Il en résulte que le criminel n'est pas seulement un produit de l'organisation individuelle, mais aussi des milieux par lui traversés, avec les différences du plus ou du moins résultant des énergies constitutives et des facultés d'assimilation particulières à chaque individu.

(1) *Les stigmates anatomiques et physiologiques de la dégénérescence et les pseudo-stigmates de la criminalité.* Thèse de Lyon, 1902.

CHAPITRE III

PSYCHOLOGIE DU CRIMINEL

I. — L'INTELLIGENCE DES CRIMINELS.

Les criminels sont-ils intelligents ? En général, ils m'ont paru d'une intelligence au-dessous de la moyenne. Sans doute, j'ai rencontré plus d'une fois parmi eux des esprits cultivés, des gens instruits, mais c'étaient des exceptions, et souvent ils ne faisaient en prison qu'un séjour tout à fait accidentel. Par contre, combien j'ai vu d'intelligences faibles et débiles ! Combien de véritables imbéciles aux facultés obnubilées ! Combien d'individus ne sachant ni lire ni écrire et cela, assez souvent, malgré leur passage à l'école, où on n'avait jamais pu rien leur apprendre ! Combien m'ont fait cette confidence, qu'ils avaient la « tête dure » et faisaient le désespoir de leurs premiers mattres ! Puis le milieu dans lequel ils ont vécu, la vie d'abrutissement et de paresse qu'ils ont menée, les abus de toutes sortes, l'ivrognerie particulièrement, sont venus compléter cette déchéance intellectuelle.

H. Joly a demandé aux deux instituteurs de la Petite-Roquette s'ils trouvaient leurs pensionnaires moins intelligents en général que les enfants dont ils avaient fait ailleurs l'éducation dans les écoles ordinaires. Les instituteurs lui ont répondu qu'ils les trouvaient d'une intelligence plus éveillée, d'une grande et quelquefois même d'une trop grande viva-

cité ; mais cela ne prouve pas grand chose. Combien de ces enfants, en effet, appartiennent à la catégorie de ces petits phénomènes dont le portrait a été si magistralement tracé par Brouardel : ils étonnent d'abord par leur précocité et leurs merveilleuses aptitudes ; puis, au moment de la puberté, leur développement intellectuel s'arrête tout à coup, en même temps que leur développement physique. Ces génies manqués restent indéfiniment des enfants et par les grâces enfantines de leur corps et de leur visage et par la puérité de leur intelligence, qui n'arrive jamais à une maturité forte et féconde.

Du reste, Lombroso est également d'avis qu'on trouve parmi les criminels une moyenne intellectuelle inférieure à la normale, avec des exagérations de supériorité.

Mais ce qui caractérise ces cerveaux faibles, c'est surtout le manque de suite dans les idées, le manque de pondération et d'équilibre dans leurs conceptions, d'où cete folle imprévoyance, fille de l'irréflexion, qui amène tant de criminels entre les mains de la justice. Pranzini, qui avait su exécuter son crime avec une rare adresse, se perdit en donnant les bijoux de sa victime à des filles de lupanar, à Marseille.

C'est cette même imprévoyance qui engendre les confidences imprudentes faites au premier venu. Pourvu que, par son expression et l'usage de l'argot, un homme leur paraisse appartenir à leur catégorie, ils en font immédiatement leur ami et s'épanchent sottement dans son sein. Ne voit-on pas Prado, que, comme Pranzini, on prétend fort intelligent, faire sa confession à une maîtresse qui peut le trahir et le vendre au premier jour de brouille ?

Kurella (1) partage cette opinion. Selon lui, deux choses essentielles dominant la vie mentale du criminel : sa propre personnalité et le moment présent ; l'ensemble de l'existence, l'avenir, le passé, l'entourage, la société ambiante ne sont pour lui que de vains mots. Le développement insuffisant de ses facultés réceptives et méditatives, la limitation de son champ visuel intellectuel, la petitesse de son domaine cons-

(1) *Naturgeschichte des Verbrecher.*

cient expliquent suffisamment une pareille étroitesse de points de vue. L'absence d'inquiétude au sujet de la responsabilité et du châtimeut à venir découle forcément des propriétés mentales mentionnées et de l'envie qu'a le criminel de vivre exclusivement pour lui-même et pour le moment présent.

Par conséquent, conclut Kovalevsky, la légèreté, l'irréflexion et l'imprévoyance du criminel reposent sur un défaut d'attention organique.

Imprévoyants et légers, les criminels, moins que n'importe qui, ne sont gens du lendemain. Ils vivent au jour le jour, espérant que le hasard, qui leur donne aujourd'hui du pain ou un bon coup à faire, le leur ramènera le lendemain. Et leur vie s'écoule ainsi dans une insouciance qui les rend incapables de luttés et de rien prévoir. J'ai vu bien des détenus qui, à la veille de leur sortie de prison, se trouvaient sans argent, sans asile, sans amis, et cependant nullement préoccupés de ce qu'ils feraient le lendemain dehors pour avoir un morceau de pain ou un gîte. « Qu'allez-vous faire ? leur disais-je souvent. — Je ne sais pas ; je verrai quand je serai dehors ; j'ai le temps. » Telle était bien souvent leur réponse. C'était une espèce d'anéantissement de l'intelligence, qui ne sait plus agir et se mettre en mouvement.

Néanmoins certaines fonctions de l'intelligence m'ont paru chez eux assez bien conservées. Leur mémoire est en effet souvent bonne. Mais comme ils ne comprennent toute chose que par ses petits côtés, ils ne gardent que des souvenirs de surface, si l'on peut s'exprimer ainsi. Ces souvenirs sont cependant assez précis et assez nets. C'est sans doute grâce à cette faculté et aussi grâce à leur esprit d'imitation qu'ils apprennent assez facilement les langues. J'ai connu en effet plusieurs criminels d'une intelligence très ordinaire, et qui cependant parlaient bien et avaient appris vite différents idiomes modernes, mais naturellement sans connaître la grammaire et le génie de la langue.

II. — LES FACULTÉS IMAGINATIVES DES CRIMINELS.

Si l'intelligence des criminels est peu développée, leurs facultés imaginatives le sont encore moins, et, chez un assez grand nombre, elles n'existent qu'à un état tout à fait rudimentaire. On verra, lorsque j'étudierai la littérature et les dessins des criminels, qu'ils connaissent peu cette « chose ailée et sacrée » dont parle Platon, cette faculté que nous avons de représenter très vivement les objets en leur absence, de donner un corps à nos souvenirs, une sorte de spectacle extérieur aux idées morales. Nous verrons que le criminel, même dans la solitude de la prison, rêve peu, qu'il vit peu de cette vie de songes poétiques qui nous fait échanger en esprit, comme la Perrette du bon La Fontaine, notre pot au lait contre une infinité de biens chimériques qu'un faux pas fait évanouir ; il a peu de ces illusions bienfaisantes, de ces nuages dorés qui dérobent les tristesses de l'heure présente et faisaient dire à la jeune captive d'André Chénier, en face de l'échafaud
« J'ai les ailes de l'espérance ! » Nous verrons le criminel en prison quelquefois lisant, écrivant et même cherchant à assonner des rimes ; mais toujours il rase la terre d'un vol lourd ; son imagination rebelle ne sait point l'enlever, l'emmenner au palais féerique des rêves, le faire asseoir au festin où Satan fit asseoir Faust dans la nuit de Valpurgis, et dérouler à ses yeux éperdus et ravis tous ses fantastiques mirages. C'est une colombe aveugle et sans ailes ; son vol est sans grâce et sans enchantements.

Et même, dans un ordre moins élevé, l'imagination des criminels est peu féconde. On a souvent vanté leurs ruses. Ah ! je les ai vues, leurs ruses vieilles comme les prisons, et connues de tous les gardiens. Ils en inventent rarement de nouvelles ; ce sont toujours les anciennes retapées et cousues de fil blanc. Émile Gauthier (1), qui, lui aussi, les a étudiées

(1) *Le monde des prisons. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1888.

de près, prétend au contraire qu'elles sont merveilleuses.
« On ne saurait croire, dit-il, à quel point la claustration développe l'esprit de ruse et d'ingéniosité. Il n'est guère que les héros de Fenimore Cooper et de Gustave Aymard, Peaux-Rouges, trappeurs de l'Arkansas ou pirates de la Savane, qui puissent, à cet égard, soutenir la comparaison avec la gent détenue ». Il ajoute à cela qu'il a vu à Mazas, un soir, un sou qu'on avait fendu par la tranche et dont on avait évidé l'intérieur. Puis, à l'aide d'un pas de vis imperceptible, pratiqué dans l'extrême bord, on l'avait transformé en une petite boîte hermétiquement close qui dissimulait, sous une mince pelli-cule de cuivre, une petite pièce d'or de cinq francs.

J'ai connu, de mon côté, un récidiviste à l'intelligence assez éveillée et qui trouvait parfois des trucs très ingénieux. Lorsqu'il se trouvait à la prison de la Santé, une de ses plus grosses privations était de manquer de tabac. Il arrivait assez facilement à s'en procurer, mais il était plus difficile de trouver une cachette où le mettre. Tout est visité avec tant de soin, la surveillance est si sévère; il y a tout à redouter de la délation des autres détenus jaloux. Un matin il me montra sa cachette. Il se le plaçait sous la plante des pieds, entre la peau et une bande de diachylum. « Cela lui donne peut-être un parfum un peu spécial, me dit-il en riant; mais en prison il ne faut pas se montrer trop difficile sur le choix de son tabac ».

Comme on le voit, on peut bien rencontrer de temps en temps une ruse nouvelle, un artifice non encore connu, enfanté par un détenu plus intelligent, mais généralement ils réservent toujours les mêmes ficelles, vieilles et usées. Des gardiens souvent peu intelligents suffisent à déjouer leurs combinaisons les plus savantes.

En somme, ce mince bagage d'artifices exige peu de frais d'imagination et peu d'efforts intellectuels, surtout si l'on songe que le criminel enfermé en prison n'a souvent pas d'autres préoccupations et qu'il peut méditer des semaines et des mois le truc qu'il se propose d'essayer. D'ailleurs les animaux, qui n'ont pas d'imagination, ne sont-ils pas les plus rusés des êtres vivants quand leur instinct spécial est en jeu ?

« Les enfants paresseux et indisciplinés, dit H. Joly, résolus à tromper leurs maîtres et à s'amuser quand même, sont plus rusés que leurs camarades qui occupent les premiers rangs de la classe. » Et il ajoute avec juste raison : « L'ensemble des ruses de tous les voleurs réunis est quelque chose de prodigieux, comme l'ensemble des ruses des animaux ; mais chacun de son côté n'en emploie qu'une. En réalité, les honnêtes gens au service de la police, qui ont à deviner et à déjouer tous ces tours, dépensent une bien plus grande somme d'intelligence et d'adresse que les plus habiles de ces bandits pris à part. »

Donc, quand bien même les criminels seraient très rusés, cela ne prouverait pas qu'ils soient très intelligents.

III. — LES FACULTÉS AFFECTIVES DES CRIMINELS.

La sensibilité affective est considérablement émoussée chez les criminels. C'est là un fait hors de doute. Lacenaire disait : « Je tue un homme comme je bois un verre de vin. » Vantardise, sans doute, mais vérité aussi.

Certains criminels aiment à voir couler le sang et j'ai entendu un meurtrier se vanter que les assassinats étaient pour lui l'équivalent d'agréables parties de campagne. Lombroso cite également des exemples remarquables de cette froide et impassible analgésie morale.

Boutellier, à vingt et un ans, tua sa mère de cinquante coups de couteau, et, se sentant fatigué, se jeta sur un lit voisin, où il dormit paisiblement.

Robolio fit parer, comme pour une noce, le cadavre de sa femme et le plaça entre lui et les deux fossoyeurs ; tous les trois, dans cette position, eurent l'affreux courage de prendre leur repas.

Du reste, l'argot même indique combien peu les criminels sont sensibles à la douleur d'autrui. L'idée de l'homicide est exprimée par des termes brutales : faire une saignée, faire une boutonnière, apaiser, faire suer, etc.

L'école italienne a voulu voir dans cette insensibilité mo-

rale une conséquence de l'insensibilité physique. J'ai montré que cette insensibilité n'existait pas. J'aimerais mieux voir dans l'insensibilité morale du criminel un résultat de l'éducation et surtout de l'habitude. Le garçon boucher qui tue son premier veau, tremble et pâlit, attendri par l'agonie du pauvre animal innocent ; bientôt il regardera couler son sang en souriant. Le carabin qui dissèque son premier cadavre, a des nausées ; bientôt il déjeunera au milieu de l'amphithéâtre, à côté de ventres livides et de corps en putréfaction, sans en être le moins du monde incommodé. On s'habitue à tout, à l'assassinat comme au vol. Et puis le jeune drôle à qui l'on aura appris que le bourgeois est l'ennemi, qu'il faut le « chouriner » et que son agonie est douce à contempler, s'habitue vite à la vue du sang, et il frappera sans trembler, insultant souvent sa victime suppliante, riant de ses derniers spasmes. Hamon (1) raconte qu'un jeune gredin à qui on reprochait sa cruauté, répondit : « Que voulez-vous, ce n'est pas ma faute : on a toujours été méchant avec moi, je n'ai vécu qu'avec des gens méchants. »

IV. — LES PASSIONS DES CRIMINELS.

Les passions sont un dérivé du sentiment ; il ne sera peut-être pas sans intérêt de voir ce qu'elles deviennent chez le criminel. Néanmoins, je ne saurais les passer toutes en revue. *Capilli capitis*, dit saint Augustin, *magis numerabiles sunt quam affectus et motus cordis*. Aussi je n'analyserai que les principales.

Toutes les passions violentes et émanant de mauvais instincts remontent à la surface chez le criminel et le mènent. C'est de lui qu'on peut dire avec juste raison qu'il est le jouet de ses passions. A tout moment la colère l'agite et l'emporte dans des élans furieux, armant son bras du poignard homicide ; la vengeance habite dans son sein, et l'offense la plus insignifiante appelle pour lui des châtimens terribles ; la

(1) *Police et criminalité*.

jalousie empoisonne et aigrit son cœur et lui fait aimer la délation ; la cruauté l'aveugle et lui donne l'horrible plaisir du sang versé ; le mensonge sort constamment de sa bouche, qui semble avoir honte de la vérité.

Et, de cette lutte de passions qui se disputent son âme, résulte une instabilité qui fait du criminel le plus versatile des hommes. Il hait aujourd'hui qui il aimait tendrement hier, et l'ami d'aujourd'hui sera l'ennemi de demain. « Voulez-vous, dit Lombroso, des exemples du peu de stabilité de leurs sentiments, même chez ceux qui paraissent le plus vivement épris ? Songez à Gasparone, poussé jadis au premier meurtre par amour excessif de sa maîtresse et qui, peu après, tue cette femme coupable d'avoir laissé échapper un seul mot de reproche ; songez à Thomas, qui aimait sa mère à la folie et qui, pourtant, dans un accès de colère, la précipita d'un balcon. Martinati avait désiré pendant de longues années la femme dont, deux mois après son mariage, il songeait déjà à se défaire. »

Et la mère de tous ces vices, c'est la paresse ; la paresse, mauvaise conseillère quand l'estomac a faim ; la paresse qui engendre l'ivrognerie, la luxure et la débauche ; la paresse qui paralyse le bras désormais incapable de travailler et l'arme du fer homicide afin de jouir sans peine.

Lacenaire disait à ses juges : « J'ai toujours été paresseux ; c'est une honte, j'en conviens ; mais je suis mou au travail. Pour travailler il faut faire un effort, et je m'en sens incapable ; je n'ai d'énergie que pour le mal. S'il faut travailler, je ne tiens pas à la vie ; j'aime mieux être condamné à mort. »

Un poète de la pègre, A. Bruant (1), fait dire à un de ses héros :

On prend des magnièr's à quinze ans,
Puis on grandit sans
Q'u'on les perde :
Ainsi, moi, j'aim' ben roupiller,
J'peux pas travailler,
Ça m'emmerde.

(1) *Dans la rue.*

Lacenaire était si paresseux, au dire de son premier maître, qu'il refusait de se lever la nuit pour satisfaire ses besoins naturels, préférant dormir au milieu de ses ordures.

Combien de détenus m'ont avoué préférer vivre avec un morceau de pain, coucher sous les ponts et passer la moitié de leur vie en prison que de travailler quelques heures par jour. « J'ai essayé souvent, me disait l'un d'eux ; mais je ne peux pas ; le travail me tue. »

V. — ÉROSTRATISME ET VANITÉ DES CRIMINELS.

Nous nous souvenons tous de cet Érostrate, cet Éphésien obscur qui, souffrant de sa médiocrité et voulant, à l'exemple des conquérants, se rendre immortel par une destruction mémorable, incendia le temple de Diane à Éphèse, pour faire passer son nom à la postérité, sous le couvert d'un forfait retentissant. Or, on note chez nombre de criminels cet orgueil et ce besoin d'approbation poussé à l'extrême, souvent même hypertrophié au point de devenir un des points les plus en évidence de leur caractère.

La vanité joue un rôle considérable chez les individus normaux et à plus forte raison chez les criminels qui sont souvent des anormaux. Les criminels par forfanterie ne sont pas rares. Cette vanité excessive est encore attisée par la publicité que donnent les journaux aux crimes et aux criminels. « Ce rôle de la presse constitue un danger d'autant plus redoutable qu'elle est devenue plus influente à un point de vue plus général. Populaire surtout depuis la création du journal à un sou, le quatrième pouvoir, comme on l'appelle, est d'autant plus puissant qu'il s'adresse à la masse dont il est le plus évident éducateur, sur bien des points du moins. La presse est la grande école primaire, dispensatrice journalière d'idées vraies ou fausses, de sentiments bons ou mauvais dont elle a la responsabilité. Or, si la presse s'occupe avec tant d'intérêt des criminels de toute sorte, c'est uniquement pour satisfaire la curiosité perversie des lecteurs toujours en éveil. Tout ce qui touche de près ou de loin au monde interlope des

voleurs ou des assassins ne saurait laisser indifférent le public. Et l'on se rappelle le succès de certaine littérature ordurière qui faisait de ces individus-là ses favoris. « Voleurs, souteneurs, assassins, y étaient chantés à l'envi. Et dans les cabarets où l'on proclamait leurs exploits et leurs infortunes, retentissaient des applaudissements frappés par les mains soignées de l'homme du monde comme par les mains calleuses de l'homme du peuple (1). »

Tout récemment, une presse stupide n'a-t-elle pas essayé de faire un héros du misérable pleutre que fut Delarue, le trop célèbre curé de Chatenay.

Les criminels — j'ai pu m'en convaincre — sont, comme les aliénés, les plus vaniteux des hommes. Ils inventent les histoires les plus saugrenues, refont à leur profit les histoires qu'on lit à la troisième page des journaux, et naturellement ils en sont toujours les héros audacieux et dignes de la plus haute admiration.

Ils cherchent à se grandir dans le crime et se vantent même de forfaits imaginaires. Sous ce rapport, ils sont tous un peu hystériques. Et puis, il faut voir, dans les quartiers communs des prisons, comme les rois de la pègre trônent et pontifient. Il faut voir de quel œil méprisant et hautain ces étoiles de bague regardent les vagabonds et les jeunes voleurs. Leurs noms, affublés de particules de ruisseau, sont écrits sur tous les murs, et les jeunes les répètent avec une sorte d'admiration.

C'est d'ailleurs ce sentiment d'orgueil dans le mal qui les pousse si souvent à écrire leurs mémoires en prison : ils veulent que la postérité connaisse leurs exploits. Et Dieu sait s'ils brodent, s'ils enjolivent ! Et dans quel style ! J'ai entre les mains un grand nombre de mémoires de ce genre. Je me contenterai d'en analyser rapidement un seul, où la vanité la plus ridicule et la plus outrée perce à toutes les lignes.

M... est un ivrogne violent et hâbleur, au crâne petit, au front étroit, aux arcades sourcillières saillantes, aux yeux vifs et froids. Sachant à peine lire et écrire, il a cependant jugé à

(1) P. VALETTE. *Érostratisme ou vanité criminelle*. Thèse de Lyon.

propos de confier au papier les détails de sa précieuse existence. Les faits les plus insignifiants, dès lors qu'ils le touchent, prennent à ses yeux une importance considérable. Il commence par une formule chère à tous ses pareils lorsqu'ils retracent leur vie : « Fils de père et de mère honorable », puis il dit son enfance indisciplinée et vagabonde, l'école buissonnière, son apprentissage de maréchal-ferrant qu'il vint compléter à Paris. A l'entendre, il était le meilleur des ouvriers. C'était au contraire un apprenti inexact et paresseux, et à seize ans il se faisait entretenir par une femme. Mais laissons-lui maintenant la parole : « J'ai eu à l'âge de 16 ans lorsque je fis connaissance de madame D... Son mari était souvent en voyage. » Je continue à citer, mais en remplaçant l'orthographe de l'auteur par une autre moins ennemie de la syntaxe : « Elle me fit venir chez elle. Moi, qui étais jeune, je ne pouvais pas comprendre la portée de l'amour. Je voyais cette dame jeune et d'une beauté suprême ; je me laissai aller à tous ces sentiments. » Voilà donc notre homme qui se pose en adolescent entraîné, en éphèbe blessé par une des flèches d'Éros. Mais écoutez la suite : son esprit vain et léger va laisser passer le bout de la casquette : « Je recevais de sa main tout ce que je désirais ; rien ne m'était privé, pas même l'argent. » Voilà surtout ce qui avait enflammé son cœur. Du reste, il a soin d'ajouter que la bonne dame avait au moins dix ans de plus que lui. La « galette devenant rare, l'argent ne rappliquant plus » dans les poches de l'apprenti, cette âme désintéressée jugea que le moment propice était venu pour lâcher sa Dulcinée, qui devenait « cramponnante ». Mais, incapable de travailler sérieusement, M... s'engagea, « parce que c'est une gloire de servir sa patrie ». Racontant cette période de sa vie, il ne tarit pas sur ses exploits pendant la guerre de 1870. « La première fois que j'allai au feu, dit-il, je fus blessé au bras gauche. Je ne pensai pas à ma blessure, quoique j'étais hors de combat. J'étais sûr que j'avais mis deux Prussiens par terre. J'avais déchargé mon pistolet à bout portant. J'étais sûr que le coup avait porté. J'avais fendu la tête d'un coup de sabre à un autre, et, à ce moment, je fus blessé moi-même par une balle et un coup de baïonnette sans

avoir rien de cassé. » Miraculeuse blessure ! Modestie sans pareille !

Revenu au pays, M... s'établit maréchal-ferrant et se maria. Mais, grâce à sa paresse et à son ivrognerie, ses affaires allèrent de mal en pis, il ne tarda pas à abandonner sa maison pour venir vivre à Paris avec son ancienne maîtresse, devenue veuve. Il dit, du reste, avec franchise : « Je ne pensais plus que j'avais femme et enfants. Je ne pensais plus qu'à la veuve D... et aux marchands de vin. Je devins batailleur, mauvais et insupportable. Je ne rentrais plus chez moi que pour disputer ma femme. » Il installe sa maîtresse dans son propre ménage et en chasse sa femme légitime. Alors il ne désoufle plus et se fait condamner pour coups et violences. Un beau jour, après une cuite particulièrement orageuse, sa maîtresse le lâche. M... continue à boire pour noyer le chagrin et festoie avec une hétaïre ; puis, sans le sou, il lui vient, dit-il, « l'idée de se poignarder », idée qu'il se garde bien d'exécuter. Il se rend au contraire chez sa maîtresse, et, sur le refus de cette dernière de revenir avec lui et de rapporter le magot, il la frappe de trois coups de couteau et se sauve chez un marchand de vin, où il continue à boire joyeusement jusqu'à son arrestation. Voici maintenant le bouquet. « Le commissaire me fit conduire de suite à la Morgue. C'est à ce moment que j'ai vu ce que j'avais fait. J'embrassai ma victime en lui demandant pardon et demandant à Dieu qu'il m'envoie la mort. Il ne restait plus qu'à la justice de délibérer sur mon sort. Au moment que le président a prononcé ces paroles : M... est condamné à la peine de mort et sera exécuté, je pensai que je n'avais que ce que je méritais, car quand on est assez lâche pour donner la mort, on doit aussi avoir la force de la recevoir de même. J'étais résolu de recevoir la mort avec courage plutôt que le baignoire. La mort ne m'a jamais fait peur, et même à l'heure qu'il est, pendant les quarante-cinq jours que je suis resté à la Roquette, je n'ai jamais eu un seul frisson de la mort et je n'ai jamais vu dans mon sommeil l'échafaud. Après mon crime, j'ai toujours demandé la mort. » Tout cela est pure forfanterie, et M... a bel et bien signé un recours en grâce, étant à la Roquette. A cette époque, sa

tête était en jeu et il n'était pas du tout du même avis. A la prison de la Santé, les choses étaient toutes différentes : M..., gracié et sûr d'aller vivre en paix à la Nouvelle, demandait la mort à grands cris. Tout cela pour épater la galerie. En moraliste et en philosophe, M... tire la conclusion ou mieux la morale de son histoire, et l'animal me l'offre comme conseil : « Si vous aimez une femme qui ne soit pas votre légitime, ne l'aimez pas trop ; la femme vous perdra. » Et, pour excuser sa propre chute sans doute, il ajoute : « Je vous dirai que la femme D... était une belle brune », oubliant de rappeler qu'elle avait de l'argent et lui en donnait.

Cette courte analyse du mémoire suffira, je pense, pour faire comprendre quelle haute opinion l'auteur avait de lui et voulait en donner aux autres.

Laissez-moi maintenant vous présenter un criminel qui eut son heure de célébrité.

Au mois de novembre 1888, la Cour d'assises de la Seine jugeait le meurtrier Prado qui avait assassiné Marie Aguétan, une fille galante, pour lui voler ses bijoux qu'elle avait imprudemment étalés devant lui (1). Jamais un homme ne s'est affublé d'autant de titres et de noms divers que ce pitre criminel. Tour à tour, Prado, comte de Linska y Castillon, Pablo, Ribo, Granié, Mendoza, il s'attribue une naissance mystérieuse. C'est au Mexique qu'il a été élevé. Son père et sa mère ont péri de façon tragique. Une dame voilée a pris soin de son enfance. A quatorze ans, ayant forcé une malle remplie de papiers, il a appris le secret de sa naissance. Il a fui et, de ce jour, date sa déclaration de guerre à la société.

Cette naissance illustre et mystérieuse ne suffit pas à sa vanité. Poursuivons. Il a passé les premières années de sa jeunesse à parcourir le monde, à visiter l'Inde, les États-Unis, la Chine. Il se trouvait à San-Francisco au moment où éclata la dernière insurrection carliste. Il est venu servir dans les pays basques, sous don Carlos. Il a assisté, comme officier, au siège de Pampelune, à la bataille de Sommorostro. Blessé

(1) Pour plus de détails, voir A. BATAILLE. *Causes criminelles et mondaines de 1888*,

et fait prisonnier, il a été soigné par une jeune religieuse qui s'est éprise de lui et qui appartenait à l'une des plus nobles familles d'Angleterre. Il l'a enlevée, il l'a épousée à Jérusalem, car elle avait voulu abjurer ses vœux sur le tombeau du Christ. Au retour, elle s'est éteinte en Italie, près d'Ischia.

Par malheur pour Prado, ces aventures de guerre, cette idylle, cet amour romantique, fatal, tout cela ne paraît jamais avoir existé que dans son imagination audacieuse et fertile. Aucune preuve de cette existence aventureuse. Bien mieux, toutes les fois que l'instruction a pu contrôler son récit, elle l'a convaincu d'imposture ; le seul rapprochement géographique des distances établit péremptoirement que Prado n'a pu se trouver à Calcutta, à la Havane et à New-York aux dates qu'il a indiquées. Il est seulement probable, d'après certains indices, qu'il a pris part à la dernière campagne carliste, sans que son passage ait éveillé, du reste, aucun souvenir saillant.

On le trouve d'une façon certaine à Madrid en 1879. Fidèle à ses habitudes de vantardise, Prado prétendait s'être marié dans cette ville avec une descendante des anciens rois d'Aragon, Dolorès Garcia y Marcillo. Il l'avait épousée sous le nom de comte Linska y Castillon, fabriqué mi-partie d'espagnol et d'un solécisme polonais ; et, de l'aveu même de l'accusé, ce nom de gentilhomme est un nom de guerre qui ne lui appartient à aucun titre. Quant à sa pauvre femme, on a fini par la découvrir dans une mansarde de Madrid, mourant de faim et de misère. Elle avait eu cent trente mille francs de dot. Prado, qu'elle avait cru gentilhomme, l'a ruinée à plat en quatre ans. La dernière peseta disparue, il a abandonné la maison et il est venu vivre à Paris de l'escroquerie, du vol et des filles.

L'instruction n'a découvert aucune trace des demoiselles du monde dont Prado prétend avoir fait la conquête ou des veuves riches et mûres dont il aurait eu le dernier amour. Mais elle le trouve dans la rue Taitbout, très misérable, vivant aux crochets d'une fille, Eugénie Forestier, dont il est l'amant de cœur, attendant dans la cuisine le départ des galants en pied.

Mais où la vanité incommensurable de Prado éclate encore mieux, c'est dans ses réponses au président des assises. Il va même jusqu'à affirmer qu'il a eu des rapports dans le cabinet du juge d'instruction avec son ancienne maîtresse, Mauricette Couronneau. « Il y avait, dit-il d'un ton théâtral, parmi les inculpés, une femme, Mauricette Couronneau, la mère de mon enfant, pour qui j'aurais donné dix fois ma vie. M. le juge d'instruction a voulu profiter de cette circonstance. Il m'a procuré plus de vingt entrevues, portes closes, avec cette femme, sans s'inquiéter de savoir ce qui pourrait en résulter, et si, à côté du berceau de mon premier né, ne s'en placerait peut-être pas un autre bientôt pour l'enfant de ma captivité. »

Lorsque le président lui rappelle les accusations de Mauricette Couronneau, il s'écrie avec une indignation très bien jouée : « Savez-vous pourquoi elle m'accuse ? Parce qu'on lui avait promis sa liberté. Elle était demandée en mariage par un Allemand, et, pour se prostituer à lui, toute chaude encore de mes caresses, elle a livré la tête du père de son enfant. Elle s'est prêtée aussi aux machinations infernales d'Eugénie Forestier. Ces femmes qui s'étaient tiré les cheveux en pleine place des Quinconces, à Bordeaux, se tutoyaient au bout d'un mois, en prison, devenues sœurs dans leur complot contre moi, pour des raisons immondes peut-être, qui sait ?... Ah ! messieurs les jurés, on vous a promis des débats intéressants. Eh bien ! ils seront encore plus curieux que vous ne pensez ! » Et invectivant le président d'un ton vengeur : « Peut-être qu'à la fin des débats, je ramasserai cette accusation que vous me jetez à la face, dans la fange d'où elle vient, pour en flageller moi-même ceux qui m'accusent aujourd'hui, et tous applaudiront au verdict d'acquiescement que je viens chercher ici. » Lorsqu'on lui parle des aveux péniblement obtenus d'Eugénie Forestier, il répond avec emphase : « On doit avoir besoin d'un aide pour commettre une pareille infamie. Une maîtresse qui vient livrer la tête de son amant, cette tête qui s'est si souvent reposée sur son sein ! » Il faut entendre aussi comment cet entretenu renie sa profession et crache sur la vache d'or. « Jamais, entendez-

vous, dit-il au président, je n'ai fermé les yeux sur les infidélités de ma maîtresse. Je m'en défends, car je considère cette insinuation comme plus infamante que la fameuse accusation qui pèse sur moi. »

Quand la politique s'en mêle, la vanité ne connaît plus de bornes. C'est de l'érostratisme pur.

P... est vaniteux, et ce qui prédomine chez lui, c'est l'augmentation du sentiment de la personnalité. Il veut à tout prix faire parler de lui, devenir illustre. Bien qu'ayant une instruction des plus élémentaires, ne connaissant même pas l'orthographe, il se fait orateur à l'atelier et devant le comptoir, récitant des phrases sonores et vides qu'il a recueillies dans les réunions anarchistes, et dont souvent il ne saisissait ni le sens ni la portée. Il n'a, à vrai dire, aucune opinion politique et tous les régimes lui sont indifférents puisqu'il ne connaît pas la différence qui existe entre les uns et les autres. Il est simplement l'ami du désordre et du scandale; partout où l'on fait du bruit, il accourt; partout où l'on crie, il crie plus fort que les autres. Il a salué de vivats Napoléon III, il s'est découvert devant les Prussiens défilant aux Champs-Élysées; il a acclamé la Commune; il s'est passionné pour Gambetta, puis pour Rochefort et les a ensuite traînés aux gémonies; maintenant Louise Michel est la divinité politique devant laquelle il brûle l'encens de son éphémère enthousiasme.

Dernièrement, P... a voulu s'ériger en vengeur, en justicier. Le jour de l'anniversaire de la mort des fédérés, au Père-Lachaise, il tire avec un revolver sur les porteurs de couronnes de *Intransigeant* et blesse plusieurs personnes. « Les offrandes étaient impies et les mânes des victimes s'indignaient de cet outrage. » P... s'est levé et a fait justice. Une des personnes blessées est morte; l'affaire a fait un certain bruit; les journaux en ont parlé. P... est au comble de ses vœux; la prison n'est rien; il est devenu célèbre! Il est P... l'anarchiste! Il s'intitule délégué politique et s'en vante comme d'un titre de noblesse. Il écrit avec une orthographe et un style des plus comiques des proclamations aussi anarchistes quant à la forme qu'au fond. Il s'adresse au peuple et se pose en prophète: « Peuple, défie-toi de ces faux agitateurs, car

j'entrevois dans un avenir prochain un nouveau crime qui n'est pas loin d'éclater ; mais je me suis donné pour mission de vous le dénoncer à seule fin que nous nous unissions pour écraser les ennemis du peuple sous quelque forme qu'ils se présentent. » Et plus loin cette phrase incohérente et insensée : « Peuple, toi que l'on craint, que l'on flatte et que l'on méprise ; toi qui crois être souverain et que l'on traite toujours en esclave, souviens-toi que partout où la justice ne règne pas, ce ne sont que des pressions des magistrats et que l'on nous a changés de chaînes et non de destin ; car sache que tout homme qui s'élèvera pour défendre ta cause et la liberté, sera accablé d'injures et proscrit par les fripons ; sache aussi que tout ami de la liberté sera toujours placé entre son devoir et la calomnie, car ils n'osent, ces vendus, s'attaquer à toi, peuple ; mais ils proscrivent en détail, dans la puissance des vrais révolutionnaires, jusqu'à ce que ces ambitions aient organisé leur tyrannie. » C'est l'idée du moi exaltée au point de dominer toutes les autres, et menant jusqu'au crime pour obtenir la célébrité.

VI. — LA MYTHOMANIE ET LA SIMULATION CHEZ LES CRIMINELS.

Cet appétit de la notoriété, ce besoin de fanfaronnade chez les criminels développe chez eux d'une façon presque morbide l'habitude du mensonge comme chez les enfants. Il existe, en effet, chez certains enfants une tendance spontanée et constante au mensonge. « L'enfant ment alors par simple déclanchement, parce que cela lui traverse l'esprit ; il ment comme il prononce des mots obscènes. L'idée de dire : j'ai fait telle chose, lui traverse l'esprit ; il la réalise de suite et dit : j'ai fait telle chose. Dès que sa mentalité mal organisée lui suggère de dire qu'il a été se promener au bord de l'eau, il exprime aussitôt le produit de son imagination et déclare sans plus de réflexion qu'il a été se promener au bord de l'eau (1). »

(1) J. PHILIPPE et P. BONCOUR. *Les anomalies mentales chez les écoliers.*

Ces tendances se retrouvent chez les criminels adultes et même souvent exagérées : ils déforment les faits, inventent des faits imaginaires. Quand la simulation s'associe au mensonge, à la mythomanie, le criminel arrive à la fabulation fantastique, selon les expressions de A. Trannoy (1). La fabulation varie naturellement dans ses manifestations suivant les ressources intellectuelles du sujet et aussi suivant sa vanité et sa méchanceté.

Le genre de simulation le plus fréquent dans les prisons consiste à se faire passer pour malade afin d'entrer à l'infirmerie et d'échapper ainsi aux ennuis de la cellule et aux corvées de la prison.

A côté de ce genre de simulation, on peut dire innocente, on a le « maquillage ». Le détenu qui se « maquille » détermine chez lui une maladie plus ou moins grave destinée à le préserver soit du cachot, soit du transfèrement en centrale, soit de la déportation quelquefois.

J'ai vu des prisonniers se verser de l'acide sulfurique sur les mains pour se faire des brûlures, d'autres se contusionner à dessein un genou pour amener une hydarthrose. Ils ont recours à des procédés plus dangereux encore. Ainsi, un maquillage quelquefois employé est le suivant : le détenu cache dans sa cellule, ordinairement dans la lunette de sa fosse d'aisances, un morceau de viande qu'il laisse corrompre pendant quelques jours ; puis il s'excorie le bras et applique sur la partie excoriée la viande corrompue qu'il fixe avec un bandage. Des phénomènes septiques ne tardent pas à se manifester : ecchymoses, lymphangite, abcès, etc. D'autres s'inoculent sous la peau du tartre dentaire, procédé non moins dangereux. D'autres enfin, pour amener des abcès, se passent des sétons avec des cheveux, que les forçats de la Nouvelle remplacent par une fibre extraite d'une plante irritante (2).

L'épilepsie a souvent tenté les simulateurs, et les criminels ne manquent pas d'en jouer, soit pour atténuer leur respon-

(1) *La mythomanie*. Thèse de Paris, 1906.

(2) Consulter à ce sujet : HUTRE. *Les maladies provoquées au pénitencier de la Nouvelle-Calédonie*. Thèse de Montpellier, 1888.

sabilité, soit pour se faire admettre à l'infirmerie. Généralement ils simulent des attaques. Dans ce cas, neuf fois sur dix on les démasque avec facilité : ils oublient de pousser le cri initial, ils ne se mordent pas la langue, ils n'urinent pas, etc.

Les simulateurs les plus curieux et quelquefois les plus difficiles à démasquer sont ceux qui simulent la folie. Le cas le plus curieux que j'aie observé, est celui d'un individu qui a simulé pendant trois ans, sans se départir un seul instant du système qu'il avait adopté (1). Plusieurs médecins aliénistes et légistes furent appelés à l'examiner ; on fit des rapports contradictoires et on eut toutes les peines du monde à s'entendre. J'avoue que j'ai cru pendant plus de deux ans que cet homme était fou ou au moins déséquilibré ; si j'ai été tiré de cette erreur, ce n'est que grâce à la délation d'un détenu.

VII. — LE COURAGE DES CRIMINELS.

J'ai connu bien peu de détenus courageux : quoi qu'on en ait dit et quoi qu'ils en disent, ils redoutent la souffrance, et la pensée seule de l'échafaud les fait pâlir.

Quelques-uns semblent accepter, le jour des assises, leur condamnation avec un stoïcisme parfois cynique ; mais, si le criminel ne tremble pas devant la sentence qui le condamne à mort, c'est qu'il est le plus imprévoyant des hommes, qu'il considère sa grâce comme assurée ou bien la mort comme une chose tellement lointaine qu'elle ne saurait fixer son attention frivole. Et tel qui accepte la sentence avec un rire de défi aux lèvres, tremble et défaille lorsqu'on lui annonce que son heure dernière est arrivée.

Néanmoins, il y a quelques exceptions. Si la plupart des criminels s'adressent à des gens sans défense, s'ils frappent leur victime désarmée, s'ils n'exécutent leur crime qu'en tremblant et s'ils fuient lâchement à la moindre alerte, il en est cependant quelques-uns parmi eux qui, lorsqu'il s'agit de

(1) Voir ÉMILE LAURENT. *Un détenu simulant la folie pendant trois ans. Annales médico-psychologiques*, 1888.

commettre une mauvaise action, déploient quelquefois beaucoup d'audace et même un certain courage.

J'ai connu à la prison de la Santé une espèce de héros de bague qui avait accompli plusieurs évasions pleines d'audace et de péril. C'était un vieux roué. D'une intelligence superficielle, mais vive, il s'exprime avec une faconde pleine d'abondance, répétant à tout bout de champ qu'il est un grand homme dans son genre, que les évasions qu'il a accomplies sont des actes surprenants. Couvert de tatouages des pieds à la tête, il montre avec orgueil cette inscription qui s'étale sur son ventre : « Pas de chance. » Néanmoins, cette forte tête du bague ne sait ni lire ni écrire.

Généralement, à moins qu'ils ne se laissent emporter par leurs impulsivités, les criminels reculent épouvantés devant le premier obstacle qui se dresse sur leur route. Ils sont rarement capables d'affronter des dangers pour recouvrer la liberté.

En somme, Elams Linds a raison : « L'homme malhonnête est essentiellement lâche. » Eux qui aiment tant la vengeance, ils reculent souvent quand il faut frapper leur ennemi en face, même désarmé. On cite à cet égard des faits curieux. Serafini, le chef de la police de Ravenne, apprit qu'un assassin des plus dangereux s'était vanté de le tuer : il le fait venir, lui met dans les mains un pistolet et l'invite à tirer sur lui. L'assassin aussitôt de pâlir, de trembler : sur quoi, Serafini le chasse en le souffletant. Ce même Elams Linds, que j'ai cité, s'enferma un jour dans une chambre avec un galérien féroce qui avait juré de lui donner la mort ; il se fit raser par lui et le congédia ensuite en disant : « Je n'ignorais point vos projets, mais je vous méprise trop pour vous croire capable de les exécuter. Seul et sans armes, je suis plus fort que vous tous réunis. »

A la Santé, comme dans les autres prisons, on ne met qu'un seul gardien sans armes pour surveiller un grand nombre de détenus, libres dans les cours ou travaillant en atelier et ayant par conséquent entre les mains des armes dangereuses. Or, il est extrêmement rare de voir un gardien frappé par un détenu. Et Dieu sait s'ils les rudoient et les humilient. Ils supportent lâchement toutes les injures et tous les affronts.

VIII. — LA VOLONTÉ CHEZ LES CRIMINELS.

« Une volonté qui devient criminelle est une volonté qui devient malade », dit H. Joly. Le crime, en effet, est un nonsens. Il peut procurer quelques jouissances passagères et préserver du travail, ce grand ennemi des criminels ; mais presque toujours le châtement suit, infiniment plus grand, infiniment plus terrible, infiniment plus durable, puisqu'il entraîne la déchéance irrémédiable. Combien a-t-on vu de criminels heureux ? Ils sont bien rares. Aussi, H. Joly a mille fois raison : « Celui qui fait le mal, dit-il, est souvent en peine d'expliquer pourquoi il le fait ; il violente en lui la sympathie et la pitié naturelles à l'être sensible ; il méconnaît ses propres intérêts ; il se met à la merci de coopérations et de circonstances sur lesquelles il lui est impossible de compter ; il déchaîne en lui-même ceux de ses penchants qui sont les plus illogiques et les plus rebelles à la discipline. »

Aussi la volonté est, chez les criminels, une faculté rudimentaire ou atrophiee par une sorte de paralysie psychique.

Certains criminels sont des natures lâches et paresseuses, des volontés impuissantes. Il y a chez eux une sorte d'aboulie qui les rend incapables de travailler et de lutter. Tels sont les mendiants, les vagabonds et certaines catégories de voleurs. Il y a, chez eux, à côté d'un état de débilité intellectuelle, un état de débilité volitionnelle qui les met dans un état d'infériorité notoire. Prenez, par exemple, un de ces vagabonds qui peuplent les prisons : travailleur peu habile et peu courageux, mal armé pour la lutte de la vie, il vivait misérablement, sans essayer d'augmenter son bien-être. Il le voudrait bien, mais il n'a pas assez d'énergie pour faire un effort moral suffisant, et il reste éternellement dans le même état de médiocrité. Cet homme, un beau jour, pris de concupiscence ou de gourmandise, vole ce que son travail n'a pu lui donner ; on le chasse ; alors il va dans la rue et il y reste. Il ne cherchera pas à se relever, à trouver une autre situation, à remonter dans les sphères du travail régulier. Il ne

peut pas, parce qu'il n'a pas assez de volonté. Et il s'en va au hasard, mendiant ou volant quand il a faim.

Que cette impuissance volitionnelle tiende à un affaiblissement des centres moteurs ou bien à l'action éphémère des incitations qu'ils reçoivent, et qui, trop faibles, ne peuvent plus exercer d'influence sur la volonté ; que cette impuissance soit due, comme le veut Corre, à un épuisement parésique du système nerveux moteur, de cette portion du cerveau qui préside non seulement à la locomotion, mais aussi à la sensibilité musculaire, la chose importe peu ; mais ce qui est indéniable, c'est que, chez nombre de criminels, il y a parésie de la volonté, qui ne peut lutter contre la paresse et les mauvais instincts.

Si, chez certains criminels inertes, il y a manque d'impulsion volontaire, il en est d'autres chez qui c'est, au contraire, la puissance de coordination et d'arrêt qui fait défaut, et c'est l'impulsion qui se dépense tout entière au profit de l'automatisme. C'est le règne de l'impulsion régie uniquement par l'instinct ; c'est la défaite de la volonté par l'impulsion. E. Ferri (1) reconnaît que la plupart des criminels présentent une impulsivité d'action anormale. A cette catégorie appartiennent un grand nombre de meurtriers, de violateurs, tous les violents, en un mot.

A côté de ces deux classes de criminels atteints de troubles volitionnels, se place une autre classe où la volonté est moins atteinte. Ce sont ceux qui, tout en conservant une certaine puissance sur eux-mêmes, ne savent pas se diriger convenablement. Il y a affaiblissement de l'attention volontaire, diminution du pouvoir directeur : d'où impossibilité finale de l'effort intellectuel. Un pas de plus et c'est le règne des caprices. « La volonté ne se constitue pas, ou ne le fait que sous une forme chancelante, instable et sans efficacité, dit Th. Ribot (2). Il n'y a plus que des caprices, tout au plus des velléités, une ébauche informe de volition. » Or, l'imprévoyance bien connue des criminels ne montre-t-elle pas qu'ils

(1) *Congrès de Rome.*

(2) *Maladies de la volonté.*

sont sans cesse le jouet de leurs caprices ? Changeants, versatiles, sans opinions arrêtées, avec des exagérations dans le mal comme dans le bien, il y a chez eux une véritable ataxie volitionnelle qui amène un état complet d'anarchie morale.

On peut ainsi, comme je l'ai déjà proposé (1), diviser les criminels en deux grandes catégories : les inertes et les impulsifs. Cette classification s'adapte parfaitement aux faits. Ainsi les voleurs obéissent généralement à trois mobiles différents et peuvent par conséquent se classer en trois catégories : voleurs instinctifs, voleurs paresseux et inertes, et voleurs actifs, ces derniers poussés par un amour immodéré du lucre et des jouissances.

Il y a, en effet, des individus qui volent sans trop savoir pourquoi et en quelque sorte par irréflexion ou par instinct. Ce sont des individus dont la volonté sommeille. Ils passent devant un étalage, regardent différents objets, une voix s'élève en eux et leur dit : Prends ! Avant que leur volonté ait eu le temps de sortir de sa torpeur pour les arrêter, ils ont étendu la main et le mal est commis.

A côté de ces espèces d'inconscients, se placent les paresseux ; ne se sentant pas la force de travailler pour gagner leur vie, ils volent afin de ne rien faire. Le plus grand nombre des voleurs appartient à cette classe.

Viennent ensuite les voleurs courageux et actifs, dont les passions enchaînent et entraînent la volonté. Ils volent pour se procurer une plus grande somme de jouissances. Ainsi, par exemple, un homme actif, laborieux, intelligent assez souvent, se sent envahi par des passions qu'il ne peut satisfaire avec l'argent qu'il gagne : amour du luxe et des plaisirs, recherche exagérée de la femme et des plaisirs sexuels, etc. Il résiste d'abord : il y a lutte. Mais bientôt les passions crient de plus en plus fort comme des bêtes en furie ; elles étouffent la voix de la conscience ; elles obscurcissent le cerveau qui ne discerne plus le châtement ; à son tour la volonté est vaincue et sombre.

(1) Voir ÉMILE LAURENT. *Les maladies de la volonté chez les criminels. Annales médico-psychologiques*, 1892.

Les meurtriers, eux, peuvent se diviser en deux grandes classes : les voleurs et les impulsifs. En effet, certains individus, assoiffés de jouissances, tuent froidement pour voler. Chez eux, c'est moins la volonté que le sens moral qui fait défaut. Cependant on ne saurait nier qu'ils se laissent gouverner par leurs passions et ne savent pas leur imposer un frein.

Les meurtriers impulsifs sont presque toujours des nerveux et souvent des héréditaires dégénérés. Leur volonté ne sait pas arrêter leur bras emporté par l'impulsion ; il y a chez eux une espèce d'éblouissement et une telle promptitude dans l'acte que la délibération devient à peu près impossible. Ainsi, certains individus, bons et honnêtes, se laissent pour un rien aveugler par la colère, et commettent les violences les plus graves et les plus regrettables. Dans ces cas, le meurtre a assez souvent pour mobile la vengeance. L'homme qui se venge est emporté, lui aussi, par une passion qui l'hypnotise en quelque sorte et lui enlève tout pouvoir de résistance. C'est le cas du mari outragé qui tue celui qui lui vole son honneur et souille son foyer.

Ceux qu'on est convenu d'appeler les violateurs et les stuprateurs sont également des individus dont les facultés volontaires sont atteintes au moins momentanément. Je laisse de côté ceux qui obéissent à des obsessions irrésistibles plus ou moins étranges et qui sont de véritables aliénés. Les autres ne comportent guère que deux catégories, les séniles et les génitiaux.

Chez les premiers, la volonté est affaiblie et les actes obscènes auxquels ils se livrent pourraient presque être considérés comme des actes de démence. Les seconds sont des brutes amoureuses que l'instinct génital aveugle, et qui assaillent la première femelle qu'ils rencontrent sur leur chemin.

Chez les individus qui se suicident, on peut dire également que la volonté est en grande partie annihilée, que le suicide s'accomplisse dans un moment de violence ou bien aux heures d'abattement ou de défaillance. Dans le premier cas, il est le résultat d'une impulsion irréfléchie et l'apanage des

violents et des exaltés. « Ils préfèrent, dit Lombroso, un mal qui les frappe subitement, parce que la mort leur paraît moins dure à supporter que l'impossibilité d'assouvir leurs passions d'un moment. » Dans le second cas, il est le propre des faibles d'esprit, des caractères mous, incapables de réaction et dont les facultés volontaires sont affaiblies. Ces sortes d'individus se suicident assez souvent par amour. Les âmes fortes savent souffrir et vaincre l'amour. L'idée torturante cède devant leur volonté courageuse, puis peu à peu elle s'efface, ce n'est plus qu'une image nuageuse et lointaine, un inane et vague fantôme qui bientôt tombera dans l'oubli, ce bienfaisant Léthé qui engloutit et emporte toutes les douleurs humaines. Mais les volontés débiles ne savent point lutter contre l'obsession qui les envahit et s'y abandonnent. L'amour leur étreint l'âme comme dans un étau et ils ne sauraient lui échapper. Mais le malheur suit de près l'amour. La passion qui devait donner toutes les voluptés, toutes les joies et toutes les allégresses, n'enfante plus que des tourments et des soucis. L'amour torture l'infortuné qu'il tient enchaîné comme la divinité vengeresse qui livrait le foie de Prométhée au bec d'un vautour. *Immortale jecur!* Alors, ne pouvant tuer l'amour, ils tuent leur enveloppe charnelle pour délivrer leur âme ensorcelée.

J'arrête là cette analyse psychologique; mais une conclusion dès maintenant en découle. On sait que, pour produire un phénomène volontaire régulier, normal, il faut trois opérations : se posséder, concevoir la pensée d'un acte, se résoudre à agir. Soutiendra-t-on que chez les criminels ces trois opérations ont toujours lieu? Une ou deux au moins manquent le plus souvent. Cela ne veut point dire que les criminels soient des épileptiques ou des aliénés. Mais il y en a beaucoup parmi eux qui sont des intelligences débiles, inégales, mal pondérées. Pourquoi n'y aurait-il pas aussi des volontés débiles, inégales, mal pondérées, à qui on pourrait, dans bien des circonstances, appliquer la maxime de Spinoza : *Hæc humana libertas quam homines se habere jactant, in hoc solum consistit quod appetitus sui sunt conscii et causarum quibus determinantur sunt ignari.* Ce qui revient à dire,

comme j'essaierai de le démontrer dans un autre chapitre, que le crime et la folie, tout en étant deux choses essentiellement distinctes, n'en sont pas moins deux anneaux non interrompus d'un vaste cycle au milieu duquel gravite la dégénérescence.

IX. — LE SENS MORAL ET LE REMORDS CHEZ LES CRIMINELS.

« Le tigre déchire sa proie et dort ; l'homme devient homicide et veille. Il cherche les lieux déserts et cependant la solitude l'effraie ; il se traîne autour des tombeaux, et cependant il a peur des tombeaux. Son regard est mobile et inquiet ; il n'ose regarder le mur de la salle du festin dans la crainte d'y lire des caractères funestes. » Ces belles paroles de l'auteur du *Génie du christianisme* peuvent-elles s'appliquer au criminel ? Évidemment non.

Si le criminel avait des remords, s'il avait une conscience, il ne serait pas criminel. Il pourrait quelquefois commettre un crime accidentellement, mais jamais par habitude. Les vers de Juvénal ne peuvent s'adresser qu'à des gens dévoyés, mais non mauvais :

..... *Prima hæc est ultio quod, se
Judice, nemo nocens se absolvitur, improba quamvis
Gracia fallacis prætoris vicerit urnam.*

Il n'est pas juste non plus de dire que le crime cautérise la conscience. Sans doute il y a grand compte à tenir de l'éducation et de l'habitude ; mais si le criminel croyait mal faire, s'il avait au dedans de lui une voix qui lui crie, impérieuse et tourmentante : tu fais mal, il ne répéterait probablement pas ses crimes.

Le criminel comprend parfaitement qu'il est en lutte avec les lois de la société ; mais il n'est pas en lutte avec celles de sa conscience, sinon il serait vaincu dans cette lutte. Peut-être, au début, une voix faible et mystérieuse, parlant comme en un rêve, est sortie des profondeurs de son être et lui a dit : tu fais mal. Mais les voix toutes-puissantes des passions qui

le gouvernement, ont étouffé ce murmure affaibli, lui criant : vole, frappe ; il faut nous satisfaire ; je suis l'ivresse : donne-moi à boire ; je suis la luxure : donne-moi des femmes nues. Et cet homme s'est dit : pourquoi n'aurais-je pas ma part des jouissances dont tant d'autres sont rassasiés ?

Saint Jacques, dans une de ses épîtres, parle de « celui qui séduit son propre cœur ». Le criminel séduit sa conscience et il croit alors avoir le droit de tout faire. Un voleur milanais disait à Lombroso : « Je ne vole pas, je ne fais qu'enlever aux riches ce qu'ils ont de trop. » J'ai moi-même connu un débile qui, en volant les lapins des paysans, prétendait ne faire aucun mal, parce que ces lapins ne leur coûtent rien à nourrir. Et puis, dans leur argot, n'appellent-ils pas la conscience : la muette ? La muette ! Ils n'ont donc jamais entendu sa voix pleine de reproches ? « Ainsi, dit Joly, le coupable se croit encore un honnête homme, même après s'être regardé à la dérobée dans le miroir de sa conscience, et il discute avec vous le front et le verbe hauts. »

Et cependant l'éducation a donné aux criminels le sens du juste et de l'injuste. Mais cette notion est restée chez eux improductive parce qu'elle est comprise par l'esprit plutôt que par le cœur, et que les passions et plus tard l'habitude du mal l'ont étouffée. Les criminels ont bien le critérium du vrai et du juste, mais leur volonté, impuissante parce qu'elle n'est pas soutenue par leur conscience, ne leur permet pas de se conformer à ce critérium. « Autre chose est, dit Herwich, avoir la connaissance théorique d'un fait, autre chose agir en conséquence ; pour que la connaissance se transforme en une volonté bien arrêtée, comme les aliments en chyle et en sang, il faut un nouveau facteur, le sentiment ; or ce facteur manque d'habitude aux scélérats. »

X. — RELIGION ET RELIGIOSITÉ DES CRIMINELS.

Je crois, avec Lombroso et H. Joly, que chez certains peuples superstitieux, les criminels ne se débarrassent pas facilement des croyances qu'on leur a inculquées dès leur

enfance. Ils se font sans doute des religions pleines d'accommodements et de miséricordes ; mais ils ont un sentiment religieux profond et inébranlable.

Lombroso cite une bande de malfaiteurs qui croyaient expier leurs crimes en récitant un *Pater noster* pour chacune de leurs victimes. S. Sighele (1) raconte que le brigand romain Domenico Biagini portait toujours sur lui deux formules écrites de prières ayant des grâces très efficaces, et qu'il récitait tous les jours dans l'espérance d'être pardonné de ses crimes. Le curé Lacollonge, tout en étrangeant sa maîtresse, lui donnait l'absolution *in articulo mortis*, puis vendait le produit de ses vols pour lui faire dire des messes. L'Avelina place l'empoisonnement de son mari sous la protection divine, et la Zambecari avait voué un calice à Notre-Dame de Lorette pour le cas où elle réussirait à empoisonner son mari. Ces faits n'ont rien qui surprenne, et tout le monde se souvient encore du drame de Villemonble, où la mystique Euphrasie Mercier assassina Elodie Ménétré.

Lombroso a observé dans un pays où la religion est encore très vivace chez le peuple, qui la pratique surtout par ses petits côtés, prisant les superstitions, les indulgences qui rachètent les crimes pour quelques sous versés au denier de Saint-Pierre ou quelques cierges brûlés en l'honneur d'une madone. J'ai vu à la Santé un Italien, originaire de Turin, condamné pour vol, et qui écrivait à sa mère des lettres touchantes où il invoquait à tout instant le nom du Christ. Pendant mon séjour à Naples, j'ai eu plusieurs fois affaire à un cocher fort religieux, ce qui ne l'empêchait point de chercher à me voler le plus possible. Le soir, les promenades finies, il m'offrait même de me livrer sa petite-fille, « *una bambinella zitella, un miracolo d'amore, una rosa di volutta* ». Or, ce drôle saluait dévotement, au coin de chaque rue, la madone devant qui brûle sans cesse une lampe allumée ; il baisait avec onction les statuetstes et les images. Chez lui, il avait une image de saint Janvier, dont le doigt coupé saigne miraculeusement tous les ans à la cathédrale de San Gennaro. Le

(1) *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1896.

divin fétiche, qui représentait très vaguement les traits de l'évêque de Bénévent martyrisé par Dioclétien, était placé sur un petit autel orné de fleurs, et une veilleuse brûlait sans cesse à ses pieds. Notre homme le gourmandait, le priait ou le remerciait, selon les circonstances ou les besoins, le considérant plutôt comme son domestique que comme son patron.

L'Italien, en général, ne demande à Dieu ou mieux à ses dieux que des biens terrestres et des avantages solides. Il exige des miracles de ses saints protecteurs et les couvre d'invectives si le miracle tarde à venir. Le paysan qui, la veille, a sollicité vainement une faveur du Crucifié, retourne le lendemain à la chapelle, s'adressant cette fois à l'Incoronata : « Ce n'est pas à toi que je parle, fils de putain, mais à ta sainte mère », dit-il, en lançant un regard oblique à l'Homme-Dieu.

P. Monceaux (1) assure que les anciennes divinités grecques étaient de bois, habillées comme aujourd'hui les madones d'Italie, barbouillées de couleurs au visage et aux mains ; elles vivaient, mangeaient, pleuraient comme des personnes ; on les enchaînait pour les fixer dans un pays ; on les emmenait à la guerre ; on les battait en cas de malheur.

Voici un fait qui montre ces coutumes existant encore chez les Feloups, nègres sénégaubiens. « Depuis quelque temps, dit Hecquart (2), la pluie avait cessé, le riz jaunissait sur pied, et tout le monde s'inquiétait pour la récolte. Les femmes se rassemblèrent, prirent des branches d'arbres dans leurs mains et se mirent à parcourir l'île en dansant et en chantant, priant leur bon génie de leur envoyer de la pluie. Ces chants continuèrent deux jours entiers ; mais le temps ne changea pas. De la prière elles passèrent aux menaces ; les fétiches furent renversés et traînés dans les champs au milieu d'injures qui ne cessèrent qu'avec la pluie. Alors seulement les malheureux dieux recouvrèrent leur considération accoutumée. »

(1) *La Grèce avant Alexandre.*

(2) *Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale.*

Cette religiosité n'est pas rare chez les criminels et encore moins chez les prostituées. On connaît l'histoire de cette jeune bretonne qui témoignait une vive piété à saint Antoine de Padoue : elle lui faisait de nombreuses offrandes, le priant de lui conserver son amant. Celui-ci, néanmoins, la quitta : elle se vengea sur le saint et jeta sa statue à l'eau pour le noyer.

A Rome, via del Tritone, vivait une horizontale sur le retour. Ne pouvant plus se livrer elle-même à la prostitution, elle la favorisait. Elle avait justement livré une magnifique *ragazzina* à un député italien. Bien qu'elle eût prié ardemment sa madone, qu'elle eût renouvelé les fleurs de son autel, le député se montra peu généreux. Elle s'en prit à sa madone qu'elle se mit à invectiver en ma présence, la traitant de *puta*. Il est probable que, le lendemain, elle l'implorait à genoux de lui rendre un service analogue à celui qu'elle lui avait refusé la veille.

Tout le monde a entendu parler de cette coutume qu'on prête, à tort ou à raison, aux Romaines et aux Napolitaines : lorsqu'elles amènent chez elles un amant, on ne laisse Vénus régner en maîtresse qu'après avoir tourné la madone du côté du mur. Le sacrifice consommé, on retourne du bon côté l'*Immacolata* qui n'a rien vu, et il n'y a ainsi ni péché, ni scandale. Ce qui est certain, c'est, que les femmes italiennes intéressent volontiers la *Madre di Dio* à leurs amours. Elles pensent avec raison qu'elle est femme, qu'elle sait ce que c'est et qu'on n'a pas à se gêner avec elle. Aussi une belle fille de la Riviera de Gênes ne craint pas un jour de lui adresser cette prière : « Sainte Mère de Dieu, vous qui avez conçu sans péché, accordez-moi la grâce de pécher sans concevoir. »

A Madrid, une jeune Andalouse de mœurs légères rencontre un soir, dans un café bien connu de la *Calle de Alcalá*, un étranger qu'elle emmène passer la nuit avec elle. Entre leurs épanchements amoureux, elle l'entretient longuement de la beauté des offices divins qu'on célébrera le lendemain, jour de Pâques, à la cathédrale de San Isidro. Comme l'étranger reste incrédule, elle lui dit avec une tristesse pleine de sin-

cérité : *V. no cree : que desgracia !* (Vous ne croyez pas, quel malheur !)

J'ai visité, quelques jours avant les fêtes de Noël, l'hôpital San Juan de Dios, à Mexico. Il y avait là environ trois cents prostituées, la plupart d'une extrême jeunesse. Je les trouvai pieusement occupées à orner de guirlandes des autels improvisés pour fêter la « buena noche ».

A Guadalajara, dans la province mexicaine de Jalisco, j'ai vu assister à la messe de minuit, très pieuses et très recueillies, un certain nombre de jeunes Mexicaines qu'une heure auparavant j'avais vues pratiquer les rites tout différents du culte de Vénus.

A Moscou, sur la Krasnaia plochadd, c'est-à-dire sur la place Rouge, une fille de quinze ans, pieds nus, vêtue seulement de la robe rouge des Moscovites, aborde un étranger et lui offre l'hospitalité. En quittant la place par le côté nord, ils passèrent devant la fameuse chapelle de la Sainte-Mère-de-Dieu, que le tzar vient toujours visiter avant d'entrer au Kremlin : elle renferme la plus sainte et la plus antique des images de Marie, une copie de celle du moine Panselinos du mont Athos. Des cierges allumés par les fidèles brûlent constamment devant les autels. La jeune Moscovite ne passa point devant la sainte icône sans se prosterner et se signer pieusement.

Donc, il n'y a rien d'étonnant à ce que Lombroso ait rencontré de ces exemples parmi les criminels italiens, qu'il a plus spécialement étudiés. Mais les criminels parisiens sont-ils irréligieux ? Quelquefois. Sont-ils religieux ? Bien rarement. Ce sont surtout des indifférents. J'ai bien rencontré quelquefois parmi eux des gens qui blasphémaient et crachaient sur les choses les plus saintes avec un cynisme révoltant ; mais c'était bien plus par parade, par vantardise, pour « épater les pantres », que par absence de sens religieux. Par contre, j'en ai vu quelques-uns pratiquer sans hypocrisie, et ceux-là, je ne sais pourquoi, étaient presque toujours des protestants ou des israélites. Les autres sont absolument indifférents. Lorsqu'on leur demande : « Croyez-vous en Dieu ? » quelques-uns répondent : « Oui, je crois tout de même qu'il y

a quelque chose au-dessus de nous. » Mais ils n'ont pas de conceptions plus précises. D'autres répondent plus simplement : « Je ne sais pas, je m'en f... » ou bien encore : « Je ne me suis jamais aperçu que Dieu s'occupe de moi ; je ne m'occupe pas de lui, je lui f... la paix, qu'il me f... la paix ! » Telles sont les professions de foi qu'on entend le plus souvent dans la bouche du criminel parisien. C'est un sceptique et un railleur. Il appelle Dieu le « grand mec ».

Quant à cette assiduité des criminels à assister aux offices religieux quand ils sont en prison, je puis assurer que c'est un argument sans valeur. Si les détenus vont à la messe, et je le sais pertinemment, c'est parce que cela est pour eux une distraction. Pour ceux qui sont en commun, c'est un excellent endroit pour se passer du tabac et se faire une foule de commissions ; pour ceux qui sont en cellule, leur porte entrebâillée leur permet de voir le prêtre officier : ils regardent comme ils regarderaient passer les voitures dans la rue ; ça les distrait une demi-heure, et c'est toujours ça de « tiré ».

Il en est de même, à mon avis, de ces prétendues conversions obtenues par les aumôniers dans les prisons. Il faut en rabattre beaucoup. Sans doute, il se rencontre quelques individus qui, entraînés par le prêtre, devenu leur ami, et fortifiés par les dogmes chrétiens, se proposent sincèrement de ne plus retomber dans les mêmes erreurs. Mais, à côté de ces rares exceptions, combien de fourbes et d'hypocrites qui abusent de la candeur d'âme de l'aumônier ! Combien de vils gredins exploitent sa charité et son bon cœur ! Leur repentir n'est que de la fourberie et leurs larmes ne sont que des grimaces. Ils ont, en effet, tout intérêt à se concilier les bonnes grâces de l'aumônier, qui peut leur procurer pas mal de petites douceurs et quelquefois, par de bons rapports, améliorer leur sort. Cela ne les empêche pas de l'appeler « le sac de charbon, le vice-ratichon ».

Ch. Perrier (1) a plaisamment raconté l'abjuration d'un escroc juif à la prison de Nîmes.

« L'aumônier entra, suivi de deux ecclésiastiques, dont l'un

(1) *Les criminels*, t. II.

représentait l'évêque de Nîmes. C'étaient les témoins désignés pour assister à la cérémonie.

« Après avoir revêtu le surplis et l'étole, le curé entame, sur un ton familial, un petit discours pieux. Puis, sous prétexte de l'heure matinale, il met du cœur au ventre du récipiendaire en lui tendant un flacon d'eau-de-vie.

« Bientôt deux coups de latte retentissent dans le silence de l'humide chapelle ; le néophyte, mains jointes, son chapelet pendant à la ceinture, se dirige, à pas lents, priant Dieu à basse note, vers le chœur.

« — Arrière, Satan ! que cherchez-vous en ce lieu sacré ? lui crie l'aumônier.

« — Je cherche le repos de mon âme et demande à embrasser la religion catholique, répond le récipiendaire, qui s'agenouille entre deux autres détenus faisant fonction d'enfants de chœur.

« — Abjurez à haute voix, dit l'officiant.

« Debout, le bras droit tendu, les yeux tournés vers le ciel, le récipiendaire fait le serment de renoncer à Satan, à ses pompes, à ses œuvres, et de s'attacher, pour toujours, à l'Église romaine.

« Dans ce moment, l'odeur de l'eau-de-vie vint chatouiller le nez des enfants de chœur. « Sale cochon ! tu schlingues l'af à pleine gueule », maugréa le camarade de gauche. Celui de droite, mieux éduqué, invita poliment le héros de l'heure présente à laisser un peu de liquide dans le flacon. »

Sorti de prison, le converti s'en alla partout solliciter des secours des âmes pieuses et se fit enfermer de nouveau.

Ce catéchumène me rappelle un jeune Annamite nouvellement converti qui, un soir, dans les rues de Saïgon, m'offrait de me mener ailleurs qu'à l'église. Comme je lui demandais les motifs de sa conversion, il me répondit : « Jésus-Christ y en a bon garçon ; Boudha fouttu couillon. »

Mais tout cela est surtout affaire de milieu. J'ai vu à la prison d'Oran un Arabe condamné à mort pour meurtre et que soutenait une foi ardente. Les détenus mexicains que j'ai vus dans les prisons de Puebla, Mexico, Guadalajara, sont, pour la plupart, sinon très religieux, au moins très superstitieux.

XI. — LA LANGUE DES CRIMINELS.

L'argot est moins répandu et surtout moins parlé qu'on le croit généralement. Même dans les prisons, il n'existe qu'un petit nombre d'individus qui « connaissent complètement » cette langue laide, inquiète, sournoise, traître, venimeuse, cruelle, louche, vile, profonde, fatale de la misère, cet idiome abject qui ruisselle de fange, ce vocabulaire pustuleux dont chaque mot semble un anneau immonde d'un monstre de la vase et des ténèbres » (1). La plupart des criminels des prisons de Paris émaillent leur conversation d'un grand nombre de mots empruntés à l'argot de tous les métiers et à l'argot proprement dit ; ils dénaturent plus ou moins les terminaisons et les désinences des mots, mais le fond de la langue reste le même, et il est facile de les comprendre, sans même être initié.

Lombroso définit l'argot « une langue qui, tout en gardant intact le type grammatical, les assonances générales et la syntaxe de l'idiome en usage, en change complètement le lexique ». Cette définition est assez juste. Mais c'est peut-être aller un peu loin que d'élever l'argot à la dignité de langue. C'est tout au plus un dialecte, une dérivation, une parodie de l'idiome dont il est né.

Néanmoins, beaucoup d'auteurs ont montré que l'argot avait de nombreux rapports avec les langues primitives. On trouve fréquentes chez lui les onomatopées que l'on rencontre si souvent sur les lèvres des peuples enfants. Souvent aussi, il indique les objets par leurs attributs. Ainsi, la casquette s'appelle la « couvrante » ; l'allumette, la « souffrante ». J'ai sous les yeux un essai sur la langue Bambara, par le lieutenant de marine G. Birger. Cet idiome, parlé dans le Kaarta et le Bélédougou, régions situées dans le nord du Soudan occidental, est, en effet, extrêmement riche en onomatopées, et dans presque la moitié des cas le substantif est remplacé par un de ses attributs. Cela donne peut-être de la couleur et de

(1) V. HUGO. *Les misérables*.

la poésie au langage, mais cela lui enlève beaucoup de sa précision et de sa clarté.

Il n'est pas rare non plus de voir dans l'argot, comme c'est le propre des enfants et des peuples primitifs, ce procédé qui fait vivre les objets inanimés et leur donne une forme humaine. D'ailleurs, ce procédé se rencontre même dans les langues des peuples civilisés et surtout chez les poètes qui, pour donner plus de vie à leurs images, plus de relief à leurs pensées, plus de pittoresque à leurs expressions, forment ainsi des multitudes d'allégories embryonnaires.

Ainsi, chez les Latins et surtout chez les Grecs, chez qui chaque élément était personnifié, la mort devient un hideux squelette, armé d'une faux redoutable, le temps un vieillard qui porte un sablier, la justice une femme aux yeux bandés, tenant en mains une balance.

Dans les langues primitives, ce caractère est encore plus accentué, et ces sortes de substitutions se rencontrent même dans la langue courante. En argot, la mort s'appelle *Bernarde*, et le marteau *père Frappart*.

Mais, malgré toutes ces analogies, l'argot diffère profondément des langues primitives, « qui sont toujours graves, jamais ironiques, jamais plaisantes, ne cherchent point à salir l'objet de la pensée, simples dans leurs métaphores, abondantes dans leurs formes grammaticales (1) ». Et puis, toute langue primitive, si simple soit-elle, a toujours une syntaxe qui lui est propre. L'argot n'a pas de syntaxe : il emprunte la grammaire de la langue dont il dérive, se bornant à modifier une petite partie du vocabulaire. Enfin, l'argot n'a pas de prononciation spéciale. Tout au plus existe-t-il dans quelques cas une intonation un peu différente, et on dira Montmertre pour Montmartre. Or, même dans les dialectes et surtout dans les langues dérivées, il existe des différences de prononciation considérables. Ainsi, par exemple, entre l'espagnol et le portugais, il existe bien peu de différences au point de vue grammatical, et le lexique est presque semblable dans les deux langues ; mais la prononciation est absolument

(1) G. TARDE. *La criminalité comparée*.

dissemblable et donne à chaque langue un caractère propre.

Donc, comme je l'ai dit, l'argot est tout au plus un dialecte, et son type linguistique est abaissé au moins de deux ou trois degrés par rapport à la langue-mère ; il est à celle-ci « à peu près comme un champignon qui croît sur le chêne est d'une famille bien inférieure à celle de cet arbre majestueux (1) ».

C'est une langue française estropiée, boiteuse et manchote. « On a peine à la reconnaître, dit V. Hugo. La voilà prête à entrer en scène et à donner au crime la réplique, et propre à tous les emplois du répertoire du mal. Elle ne marche plus, elle clopine ; elle boite sur la béquille de la cour des miracles, béquille métamorphosable en massue ; elle se nomme truanderie ; tous les spectres ses habilleurs l'ont grimée ; elle se traîne et se dresse, double allure du reptile. Elle est apte à tous les rôles désormais, faite louche par le faussaire, vert-de-grisée par l'empoisonneur, charbonnée de la suie de l'incendiaire, et le meurtrier lui met son rouge (2). » C'est l'ombre grimaçante et lugubre de la langue-mère bafouée.

Voyons maintenant par quelles transformations l'argot se forme. Je l'ai déjà dit, l'argot remplace souvent le substantif par l'attribut. Aussi la lune s'appelle *la moucharde*, l'heure *la rapide*, le réverbère *l'incommode*, la bourse *la sainte*. On comprend facilement le sens de ces expressions si pittoresques : la moucharde, c'est la lune dont les rayons éclairent tous les crimes et trahissent le coupable ; la lumière du réverbère incommode le voleur, qui ne peut opérer aussi facilement que dans l'ombre ; la rapide, c'est l'heure qui fuit comme un cheval emporté dans un galop sans fin ; la bourse est la sainte, devant qui tous se tiennent agenouillés, la divinité d'où émanent tous les bonheurs et toutes les joies : la joie du ventre rempli de victuailles, la joie du cerveau imbibé d'alcool et d'ivresse, la joie de la débauche et des filles aux cheveux dénoués.

Les onomatopées sont également très fréquentes. On dit : *fric-frac*, *popote*, *tocante*, pour extraction, soupe et montre.

(1) *La criminalité comparée.*

(2) *Les misérables.*

Il en est de même des réductions : *Bibi* pour Bicêtre, *toc-toc* pour toqué, *gaga* pour gâteaux, etc.

Souvent aussi les criminels ont recours à des euphémismes comiques ou plaisants. Ainsi ils disent *philanthrope* pour filou. Ils intercalent, changent, réunissent des syllabes ou des voyelles, ajoutent des désinences augmentatives ou diminutives, changent les désinences, font des métathèses et des transpositions.

Certaines locutions ont une origine des plus curieuses : elles se tirent, comme l'explique Lombroso, d'allusions homophoniques à certaines personnes et à certains lieux. Il en est deux en particulier fort répandues et qui sont de véritables énigmes pour ceux qui ne sont pas initiés : *Aller à Niort*, *aller à Montretout*, ce qui veut dire : nier, aller à la visite de santé. D'autres sont des métaphores phonétiques extrêmement pittoresques, mais qu'on ne peut comprendre sans explication : *étrangler un perroquet* veut dire prendre une absinthe, allusion à la couleur verte de la liqueur et de l'oiseau, et aussi par allusion au geste presque analogue pour boire et étrangler. Une fille de joie s'appelle un *hôtel du besoin*, sans doute parce qu'une fille de joie est une maison où tout le monde peut entrer, quand le besoin s'en fait sentir, comme on entre dans une auberge quand on a faim. Les détenus parisiens affectionnent beaucoup ces métaphores d'une rare hardiesse, ces homophonies compliquées, et on les retrouve à tout instant sur leurs lèvres.

Ils ont également une grande tendance à abréger et à supprimer les dernières syllabes des mots, sans doute pour donner plus de rapidité au discours. Ainsi on dit *sous-off* pour sous-officier, etc.

L'origine des argots est beaucoup plus difficile à expliquer. Les criminels, disent beaucoup d'auteurs, ont voulu se faire une langue de combat, une langue sombre et louche comme eux, incompréhensible pour les honnêtes gens. Cette théorie est inadmissible. Tous les policiers et la plupart des gardiens de prisons connaissent l'argot, souvent mieux que les criminels. J'ai pu m'en assurer par moi-même. Alors pourquoi parler cette langue, qui est comprise précisément

de ceux qui sont les plus dangereux adversaires des criminels ?

Ne voyons-nous pas les individus de presque tous les métiers former des espèces de dialectes ou d'argots qui leur sont propres et qui ne se parlent que dans leur milieu ? Les criminels, qui forment une vaste corporation, ont inventé un langage qui leur a paru plus en rapport avec leur situation, plus conforme à leurs idées et plus apte à rendre leurs sentiments. Toujours misérables, toujours traqués, ils ont inventé des « mots masques et des métaphores haillons ».

Mais comment cette langue s'est-elle formée ? On a estropié et dénaturé la langue-mère par les transformations que j'ai indiquées plus haut. On a emprunté des mots aux langues étrangères, mais sans aucune méthode étymologique, sans aucune science. Les criminels sont rarement des savants et encore moins des grammairiens. Néanmoins ces emprunts sont faciles à expliquer. Pendant mon internat à la prison de la Santé, j'ai rencontré des criminels de presque tous les pays : Allemands, Anglais, Italiens, Russes, Hollandais, Portugais, Flamands, Arabes, Turcs, Persans même. Qu'un de ces individus lâche un mot étranger, le plus souvent bizarre, aux syllabes étranges, aux voyelles farouches ou lascives, immédiatement la pègre le ramasse et le met dans son vocabulaire à la place d'honneur ; on lui donne droit de cité.

Quant aux expressions nouvelles, elles sont l'œuvre du caprice et de la mode, ces tyrans qui régissent la grammaire et les lois. Ce sont des mots nés dans le vin et dans le sang. Fils de la débauche et du crime, ils sont sortis d'une saillie cynique ou d'un calembour obscène. En effet, les homophonies bizarres et épigrammatiques ont toujours exercé un grand attrait sur les esprits légers et les essences grossières. « Que dans leurs scènes d'orgie, un mot nouveau, une phrase extraordinaire, absurde même, mais vive, piquante ou bizarre, vienne à frapper leurs oreilles, ils s'en emparent aussitôt et lui font les honneurs de leur lexique. » Quoi d'étonnant à cela ? Le caprice et la mode jouent également un rôle immense dans la formation des langues, et la sagesse des académies n'y peut rien. En pareille matière, l'écrivain le plus autorisé, l'auteur le

plus divin, comme dirait Boileau, est obligé d'attendre le jugement de la foule et de se soumettre aux caprices de l'usage. S'il hasarde une expression neuve, s'il tente de remettre en honneur une expression inusitée, il ne peut leur promettre fortune qu'avec les plus humbles restrictions :

... *Si volet usus,
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.*

Mais l'argot, plus encore que les autres langues, est fils du caprice. La plupart de ses mots sont nés dans un coin des halles ou d'un bouge, sans qu'on sache jamais ni comment ni pourquoi.

Chaque langue a certains caractères propres qui constituent son génie. Il en est de même pour l'argot.

D'abord l'argot est extrêmement riche en synonymes pour exprimer certaines actions qui se produisent fréquemment. Ainsi il existe soixante-douze synonymes pour exprimer l'action de boire et l'ivresse. Ils sont également nombreux pour exprimer le vol et le meurtre. Du reste, ce phénomène s'explique facilement et se rencontre dans presque toutes les langues. La répétition d'une même action, le retour fréquent d'un même besoin amènent la création d'un grand nombre de mots identiques : ainsi la mémoire ne se trouve jamais à court et tient toujours une expression prête pour seconder le désir ou la pensée.

Les peuples primitifs, qui s'enfermaient dans des cycles d'actions plus ou moins étroits et dont les idées ne sortaient pas de certaines limites, ont des multitudes de synonymes pour exprimer certains mots, malgré la pauvreté de leurs langues sous les autres rapports. Ainsi, dans le sanscrit, selon Pictet, il y a une centaine de racines qui expriment l'idée de tuer, de blesser, sans compter les dérivations secondaires. Quelques-unes de ces racines sont arrivées jusqu'à nous, comme, par exemple, *mar*, *mori*, *nac*, *kan*. Dans l'argot des prostituées, peu différent d'ailleurs de l'argot des criminels, les mots employés pour désigner le coït et les organes génitaux sont presque innombrables. Un auteur les a classés sous le titre de *Verba erotica*. Il y a trois cents synonymes

pour l'acte vénérien, quatre cents pour les parties sexuelles et cent trois pour la prostituée elle-même (1).

Malgré cette richesse en synonymes, l'argot est une langue pauvre. Beaucoup d'actions, beaucoup de choses n'ont pas de mots et ne peuvent s'exprimer en argot. Ce sont des lacunes qui étonnent et surprennent l'observateur, qui s'arrête comme l'écolier qui veut, par exemple, traduire les mots vapeur ou électricité en latin. Lorsqu'on s'élève de l'ordre des choses et des faits à l'ordre des idées pures, l'étonnement redouble, car l'argot n'a pas non plus de mots pour exprimer les idées abstraites. Vous voulez rendre une idée philosophique, une émotion morale, une idée synthétique ou esthétique, vous ne trouverez point de mots pour vêtir votre pensée. Cela s'explique facilement. Qui fait l'argot et qui le parle ? Le criminel, c'est-à-dire un individu chez qui ces idées n'existent pas, pour qui toute impression morale ou esthétique est le plus souvent lettre morte. Il y a chez lui table rase de tous ces phénomènes intellectuels. Alors comment inventerait-il des mots pour exprimer des sentiments qu'il n'éprouve pas, des idées qu'il n'imagine pas, des idées qu'il ne comprend pas ? Ce serait demander à un sourd de raisonner sur la mélodie, à un aveugle d'expliquer la théorie des couleurs.

On a dit que l'argot était fort répandu, que c'était presque une langue universelle, le volapük ou l'esperanto des criminels. Il y a là, je crois, une grande exagération.

J'ai déjà montré par quels procédés les mots étrangers s'introduisaient dans l'argot. D'autre part, j'ai interrogé beaucoup de criminels, principalement d'anciens forçats. La plupart d'entre eux connaissaient assez bien l'argot parisien avant leur départ pour la Nouvelle ; arrivés là, il ne pouvaient converser avec les autres forçats, dont l'argot diffère sensiblement.

Enfin on a dit que l'argot était une langue essentiellement variable comme l'esprit futile de ceux qui l'ont inventée. « L'argot étant l'idiome de la corruption, se corrompt vite. Au rebours de toute autre végétation, tout rayon du jour y tue ce qu'il touche. Aussi l'argot va-t-il se composant et se décom-

(1) DUFOUR. *Histoire de la prostitution.*

posant sans cesse, travail obscur et rapide qui ne s'arrête jamais. Il fait plus de chemin en dix ans que la langue en dix siècles. Les mots de cette langue sont perpétuellement en fuite comme les hommes qui les prononcent (1). »

L'argot est variable certainement, parce qu'il est presque uniquement le fruit du caprice et du hasard. Mais il existe un substratum de l'idiome qui persiste et varie peu, et la rénovation est plus lente et plus longue à s'opérer qu'on pourrait le croire. En voici une preuve. J'ai pris les *Misérables* de V. Hugo et j'ai lu à un détenu de dix-neuf ans le passage suivant : « Qu'est-ce que tu nous bonis là ? Le tapissier n'aura pas su tirer sa crampe. Il ne sait pas le truc, quoi ! Bouliner sa limace et faucher ses empaffes pour maquiller une tortoise, caler des boulines aux lourdes, brasser des faffes, maquiller des caroubles, faucher les durs, balancer la tortoise dehors, se planquer, se camoufler, il faut être mariol ! Le vieux n'aura pas pu, il ne sait pas travailler. » Cet argot date déjà d'un certain nombre d'années. Cependant notre homme traduisit sans hésiter, et sa traduction différait très peu de celle de Victor Hugo, que voici : « Qu'est-ce que tu nous dis là ? L'aubergiste n'a pas pu s'évader. Il ne sait pas le métier, quoi ! Déchirer sa chemise et couper des draps de lits pour faire une corde, faire des trous aux portes, fabriquer des faux papiers, faire des fausses clés, couper ses fers, suspendre sa corde dehors, se cacher, se déguiser, il faut être un malin ! Le vieux n'aura pas pu, il ne sait pas travailler. »

Mais si l'argot varie, les autres langues varient aussi. Seulement ce travail se fait plus lentement, parce que la réflexion est pour quelque chose. Les mots naissent, vivent et meurent comme nous. Leur fortune est pareille à la nôtre. Ils ont leur jeunesse et leur virilité, leur âge mûr et leur décrépitude. Quand l'heure est venue, ils disparaissent de l'idiome dont ils faisaient partie, comme les feuilles mortes se détachent des arbres aux approches de l'hiver :

*Ut silvæ foliis pronos mutantur in annos,
Prima cadunt : ita verborum vetus interit ætas.*

(1) V. HUGO. *Les misérables*.

Mais les langues s'en iraient ainsi feuille à feuille, si la même puissance, qui détruit certains mots et les efface du vocabulaire, n'en relevait et n'en faisait d'autres pour remplacer les premiers et suffire aux exigences du langage :

Et juvenum ritu florent modo nata vigentque.

Si Plaute usait de termes que le stylet dédaigneux d'Horace se refuse à écrire, l'ami de Mécène, à son tour, en prononçait que n'avaient point entendus les vieux Cethegus, et de la paille du fumier d'Ennius naissaient les fleurs de Virgile. Telle est la loi universelle qui préside au développement et à la transformation de tous les idiomes.

Mais les caractères dominants de l'argot sont l'ironie cynique et grossière, la gaité sinistre. Il recherche les images qui salissent et avilissent, les métaphores qui couvrent de lie et de boue. La peau devient le *cuir*, le bras l'*aileron*, les jambes les *abattis*. Pour exprimer les choses les plus saintes, il a des périphrases hideuses qui bafouent et soufflettent avec des mains souillées. Ainsi, la femme enceinte a un *polichinelle dans le tiroir* ; la petite fille couronnée de roses blanches qui va communier, *avale le disque* ; le moribond qui rend l'âme, *avale sa fourchette* ; le condamné qui marche au supplice, *épouse la veuve*. Certains mots sont comme barbouillés de sang, d'autres macabres et sinistres. Le cercueil devient un *paletot*, le corbillard le *trimballeur de refroidis*, le suicidé un *figurant de la Morgue*, le cimetière un *séchoir*. Certains euphémismes font frémir : l'assassin dit qu'il *apaise* sa victime. « Tel mot ressemble à une griffe, tel autre à un œil éteint et sanglant, telle phrase semble remuer comme une pince de crabe (1). »

Pour exprimer les choses grossières et triviales, les fonctions inférieures de l'humanité, l'argot excelle en termes comiques et piquants, en expressions gauloises d'un goût quelquefois douteux, mais presque toujours drôles. L'individu qui s'oublie et laisse éclater le tumulte de ses entrailles, *lâche une pastille du sérail*, ou bien il *envoie l'âme d'un haricot au*

(1) V. Hugo. *Loc. cit.*

ciel ». Le water-closet s'appelle le *garde-manger*, l'anus le *panier à crottes*, un coup de pied devient un *coup de poupe* et le masturbateur *se colle un rassis*.

La formation des noms propres dans l'argot n'est pas moins curieuse. « *Stultorum nomina semper parietibus adsunt* », dit un auteur latin. Les criminels aiment à graver leurs noms sur les murs des prisons où ils passent, malgré les graves préjudices que cela peut leur causer. J'en ai recueilli un assez grand nombre sur les murs des cellules à la prison de la Santé. Souvent c'est un prénom ordinaire suivi d'un nom de quartier qui a l'air d'une particule : « Oscar de la Bastille, Emile de Grenelle, Charlot du Latin, Emile de la Maubert ». D'autres s'affublent d'un titre nobiliaire : « le marquis de Montparnasse, le prince de la Maubert ». D'autres fois l'individu tire son nom de sa nationalité : « Michel le Russe, le Lyonnais de la Maubert ». Chez d'autres, le nom est tiré d'une déféctuosité ou d'une qualité physiques : *le Frisé, le Rouquin de Clichy*. Mais le plus souvent le criminel s'affuble d'un calembour grossier, ramassé dans la rue, plus rarement d'un pseudonyme prétentieux. Un ivrogne signe : *Sirop cognac*, un autre : *Bec d'acier*, allusion à la solidité de son palais sur lequel on peut répandre impunément les alcools les plus supérieurs ; un aimable *dos vert* s'appelle *Fou d'amour de la Bastille*, un autre chéri de ces dames s'appelle *l'amour de Grenelle* et un troisième *Petit homme de Saint-Ouen*. Un rôdeur de barrière de haute taille s'appellera *Bec-de-Gaz*, et un autre qui aura la maigreur en plus, *L'asperge*. Le roué, c'est *Fouinard de Vaugirard* ; le subtil, c'est *Caoutchouc* ; le disgracié, c'est *l'rtillard de Vaugirard* ou *Transparent de Montparnasse* ; le naïbleur prétentieux, *Cœur d'acier de la Villette* ou *Casse-Museau*. D'autres sobriquets n'ont aucune signification, et ceux qui les portent ne savent ni pourquoi ni comment un parrain inconnu les a un jour baptisés ainsi. Pourquoi l'un s'appelle-t-il *Blanc-Blanc de la Chapelle*, *Coco des Ternes* ou la *Jambe des Halles*, et l'autre *L'Emballeur de l'Ecole*, *La Patente de Montparnasse*, *La Graine de Montmartre* ou *Tripsec* ? Eux-mêmes n'en savent rien. Enfin, certains individus portent des noms en quelque sorte profes-

sionnels. Il suffit de les nommer pour savoir à qui on a affaire, leur nom est comme leur carte d'infamie. Ce sont les « petits jésus » du ruisseau ; l'un s'appelle : *Môme Rocaille de la Courtille* ; l'autre, *Petit Blond des Halles* ou *Denise de la Chapelle*.

XII. — LA LITTÉRATURE DES CRIMINELS.

D'abord un mot sur leur écriture.

Lombroso, qui a étudié plus de cinq cents autographes de criminels, a voulu distinguer l'écriture des homicides de celle des voleurs. J'ai eu sous les yeux un grand nombre d'autographes de criminels, tant voleurs qu'assassins. Il m'a été impossible de retrouver dans ces écritures les caractères indiqués par Lom'roso pour chaque classe de criminels. Ainsi, chez les homicides, je n'ai pas pu reconnaître cette forme gladiolée des lettres dont il parle.

Mais les criminels, en général, présentent-ils une écriture spéciale ? En comparant les manuscrits que j'ai sous les yeux, il me semble qu'il existe quelques caractères spéciaux qui, sans être constants, se retrouvent assez fréquemment. J'ai également étudié l'écriture de beaucoup d'aliénés de l'asile Sainte-Anne, tant hommes que femmes, et j'ai trouvé de grandes ressemblances entre leur écriture et celle des criminels.

Les lettres sont généralement mal formées, les unes entassées, les autres très distantes les unes des autres ; les unes sont lourdes et empâtées, écrasées et arrondies, tandis que d'autres, dans le même mot, sont grêles, maigres, sans pleins, élancées. Ainsi le caractère dominant, c'est, outre la lourdeur, l'irrégularité et l'incohérence. Ce caractère m'a paru réellement caractéristique. Je ne tiens pas compte, bien entendu, de l'écriture tremblée des séniles, ni de l'écriture informe des ignorants qui savent à peine signer leur nom ; de même pour la calligraphie, qui est une écriture à peu près sans caractère et peu différente selon les individus. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer des calligraphes parmi les crimi-

nels, ce qui s'explique facilement par l'adresse des mains et des doigts qu'on rencontre assez souvent chez eux.

Lombroso assure que les criminels allemands, anglais et napolitains font usage de signes hiéroglyphiques mystérieux. Je n'ai rien observé de semblable.

Voyons maintenant ce que lisent et écrivent les criminels.

En principe, les criminels n'aiment pas la lecture, et, à de très rares exceptions près, ils ne lisent que pour tuer le temps et tromper leur ennui.

Je parle bien entendu des véritables criminels, les criminels d'habitude et les criminels-nés; je laisse de côté les détraqués, les dégénérés supérieurs qui viennent quelquefois échouer dans les prisons. Il peut se trouver parmi ces malheureux des gens instruits et délicats, qui aiment les livres pour les livres et les lisent uniquement pour les beautés qu'ils contiennent. Les criminels, au contraire, ne lisent jamais pour s'instruire.

Il n'y a guère, d'ailleurs, que dans les cellules et les infirmeries qu'on demande des livres. Dans les quartiers communs, où l'on n'est pas seul, où l'on peut causer, le temps paraît moins long; aussi presque personne ne lit. On passe le temps laissé libre par le travail à bavarder, à combiner des coups à faire quand on sera sorti.

Aussi le prisonnier ne cherche-t-il dans la lecture qu'une vaine distraction. Y trouve-t-il quelquefois ces émotions exquises dont parle avec tant d'enthousiasme George Sand, ces émotions qui font oublier les heures qui passent et le milieu où l'on se trouve? Lui arrive-t-il quelquefois, en lisant un beau livre, de partir, emporté sur les ailes de l'imagination, vers « un monde meilleur, où les bons sentiments qu'il a pu conserver se trouvent comme affranchis du souvenir de ses méfaits » (1)? La chose est possible et se rencontre sans doute quelquefois, car il n'est pas de conscience obscurcie par des ténèbres si noires qu'aucune lumière ne puisse y pénétrer; mais cela est certainement très rare.

(1) H. JOLY. *Les lectures dans les prisons de la Seine. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1888.

Les criminels n'ont donc pas de goût pour la lecture : le désœuvrement et l'ennui seuls les amènent à lire. Dans ces conditions, quels livres demandent-ils de préférence ? J'ai interrogé les bibliothécaires de la Santé. Ce que les détenus préfèrent, ce sont les romans à grosses intrigues et d'où sont bannies les descriptions, les discussions morales ou philosophiques. De même qu'au théâtre ils préfèrent les gros mélodrames, où il coule beaucoup de sang et beaucoup de larmes de concierges, ils préfèrent lire ces grosses fables où les faits ne laissent point leur imagination en repos. Ces livres seuls leur plaisent, parce qu'ils ne les laissent point réfléchir ni penser et peut-être aussi parce que ce sont les seuls qu'ils peuvent comprendre. Mais ce que les criminels affectionnent par-dessus tout, ce sont les livres orduriers et les journaux. Dans les premiers, les débauchés retrouvent leur élément préféré : l'obscénité et le vice ; dans les journaux, tous trouvent de quoi alimenter leur pauvre esprit : les revendications des sectaires ou des farceurs qui en vivent et en rient ; les proclamations anarchistes ; les cris de mort et de haine contre le bourgeois, le riche, le repu ; les déclamations vides et stériles sur le travail, l'extinction du paupérisme, etc. Tout cela fait sur eux une impression profonde et ils passent des semaines à réfléchir ou à discuter sur tel ou tel article fulgurant de *l'Intransigeant* ou de la *Lanterne*. Le fait-divers les intéresse beaucoup aussi. Ils applaudissent aux *coups battes*, exaltent la hardiesse ou la rouerie du meurtrier, admirent le filou habile qui a glissé entre les mains de la police. Je sais qu'un grand nombre de détenus, à la prison de la Santé, se procurent, par l'intermédiaire de gardiens peu scrupuleux, des journaux, qui leur coûtent fort cher et qu'ils paient jusqu'à dix sous le numéro. Cela devint une véritable passion lorsque l'escroc Allmayer fut arrêté et jugé. Tous les détenus s'intéressaient à lui, vantaient son adresse, exaltaient ses filouteries, le proclamaient le roi des voleurs et la gloire de la pègre. Des individus qui partaient en centrale auraient donné tout ce qu'ils possédaient pour s'y trouver avec lui. J'en ai même entendu un dire : « Je casquerais raide pour en faire ma mère. »

Ceux qui lisent si peu et d'aussi piètres choses, doivent peu produire. C'est là une erreur, car les criminels écrivent beaucoup. Il n'est guère de condamné qui, s'il sait écrire, n'ait, au moins une fois, rédigé une protestation sur l'illégalité de son arrestation et la vénalité de la justice; il n'est guère de criminel qui n'ait confié au papier ses idées sur le vol, la propriété, la liberté, le travail. « Des individus fort peu instruits et sans orthographe, dit H. Joly (1), écrivant fort mal, essaient dans leur cellule de trouver une mesure quelconque et des rimes. »

Le même ennui qui amène les criminels à lire les pousse à écrire, et leurs productions littéraires ne sont que le fruit du désœuvrement et de l'ennui, souvent aussi de la vanité.

On s'explique d'ailleurs facilement pourquoi les criminels ne sont pas littérateurs. D'abord, il faut tenir compte de leur peu d'instruction. Lombroso prétend que chez certains criminels la prison et la solitude affinent les facultés, que la douleur et la colère rendent éloquent. Cela peut être vrai dans une certaine mesure. Selon lui, certains individus illettrés arriveraient ainsi à produire des œuvres remarquables. J'ai observé ce fait chez certains aliénés au début de leur délire et c'est chose connue. Mais je n'ai rien observé de semblable chez les criminels que j'ai étudiés.

L'absence du sens moral chez les criminels est encore une des causes de leur inaptitude à la littérature. Ce sont surtout les sentiments nobles qui engendrent les grandes pensées. Or ces sentiments font presque toujours défaut chez les vrais criminels. Comment voulez-vous qu'un assassin parle de la pitié? Comment pourrait-il trouver dans son cœur de roc une larme, une parole attendrie! Ce serait chercher un diamant dans un égoût, des fleurs sur une charogne putréfiée.

Un voleur qui se croit le droit de mentir, de dépouiller ses semblables, qui n'a pas le sens du juste et de l'injuste, pourra-t-il s'enthousiasmer pour une idée généreuse? Que lui fait à lui l'amour de la patrie, le respect du bien d'autrui, la charité! Parleront-ils d'amour, ces misérables? On n'a qu'à lire

(1) *Loc. cit.*

les poésies qui éclosent dans les prisons. L'amour, pour eux, c'est l'ordure et l'obscénité. Ils ne connaissent que l'amour à quarante sous la séance, l'amour qu'on achète au coin d'une ruelle, au fond d'un bouge, entre deux absinthes. Et la femme ? Ah ! certes, ils ne l'idéalisent pas, ils ne la parent pas, comme les poètes, de toutes les grâces et de toutes les séductions.

La femme ? Mais ils en vivent, ils l'exploitent et la méprisent. Toutes leurs poésies, toutes leurs chansons la bafouent, la traînent dans la boue. Pour l'un, c'est la *môme*, la *marmite*, la *persilleuse*, dont on tire jusqu'au dernier sou pour en rire ensuite ; pour l'autre, c'est l'*hôtel du besoin*, où l'on s'arrête en passant.

Et puis, pour rendre des sentiments élevés, des émotions purement psychologiques, il faut avoir le sens de l'esthétique. Or, les criminels ne l'ont pas. J'en ai déjà donné une preuve en montrant que dans l'argot il n'existe pas de mots pour exprimer ces idées. Lombroso est d'avis contraire, parce que, dit-il, « malgré leur abjection, les criminels ont de très belles poésies ».

Lombroso a reçu de diverses mains un grand nombre de poésies ; la plupart provenaient d'individus qu'il n'a point pu étudier par lui-même ; d'autres sont l'œuvre de quelques criminels célèbres, pour la plupart des déséquilibrés. A de très petites exceptions près, les vrais criminels sont incapables de pensées élevées et leurs poésies sont tout ce qu'il y a de plus terre à terre. On doit cependant reconnaître qu'il est un sentiment qui s'éteint difficilement dans l'âme de ces misérables : c'est l'amour et le respect de leur mère. Je l'ai trouvé conservé chez beaucoup des criminels que j'ai interrogés. C'était pour eux comme une figure lointaine et douce, presque effacée, la première et souvent la seule qui leur ait souri. Beaucoup en parlaient avec respect et quelques-uns avec attendrissement. Un Italien de Turin, qui avait subi plusieurs condamnations, écrit à sa mère ces paroles touchantes dont j'essaie la traduction : « Bien que séparé de toi, ô ma mère, je ne suis pas toujours loin de toi ; tu es l'ange qui veille sur mon sommeil, la chère et triste image qui m'appar-

rait quand la nuit est descendue sur nous ; tes douces paroles encourageantes qui si puissamment me résonnent au cœur, je les entends encore lorsque le jour sans pitié t'éloigne de moi et me rappelle au triste spectacle de la vie. O toi qui la première m'as aimé, alors que, ignorant de la vie, bercé sur ton sein, tu souffrais déjà pour moi, je ne t'avais pas encore affligée ! O ma mère, pardonne-moi. Toi qui fus trop bonne pour moi, pardonne-moi mes fautes. Les larmes que tu répandis pour moi m'accusent terriblement devant l'Éternel. Pardonne-moi en souvenir de mon enfance, lorsque simple et innocent je vivais sur tes genoux. O douleur ! ces membres dont tu m'appris à me servir, et que frais et roses tu couvrais de baisers, ces mêmes membres tu ne les reconnaitrais plus maintenant, tant Dieu les a punis dans sa colère ; maigres et déformés, ils montrent maintenant les traces des fers qu'ils ont portés et des privations que j'ai souffertes.

« O ma mère, pardonne-moi de ne plus pouvoir m'offrir à tes yeux tel que tu m'as fait et d'avoir souillé le sang de ton sang, les os de tes os, la chair de ta chair. Ce sang si pur et si vivant que tu mis dans mes veines, y circule maintenant pâle et avili ; mon corps que tu trouvais si beau, mon regard qui te reproduisait toute, tout ce que tu fis en un mot, je l'ai détruit dans la longue captivité que je subis, devenu un squelette vivant. Ton enfant que tu aimais tant et que tu comblais d'attentions, traîne loin de toi une vie misérable. Ce n'est pas du corps, mais bien plus de l'âme que je souffre.

« Toi-seule, ô ma mère, tu peux comprendre ce que j'éprouve quand, à mon réveil, je ne vois pas ton cher visage, si bon pour moi, s'offrir à mes lèvres. Des années et des années sont passées, mais l'impression est aussi fraîche que si ce matin même j'avais vu pour la dernière fois mon image reproduite dans tes yeux célestes, lorsque tu te penchais sur mes lèvres. O ma mère, une seule chose est restée en moi inaltérable : c'est que mon cœur bat puissamment quand ton image, avec celle de papa, se présente à ma pensée. »

Cette lettre est empreinte d'une naïveté charmante et d'une douceur infinie. Elle surprend dans la bouche d'un voleur.

On la croirait plutôt sortie de la plume d'un enfant qui va faire sa première communion. Cependant il ne faut rien exagérer. L'amour filial, chez les criminels, atteint rarement ce degré d'intensité. Mais la plupart conservent de leur mère simplement un souvenir respectueux. Ils y pensent quelquefois, en parlent rarement, ou bien disent : c'était une bonne femme, et puis ils vont prendre une absinthe.

En réalité, le genre de littérature le plus répandu dans les prisons est la chanson obscène. Il en circule des quantités. Malheureusement il est impossible d'en citer aucune ici, pas même un couplet, tout n'étant qu'ordure et obscénité. Lombroso dit que les livres obscènes d'Ovide, de Pétrone, de l'Arétin, leur ont servi de modèles. Mais il n'y a aucune comparaison à établir entre ces œuvres, dont la beauté fait facilement pardonner quelques passages graveleux, avec les obscénités plates et sans poésie des criminels. Lombroso reconnaît, il est vrai, que les modèles ont été mal suivis, « car, dit-il, c'est un genre de littérature dépouillé de toute fleur de rhétorique, une littérature basse et cachée comme celle des almanachs populaires, sèche comme une chronologie ». Et puis comment admettre que les criminels aient lu Ovide, Pétrone et l'Arétin ! Néanmoins on doit reconnaître que Boccace et Piron sont assez en honneur parmi eux et que quelques-uns les ont lus ; mais presque tous ignorent Rabelais, Villon, Brantôme et Lafontaine. Le rire spirituel de Molière non plus n'est point fait pour eux.

Après les compositions érotiques, ce que l'on rencontre le plus dans leurs écrits, ce sont les théories sur le socialisme, les déclarations anarchistes. Comme je l'ai déjà dit, les criminels aiment beaucoup traiter les grands problèmes sociaux, et c'est chose extrêmement curieuse de voir ces esprits futiles et légers, ces intelligences aux vues étroites, trancher les questions les plus difficiles, là où les plus grands esprits se sont arrêtés, hésitants et pleins d'inquiétude. En phrases déclamatoires, ils bouleversent l'ordre de choses établi, renversent le vieux monde pourri, et sur ses ruines élèvent un édifice social nouveau, une république plus utopiste que la fameuse cité de Fénelon. Les quelques centaines de pages

en prose que je possède ne contiennent guère d'autres idées; ce sont simplement des répétitions de ce qui se débite quotidiennement dans les réunions anarchistes. On y trouve rarement une idée neuve, un passage saillant. « La moitié du monde exploite l'autre, écrit un filou. D'un côté les dupeurs, de l'autre les dupés, c'est-à-dire les malheureux, ceux qui souffrent et dont certains sont restés dignes d'intérêt, pendant que les autres récoltent le fruit de leurs infamies, se vautrent dans l'or, quitte à payer la facture acquittée en bafouant les victimes du désastre qui conduit au suicide ou à la folie. »

Cette récrimination banale est on ne peut plus déplacée sous la plume de celui qui l'a écrite. Fils naturel d'un médecin aliéniste célèbre, il reçut une bonne éducation, ne manquant jamais de rien. C'était un homme fort intelligent; mais la paresse, l'amour immodéré de la table et du bon vin, la débauche en firent un dévoyé. Il parcourut la France, l'Angleterre et l'Amérique du Sud, faisant partout des dupes. Puis il revint à Paris, où il ne tarda pas à se faire arrêter. Rendu à la liberté, il se fit par la suite condamner trois ou quatre fois pour vol.

Un autre individu, sournois et louche, condamné plusieurs fois pour escroquerie, se plaint aussi de l'injustice des hommes forts, qui oppriment les faibles, et demande miséricorde pour les victimes. « Je parle, conclut-il, des victimes dignes de pitié et des mâles défenseurs, de ceux dont le cœur déborde, dont la conviction est profonde et l'accent tout aussi sincère que la vérité qu'ils jettent du sommet de leur courroux au profanateur épouvanté. »

Il n'est pas rare de rencontrer dans les écrits des criminels des théories sur la réhabilitation, sur le rachat du crime, sur les châtiments, sur la honte et le mépris qui suivent toute condamnation et qu'aucune expiation ne peut effacer. Ils se révoltent contre l'opinion qui les flétrit même après qu'ils ont souffert pour la faute commise, et qu'ils l'ont en quelque sorte réparée par une dure et terrible pénitence. Le faussaire Ruschovich écrivait : « Le sable vulgaire que vous foulez aux pieds, donne un cristal brillant après avoir passé par

l'ardent creuset. La lie elle-même peut devenir utile, si l'on sait l'employer; en la foulant aux pieds comme on le fait, avec indifférence et sans souci, on mine le sous-sol de la société et on l'emplit de volcans. Connait-il bien la montagne, l'homme qui n'en a pas visité les cavernes? Le sous-sol, pour être situé plus bas et plus loin de la lumière, est-il par hasard moins important que la croûte extérieure? »

A part les chansons, qui ordinairement sont simples et sans prétention, quelquefois vives et légères, la plupart des compositions des criminels sont lourdes et emphatiques. Ils aiment la phrase, la période embrouillée qui n'en finit plus, les mots aux longues syllabes. Cette emphase se retrouve aussi dans les compositions des aliénés. C'est là un point commun et qui s'explique par cette vanité qu'on rencontre presque toujours chez les uns et les autres, par cette exagération ridicule qui se retrouve chez les premiers comme chez les seconds. Voici un fragment d'une poésie inspirée par la mort de l'empereur d'Allemagne, le 8 mars 1888, à un malheureux déséquilibré, autrefois directeur d'un petit théâtre qui eut une certaine célébrité à Paris. Cet individu se trouvait alors à l'asile d'aliénés de Ville-Evrard.

Aujourd'hui sur la terre, où je meurs de pitié,
Il ne me reste rien que de Dieu l'amitié,
La seule en qui j'ai foi. Ton valet misérable,
Ton Bismark pue le sang. O mort si lamentable
Pour l'honnête ici-bas, sans pitié ni merci
Fauche donc ce bourreau que l'on craint tant ici.

Un caractère commun que l'on retrouve également et dans la littérature des criminels et dans celle des aliénés, c'est la recherche des mots bizarres, des alliances de mots exagérées, des métaphores outrées et des hyperboles hardies. Ils forment même des mots. Voici un passage fulgurant d'une proclamation anarchiste : « Frères ! citoyens ! citoyennes ! Aux armes et mort aux vaches ! Rendez-vous au lever du soleil place de la Bastille, bannières et drapeaux en tête. Invocation à la citoyenne Louise Michel, notre mère et notre patronne, et en avant au Père-Lachaise. Qu'à l'approche de ce lieu

sacré vos cheveux se hérissent sur vos têtes et que, du fond de leur tombe, nos frères, morts pour la bonne cause, en fassent frissonner les dalles. Que tout ce qui viendra pour barrer notre passage, que toute cette canaille, soit mitraillée à bout portant comme des chiens. Après qu'à ces nobles morts tous nous aurons rendu nos plus sincères regrets et que la place, balayée des buveurs de sueur, laissera le passage libre, nous continuerons notre course et nous marcherons vers les palais des tyrans, aux hôtels somptueux, et la torche à la main vienne l'heure des représailles ! »

Les aliénés ne sont pas moins riches en périphrases lourdes et en mots sonores. J'ai vu autrefois, à l'asile d'aliénés de Ville-Evrard, dans le service de Marandon de Montyel, un pauvre vicaire de campagne atteint de délire chronique, qui se croyait pape et signait Pie X. Par la bienveillance et la politesse, j'avais capté la confiance de ce malade. Il me remit un jour un travail débutant par les mots : « Prospérité, liberté, perégalité », et où il se posait en réformateur universel. Voici le début de ce « messianique travail, dédié à chère bonne Louise Michel », programme de la « constitution réformatrice, transfigurée, impérissable de Pie X ». L'auteur s'adresse à Léon XIII, l'usurpateur de la tiare, et il justifie jusqu'à un certain point sa prétention d'être un grand chimiste de mots : « O jubileur entiaré ! s'écrie-t-il. Sacripan Bismarkisard ! Arbitre vaticaniche à morsures pastorifiques ! Écoute le chant du cygne de ton impavide redresseur, ton dompté dompteur, ô lion gallophobe ! Antechrist Léon treizième de nom ! Autre Samson, nouveau Lamennais, le bon, le meilleur, l'excellent et surexcellent même... d'autant que j'ai — Moi — Dieu merci — plus de séquestrations à mon actif que de spoliations à mon passif. Devenu présentement un vivant Macchabée, devant être bientôt enfoui sans honneurs dans la fosse commune de leur champ de Navets, à l'état d'infects autant qu'informes débris humains travaillés par les carabins d'une école quelconque. Devenu, dis-je, depuis vingt-deux ans — à les en croire — ces Lasègue, ces Magnan, de leur propre aveu, — l'incarnation la plus formi-

dable de la Révolution et la personnification la plus redoutable, il paraît bien, de la révolution. »

Néanmoins on trouve par ci, par là, dans les compositions des criminels, quelques poésies d'une certaine valeur; mais on y retrouve toujours plus ou moins ce style prétentieux et tourmenté si cher à ces esprits.

L'argot ne tient que fort peu de place dans la littérature des criminels. Ils en émaillent leurs écrits, comme ils en émaillent leur conversation. Pour donner plus de vigueur ou plus de pittoresque à la phrase, ils l'habillent d'argot.

Voici néanmoins deux chansons où l'argot tient une place importante. Elles ont été recueillies à la prison de la Santé.

CÉLESTINE OU LA MARMITE QUI FUIT

Lamentations d'un trois-ponts.

REFRAIN

C'est pas malin, Célestine,
Depuis que j'suis en turbine,
Tu refoules pour trimarder,
Nibe à tortorer,
Tu m'feras calancher.

Autrefois je t'appelais ma petite môme,
Et mes valades étaient graissées ;
On m'agate et me v'là en paume,
Et tu te débines des matelassées.
Je t'en ai paré de ces attignoles!
Pour ton nière je me serais fait buter.
Mais v'là que tu fréquentes les casseroles
Marmite que j'ai fait débiter !

Quand tu fleurissais sur le bitume,
Tous les gonses étaient épatés ;
Ton chasse faisait des levages rien urfés ;
A chaque trayage tu faisais ta pièce ;
Pendant ce temps-là j'allais m'en jeter ;
Maintenant v'là que tu renifles sur le commerce,
Et je passe à l'as pour me les caler.

Les reluisants que tu t'carras en grève,
 J'm'camouflais en boudiné,
 Tu me r'filais madame la braise,
 J'flanquais mon galurin de côté,
 Puis au tortorent, plus d'un pante
 Était bleu d'nous voir morfiller.
 O'jord'hui j'ai du vent dans le ventre,
 J'sens le paquet de tripes se cavalier.

T'étais nippée à la cocotte,
 On jactait : est-elle frusquinée !
 Ça donne envie de tirer une botte ;
 C'est une marmotte qu'est rien tapée !
 Maintenant tu t'toquardes de la frime ;
 Tes deux oranges tombent dans tes bas,
 T'es des mois sans changer ta lime ;
 Y a même des mois que tu n'en a pas.

Quoi ? c'est éteint... tu rebutes au flanche ?
 Y a pu d'trottinage à la clé ?
 Des dattes pour que tu fasses la planche ?
 L'anse de la marmite est cassée ?
 Pour parer c'gnon qui m'met su'l'sable,
 Comme ta peau n'veux plus que faignerter,
 J'vas me recoller avec ta dabe
 Qui ne refoule pas pour turbiner.

Traduction : « Célestine, c'es' pas malin, depuis que je travaille, tu ne veux plus faire le trottoir. Rien à manger ; tu me feras crever.

« Autrefois je t'appelais ma petite femme, et mes poches étaient garnies d'argent. On me blague et me voilà dans la misère. Tu te soûles. Je t'en ai paré des coups. Pour ta figure je me serais fait tuer. Mais voilà que tu fréquentes les indicateurs de la police, prostituée que j'ai fait débiter.

« Quand tu fleurissais sur le bitume, tous les bourgeois étaient épatés. Ton regard faisait des levages très chics ; à chaque séance tu faisais ta pièce de cent sous. Pendant ce temps-là j'allais m'amuser ; maintenant voilà que tu refuses de te prostituer, et je n'ai plus rien à manger.

« Avec les louis que tu plaçais dans ton faux derrière, je m'habillais en boudiné ; tu me donnais l'argent et je mettais mon chapeau de côté. Puis, au restaurant, plus d'un bourgeois était surpris de nous voir passer. Aujourd'hui j'ai du vent dans le ventre et j'ai les boyaux vides.

« Tu étais bien mise. On disait : est-elle bien habillée ! Ça donne envie d'aller avec elle. C'est une fille qui est bien faite. Maintenant ta figure se défraîchit. Tes seins tombent dans tes bas. Tu reste des mois sans changer de chemise ; il y a même des mois que tu n'en as pas.

« Quoi ! C'est fini. Tu ne veux plus travailler ? Tu ne veux plus faire le trottoir ? Tu ne veux plus te mettre sur le dos ? Tu ne veux plus être ma marmite ? Pour parer ce coup qui me met dans la misère, puisque tu ne veux plus rien faire, je vais me remettre avec ta mère qui ne refuse pas de travailler. »

J'TE VAS LACHER UN PAIN

Écoute, Suzon, il faut que j'te bonisse
 Que tes façons commencent à me mettre à r'naud.
 J't'ai démarrée d'un gonzier de pain d'épice
 Qui ne savait pas t'arranger comme il faut.
 Je t'ai relevée ; la môme a l'air gironde,
 Que je me disais, croyant avoir fait un chopin ;
 Mais tous les soirs sans pognon j'te trouve ronde.
 J'te vas lâcher un pain.

Pour travailler l'soir à la Pépinière,
 Pour vingt pélos j't'achète un petit panier ;
 J't'apprends comment on peut plumer un lièvre,
 Et j'te conduis moi-même au pigeonnier.
 Pendant ce temps-là, faut-il que je sois bonasse !
 Comptant sur toi, je plaqué mon turbin,
 Tu m'fais greffer, y m'reste plus qu'une limace.
 J'te vas lâcher un pain.

Traduction : « Écoute, Suzon, il faut que je te dise que tes façons commencent à me mettre en colère. Je t'ai débarrassée d'un souteneur qui ne savait pas t'arranger comme il faut. Je t'ai relevée. La petite a l'air gentille, que je me disais, croyant

avoir fait une bonne affaire. Mais tous les soirs je te trouve grise et sans argent. Je vas te donner un coup.

« Pour travaille le soir à la Pépinière, pour vingt sous je t'achète un petit panier ; je t'apprends comment on peut dévaliser un imbécile. Je te mène où on trouve des hommes. Pendant ce temps-là, — faut-il que je sois bonnasse ! — comptant sur toi, je quitte mon travail : tu me fais atter dre, il ne me reste plus qu'une chemise.

Quelques poètes ont recueilli l'argot et l'ont mis en vers. Témoin Villon et Mathurin Régnier parmi les vieux, A. Gill, J. Richepin, A. Bruant et autres parmi les contemporains. C'est une tendance littéraire curieuse à étudier (1). Voici une étrange poésie recueillie dans un cabaret de Montmartre.

SCÈNE DE MÉNAGE

Enfin ! te v'là, toi, p'tit'salope !
Tu m'fais poirotter d'puis minuit...
Rouspett'pas ! ou sinon t'écoppe !
Tu viens d'vadrouiller, sale outil !

Défring'-toi, pass'-moi la galette (1) !
T'as dû faire des michés sérieux (2).....
Tu voudrais pas t'offrir ma tête (3)
Rien qu'pour l'amour de tes beaux yeux.

Eh bien ! qué qu'tas à faire la gueule ?
Tu m'connais..... faut pas m'emmerder !
Si tu prends des airs de bégueule,
Gare à ta peau !..... J'te vas bomber (4) !

A la bonne heure, tu t'déshabilles.....
T'es bath ! va. J'te gobe (5), mon trognon,
C'est cor toi qu'es la pus gentille ;
Aboule un p'tit peu c'beau poignon (6).

(1) Voir ÉMILE LAURENT. *La poésie décadente devant la science psychiatrique.*

(1) Déshabille-toi. Passe-moi l'argent. (2) Tu as dû aller avec des hommes payant bien. (3) Tu ne voudrais pas te moquer de moi. (4) Je vais te frapper. (5) Tu es gentille. Je t'aime. (6) Donne un peu l'ar-

Quarant' ronds (7) ! mais tu t'fous d'ma fiole (8) ;
 Tu t'as fait poser un lapin (9) ?
 Réponds donc, eh ! boîte à vérole ;
 Tu t'auras offert un béguin (10) !

Tu sais, Nini, faut pas m'la faire (11) ;
 Moi, j'suis pas comme mon p'tit frangin (12),
 Tu n'te payeras pas ma caftière (13).....
 J'veux pas d'un' feignant', qui fout rien.

Mais réponds donc, eh ! sal' punaise !
 Ah ! chiall' pas (14) ! ou j'te crève la peau.....
 A qui qu't'as r'passé c'te bell' braise (15) ?
 Tiens (*)..... Mais réponds-moi donc, chameau !

Réponds-moi, t'entends, ou j't'assomme !
 — « Alphonse, j't'en prie, écoute-moi !
 « Tu m'as mouchée (16), tu sais, p'tit homme ;
 « J'vais t'dir' le fin mot du pourquoi :

« J'ai carré dans mon faux derrière
 « Deux louis que j'voulais envoyer
 « A ma pauv' vieill' grenouille de mère
 « Qu'est pus capable d'travailler.

« Attends un peu, qu'je r'tir' ma robe.
 « T'impatient' pas, j'vas t'les r'filer.
 « Tu vois, mon chéri, si j'te gobe.
 « — Et ta mère ? — Oh ! a peut crever ! »

Avant la découverte du papyrus et des roseaux, les peuples très anciens écrivaient leur histoire sur les murailles de leurs édifices. Les obélisques se constellaient d'hiéroglyphes mystérieux, où les savants ont pu découvrir les secrets de l'antiquité. On écrivait sur les murailles du temple les hymnes en

gent. (7) Quarante sous. (8) Tu te moques de moi. (9) Tu es allée avec un homme qui ne t'a rien donné. (10) Tu es allée pour rien avec un homme qui te plaisait. (11) On ne me trompe pas. (12) Mon frère. (13) Tu ne te moqueras pas de moi. (14) Ne crie pas. (15) A qui as-tu donné l'argent ? (16) Tu m'as battue.

(*) Il lui fout un pain (*Note du poète*)

l'honneur de la divinité qu'il renfermait. Au fronton, on gravait le nom d'un grand homme qui avait sauvé la patrie ; au-dessous on disait ses vertus et les services qu'il avait rendus ; sur le fût de la colonne rostrale, sur les architraves des arcs de triomphe, on inscrivait les dates des grandes batailles avec les noms de ceux qui étaient morts pour la patrie. Et ainsi l'histoire d'un peuple restait gravée sur ces pierres jusqu'à ce qu'un jour un savant vienne les exhumer de la poussière des ruines et les mettre au jour en les expliquant.

Cette espèce de littérature murale existe aussi chez les criminels (1). On n'a qu'à examiner les murs d'une prison. Les bergers de Virgile et de Florian gravaient des noms entrelacés sur l'écorce des bouleaux. Le criminel qui passe en prison, éprouve, lui aussi, le besoin de dire son chagrin ou sa haine ; le mur de sa cellule alors lui servira de tablettes et il y gravera une pensée triste ou cruelle, cynique ou haineuse. Celui qui viendra après saura qu'un autre y a souffert déjà. Ce sera un peu de la vie d'un homme gravée là. Et la vanité du criminel y trouvera aussi une satisfaction : d'autres, pense-t-il, liront mon nom et le répéteront.

J'ai visité les cellules et les quartiers communs de la Santé ; mais on badigeonne souvent les murailles, et d'autre part les détenus qui écrivent leurs noms sont sévèrement punis et paient les dégradations. Néanmoins dans les cellules et les préaux d'attente, où la surveillance ne peut guère se faire, parce que chaque détenu n'y passe que quelques instants, j'ai relevé des multitudes d'inscriptions. Les murailles en sont tellement couvertes qu'on pourrait presque les comparer aux feuillets d'un livre. Ces inscriptions présentent peu d'intérêt par elles-mêmes : on y lit rarement de grandes pensées. Quelquefois le criminel, comme je l'ai déjà dit lorsque j'ai étudié la formation des noms propres en argot, se contente d'écrire son nom. Le plus souvent il indique la durée de sa peine. Telle est l'inscription suivante : « Nénesse fait treize mois. Vive le

(1) Elle a été étudiée par Lacassagne sous le nom de *Graffiti ou tatouages des murailles*. Voir l'article *Tatouage* du même auteur dans le *Dictionnaire encyclopédique de Dechambre*.

19 juillet ! » Je n'avais pas compris d'abord le sens du vivat de la fin. Un détenu m'a expliqué que c'était la date de sortie. On retrouve, en effet, ce vivat à la fin d'un grand nombre d'inscriptions, comme dans celle-ci : « La Patente de Montparnasse fait deux mois. Vive le 28 septembre 1885 » ; ou encore dans cette autre : « Cœur d'acier de la Villette, sapé (1) à six mois. Vive le 18 septembre 1884 ! » D'autres n'inscrivent que cette date de la sortie : « Coco des Ternes est décarré (2) le 6 mars. » D'autres expliquent le motif de leur condamnation. Ainsi : « Ernest de la Bastille est ici pour Marie, la femme du cuisinier des Phares de la Bastille. » Ou encore : « La Chique du bois fait quinze jours pour avoir pissé sur la voie publique. Vive le 22 août 1888 ! » Ailleurs, c'est un adieu ou un salut aux amis : « Adieu, Plécheroise, sait Marseillais qui te dit à revoir. Je fait cinq ans de travaux forset, 1882. » Ou simplement : « Bastien de la Villette dit bonjour aux amis. » Souvent aussi le condamné, dont la colère est mal apaisée, écrit un mot de haine, un appel aux représailles : « Mort au président de la neuvième ! » Ou bien : « Courage, les amis, et du sang ! » Ou encore : « Courage, les amis, et meilleure chance que moi ! » D'autres se montrent plus vindicatifs encore : « Adolphe, dit l'Écureuil des Halles, et Blondin du Havre disent bonjour aux amis et à tous les garçons courageux. Mort aux vaches, aux tantes et aux bourriques ! On les pendra par les couilles. »

Soit que le temps leur manque, soit que d'autres préoccupations les en détournent, ils écrivent peu d'obscénités sur les murs, à part cependant le mot de Cambronne, qu'ils dédient à tel ou tel personnage détesté, ordinairement le directeur de la prison ou un gardien. Néanmoins, j'ai vu un jour dans un coin sombre d'un préau, à la Santé, une verge monumentale grossièrement dessinée au crayon, avec ces mots au-dessous : « La p... à Théo de la Meuse. »

Il n'en est pas de même des livres qu'on leur prête, car ils écrivent toutes sortes d'obscénités dessus. J'ai eu entre les

(1) Condamné.

(2) Sorti.



main une morale chrétienne en action, annotée par un individu qui signe « *l'anarcho* ». Il en a fait un livre vraiment curieux. Grâce à de nombreuses transpositions, à des mots ou à des lettres ajoutés ou rayés, il a transformé toutes ces histoires pieuses en un recueil graveleux et obscène. Pour avoir la patience de transformer ainsi un livre, page par page et pour ainsi dire lettre par lettre, cet homme devait être travaillé d'un érotisme étrangement lubrique.

Comme on le voit, tout cela a fort peu de valeur au point de vue littéraire. Mais tous ces écrits peuvent avoir un grand intérêt pour l'étude de l'âme des criminels, qu'on voit vaniteux, cyniques, et sans goût pour la littérature et la lecture, lisant et écrivant uniquement par vanité ou par désœuvrement, ne produisant que des compositions le plus souvent obscènes ou bien pleines d'une emphase ridicule, très rarement spirituelles, et presque toujours sans aucune élévation dans le style ni la pensée.

XIII. — APTITUDES ARTISTIQUES DES CRIMINELS.

Généralement on entend par œuvre d'art une œuvre qui exprime une idée esthétique. Dans un beau tableau on admire, plus encore que la science du dessin, l'idée que l'artiste a voulu exprimer et rendre en quelque sorte tangible par des figures qu'il a animées des sentiments qu'il a ressentis et qu'il a voulu rendre. Prenons des exemples. Quand on admire au Vatican la Madone de Foligno ou au Musée de Dresde la Madone de Saint Sixte, ce qui excite le plus l'admiration, ce n'est pas cette science admirable des tons et des couleurs, c'est l'angélique douceur empreinte sur le visage des madones, leur sourire ineffable; c'est la grâce enfantine du divin bambino; c'est le visage radieux des anges en extase.

Allez au Palais des offices, à Florence, voir la Vénus de Médicis, cette « Ève païenne qui cherche une feuille de vigne

absente » ; allez au Musée de Franckfort voir l'Ariane de Dannecker : vous admirerez sans doute la perfection des formes, l'harmonie des lignes qui ondulent avec tant de grâce et de pureté ; puis vous chercherez à lire sur ces visages de marbre la pensée de l'artiste, et, quand vous l'aurez comprise, votre admiration redoublera et vous monterez avec lui d'enthousiasme en enthousiasme ; vous verrez le visage de l'Ariane respirant la fierté et l'amour ; vous sentirez que la Vénus de Médicis est la plus vivante de toutes les Vénus, qu'elle est la personnification de la beauté et de l'amour charnel. Alors ce ne seront plus pour vous des statues, ce seront des pensées symbolisées dans le marbre.

Retrouvera-t-on ces émotions en contemplant les dessins des criminels ? Certainement non. Je laisse de côté pour un moment la question du dessin, je n'envisage que l'idée que toute œuvre d'art doit exprimer, car un dessin même informe peut contenir et éveiller de grandes et nobles pensées. L'âme de celui qui contemple laisse de côté la matière représentative et entre en communication immédiate avec l'âme de l'artiste.

J'ai eu entre les mains un grand nombre de dessins de criminels. Eh bien ! jamais, au grand jamais, je n'ai pu y saisir une pensée élevée, y sentir palpiter un sentiment noble. Comment, d'ailleurs, pourraient-ils exprimer ces émotions de l'âme qu'eux-mêmes ne ressentent pas ? La première condition pour communiquer une impression à d'autres, c'est de l'avoir ressentie soi-même.

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, disait Boileau, et cette maxime est vraie même dans l'ordre d'idées que j'étudie. Alors que rendra le criminel dans ses dessins ? Ce qu'il ressent et surtout ce qu'il voit.

Comment ressent-il l'amour ? Je l'ai déjà dit : comme un besoin. Et il l'exprimera de même. Parmi les compositions que j'ai entre les mains, provenant de criminels de tous genres, il est très rare de rencontrer un dessin représentant l'amour sous une forme plus ou moins idéalisée, et qui en fasse autre chose qu'un acte physiologique. Toutes ces com-

positions ne sont que des scènes d'un érotisme grossier. Le criminel enfermé dans une prison est obligé de refouler ses instincts génésiques, à moins, ce qui arrive assez fréquemment, qu'il ne les satisfasse sur un codétenu. Condamné à la solitude, il prend un crayon et se met à dessiner ; c'est un moyen de passer les longues heures inoccupées : alors il rend par l'image ses passions mal contenues ; il rêve de lubricités et il recouvre le papier de tableaux obscènes, d'accouplements cyniques et souvent contre nature.

Toute œuvre d'art est faite d'après un modèle emprunté à l'humanité. L'artiste le plus élevé, le divin Raphaël lui-même, prend les formes et les essences mortelles qu'il voit autour de lui ; seulement il les idéalise, il voile en elles les défauts inhérents à toute chose humaine. Il prend une partie dans le monde réel et une partie dans le monde imaginaire, et c'est ainsi que son œuvre est autant fille de ses mains que de son esprit.

Le criminel est le plus naturaliste des artistes. Je prends le mot artiste dans un sens tout à fait conventionnel. Il rend la nature dans toute sa banalité. Il copie plus ou moins adroitement ce qu'il voit ; il n'imagine rien ; il n'ajoute rien, ne supprime rien. Aussi toutes ses compositions se ressemblent ; toutes sont d'une navrante banalité ; il est impossible d'y trouver une idée, d'y puiser une émotion. Les modèles ? Il les prend autour de lui : aussi quels modèles ! A-t-il besoin d'une femme nue (les criminels aiment beaucoup à rendre le nu) ? Il va la prendre dans le seul endroit où il a pu en voir, là où elles sont sans chemise et sans chapeau, comme dit le poète espagnol, au bouge ou au lupanar *onde muchachas estan sin camisa y sin sombrero*. Et alors on verra éclore sous sa plume ou sous son crayon un corps fané et flétri, avec des chairs flasques et pendantes, un visage morne, sans expression, plein d'hébétude ou d'ivresse, avec un front bas, avec les yeux vagues et à demi fermés, une bouche perpétuellement entr'ouverte par un bâillement d'ennui ou élargie par un rire bête et cynique. On ne lira aucune pensée sur ces visages éteints, pas même la lubricité, qui a perdu le pouvoir de les animer.

Mais si, souvenir presque effacé d'un tableau entrevu ou d'une page lue un jour en courant, si dans le cerveau obscurci de ces déshérités de l'esthétique germe quelque vision chimérique, quelque forme vague et lointaine de divinité nimbée d'aurore et vêtue de nuages, il ne trouvera point de visage ni de corps pour la reproduire, et ce sera toujours sa marmite qu'il drapera dans l'éther. Il donnera des ailes à une pierreuse des boulevards extérieurs et nimbera d'une auréole de sainte le front d'une habituée des bals de barrière ; il mettra sur un piédestal quelque beauté crapuleuse et peu sauvage entrevue à Belleville ou à la Villette, entre deux saladiers de vin chaud.

Naturellement plus l'état moral et social du criminel sera abaissé, plus ses conceptions artistiques seront inférieures. Si, au contraire, il s'élève d'un degré dans l'échelle sociale, ses conceptions seront évidemment d'un degré supérieur.

Les criminels aiment beaucoup à reproduire le milieu où ils vivent, les gens qu'ils fréquentent et qu'ils coudoient. Pour peu qu'ils aient la notion du dessin, ils réussissent assez bien. J'ai eu entre les mains un certain nombre de dessins représentant des souteneurs ou des prostituées, et qui étaient d'une rigoureuse exactitude. Par contre, les criminels sont rarement des caricaturistes. Quelques-uns s'y essaient cependant, mais sans grand succès. Généralement ils n'ont pas cette vivacité d'esprit, cette finesse de jugement qui fait saisir le point faible du personnage, le ridicule à peine perceptible, mais qu'il faudra rendre visible pour tous en le soulignant d'un peu d'exagération. Leurs charges sont lourdes, banales, sans imagination, sans piquant, très souvent obscènes. Cependant, un jour je reçus mystérieusement une caricature assez drôle, mais dont je n'ai pu connaître l'auteur. A ce moment, des difficultés s'étaient produites entre le service médical de la prison de la Santé et le directeur d'alors. L'administration supérieure intervint, et le directeur fut mis à la retraite d'office. Aussitôt un détenu facétieux crayonna un portrait charge du directeur, suffisamment ressemblant et assez réussi. Le malheureux exilé regardait de l'œil gauche, qui pleurait en louchant horriblement, une porte fermée sur laquelle était

écrit : Prison de la Santé, direction : six mille francs et le chauffage. De l'autre œil, qui était en verre, il regardait une porte sur laquelle était écrit : Service médical. De cette porte entrebâillée sortait un pied qui allait se poser dans les régions les plus charnues de la personne directoriale ; la colère redoublait et l'œil de verre volait en éclats. Je n'ai point conservé cette caricature, qui m'a été soustraite aussi mystérieusement qu'elle m'avait été envoyée. Je l'avais placée un matin sur le bureau du médecin ; le soir elle avait disparu, et le lendemain matin elle était entre les mains de l'irascible directeur, qui l'avait trouvée collée à sa porte. Était-ce l'œuvre d'un criminel ? Ce n'était peut-être qu'un journaliste enfermé pour un entrefilet trop agressif ou un mot trop licencieux, et qui se vengeait de quelque humiliation.

Si les criminels aiment à reproduire ce qu'ils ont sous les yeux, les faits et les hommes de leur monde, on devra assez souvent voir sortir de leurs mains des dessins représentant des scènes de meurtre, de pillage, de vol, de rixes. Cela serait assez logique, la vanité les poussant toujours à se mettre en scène. Je m'attendais à voir reproduits dans leurs dessins quelques-uns de leurs exploits criminels. Cependant je n'ai rien trouvé de semblable dans mes collections. Pourquoi ? Je ne saurais le dire. Le criminel est-il inhabile à reproduire des scènes compliquées, des tableaux comprenant un grand nombre de personnages dans des poses plus ou moins difficiles à exécuter ? Cela est possible pour un petit nombre, mais non pour la majorité, car j'ai vu des groupes érotiques fort compliqués et néanmoins assez bien exécutés. La conscience troublée du criminel redoute peut-être la contemplation prolongée de la victime et du larcin ? Cela est possible quelquefois. Est-ce par crainte de se compromettre ? C'est encore possible.

Donc les criminels qui deviennent dessinateurs en prison, ne reproduisent pas des scènes de meurtre ou de vol. Il serait curieux de savoir si les artistes devenus criminels ont fait des tableaux de ce genre.

J'ai rassemblé mes souvenirs et rappelé à mon esprit les noms de quelques artistes homicides ou ivrognes ; j'ai cher-

ché à évoquer ceux de leurs tableaux que j'ai pu voir en parcourant les différents musées de l'Europe.

Michel-Ange Amerighi, dit le Caravage, avait, au dire de tous, un caractère violent, querelleur et vindicatif. Un jour, s'étant pris de querelle pour une futilité avec le Joseppin, il voulut se battre en duel avec lui ; mais, celui-ci ayant refusé son cartel parce qu'il n'était pas chevalier, il alla se faire nommer chevalier servant à Naples. Il revenait la haine au cœur, pour satisfaire sa vengeance, lorsqu'il mourut en route. Les compositions du Caravage se ressentent de ces violences homicides. Il a peint des scènes sanglantes d'une réalité poignante, et Bollerri parle de « ses ombres effrayantes et de ses figures où respirait la menace » (1). Si, comme l'a dit Buffon, le style c'est l'homme, on peut dire aussi que le tableau c'est le peintre, car souvent son âme tout entière se reflète dans son œuvre.

L'espagnol Ribera, qu'on appelait aussi Spagnoletto, s'est plu à rendre des scènes de tortures et de martyres ; il a rendu avec une vigueur et une vérité surprenantes toutes les convulsions de la maladie, de la faim et de l'insomnie. Il excelle à peindre les plaies sanguinolentes, les chairs en lambeaux et pantelantes, les membres brisés et déchirés, les seins arrachés par les griffes du tortionnaire.

Le hollandais Molyn, qui assassina sa femme pour épouser une Génoise, a brossé des toiles magnifiques et étranges qui l'ont fait surnommer Tempesta.

Les criminels, qui sont souvent des ivrognes, reproduisent plus volontiers des scènes d'ivrognerie. Néanmoins je ne possède qu'un petit nombre de dessins de ce genre et tous sont exécutés avec une maladresse rare ; on dirait que ces gens-là n'ont jamais vu un ivrogne tituber ou chanter.

Sans chercher beaucoup, on pourrait citer plus d'un peintre célèbre qui but outre mesure. L'histoire de la peinture hollandaise contient plus d'un nom d'ivrogne. Steen, en particulier, passa sa vie en « noces et beuveries » et fut un ivrogne fieffé. Je n'ai vu de lui, dans les musées de Hollande et de Belgique,

(1) BOLLERRI. *Vita di Caravaggio*.

que des scènes d'ivresse et d'orgie. On dirait qu'il a voulu immortaliser son vice. « Tous les degrés, toutes les sottises de l'ivresse, tout ce qu'il y a de grossier et de fâcheux dans l'orgie, la frénésie des plus vifs plaisirs, le cynisme du vice le plus vulgaire, la bouffonnerie de la canaille la plus effrénée, toutes les émotions les plus bestiales, tous les aspects les plus ignobles de la vie de cabaret et de carrefour, il les a reproduits avec la brutalité et l'insolence de l'homme sans scrupules. Il est impossible de porter à une plus grande puissance l'art d'écraser les nez, de tordre les bouches, de raccourcir les cous, d'accentuer les rides, d'hébéter les figures, d'attacher des bosses et des goîtres, de faire rire aux éclats, chanceler, tomber, d'exprimer dans l'éclair d'une pupille à demi éteinte l'hébètement et la luxure, de révéler l'abrutissement d'un homme dans un sourire et dans un geste, de faire sentir l'odeur de la pipe, entendre les rires grossiers, deviner les discours stupides et déshonnêtes, comprendre en un mot le cabaret et la canaille ; il est impossible de pousser cet art plus loin que l'a fait Steen (1). »

Lorsque je visitai le musée de peinture de Madrid, il est un peintre dont les tableaux m'ont rempli d'étonnement et presque d'horreur. Goya a fait des caricatures grimaçantes et lugubres. Quand ses personnages rient, on dirait le rire épouvantable d'un spectre, le hoquet qui entrechoquerait les mâchoires d'une tête de mort. Ce fut le plus original et le plus excentrique des hommes de son temps. Sa vie ne fut qu'une suite de contradictions et d'incohérences. Lorsqu'il voulait peindre de grandes surfaces, il puisait la peinture dans des baquets, l'appliquait avec des éponges, des balais, des torchons, et tout ce qui lui tombait sous la main ; il truellait et maçonnait ses tons comme du mortier et donnait les touches de sentiment à grands coups de pouce. Ce sont des caricatures terribles et lugubres. « On dirait que toutes ces têtes grimaçantes ont été dessinées par la griffe de Smarra sur le mur d'une alcôve suspecte, aux lueurs intermittentes d'une veilleuse à l'agonie. On se sent transporté dans un

(1) Ed. DE AMICIS. *La Hollande.*

monde inouï, impossible et cependant réel. Les troncs d'arbres ont l'air de fantômes, les hommes d'hyènes, de hiboux, de chats, d'ânes ou d'hippopotames ; les ongles sont peut-être des serres, les souliers à bouffettes chaussent des pieds de bouc ; ce jeune cavalier est un vieux mort, et ses chausses enrubannées enveloppent un fémur décharné et deux maigres tibias. Jamais il ne sortit de derrière le poêle du docteur Faust des apparitions plus mystérieusement sinistres (1). »

Ce genre de dessins se rencontre assez fréquemment parmi les aliénés. J'ai eu, en effet, l'occasion d'en voir quelquefois. C'étaient des tableaux pleins de fantasmagories incohérentes, de corps informes ou monstrueux, surmontés de têtes de bêtes ou d'oiseaux. Mais ces sortes de productions sont assez rares dans les prisons. Il n'y a que dans les scènes érotiques que l'imagination des criminels se donne libre cours. Ce sont des scènes d'orgies épouvantables qui doivent finir par des rixes sanglantes, des accouplements monstrueux d'hommes ou de femmes avec des animaux. J'en ai une sous les yeux qui représente un cheval mangeant les organes génitaux d'une femme. Une autre représente un écuyer de cirque couché sur le dos d'un cheval et tenant une ballerine en équilibre au bout de sa verge. Une autre composition comprend dix personnages mâles ou femelles, plus un chien, dans des poses lascives et accouplés d'une façon plus ou moins naturelle. Le tout est surmonté d'un pénis symbolique ailé. Sortis de ces tableaux lubriques, ils imaginent peu.

Si maintenant on étudie les dessins des criminels au point de vue de l'exécution, il faut bien reconnaître que souvent elle est très faible. Néanmoins, quelques compositions indiquent une certaine science dans le rendu des lignes et des couleurs. Or, la plupart des criminels n'ont jamais appris le dessin, et ce qu'ils en savent ils l'ont en quelque sorte deviné. Ils possèdent en général une assez grande adresse manuelle. J'ai déjà dit qu'il est fréquent de trouver parmi eux de bons calligraphes. J'ai vu des criminels peu instruits, peu intelligents, qui en quelques jours apprenaient le dessin. J'en ai vu

(1) TH. GAUTIER. *Voyage en Espagne.*

un en particulier à l'infirmerie qui, en moins de huit jours, sans avoir la moindre notion du dessin, réussissait à copier des gravures, même des photographies, au moyen d'un système de mensuration imaginé par lui ; il arrivait à les agrandir en conservant une ressemblance assez parfaite. Cet homme n'avait jamais tenu un crayon avant son séjour à l'infirmerie. Courtier en librairie, il buvait de l'absinthe avec excès et se livrait à l'ivrognerie. Condamné à dix ans de réclusion pour attentat à la pudeur sur une fillette de sept ans, il songea à employer ses longs loisirs en dessinant et en faisant une foule de petits travaux manuels qu'il exécutait avec beaucoup d'adresse. Ce cas n'est certes pas unique, mais c'est un des plus remarquables que j'aie vus.

En examinant la collection des dessins que je possède, j'ai remarqué un certain nombre de caractères qui revenaient assez souvent et qui méritent, je crois, d'être signalés. Un fait des plus frappants, même dans les dessins assez bien exécutés, c'est l'ignorance presque complète de ce qu'on pourrait appeler les poses ou plutôt les attitudes : certains personnages, assez bien exécutés, ont une attitude contraire à toutes les lois physiologiques et anatomiques ; ils ont l'air d'équilibristes qui veulent tenir l'équilibre dans une position instable.

J'ai remarqué également qu'il existait un point de ressemblance remarquable entre les dessins des criminels et certaines œuvres d'art de l'antiquité. Beaucoup de leurs personnages ont les poses raides, hiératiques, barbares de certaines statues égyptiennes, et on dirait que tous ces dessins ont été faits sur le même modèle, car la pose est presque toujours identique et d'une rigidité immuable : mêmes attitudes raides et contraintes, mêmes gestes hiératiques, même régularité des plis.

En examinant ces dessins, je n'ai pu m'empêcher de penser à ces vierges, à ces saints aux attitudes froides et rigides qui peuplent les cathédrales grecques de Moscou et de Nijni-Novgorod. Ces icônes sacrées sont également toutes semblables et peintes d'après des formules précises comme des dogmes. Il existe, en effet, un manuscrit byzantin traduit par Paul

Durand et intitulé : « *Le Guide de la peinture* ». Ce manuscrit est l'œuvre d'un certain Denys, moine de Fournas d'Agrophi, grand admirateur du célèbre Manuel Panselinos, de Thessalonique, qui paraît être le Raphaël de l'art byzantin et dont il existe encore quelques fresques à la principale église de Karès, au mont Athos. On y indique « la manière de représenter les faits naturels de la Bible et en même temps les paraboles du Seigneur, les légendes, les épigraphes qui conviennent à chaque prophète ; le nom et le caractère du visage des apôtres et des principaux saints ; leur martyre et une partie de leurs miracles, selon l'ordre du calendrier (1). »

Il est peu probable que les criminels que j'ai vus aient lu le précieux manuel d'iconographie orthodoxe. Mais cette vague ressemblance avec les productions de l'art byzantin, quelque étrange qu'elle paraisse, est néanmoins facilement explicable : elle indique simplement que les attitudes hiératiques sont propres aux œuvres d'art des peuples primitifs, car l'art byzantin, étant immuable et imperfectible, est toujours un art en enfance. Les peintures modernes des cathédrales russes ne diffèrent pas sensiblement de celles que l'on peut encore voir dans les églises du mont Athos et qui datent de plus de cinq siècles.

Et cela est si vrai que ces formes primitives se rencontrent aussi dans les tableaux des vieux peintres, mais principalement chez les Flamands et les Allemands.

J'ai vu, dans les musées de Vienne et de Berlin, des Èves de Chranach l'ancien ; j'ai été frappé de cette analogie dans les formes et dans les lignes. Toutes ses Èves ont ce corps aux hanches plates, ces cuisses sans saillies et sans méplats, où les lignes courbes sont remplacées par des lignes obliques ou brisées. La disposition de la chevelure est également identique dans beaucoup de cas.

J'ai déjà dit que les criminels dessinaient surtout des scènes érotiques et que l'obscénité était la note dominante de leurs productions artistiques. C'est sans doute pour cela qu'ils affectionnent de reproduire les organes génitaux et les seins.

(1) *Guide de la peinture* de DENYS D'AGROPHI, traduit par Paul Durand.

Ils ne peuvent dessiner une femme nue sans la déflorer d'une abominable fente rouge et béante. Ils ne sauraient concevoir un homme nu sans être orné d'un pénis en érection, et ils donnent généralement à cet organe un volume qui ferait la joie de la courtisane biblique dont parle le prophète Ezechiel, la jeune Oolla, qui recherchait les hommes « *quorum carnes sunt sicut carnes asinorum* ».

Le sexe n'est point pour eux quelque chose de mystérieux et de sacré, une rose mystique qu'il faut cacher sous la voûte obscure du ventre, comme un talisman étrange et précieux qu'on tient enfermé dans un tabernacle; ils en font au contraire une laideur qu'ils étalent au grand jour et dont ils rient.

Leur façon de dessiner les seins est également assez curieuse; ils les placent presque toujours trop bas et ont une tendance très marquée à les faire tombants.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des dessins des criminels, et je crois que c'est la seule façon qu'ils emploient pour exprimer leurs idées ou leurs passions par des images visibles et tangibles. La sculpture même la plus primitive est pour eux une science complètement inconnue. Et cependant, lorsqu'on étudie l'histoire des beaux-arts, on remarque que chez les peuples la sculpture précède presque toujours la peinture; Praxitèle était un maître avant qu'Apelles fût né, et Michel-Ange aurait animé le marbre avant de peindre le Jugement dernier. Qu'on donne à Phidias un bloc de marbre et un ciseau, et il en fera sortir un Jupiter tonnant. Il faut au peintre un outillage beaucoup plus compliqué. Cela explique pourquoi le sculpteur est l'ancêtre du peintre. Pour le criminel enfermé dans une prison ou dans une cellule, c'est le contraire qui se produit; il lui sera fort difficile de se procurer un ciseau et de la terre pour façonner l'idée qu'il veut vêtir d'un corps, tandis qu'il aura toujours sous la main un crayon et une feuille de papier; aussi le criminel dessine, mais il est rare de trouver dans les prisons même une grossière statuette taillée dans du bois. On ne saurait considérer comme une œuvre d'art, même primitif, ces travaux grossiers exécutés avec de la mie de pain colorée et repré-

sentant des oiseaux ou des animaux dignes de figurer dans le paradis terrestre de Bosch.

XIV. — LE TATOUAGE CHEZ LES CRIMINELS.

Les causes qui poussent l'homme à se tatouer sont multiples. Chez certains peuples superstitieux, le tatouage est une sorte d'amulette qui préserve des maladies ; c'est une espèce de vaccination mystique. Chez d'autres, c'est un mode de guérison. Tels les Botocudos, qui se font une cicatrice au front pour se préserver des maux de tête. Chez les Kabyles, une croix appliquée aux tempes, à l'angle externe des paupières, sur un membre, guérira de la fièvre, des maux de tête, des douleurs, etc.

Chez d'autres peuples, le tatouage est une sorte de cérémonie familiale et religieuse. Chez nous, quelques jours après la naissance de l'enfant, toute la famille se réunit autour du berceau pour le baptême ; en Polynésie, le baptême de l'enfant c'est le tatouage. Chez les vieux Gaulois, la fille du chef, le soir de ses fiançailles, présentait sa coupe aux lèvres de tous les invités ; en Nouvelle-Zélande, on la soumet aux épreuves du tatouage.

« L'historien chinois Ma-Tien-Lin, qui écrivait au douzième siècle, rapporte la cérémonie complète du tatouage qui s'exécute chez la jeune fille au moment de son mariage, dans la population de l'île de Haï-Nan. C'est seulement dans les classes nobles qu'a lieu cette cérémonie. Au moment où l'enfant atteint l'âge nubile, les parents offrent une grande fête à tous les membres de la famille. Les compagnes de la jeune fille apportent elles-mêmes les aiguilles et les pinceaux et tracent en noir sur son visage des dessins de fleurs, de papillons, d'insectes, très finement exécutés.

« Les dessins sont alors gravés par un artiste, qui est généralement une vieille femme, et les images tracées par la piqure se détachent sur un fond pointillé qui semble imiter un semis de grains de millet. La cérémonie s'appelle Sieou-Mien.

« A Formose, d'après Raoul, la même cérémonie précède le mariage chez les femmes, dont le visage est entièrement couvert d'un tatouage très serré.

« On l'observe même chez les femmes Ainos de l'île Jeso, à l'embouchure du fleuve Amour, et dans l'île Tarataï (1). »

D'autres obéissent à un sentiment religieux. Le tatouage est pour eux une sorte de consécration, comme la tonsure chez les prêtres chrétiens modernes et la trépanation chez certains musulmans. Les Phéniciens se gravaient sur le front les signes de leur divinité. En Nouvelle-Zélande, la femme qui ne portait pas le tatouage orthodoxe, gravé par une prêtresse, ne pouvait jouir de la félicité éternelle. Lorsque « le berger de l'Ida, l'étranger à la tête dorée », eut enlevé du palais de Ménélas « la blanche Tyndaride, Hélène aux pieds d'argent, au corps sublime », il alla aborder au promontoire de Canope, près d'un temple d'Hercule. Dans ce sanctuaire redouté, il s'empressa de se faire tatouer, car il savait que le tatouage était une consécration au dieu et le rendait inviolable (2).

« Les anciens Égyptiens se traçaient sur la peau certains emblèmes aux rites d'Isis et d'Osiris. Les prêtres étaient tatoués de cette façon.

« Suivant Procope, les premiers chrétiens d'Orient et d'Italie étaient tatoués ; d'autre part, Ptolémée Philopator se faisait tatouer d'une feuille de lierre en l'honneur de Bacchus. Chez les juifs qui s'étaient convertis de force au paganisme, cette pratique, on le sait, était en opposition formelle avec les préceptes du Lévitique, qui interdisent aux juifs toute espèce de tatouage ou écriture de points. Cette même interdiction se retrouve, d'ailleurs, dans le Coran.

« En Nouvelle-Guinée, les prêtresses du culte du Serpent portent sur les bras, la poitrine et le visage des cicatrices en festons représentant des fleurs, des animaux et surtout des serpents. Cette opération les rend sacrées. De même, suivant

(1) LACASSAGNE et MAGITOT. Art. *Tatouages* du *Diction. encyclop. des sciences médicales*.

(2) HÉRODOTE. *Histor.*, liv. II, chap. CXIII.

Ali-Bey, tout Arabe qui portera sur chaque joue trois incisions parallèles sera par là consacré esclave de la maison de Dieu (1). »

Chez d'autres, c'est un signe de supériorité, une sorte de blason. L'homme tatoué est le seigneur, tandis que le pauvre diable dont la peau reste nue et vierge d'ornements n'est que le plébéien ou le roturier. Chez les Maoris, le vaincu tatoué ne peut être réduit en esclavage. Et le moko est l'homme tatoué, tandis que le tipaï qui ne l'est pas est presque un esclave. Le guerrier Caraïbe écrit son histoire sur sa peau : les grands combats auxquels il a pris part, le nombre d'ennemis immolés de sa main. Ainsi les Pagai se font exécuter un signe de tatouage à chaque ennemi tué par eux.

Chez certaines tribus, les tatouages sont des signes distinctifs, et chaque membre porte ainsi gravées sur sa peau les armes de sa tribu.

Mais toutes ces origines ne sauraient être invoquées pour les tatouages des criminels. J'ai interrogé un grand nombre de détenus tatoués : la plupart ne savaient pas pourquoi ils étaient tatoués. Un jour d'ennui, un camarade s'est fait tatouer à côté d'eux dans le dortoir ou dans le préau ; par esprit d'imitation, et pour tuer le temps, ils ont fait comme lui. Et alors, très souvent, l'emblème indélébile qu'ils portent n'a aucune signification pour eux. D'autres se sont laissé tatouer un jour d'ivresse. Un tatoueur est venu chez le marchand de vin ; on a causé, on a pris un verre, deux verres, trois verres ensemble ; le tatoueur a fait son boniment, vantant son adresse, l'innocuité de l'opération que l'on ne sent même pas, la finesse et l'élégance de ses dessins, et finalement le malheureux s'est fait graver, pour une somme modique, une danseuse sur le bras.

Pour le tatoueur lui-même enfermé dans une prison, c'est un passe-temps, une distraction et quelquefois un moyen de se procurer un peu d'argent. « Cela fait passer le temps, disait l'un d'eux au professeur Lacassagne ; j'aime à dessiner, et, faute de papier, j'opère sur la peau de mes compagnons. »

(1) LACASSAGNE et MAGITOT. Art. *Tatouages* du *Dicț. encyclop.*

Ou bien la chose s'est passée à l'atelier. L'apprenti a vu tatouer un camarade plus âgé et il a voulu faire le brave : il a tendu son bras à l'opérateur, et, malgré la douleur, il s'est laissé faire.

Tout cela est pur amusement, et généralement le malfaiteur ne cherche à produire aucun effet en se tatouant. « Quand le jeune Océanien, lui, soumet son corps tout entier, et d'abord son visage, tout ce qu'il expose au regard de tous, à la cruelle opération que les rites de sa tribu lui imposent, il sait le motif sérieux qui le détermine et l'avantage sérieux qu'il produit. Sa religion, sa coutume, ce qu'il a de plus sacré, lui recommandent ce courage pour frapper de terreur l'ennemi, pour rendre fières de lui ses femmes, pour être scellé ineffaçablement à l'effigie de sa tribu. Il ne reproduit sur lui-même aucun objet extérieur ; il trace de gracieuses ou caractéristiques arabesques, qui s'harmonisent étrangement par leurs lignes avec ses formes corporelles. Le prétendu tatouage du malfaiteur, au contraire, consiste en images aussi étrangères à son épiderme que peuvent l'être les inscriptions d'un enfant au mur d'un édifice. Il est imitatif, non expressif. Que peut-il avoir de commun, sauf le nom, avec ce noble tatouage polynésien, par exemple, qui est une véritable œuvre d'art, incarnée à l'artiste, comme le rôle d'un acteur parfait (1) ! »

Dans le même ordre d'idées, j'ai observé chez presque tous les détenus Birmans, à la prison de Rangoun, un très curieux tatouage de lignes festonnées, couvrant les cuisses du pli de l'aine aux genoux, et simulant à s'y méprendre un pantalon de femme ajouré. Mais personne n'a pu m'expliquer l'origine de ce tatouage, qui a certainement un caractère national, car je l'ai observé aussi chez un très grand nombre d'autres Birmans.

Néanmoins, il n'est pas rare de voir des criminels se tatouer par vanité. Quelques-uns sont fiers de leurs tatouages et les montrent avec une ostentation peu dissimulée. J'ai vu un individu qu'on avait amené à la Santé pour purger une condamnation pour rixe. Cet individu était littéralement couvert de

(1) G. TARDE. *La criminalité comparée.*

tatouages ; il avait sur les jambes et sur les bras des têtes de femmes, des soldats, des généraux, des croix de la Légion d'honneur, le tout entrelacé d'inscriptions plus ou moins prétentieuses. Sur la poitrine, un dessin très compliqué représentait la prise du fort de Hué par les Français. Sur le dos, il portait un groupe de deux personnages : « le marquis Sans-Gêne et la duchesse Sans-Façon ». Ces personnages avaient vingt-huit centimètres de haut et ils étaient encadrés par des vases de fleurs qui mesuraient trente-cinq centimètres de haut. Ces tatouages, très finement exécutés en deux couleurs, rouge et bleu, avaient été faits en Afrique. Ils avaient nécessité plus de trois mois de travail et de courageuse patience, et avaient coûté plus de deux cents francs. Tout en reconnaissant la supériorité et l'élégance du dessin, j'étonnai fort l'individu qui les portait en lui disant que j'aurais bien donné quatre cents francs pour qu'on ne me les fit pas.

Dans certains pays, dans la Nouvelle-Zélande en particulier, le tatouage passe pour un ornement, et les jeunes filles se tatouent pour dissimuler la couleur rouge de leurs lèvres. Pendant l'opération leurs mères leur chantent : « Laissez-vous tatouer, pour qu'on ne dise pas, quand vous entrerez dans une fête : quelle est celle-ci qui a les lèvres rouges ? »

« L'homme le plus brut, dit Th. Gauthier (1), sent d'une manière instinctive que l'ornement trace une ligne de démarcation infranchissable entre lui et l'animal, et, quand il ne peut broder ses habits, il brode sa peau. »

Autrefois, le tatouage était fort employé pour marquer les criminels de signes infamants indélébiles. Les femmes thraces étaient assujetties par leur mari à une piqûre indélébile et expiaient ainsi le meurtre sacrilège d'Orphée (2).

Chez les anciens, sur le front des esclaves, des prisonniers, des déserteurs, on imprimait des dessins indélébiles : un cheval, une chouette ou les armes royales (3). Ce ne pouvaient

(1) *Constantinople*. — V. également : G. VARIOT. *Tatouages et peintures de la peau*. *Revue scientifique*, 1887.

(2) PLUTARQUE. *De sera numinis vindicta*, l. XII, chap. XX.

(3) PLUTARQUE. *Périclès*, chap. XXVI. — Hérodote. *Histor.*, l. VII, chap. CCXXXIII.

guère être que des tatouages. Les malheureux ainsi défigurés cherchaient à ramener leur chevelure pour couvrir leur front stigmatisé, mais les maîtres farouches faisaient raser leurs cheveux (1).

Il y a peu de temps encore, chez nous, on imprimait au fer rouge, sur l'épaule du condamné aux travaux forcés, les initiales T. F.

Il semblerait que les criminels doivent fuir ces marques infamantes qui les dénoncent à tous et les font reconnaître. C'est leur infamie écrite en caractères indélébiles sur leurs bras ou leur front. Il n'en est rien. Aujourd'hui que la justice plus humaine a supprimé l'épreuve terrible de la marque au fer rouge, les criminels se chargent d'écrire eux-mêmes sur leur peau le signe infamant. J'ai vu un individu qui portait sur le bras, tatoués en bleu, les lettres T. F.; un autre, ces mots : Fleur de bague. Ces faits ne sont pas rares, et toutes les personnes qui ont vécu avec les prisonniers et qui ont pris la peine d'examiner leurs tatouages, ont pu en voir un assez grand nombre.

Les tatouages obscènes ou érotiques sont beaucoup moins fréquents qu'on pourrait le croire, du moins d'après ce que j'ai observé. Sur plusieurs milliers de détenus, examinés dans l'intervalle de deux ans à la prison de la Santé, je n'ai rencontré que quelques tatouages obscènes. Bien entendu, je ne considère pas comme tels les personnages complètement nus. Parmi les individus porteurs de tatouages obscènes que j'ai examinés, l'un avait sur l'avant-bras droit un appareil génital externe mâle, qu'il s'était fait tatouer en prison à l'âge de dix-sept ans. Il voulut d'abord me faire croire que cette image représentait une pipe; finalement il m'avoua que c'était une verge qu'un compagnon de cellule, pour qui il avait eu de coupables complaisances, lui avait tatouée en souvenir. Un autre individu portait, au-dessus du pubis, cette inscription engageante avec une faute d'orthographe : « C'est ici le rendez-vous des belles filles. Au robinet des amours. » Il avait été tatoué au régiment. Un autre avait dans le dos un diable

(1) ATHÉNÉE. *Banquet des sophistes*. — PÉTRONE. *Satyricon*.

agrémenté d'un pénis énorme ; d'autres, sur les jambes et sur les bras, des tatouages assez finement dessinés et représentant des scènes de coït. Un autre enfin, le plus curieux, après avoir subi un grand nombre de condamnations, s'était fait tatouer à Taïti par un créole. Il avait sur la verge une étoile et une botte pour faire, comme l'indique M. Lacassagne, le légendaire calembour : Je vais te mettre ma botte au... De plus, on lisait sur les différentes faces de la verge des inscriptions alléchantes, avec une orthographe d'une naïveté toute primitive : « Le peizir des dames. Bote pour tour pied. »

J'ai encore vu quelques individus qui portaient sur les bras des images de femmes nues avec des organes génitaux plus apparents que nature. Faut-il voir dans ces images lubriques un reflet du caractère et des mœurs du tatoué ? Je ne sais, mais il faut tenir grand compte de ceci : c'est que l'individu a été souvent tatoué pendant l'ivresse ou dans un moment d'ennui. J'ai observé un grand nombre de pédérastes pendant mon séjour dans les prisons ; je n'ai jamais trouvé chez eux de tatouages obscènes et surtout ces tatouages caractéristiques que Lacassagne dit avoir vus avec tant de fréquence. Un seul, celui qui précisément portait une verge sur le bras et dont j'ai déjà parlé, avait le sein traversé d'un poignard et sur la poitrine une pensée avec le mot : bébé. Était-ce là un souvenir ou un emblème de pédérastie ? Le drôle n'a rien voulu me dire. Il n'en n'est pas moins logique et il n'en est pas moins vrai de croire que les passions amoureuses et surtout l'érotisme portent certains individus à se dessiner sur la peau des scènes lubriques en conformité avec leurs goûts et leurs mœurs. Au dire de Mantegazza, on voit des femmes qui ornent leur vulve de dessins obscènes, et les Japonaises, il y a quelques années à peine, se dessinaient sur la main des signes faisant allusion à leurs amants et les remplaçaient par d'autres quand leur cœur changeait. Pour d'autres, surtout chez les prostituées, le tatouage est un stimulant des passions. Ainsi j'ai vu à Naples une prostituée italienne qui portait à la cuisse, au-dessus de la jarrettière, ce mot encourageant : *Excelsior!* avec une flèche indicatrice qui, comme on pense, n'était pas tournée du côté du pied.

Enfin, il n'est pas rare de rencontrer chez les criminels des tatouages professionnels, des souvenirs de leur passage dans l'armée ou dans différentes corporations. Il en est même parmi eux qui, avant d'être devenus des êtres pervers et incurables au point de vue moral, ont quelquefois obéi à un bon sentiment, à quelque souvenir pieux, et alors ils font graver sur leur peau une date, un nom ou une image qu'ils vénèrent et chérissent. « Les bergers de Virgile gravaient le nom de leur amante sur le tronc des arbres ; le plébéien de nos villes modernes fait inscrire d'une manière indélébile, sur sa peau, le nom et les traits de la personne qui lui a été chère (1). » J'ai vu un individu qui portait sur le bras droit un poignard avec ces mots : « Mort aux gousses. » Sur la poitrine il avait une espèce d'autel surmonté d'une croix. On lisait au-dessous cette inscription touchante : « A ma mère. » Sur le bras gauche on lisait d'autres légendes : « Mon cœur à ma femme. Je pense à toi. » La première inscription avait sans doute été tatouée dans un moment de haine, peut-être en prison, quelques jours après une condamnation. Puis, la faute payée et la liberté recouvrée, la paix s'était faite dans la conscience du coupable et le repentir avait fait place à la haine. Le malheureux avait évoqué alors le souvenir de sa mère morte loin de lui, et, ne pouvant lui faire élever une tombe au cimetière, il lui en avait fait graver une sur sa poitrine. Beaucoup se font tatouer une image grossière et peu ressemblante de leur fiancée avec son nom au-dessous.

J'ai souvent rencontré aussi, chez certains individus, un motif de tatouage dont je n'ai pu avoir l'explication. J'ai bien vu au moins une vingtaine de détenus qui portaient sur la poitrine ou sur les bras un Christ tatoué. J'ai interrogé tous ces individus. Aucun d'eux n'avait été guidé par une idée ou un sentiment religieux. Alors pourquoi cette image du supplice du Nazaréen ?

On retrouve dans les tatouages toutes les formes primitives du dessin. La forme la plus inférieure, la plus naïve, consiste simplement en points et en lignes disposés et enchevêtrés de

(1) G. VARIOT. *Les tatouages européens. Revue scientifique*, 1888.

mille façons. Nombre de peuplades barbares ne connaissent pas d'autres procédés d'ornementation. Bertholon (1) a retrouvé cet archaïsme primitif dans la pratique du tatouage chez les indigènes du nord de l'Afrique.

Du reste, cette méthode naïve se retrouve même dans les productions architecturales de certains peuples de l'antiquité. L'esprit humain, en effet, suit toujours les mêmes voies dans son évolution et arrive presque toujours à des effets identiquement semblables. A mesure que le génie de la peuplade se développe, il passe du dessin linéaire et sans autre signification qu'un ornement stérile à l'écriture employée souvent comme motif de décoration. A Agra, dans l'Hindoustan, le Taj Mahal, tout en marbre blanc, porte extérieurement comme décoration les surates du Koran en marbre noir. Il en est de même à la mosquée de Cordoue, mais cette fois les inscriptions décorent l'intérieur de l'édifice. Sur les parois du Mirhab, le saint des saints, ces beaux caractères arabes qui se marient en courbes harmonieuses, qui s'allongent ou s'arrondissent selon la volonté du calligraphe, forment une magnifique et pittoresque ornementation.

Les peuples ne suivent pas d'autre loi dans la décoration de leur peau que dans la décoration de leurs édifices. Après les lignes, vient l'inscription prise tantôt comme motif de décoration, tantôt comme moyen pour perpétuer une idée ou un souvenir. J'ai vu un Arabe qui portait sur la poitrine son nom en caractères arabes. D'autres y écrivent des maximes plus ou moins philosophiques, mais plus souvent cyniques ou obscènes. D'autres prennent leur peau pour en faire leur livre d'impressions et ils y inscrivent leurs souvenirs, une date, un nom, etc.

Si l'on s'élève d'un degré de plus encore, on voit apparaître le dessin, mais informe d'abord. C'est souvent un mélange d'écriture et de dessin, et certains mots, ou certaines idées sont représentés par des caractères graphiques et d'autres par des images. C'est en quelque sorte l'âge des hiéroglyphes du tatouage ou, pour parler un langage plus moderne, l'âge

(1) *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1904.

des rébus. Ces sortes de dessins hiéroglyphiques sont encore très fréquents chez les criminels que j'ai observés. Il en est trois en particulier qui reviennent très souvent. Ainsi on lit souvent celui-ci : « *Enfant du malheur né sous une mauvaise étoile* », le mot étoile étant remplacé par un dessin représentant grossièrement une étoile. Il en est deux autres qui sont très communs, et que j'ai rencontrés au moins une vingtaine de fois. Ainsi, on lit très souvent sur le bras d'un individu : « *Mon cœur à ma femme* » ; mais le mot cœur n'est pas écrit et remplacé par une image. On lit souvent aussi : « *Je pense à toi* », le mot pense étant remplacé par une fleur de pensée. Ces inscriptions sont d'une naïveté touchante et on y sent palpiter l'âme candide des bons et des simples. Mais il n'est pas rare de lire à côté une inscription dans le genre de celles-ci : « *Mortaux gousses ! — Déporté. — Pas de chance.* »

J'ai interrogé beaucoup de détenus porteurs d'inscriptions imagées dans le genre de celles qu'on vient de lire. C'étaient presque toujours des individus sans instruction, souvent des naïfs, qui, malgré leurs mauvaises habitudes et leur vie de prison, avaient conservé quelques bons sentiments et les avaient fait graver sur leur peau, ne craignant pas d'inscrire un autre jour, à côté, un mot sinistre de haine ou de vengeance.

Mais le tatouage continue à évoluer, et cette forme naïve va disparaître à son tour, pour faire place à un véritable dessin, à une image représentative qui exprimera par elle seule une idée sans le secours de légendes explicatives ou complémentaires. Alors le tatoueur reproduira ce qu'il voit autour de lui, et d'abord des fleurs : l'Arabe se grave une feuille d'alfa sur le front. La fleur ou la plante est un des motifs les plus employés dans la peinture primitive. Si on étudie l'histoire du dessin chez les peuples primitifs, on ne tarde pas à se convaincre que la représentation de la fleur et de la plante précède celle des animaux et surtout celle de l'homme. Le même fait se remarque pour les tatouages. J'ai étudié un Arabe qui présentait sur la poitrine et sur les bras plusieurs tatouages d'origines et d'âges différents. C'était un fort curieux sujet, car on pouvait en quelque sorte y étudier

l'évolution et les diverses transformations de cet art primitif. Quelques jours après sa naissance, sa mère lui tatoue deux lignes verticales et parallèles sur le front, pour le préserver des maléfices. Plus tard, dans son enfance encore, elle fait graver sur sa poitrine son nom en caractères arabes : c'est en même temps, et un ornement dont il sera fier un jour, et une marque précieuse si le *roumi* venait à l'enlever. C'est le second âge du tatouage, la seconde manière de l'artiste. Plus tard, un devin lui grave sur la poitrine une feuille d'alfa, symbole mystérieux qui le met sous la protection d'Allah. Puis cet individu abandonne son pays, il parcourt l'Espagne et vient échouer dans les prisons de Paris ; alors un autre artiste moins primitif orne sa poitrine de nombreux tatouages, mais cette fois apparaissent les figures humaines.

Dans cette reproduction des corps et des visages par les procédés du tatouage, on retrouve ce même fait frappant que j'ai déjà signalé à propos des dessins des criminels. Ce sont les mêmes attitudes raides, les mêmes poses hiératiques, les mêmes lignes barbares et presque droites. Le plus souvent, le dessin est d'une dureté qu'on ne retrouve que dans les productions de certaines peuplades primitives. Toutefois, quand les tatouages ont été exécutés à Paris ou dans une grande ville, on peut voir des compositions assez bien exécutées. Cela s'explique facilement. Dans ces endroits, en effet, les tatoueurs sont nombreux et jouissent généralement d'une assez grande habileté ; tandis que, dans une prison, dans une caserne, ce n'est qu'exceptionnellement qu'on rencontre un bon tatoueur. « A Belleville, me disait un tatoueur assez distingué, nous sommes dix artistes, qui pouvons, en quelques heures, couvrir de tatouages magnifiques les bras d'un individu. Mais ici, à la Santé, je suis le seul qui sache travailler proprement. Quand je serai parti, il ne restera personne, à moins qu'un de mes amis vienne à se faire piquer ; sinon les détenus se feront tatouer par des saligots, des gens qui ne savent ni dessiner ni piquer et qui font mal. » Cet homme avait le respect de son art.

Lacassagne fait remarquer avec raison la précocité des tatouages chez les criminels. Beaucoup d'individus se font ta-

touer extrêmement jeunes. J'ai vu des criminels de seize ans qui étaient tatoués et j'en ai rencontré un assez grand nombre qui avaient été tatoués à douze ou treize ans, à l'atelier, par des camarades plus âgés ; d'autres à seize ou dix-sept ans, en prison, dans un moment d'ennui ou par esprit d'imitation, pour faire comme les camarades. D'autres, enfin, ont été tatoués en état d'ivresse.

Si certains criminels sont fiers de leurs tatouages et les montrent avec ostentation, je n'hésite pas à dire, d'après ce que j'ai vu et entendu, que la plupart d'entre eux, l'âge et la réflexion venus, seraient heureux de pouvoir se débarrasser de ces marques souvent flétrissantes.

Il en est de même chez les prostituées. En effet, presque toutes ont été tatouées très jeunes et presque toujours par leur premier amant. Ces marques sont des souvenirs cuisants et ineffaçables de leur première faute. Beaucoup payeraient cher pour s'en débarrasser. J'ai connu une prostituée qui avait été tatouée par son premier amant, un garçon coiffeur. Cet imbécile lui avait écrit en assez gros caractères sur le bras droit : J'aime Léon. Elle m'avoua que cela lui nuisait beaucoup pour travailler. Il y a certains individus qui, même dans les scènes d'amour à tant la séance, veulent suivre le conseil de l'avocat Desgenais et s'illusionner. Comment sera-ce possible si le malheureux s'appelle Auguste ou Gustave ; ses yeux ne pourront se détacher de ces mots : J'aime Léon, et la grâce lui manquera au moment suprême. « Que voulez-vous, me disait cette fille, il y a des gens que ça crispe ; ils sont d'abord très gentils, mais quand ils voient ça, ils se refroidissent subitement et beaucoup s'en vont sans rien faire et... sans payer. »

Il resterait maintenant un dernier point à élucider. Le tatouage présente-t-il, chez les criminels, des caractères particuliers ? A. Baer (1) répond par la négative. « Le tatouage, dit-il, n'a aucun lien d'origine avec l'atavisme, et moins encore avec la criminalité, car il résulte, chez les criminels, uni-

(1) *Tatouages des criminels. Archives de l'Anthropologie criminelle, 1895.*

quement des circonstances particulières de leur vie et de leurs relations sociales. » Ce sont, en effet, à peu près les conclusions qu'on pourrait tirer de l'étude que je viens d'esquisser.

Tout au plus, peut-on constater des différences notables dans les tatouages selon les races, les milieux, les croyances. « Le caractère des peuples, dit Mayrac (1), leur tournure d'esprit, leurs tendances ont souvent sur la peau un reflet particulier, et, de même qu'un tableau hollandais se distingue d'un tableau italien, de même que la musique allemande est bien différente de la musique espagnole, de même se différencient les peaux tatouées. » Mais ce n'est là qu'une vue générale qu'on ne saurait appliquer aux cas particuliers, et permettant d'affirmer qu'un tatoué appartient à telle ou telle catégorie d'individus.

Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que le tatouage est très fréquent chez les criminels. Je crois en avoir donné les raisons. Par contre, il est beaucoup plus rare chez les aliénés et parmi eux, d'après Marandon de Montyel (2), il se rencontre de préférence chez les aliénés à tendances agressives et criminelles.

Mais existe-t-il chez les aliénés des rapports entre le dessin tatoué et le délire? Daguillon (3) dit que cela s'observe quelquefois, mais d'une façon nullement constante. Marandon de Montyel en donne la raison. Quand le tatouage, dit-il, a été librement choisi à l'âge de discernement, que les dessins sont symboliques d'états d'âme parfaitement définis ayant déterminé le choix et que la maladie mentale qui éclate vingt ou trente ans après l'époque du tatouage est une folie névrosique capable de refléter les dispositions psychiques antérieures, on trouve presque toujours un rapport entre la signification emblématique des images tatouées et les conceptions délirantes des aliénés. On pourrait en dire autant des criminels et j'ai montré dans quelles circonstances leurs tatouages

(1) *Tatouage et étatouage*. Thèse de Lyon.

(2) *Tatouage chez les aliénés*. *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1893.

(3) *Tatouage chez les aliénés*. *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1895.

peuvent être considérés comme un reflet de leur mentalité.

XV. — CONCLUSION.

La conclusion qui découle de cette étude anatomique et psychique des criminels, c'est qu'on peut rencontrer chez eux des séries de caractères plus ou moins constants, nullement absolus, variables suivant une foule de circonstances. Au point de vue anatomique comme au point de vue psychique, il n'y a pas plus de type criminel que de type d'aliéné. Il y a de grandes variétés de criminels comme il y a de grandes variétés d'aliénés. Quelques caractères seulement sont assez communs et permettent de les classer tous dans une même famille.

CHAPITRE IV

LES FACTEURS DE LA CRIMINALITE

I. — LE MILIEU EXTÉRIEUR.

Il semble bien que le milieu extérieur joue un rôle dans la genèse du crime. « Les conditions ethnographiques, climatologiques et géographiques, de même que les conditions sociologiques, religieuses, économiques et politiques, disait Alvarez Taladriz (1), agissent sur les sens et le développement de la criminalité. »

Voyons d'abord l'influence de la température. Lacassagne admet une connexion plus ou moins étroite entre les impulsivités criminelles et la marche de la température. Selon lui, les crimes personnels augmentent avec la température et atteignent leur maximum pendant l'été, tandis que les crimes propriétés prédominent pendant l'hiver où la misère est plus âpre, la consommation de l'alcool plus grande et les attentats mieux favorisés par la longueur des nuits. Lacassagne, qui a observé un grand nombre de faits, les a classés sous forme de calendrier. Si on étudie ce calendrier, on voit qu'en France, pays à saisons bien tranchées, la température élève qualitativement la criminalité, c'est-à-dire la dirige plus particulièrement vers l'attentat de haute intensité, celui qui se traduit par le meurtre et le viol.

(1) *Congrès de Paris en 1889.*

Corre (1), qui a fait des recherches analogues à la Guadeloupe, pays à température élevée et uniforme, a constaté au contraire que le maximum de la criminalité coïncide avec les minima thermiques. « A mon avis, dit-il, dans un milieu intertropical, à température élevée et uniforme, comme la Guadeloupe, la chaleur énerve plus qu'elle ne stimule, affaiblit plus qu'elle n'excite, et c'est précisément quand elle devient sinon plus tempérée dans sa moyenne, au moins plus heurtée, grâce à des écarts saisonniers entre ses extrêmes, que l'organisme semble renaître à une vie active ; les énergies cérébrales, en torpeur de juin à novembre, se raniment de décembre à mai, et c'est avec les fraîcheurs du premier semestre que les impulsivités se traduisent avec plus d'éclat par le crime, chez les natures prédisposées. »

J. Gouzer (2) attribue aussi une certaine influence à la lumière. « C'est le soleil, dit-il, qui fait éclore les poètes, les tribuns, les apôtres, les fanatiques, et qui cause aussi sans doute cette agitation incessante des républiques équatoriales. » La lumière peut en effet accroître l'activité cérébrale jusqu'à la morbidité. J. Gouzer attribue à l'intervention de cet agent et l'hallucination historique de saint Paul sur le chemin de Damas et la folie de Charles VI, et, plus loin dans le passé, le cas des citoyens d'Abdère, cité par Esquirol, qui furent frappés de folie pour être restés trop longtemps au soleil en assistant à l'*Andromède* d'Euripide.

L'action des courants telluriques et du magnétisme terrestre sur l'activité cérébrale n'est pas moins manifeste. « Bien portants ou malades, aliénés ou non, dit encore J. Gouzer, nous subissons tous l'influence des courants telluriques ou magnétiques, qui excitent plus ou moins nos organismes, suivant les situations respectives occupées par le soleil et par la lune qui sont les régulateurs des marées (3). »

Toutefois l'influence de ces agents sur la criminalité, si

(1) *Le crime en pays créole.*

(2) *Action de la lumière sur l'activité cérébrale. Archives de l'Anthropologie criminelle, 1891.*

(3) *Action des courants telluriques et du magnétisme terrestre sur l'activité cérébrale. Archives de l'Anthropologie criminelle, 1891.*

elle est possible et même probable, n'est guère connue; des études spéciales et suivies n'ont pas encore été dirigées dans ce sens.

II. — LES PROFESSIONS.

Les professions influent-elles sur la criminalité? Oui et non. La profession n'a pas d'influence sur la criminalité des antisociaux essentiels. Pour eux, le crime dérive de causes relativement simples et la profession a peu d'influence. « Mais, dit H. Coutagne (1), il n'en sera pas de même pour ces individualités façonnées au moule social par leurs origines et par leurs acquisitions morales et intellectuelles, qu'une pente souvent insensible entraîne à des actes qualifiés d'indélicats par la conscience publique et atteints par la loi sans proportion constante avec l'étendue du dommage moral causé et la profondeur de la perversité mise en jeu. Pour expliquer ces scélératesses raffinées, il faut de toute nécessité étudier le mode suivant lequel le fonctionnement cérébral a été pénétré par l'influence professionnelle. »

En effet, l'exercice d'une profession a pour effet de façonner les opérations psychiques suivant telle ou telle forme. Il oriente dans un sens proportionné au but à atteindre, les volitions et les actes qui en dérivent: il en résulte une propension exagérée aux actes intéressés et anti-altruistes. De là aux actes antisociaux ou criminels, il n'y a que des gradations insensibles et marquées par les incidents de la concurrence vitale.

Il y aurait ainsi une criminalité professionnelle comme il y a une morale professionnelle. Le crime professionnel des sages-femmes: c'est l'avortement; celui des agents de change: la fraude et l'usure; celui des magistrats: la partialité; celui des hommes politiques: la corruption; celui des publicistes: la calomnie (2). Il ne faut donc pas entendre

(1) *De l'influence des professions sur la criminalité.*

(2) Voir DE RYCKÈRE. *La criminalité ancillaire. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1906.

dans le sens de criminalité professionnelle le contingent des délits quelconques fournis par chaque profession. le nombre de ses infractions de tout genre à la morale générale, mais bien le nombre de délits spéciaux et caractéristiques et d'infractions à la morale propre que chaque profession fait éclore.

Il faut bien l'avouer, nous ne possédons pas de documents précis sur cette question. « La mesure tant soit peu précise de la criminalité relative des diverses professions, dit G. Tarde (1), est un des problèmes les plus ardues et nulle part le miroitement des chiffres n'est plus illusoire. »

J'ai cru cependant devoir indiquer ces horizons nouveaux.

III. — L'HABITAT.

« Tout milieu physique ou social agit sur l'individu », dit Lacassagne (2), et par suite l'étude des problèmes sociaux et de la criminalité en particulier, ne peut se faire que par une saine appréciation des milieux dans lesquels l'homme se trouve placé. En effet, la criminalité du milieu rural diffère sensiblement, au point de vue qualitatif, de la criminalité du milieu urbain. Suivant la juste remarque de Lacassagne, les crimes particuliers à la campagne sont ceux qui révèlent des instincts de sauvagerie, de duplicité, de vengeance, de cupidité : infanticides, empoisonnements, parricides, faux témoignages ; dans les villes, ce sont surtout l'immoralité, la paresse, les passions vives qui dominent : viols et attentats à la pudeur sur des enfants, coups et blessures graves, rébellions et violences envers des fonctionnaires.

IV. — LA RACE.

Si les formes du crime varient chez un paysan français et un parisien, à plus forte raison chez deux individus de race

(1) *La criminalité professionnelle*. IV^e Congrès international d'Anthropologie criminelle tenu à Genève en 1896.

(2) *Criminalité comparée des villes et des campagnes*.

différente. Un Hindou, par exemple, a une mentalité toute différente d'un Européen. Les manifestations de la criminalité se ressentiront-elles de cette mentalité spéciale et seront-elles différentes dans l'Inde de celles que l'on observe en Europe ? C'est ce que j'ai cherché à savoir en visitant les prisons de Calcutta (1).

L'Hindou, en général, mais plus particulièrement l'Hindou du Bengale et des provinces méridionales, est un être essentiellement doux et craintif. Empisonné dans le système des castes, il est toujours prêt à la soumission. Or, quel genre de crimes ou délits peuvent bien commettre ces êtres chez qui l'énergie fait complètement défaut et chez qui la personnalité est presque éteinte ? Les crimes de violence ne sont pas l'apanage des Hindous. Les meurtres, les rixes, les violences sont choses rares. Aussi il n'y a à la prison de Calcutta qu'un petit nombre de meurtriers ; et aucun de ceux que j'ai vus ne pourrait être considéré comme un professionnel du meurtre ; presque tous avaient tué sous l'influence d'une passion surexcitée : jalousie, fanatisme religieux. Et encore la majorité de ces meurtriers étaient des musulmans. L'Islam relève un peu les énergies du pauvre Hindou abruti par les pratiques de ses religions monstrueuses. Presque tous les malheureux qui peuplaient la prison de Calcutta étaient, outre les vagabonds, des escrocs et des voleurs, mais aucun n'avait commis de ces vols audacieux comme il s'en commet tant et trop dans nos capitales européennes. Dans le crime, comme dans toute sa vie sociale, l'Hindou est un timide. Il ne dépasse pas les degrés inférieurs de la criminalité : tromperies, petits vols. Sa criminalité est adéquate à sa mentalité.

Entrons maintenant à la prison de Rangoun, en Birmanie. Le Birman est, à presque tous les points de vue, différent de l'Hindou. Celui-ci, dravidien ou aryen plus ou moins pur, a le facies européen ; il est notre ancêtre ; le Birman se rapproche beaucoup plus du type mongol : pommettes saillantes, yeux légèrement bridés ; c'est presque un jaune. Il est doux

(1) V. *Criminalité et folie chez les Hindous et les Birmans. Annales médico-psychologiques*, 1905.

et pacifique, accueillant et hospitalier, mais il n'a ni la platitude ni la servilité de l'Indou. Cette différence de mentalité a sa répercussion sur les formes de la criminalité. Sans doute les escrocs et les voleurs forment encore la grande majorité de la population de la prison de Rangoun. Mais on compte déjà parmi eux plus de meurtriers et de ces individus que la loi anglaise désigne sous le nom de dacoits ou brigands.

Par contre, dans les prisons du Mexique, à Puebla, à Mexico, à Guadalajara, à Guanajato, j'ai vu un nombre considérable de meurtriers proportionnellement aux voleurs. Les crimes de sang dominant. L'Indien est un être encore primitif, mais aux impulsivités violentes que la civilisation américaine ne peut qu'aviver et aussi l'usage immodéré du *pulque* (boisson fermentée qu'on fabrique avec la sève de l'agave et qui provoque une ivresse particulièrement abrutissante et dangereuse).

Chez les Cubains l'alcoolisme est beaucoup moins répandu que chez les Mexicains : ainsi, les impulsivités sont moindres ainsi que les crimes de violence. Ainsi au presidio de Cuba, à La Havane, je n'ai vu que peu de meurtriers et un nombre considérable de voleurs.

A la prison de Bokhara, en Asie centrale, j'ai vu surtout des Sartes condamnés pour rixes, pour coups et blessures (1). Cela n'a rien de surprenant pour qui connaît leur vanité enatouilleuse et vindicative. A la prison de Tanger j'ai vu surtout des voleurs (2) ; le Marocain, en effet, est le plus souvent un astucieux et un voleur.

A la prison d'Oran (3), j'ai pu voir un certain nombre de criminels arabes. Or l'arabe ne vient guère en prison que pour deux motifs : le vol et le meurtre. Le même fait a été observé par Bertholon en Tunisie (4). L'arabe est essentiellement voleur. L'idée de la propriété n'est pas nette chez lui et il

(1) V. *Une visite à la prison de Bokhara. Revue scientifique*, 1896.

(2) V. *Une visite à la prison de Tanger. Indépendance médicale*, 1896

(3) *Une visite à la prison d'Oran. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1893.

(4) *Esquisse de l'anthropologie criminelle des Tunisiens musulmans. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1889.

dérobe tout ce qui lui tombe sous la main. Il ne croit pas mal faire quand il se juge devant sa conscience : il joue simplement au plus malin avec le volé. Le meurtre a ordinairement deux mobiles : le vol et les rixes.

Au Brésil, les crimes de violences sont beaucoup plus nombreux que les attentats contre la propriété, ainsi que le montre la statistique publiée par Viveiros de Castro (1), en 1894. D'après A. Corre (2), les créoles des Antilles commettent également bien plus fréquemment des crimes contre les personnes que contre les propriétés. A. Bournet (3) a également noté la grande fréquence des crimes de sang dans la province de Naples, en Italie. Cela n'a rien de surprenant pour qui connaît le caractère violent et vindicatif du Napolitain.

La criminalité de la Russie d'Europe est également toute différente de la criminalité de la Russie asiatique. Dans cette dernière prédominent les crimes de sang (4). Les Tartares sont ceux qui commettent le plus de crimes contre l'individu, et les Israélites le plus contre la propriété (5).

V. — L'ATAVISME ET L'HÉRÉDITÉ.

Autrefois — je dis bien autrefois — Lombroso considérait le criminel comme le fruit d'une hérédité médiate et à longue échéance : l'atavisme. Le crime ne serait alors que le retour vers l'état primitif et barbare des premiers aïeux, et le criminel un sauvage égaré dans notre civilisation.

D'après cette théorie on trouverait les équivalents du crime chez les plantes insectivores, puis chez les animaux. D'autre part, le crime serait d'une fréquence remarquable chez les peuples sauvages, chez les enfants qui représentent une phase ancienne de l'évolution. Enfin on rencontrerait, chez les cri-

(1) *Estatistica criminal da Republica Brasileira.*

(2) *Le crime en pays créole.*

(3) *La criminalité à Naples.*

(4) E. TARNOWSKI. *Répartition géographique de la criminalité en Russie.* *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1901.

(5) MAXIMOFF. *La Sibérie et les travaux forcés.*

minels et surtout chez les enfants criminels, une foule de caractères anatomiques, physiologiques et psychologiques indiquant l'atavisme. Cette théorie, si séduisante au premier abord, ne résistait pas à un examen un peu sérieux, et Lombroso lui-même dut l'abandonner. « Pas n'est besoin, dit avec juste raison L. Manouvrier (1), de remonter aux hommes primitifs, probablement moins criminels que les modernes, aux singes, aux rongeurs ou aux reptiles, pour expliquer le crime alors que nous en avons sous les yeux les causes naturelles et suffisantes. »

Nous verrons plus loin que l'atavisme ne pourrait être invoqué avec quelque raison que pour expliquer la genèse de la folie morale.

Quant à l'hérédité, son influence est incontestable, énorme. Quelqu'un a dit avec juste raison que l'hérédité est la mère du crime, comme le milieu en est son père.

« La propension aux vices, au mal, au crime, dit Aug. Voisin (2), est des plus héréditaires et constitue alors comme une forme indéfinie des actes des ascendants. » Tandis que l'honnête homme voit se perpétuer chez ses enfants la probité et toutes les qualités morales qui font le bonheur de sa vieillesse, le criminel au contraire voit son fils déchoir comme lui, aller s'asseoir comme lui sur les bancs de la police correctionnelle ou des assises, et comme lui enfin échouer en prison.

Néanmoins il ne faudrait pas exagérer l'importance de cette sorte d'hérédité spéciale. Le criminel n'est pas toujours le fils d'un criminel, mais bien plus fréquemment d'un taré du système nerveux. Sans doute, les mauvais comme les bons instincts peuvent se transmettre des ascendants aux descendants, mais je crois qu'il faut plutôt regarder la criminalité chez les ascendants comme un accident. Ils transmettent à leurs héritiers la tare nerveuse ou alcoolique qui les a portés au vol ou au meurtre, et ceux-ci comme ceux-là deviennent voleurs et meurtriers.

Aussi est-ce bien plus souvent chez les collatéraux que chez

(1) *L'atavisme et le crime. Revue de l'École d'Anthropologie*, 1891.

(2) Art. *Hérédité* du *Dict. de médecine et de chirurgie pratiques*.

les ascendants qu'on retrouve la criminalité. Le père n'est parfois qu'un alcoolique ou un déséquilibré ; les enfants sont alcooliques ou déséquilibrés, mais en plus ils sont criminels. Il n'est même pas rare que la tare manque ou reste mystérieusement cachée chez les ascendants : néanmoins tous les descendants sont marqués du même sceau.

J'ai connu plusieurs membres d'une famille de criminels. C'est un des cas les plus intéressants que j'aie observés. Le voici en deux mots. Un alcoolique engendre cinq enfants. L'aîné est un individu violent, brutal, grand buveur d'absinthe (il n'en étrangle jamais moins de dix à quinze par jour) ; il a subi trois ou quatre condamnations pour ivresse ou rébellion envers les agents. Le cadet est un vagabond et un voleur dont on n'a jamais pu rien faire ; il compte une douzaine de condamnations ; il a même été condamné à mort, puis gracié au moment de la Commune. La famille comprend encore deux autres garçons ayant subi chacun cinq ou six condamnations pour vol, et une fille danseuse dans un théâtre de genre et prostituée à ses moments perdus.

P. Aubry (1) a rapporté la très curieuse histoire de la famille Kérangal de Saint-Brieuc qui a fini en cour d'assises. Or, tous les membres de cette famille ont un ou plusieurs crimes à se reprocher : vol, inceste, prostitution, assassinat, incendie ; ceux qui ne deviennent pas criminels se suicident, à l'exception d'une branche qui fournit des artistes de grand talent.

P. Thomas (2) a suivi une famille pendant trois générations, famille qu'il nous montre presque exclusivement composée d'aliénés et d'aliénés criminels. La troisième génération donne cinq enfants : Théodore, un sadique ; Caroline, une alcoolique ; Louise, une tribade et une hypochondriaque ; Charles qui se suicide ; Albert, un persécuté et un dément.

S. Sighele (3) a cité le petit village d'Artena, dans la province de Rome, dont presque tous les habitants sont des

(1) *Une famille de criminels. Annales médico-psychologiques*, 1892.

(2) *Une famille d'aliénés et d'aliénés criminels. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1902.

(3) *Un pays de criminels-nés. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1895.

criminels. La famille Pomponi, en particulier, n'a produit, pendant trois générations, que des assassins.

La folie joue un rôle considérable dans l'hérédité criminelle. Un vésanique fait souche : il en résulte des névrosés, des débiles, des détraqués, des criminels. Exemple : B... est fils d'un tuberculeux et d'une hystérique morte folle. Bien qu'agé de vingt et un ans seulement, il a déjà subi trois condamnations pour ivresse et outrages aux agents ; lors de sa première condamnation, il n'avait pas encore seize ans.

On arrêtait, il y a quelque temps, un pauvre diable qui venait de tirer plusieurs coups de revolver sur sa maîtresse, qu'il avait grièvement blessée. Je l'ai vu encore tout ahuri de ce qu'il appelait son accident. Il me fit sa confession. Marié d'abord à une cuisinière qui l'avait abandonné, il s'éprit d'un amour violent pour une femme de chambre. Mais un jour il lui vient des soupçons ; il se croit trompé : alors il surveille sa maîtresse, s'aperçoit qu'elle découche, qu'il a un rival : le lendemain matin il l'attend, et à son arrivée il lui envoie des balles de revolver comme explication. C'était un faible d'esprit que la jalousie avait aveuglé. En étudiant ses antécédents héréditaires, je m'aperçus que sa mère était morte folle, après avoir passé une grande partie de sa vie dans les asiles.

La paralysie générale fournit également son contingent. J'ai observé un certain nombre de criminels qui étaient fils de paralytiques.

L'hérédité peut n'être pas immédiatement directe ; elle peut sauter une génération. Un vésanique, un taré cérébralement engendre un individu dont le système cérébro-spinal, pour des raisons peu connues, reste à peu près complètement indemne ; mais l'hérédité n'est point éteinte, la tare existe toujours et il n'est pas rare de la voir reparaitre chez le petit-fils dans toute son intégrité morbide. Un vésanique engendre un homme honnête et assez bien équilibré, mais l'issu de celui-ci est un détraqué ou un criminel.

Enfin on peut rencontrer plusieurs tares associées, agissant simultanément sur le descendant. Chacun des facteurs dans l'acte de la procréation peut être atteint et contribuer ainsi

pour sa part à la dégénérescence du produit : folie chez l'un ; alcoolisme, hystérie ou nervosisme chez l'autre. Ce phénomène se rencontre, on peut dire fréquemment, chez les ascendants des criminels.

Ainsi on trouve les névroses associées à la folie dans l'étiologie de la criminalité. On ne saurait croire combien de criminels sont fils d'hystériques. L'épilepsie se rencontre également assez souvent dans leurs antécédents.

Mais de toutes les tares héréditaires, sans contredit la plus fréquente, celle que l'on rencontre presque toujours seule ou donnant la main aux autres, c'est l'alcoolisme.

Nous verrons plus loin quel lourd tribut les dégénérés paient à la criminalité ; nous verrons les prisons en grande partie peuplées de dégénérés. Or il est un fait bien certain, c'est que l'alcoolisme de l'ascendant est une cause de dégénérescence chez les descendants. Tous les aliénistes ont noté ce fait et y ont avec juste raison insisté. « L'individu qui hérite de l'alcoolique, dit Lancereaux (1), est en général marqué du sceau d'une dégénérescence qui se manifestera plus spécialement dans les troubles des fonctions nerveuses. » Grenier (2) cite six observations où l'état d'ivresse au moment de la conception a amené la naissance d'individus idiots ou imbéciles. « L'abus des boissons alcooliques, dit-il, entraîne non seulement de graves perturbations chez l'intoxiqué, mais nous voyons ces désordres se reproduire héréditairement, s'accumuler en quelque sorte et déterminer un état de dégénérescence irrémédiable qui, peut aller, suivant certains auteurs, jusqu'à la stérilité. »

Quand, en face d'un criminel, vous ne trouverez ni la folie, ni l'épilepsie, ni l'hystérie chez les ascendants, cherchez l'alcool : neuf fois sur dix vous verrez que c'est lui qui est cause de tout le mal.

C. Roumagnac (3) cite le cas d'un enfant de treize ans,

(1) Art. *Dégénérescence* du *Dictionnaire encyclopédique*.

(2) *Contribution à l'étude de la descendance des alcooliques*. Thèse de Paris, 1888.

(3) *Los criminales en Mexico*.

condamné plusieurs fois pour vol et tentative de meurtre, et dont le père était un alcoolique avéré.

Il est une variété du poison alcool qui semble avoir une influence plus nocive que l'alcool lui-même : c'est l'absinthe, dont les effets déplorables ne sont plus à démontrer et se répercutent jusque sur la descendance. Les expériences de Combemale (1) ne laissent aucun doute à cet égard. Aussi, comme l'alcool, et plus peut-être, l'absinthe est une cause puissante de dégénérescence et par suite de criminalité.

Un certain nombre de détenus ou de forçats ont pu me donner des détails très précis sur les boissons avec lesquelles s'enivraient leurs ascendants. Ces faits sont on ne peut plus explicites, et l'influence de l'absinthisme des ascendants sur la criminalité des descendants me paraît agir aussi puissamment que l'alcoolisme. Ainsi j'ai vu le cas suivant : un buveur d'absinthe engendre deux ivrognes, qui se font tous deux condamner un grand nombre de fois pour vol. Un autre buveur d'absinthe, nerveux et irritable, engendre également deux ivrognes qui se font condamner tous deux pour ivresse et batteries ; de plus, le second est devenu un meurtrier. Il se soûle un soir avec un autre individu, ivrogne comme lui, et qui a la faiblesse de lui laisser voir qu'il a de l'argent : une convoitise s'allume dans l'âme du meurtrier ; il entraîne le malheureux dans une carrière, l'assassine à coups de couteau et à coups de botte, et le dépouille.

Enfin la tuberculose, qui est un facteur puissant de dégénérescence, peut devenir par contre-coup un facteur de criminalité. On sait, du reste, combien les tuberculeux engendrent d'efféminés, de ces êtres indécis, indéfiniment juvéniles, aux formes grêles, aux muscles pauvres, à la barbe rare, rebuts de la nature avare, faibles d'esprit et de volonté, proies faciles pour les vices et le crime. En somme, le tuberculeux engendre des dégénérés, et de la dégénérescence au crime la route est facile. Prenons un fait. Voici un individu de vingt ans, dont l'organisation psychique est aussi pauvre que l'organisation physique. Issu de père et mère tuberculeux, ce fut un mastur-

(1) *La descendance des alcooliques.*

bateur effréné dans l'enfance ; puis il devint alcoolique, ainsi que son frère. Il n'y avait plus qu'une étape à franchir, et il l'a franchie : il a déjà subi trois condamnations, une pour insultes aux agents et deux pour vol à l'étalage.

VI. — L'ALCOOLISME.

Je viens de montrer l'influence néfaste de l'hérédité alcoolique dans l'étiologie du crime. L'alcool est, en outre, un facteur direct de criminalité. Chonnaux-Dubisson (1) a montré qu'en Normandie la criminalité a augmenté parallèlement aux progrès de l'alcoolisme, et ce dans une proportion effrayante, surtout les violences criminelles : blessures ayant ou non déterminé la mort, viols et attentats à la pudeur.

Si, comme le dit justement Avicenne, le vin est l'ami de l'homme sobre, il est l'ennemi de l'ivrogne. « A petite dose, c'est l'antidote ; à forte dose, c'est le poison. Est-ce la faute du vin, si c'est un sot qui le boit et s'il s'en va à l'aveugle dans la nuit. Le décret de la religion le permet aux sages, si celui de la raison le défend aux ânes (2). » Ce qui revient à dire que l'alcool absorbé en petite quantité peut être une chose utile ou au moins non dangereuse, tandis que, pris en quantité exagérée, il devient le plus pernicieux des poisons. Son influence dépravante est d'une évidence certaine. Des expériences fort curieuses ont été faites même sur les animaux. Ainsi on peut dépraver une abeille en l'alimentant avec du miel mélangé d'eau-de-vie. Elle y prend rapidement goût, s'adonne à l'ivrognerie et devient en même temps paresseuse et voleuse (3).

On peut dire que sur dix criminels il y en a au moins huit qui sont des alcooliques. Lorsque j'interrogeais un condamné, je ne manquais jamais de lui demander : avez-vous fait des excès de boisson ? Les trois quarts répondaient carrément :

(1) *L'alcoolisme en Normandie*. Thèse de Paris, 1896.

(2) Voir DARMSTETER. *Origines de la poésie persane*.

(3) Voir CH. LETOURNEAU. *Évolution de la morale*.

oui. Quant aux autres, ceux qui se prétendaient sobres et quelquefois croyaient l'être, si je poussais l'interrogatoire plus avant, si je leur demandais de préciser, ils finissaient par m'avouer, l'un qu'il prenait du vulnéraire ou de l'eau-de-vie le matin, l'autre qu'il buvait un ou deux litres de vin par repas, etc. Le criminel sobre est, à mon avis, un oiseau rare.

Faut-il conclure de là que tous les alcooliques deviennent des criminels? Non, mais ils pourraient le devenir. Quelque paradoxale que cette idée puisse paraître, elle est néanmoins profondément juste. L'alcool paralyse les fonctions cérébrales, annihile la volonté : alors le champ reste libre à la colère, aux impulsions, aux mauvais instincts. Combien d'ivrognes, honnêtes et bien élevés lorsqu'ils sont à jeun, n'ont échappé à la prison que grâce à une surveillance active de leurs amis ou à la protection de hauts personnages qui faisaient fermer les yeux sur leurs actes délictueux. J'ai connu un interne en médecine, marié et père de famille, garçon fort intelligent du reste, qui avait la détestable passion de boire outre mesure aussitôt qu'il avait vingt francs dans sa poche : il a été arrêté un soir pour batterie et il a failli être compromis dans deux ou trois affaires malpropres. Sans ses amis, il eût certainement passé sous les verrous.

Mais si tous les alcooliques sont susceptibles de commettre des délits, tous ne reviennent pas en prison avec la même fréquence. Supposez en effet que l'alcoolisme vienne s'ajouter à un état d'infériorité intellectuelle préexistant, les conséquences seront encore plus graves et en quelque sorte fatales. Le poison achèvera la déchéance morale que la tare psychique avait commencée. On sait combien les dégénérés, si souvent issus d'alcooliques, héritent d'une propension puissante à boire et deviennent eux-mêmes des alcooliques. Aussi les dégénérés alcooliques sont nombreux dans les prisons.

Si quelques individus sont amenés en prison pour des actes délictueux commis en état d'ivresse passagère, la majorité des criminels sont des alcooliques chroniques et souvent arrivés à cet état de déchéance physique et d'abrutissement intellectuel qui amène l'abolition complète de tous les senti-

ments moraux. « On dirait qu'il ne reste chez ces êtres abrutis aucune distinction du bien et du mal ; ils ont désolé, ruiné leur famille sans en éprouver le moindre regret ; ils ont failli, dans l'état aigu de leur affection, immoler à leurs appréciations délirantes ce qu'ils devraient avoir de plus cher ; quelques-uns mêmes se sont livrés aux extrémités les plus funestes sans paraître en conserver le souvenir. L'amour du vagabondage semble dominer les actes d'un grand nombre. Ils quittent le domicile paternel ou conjugal sans s'inquiéter où porter leurs pas. Ils ne peuvent expliquer le motif de leurs tendances désordonnées ; leur existence se passe dans l'apathie la plus grande, l'indifférence la plus absolue, et les actes volontaires sont remplacés chez eux par un stupide automatisme... La sensibilité physique est émoussée sans être abolie. La parole est légèrement embarrassée, la démarche incertaine et tremblante... Ils portent dans l'expression de leur figure pâle et livide le cachet d'une souffrance générale, d'un dépérissement profond dont ils n'ont pas conscience » (1). Après ce portrait si saisissant et si magistralement tracé par Morel, il ne me reste plus, pour le compléter, qu'à choisir un exemple parmi mes observations.

A..., trente-cinq ans, chanteur ambulant, est fils d'ivrogne. Il a reçu une assez bonne instruction primaire, et, jusqu'à dix-neuf ans, il a vécu à Tonnerre chez ses parents qui étaient de petits commerçants assez aisés. Il s'engagea ensuite et passa quatre ans en Afrique et un an et demi au Sénégal. C'est à cette époque qu'il se mit à boire immodérément vin, alcool et absinthe. Pendant toute la durée de son service militaire, ce fut le plus indiscipliné des soldats, toujours puni. Un jour, étant ivre, il frappe son sergent avec une bouteille, pour se venger d'une punition qu'il prétendait imméritée. Du reste, il ne semble pas se rendre bien compte de la gravité de l'acte qu'il a commis. « Nous ne nous sommes pas fâchés pour cela, dit-il, et nous avons bu par la suite plus d'une chopine ensemble. »

Son service fini, A... revint à Paris travailler comme tour-

(1) MOREL. *Les dégénérescences de l'espèce humaine.*

neur en cuivre. Mais il avait conservé sa passion pour l'alcool, et son ivrognerie le fit chasser de partout. Il dut se faire chanteur ambulancier, état qui lui permettait d'être presque toujours ivre. « Le vrai moyen d'être heureux, me disait-il, ce serait d'être tout le temps plein. »

Aujourd'hui, A... compte vingt-quatre condamnations pour vol, mendicité, vagabondage, ivrognerie et violences. Il ne témoigne pas le moindre repentir, et toutes ses réponses sont d'un cynisme révoltant. Son regard est vague et hébété ; il semble plongé dans un abrutissement profond. Toutes les questions qu'on lui pose semblent l'ahurir ; il est obligé d'attendre plusieurs secondes pour comprendre et répondre. Sa parole est lente et embarrassée ; sa mémoire a considérablement diminué. Sa démarche est tremblante et incertaine, et un enfant le renverserait.

Depuis quelques années, l'intoxication par l'absinthe devient de plus en plus répandue. Autrefois elle était spéciale à certaines professions. Legrand du Saulle écrivait, il y a quelques années : « L'ouvrier parisien boit surtout du vin rouge ; les femmes, les cochers et les chiffonniers boivent surtout du vin blanc et de l'eau-de-vie ; quant à l'absinthe, elle est recherchée surtout par les petits employés, les sous-officiers des corps sédentaires, les commis, les contre-maitres d'ateliers, les conducteurs de travaux, les représentants de maisons de commerce, les agents qui « font la place », les artistes de bas étage, les déclassés de la plupart des professions, les entremetteurs d'affaires, les irréguliers de la Bourse, de la presse, des théâtres et de la galanterie, les mécontents à existence problématique, les philosophes et les poètes incompris, les aventuriers et les escrocs. » Aujourd'hui l'usage de l'absinthe s'est généralisé et on peut dire que c'est la pire forme de l'intoxication alcoolique. Aussi les colonnes des journaux sont encombrées par le récit des crimes et surtout des homicides commis par les absinthiques, car la suppression d'un être humain leur paraît une bagatelle, un fait de

(1) Voir R. HAZEMAN. *Les homicides chez les absinthiques*. Thèse de Paris.

peu d'importance. C'est à eux qu'on doit la plupart de ces homicides qui se caractérisent par la violence, la brutalité, la rapidité de l'exécution, l'absence de toute sensibilité et l'indifférence consécutive.

VII. — L'ÉDUCATION.

Helvétius conclut quelque part que « l'inégalité des esprits est due à la différence de l'éducation », et Locke assure que « de cent hommes, il y en a plus de quatre-vingt-dix qui sont ce qu'ils sont, bons ou mauvais, utiles ou nuisibles à la société, par l'éducation qu'ils ont reçue. C'est de l'éducation que dépend la grande différence aperçue entre eux ».

Cette influence de l'éducation est incontestable sur les animaux eux-mêmes : elle augmente leur degré de sociabilité. En effet, plus une race d'animaux domestiques est perfectionnée, moins les passions sont violentes et plus les actes violents sont rares. Comme le fait justement remarquer Cornevin, n'ayant plus à se préoccuper de leur alimentation qu'ils trouvent chaque jour devant eux, la lutte pour la vie n'existe plus et le caractère s'adoucit.

Sans exagérer cette influence heureuse ou malheureuse de l'éducation, on ne saurait nier l'importance et le rôle considérable qu'elle joue dans la vie. Sans doute il est de ces êtres pervers, de ces fous moraux, de ces criminels-nés sur lesquels on ne peut absolument rien et qui naissent avec le crime dans le sang. Mais beaucoup de criminels seraient éducatibles.

De l'avis même de Lombroso, le sens moral peut s'acquérir. Tous les enfants l'acquièrent, avec plus ou moins de facilité, suivant leurs dispositions ; mais chez aucun ce sentiment n'est inné : il n'est que le fruit de l'éducation. On sait combien les enfants sont généralement menteurs, voleurs, gourmands, cruels, colères, vindicatifs. Chez les enfants l'instinct de destruction est très accusé. Réfréné par l'éducation, il finit par s'éteindre, et l'enfant animal devient un être humain chez qui les impulsivités ne sont plus maîtresses. Mais, chez certains enfants, cet instinct n'est pas complète-

ment détruit ; il n'est que comprimé et se fait jour à la première occasion. L'enfant n'a pas non plus la notion de la propriété ; il ne l'acquiert que par l'éducation. Aussi, chez certains individus, la paresse, les vices, les passions annihilent cette notion qui disparaît de la conscience. Ils ne sont plus arrêtés sur le chemin du vol que par la crainte du châtement, et ils volent chaque fois qu'ils croient pouvoir le faire en sécurité (1).

Mais tous ceux dont l'âme renferme un bon sentiment, l'éducation, si elle est bien dirigée, suffit pour le faire éclore.

« On sait, dit A. Bordier (2), que les cellules cérébrales, lorsqu'elles ont été très fortement excitées, ou lorsque, sans l'être aussi fortement, elles l'ont été très souvent et toujours de la même manière, gardent, à la suite de cette excitation très forte et unique, ou faible mais répétée, un état anatomique particulier, quelque chose comme une mémoire matérielle, qui fait que toute excitation nouvelle les remet dans l'état même où elles se sont trouvées lors de la grande excitation ou lors de ces excitations toujours les mêmes et mille fois répétées qu'elles ont subies ; il semble qu'elles ne sont plus aptes, dès lors, qu'à un seul genre d'ébranlement, qu'à une seule idée, l'ébranlement et l'idée qui correspondent aux excitations précédentes. »

Tel est, conclut Paul Copin (3), le point de départ physiologique de l'action exercée par le milieu social sur les unités qui le composent. Et il ajoute : « Les hommes sont bien ce que les ont faits les milieux par eux traversés, avec les différences du plus ou moins résultant des énergies constitutives et des facultés d'assimilation particulières à chaque individu, différences qui correspondent d'ailleurs aux divers degrés de docilité rencontrés par les hypnotiseurs chez leurs sujets. Ceux-ci, comme le prouvent des milliers d'expériences, peuvent être persuadés, au gré du caprice de l'expérimenta-

(1) Voir, à ce sujet : ÉMILE LAURENT. *La criminalité infantile*.

(2) *La vie des sociétés*.

(3) *La suggestion des milieux sociaux*.

teur, qu'ils boivent, mangent, marchent, dansent, entendent tel ou tel air de musique, assistent à un mariage ou à un enterrement; ils se livrent, malgré eux, à une foule d'actes qu'ils s'imaginent accomplir librement, convaincus d'ailleurs, soit de la nécessité, soit de la légitimité de ces actes. »

« L'éducation n'a et ne peut avoir aucune prise sur la virtualité, les dispositions, l'activité native des facultés intellectuelles, affectives ou morales. Elle s'empare de ces dispositions, de cette activité telles que la nature les a faites, petites ou grandes, débiles ou puissantes, et leur imprime des directions variées, en favorise même jusqu'à un certain point le développement en les plaçant dans des conditions favorables, mais elle ne les crée pas. En d'autres termes, la vitalité psycho-cérébrale est essentiellement innée et se rattache à des conditions primitives d'organisation; elle est, pour ainsi dire, la matière première sur laquelle l'influence éducatrice pourra opérer, sans rien changer à son énergie première, sans la diminuer ou la grandir (1). » Aussi je crois que beaucoup d'individus pourraient rester vicieux sans devenir criminels, si on les surveillait attentivement pendant leur enfance et leur adolescence. Une éducation sévère et bien entendue, sans en faire de bons sujets, les préserverait peut-être de la prison, en les empêchant d'entrer en lutte contre la société.

C'est à peu près l'opinion aussi de Magnan (2). « L'individu moral, dit-il, n'est pas prédisposé naturellement au crime; s'il devient criminel, criminel d'occasion aussi bien que criminel d'habitude, il le devient sous l'influence d'une passion ou d'une éducation vicieuse. »

Je ne saurais dire combien de fois on retrouve, au début de l'existence des criminels, ce manque de direction et d'éducation qui laisse éclore tous les mauvais instincts. Et puis, que de fois les mauvais exemples viennent compléter les effets

(1) J. MOREAU. *Psychologie morbide*.

(2) Voir *Congrès international d'Anthropologie criminelle tenu à Paris en 1889. Rapport sur la cinquième question: De l'enfance des criminels dans ses rapports avec la prédisposition naturelle au crime. Voir également: Archives de l'anthropologie criminelle, 1889.*

pernicieux de cet abandon moral ! Non seulement on ne parle pas à l'enfant de vertu, d'honneur, de probité ; mais tous les jours, au contraire, les parents étalent leurs vices à ses yeux : le père s'enivre, vole et va en prison ; la mère se prostitue dans le lit même de son mari. Et le fils devient ivrogne et voleur comme son père, et la fille se fait prostituée comme sa mère.

Chez certains parents il n'y a que négligence : on parle et on agit sans se gêner devant les enfants ; on les laisse s'habituer à ne rien faire, à traîner toute la journée dans la rue et à « vadrouiller » le soir. La fille se débauche et tourne mal. Tant pis ! Elle n'en sera pas plus malheureuse pour cela, au contraire ! Et c'est en quelque sorte l'approuver que de ne point lui faire de reproches.

VIII. — L'INSTRUCTION.

« *Ogni scuola che si apre, chiude una prigione*, — à chaque école qui s'ouvre une prison se ferme », a dit un auteur italien. Cette pompeuse formule me semble difficilement acceptable. Sans aller jusqu'à admettre le mot de Sénèque : « *Postquam docti prodierunt, boni desunt* », ou celui de J.-J. Rousseau : « Les hommes sont pervers, ils seraient pires encore s'ils avaient le malheur de naître savants », je crois que l'instruction seule est impuissante à faire rétrograder le crime. Sans doute l'instruction supérieure élève l'âme, ennoblit le cœur, enseigne le culte du beau et du vrai. Malgré tout, elle restera impuissante, si elle n'a pour fidèle alliée l'éducation, « c'est-à-dire les habitudes qui développent la conscience, font comprendre la nécessité des liens sociaux, l'obligation des sentiments généreux et, grâce à tout cela, créent la morale et les mœurs... L'instruction ne détruit pas la criminalité, elle la déplace et la transforme : il y a diminution de certains crimes, ainsi des crimes de sang, mais augmentation des délits ; ce sont les mêmes crimes atténués, ainsi les coups et les blessures. Quand les illettrés, qui diminuent chaque jour, auront disparu, on verra disparaître aussi les crimes barbares, tels que le parricide, l'empoisonnement,

et ceux-ci, par leur rareté même, seront considérés un jour comme les fossiles de la criminalité ». Ainsi conclut quelque part le professeur Lacassagne. Son élève, Bournet, va plus loin et considère l'instruction comme plus nuisible qu'utile. « Comme la folie, comme le suicide, dit-il, la criminalité générale augmente avec les progrès de l'instruction. » Lombroso est du même avis : « Les connaissances qui ne rendent pas l'individu moral en font un criminel plus raffiné, plus fourbe, plus dangereux. »

Si l'instruction supérieure est impuissante, que pourra faire l'instruction primaire ? Depuis que l'Allemagne répète partout ce mot dont elle a fait un proverbe : « C'est le maître d'école prussien qui a vaincu à Koenigsgraetz, à Sadowa et à Sedan », la contagion de l'instruction primaire a subitement gagné tous les États. C'est un danger. Selon Jacques Bertillon, la diffusion de l'instruction primaire est un élément perturbateur. « Tel individu, dit-il, qui, livré au travail de la terre, n'aurait jamais été qu'un esprit mal fait et peut-être un peu bizarre, succombe à un travail plus intellectuel. Sa faible cervelle ne résiste pas à cette épreuve, et il va grossir la foule des ratés et des déclassés de toute espèce. » Or, où se recrutent le plus grand nombre des criminels ? Parmi les déclassés.

Pavia reconnaît que si l'instruction n'augmente pas, assurément elle ne diminue pas le nombre des criminels. Il cite ce mot significatif du procureur Caccia : « *Istruire centinaia di miglia di analfabeti poco importa, se si dona alla statistica qualche centinaïa di reati in piu.* — Qu'importe qu'on instruisse cent mille ignorants, si on augmente la statistique de quelques centaines de crimes. »

IX. — LE MILIEU SOCIAL.

« Le milieu social, dit Lacassagne, c'est le bouillon de culture de la criminalité ; le microbe, c'est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter. Les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent. »

Cette influence du milieu social est incontestable. Toutefois G. Tarde et N. Colajanni exagèrent cette influence quand ils affirment que le crime fait le criminel comme le fleuve fait la vallée. Sans doute, la fonction fait l'organe, mais, comme le remarque justement Brouardel, si la danse développe le mollet des danseuses, il faut d'abord un mollet. En effet, que l'assassin soit un cérébral, un névrosé, un détraqué, un dégénéré, un infirme au point de vue psychologique, un être hanté par la folie morale, un possédé, un impulsif, il n'en est pas moins vrai que le milieu social a une influence considérable pour faire passer la puissance criminelle de l'état latent à l'état actif.

J'ai déjà montré l'influence de la première éducation sur l'enfant. Le milieu familial imprime à l'individu un cachet moral dont il portera le plus souvent l'empreinte toute sa vie. Aussi les défauts des enfants ne sont le plus souvent qu'une imitation ou une ampliation de ceux de leurs éducateurs (1). On peut même dire que certains parents sont des agents de perdition certaine ; c'est la mise au service du mal de l'autorité paternelle.

Le milieu familial n'est que le reflet ou mieux l'imitation en petit du milieu social. L'homme se retrouve dans la vie de famille tel qu'il se montre dans la vie sociale. Si la société est régie par des lois sages, humaines, si le vice et le crime y sont rares, l'homme, même le pire, y devient meilleur, le niveau moral se relève. Dans le cas contraire, la famille se désorganise et ce désordre retentit à son tour sur le désordre social qu'il continue à accroître.

Il est certain que les facteurs qui détruisent ou simplement altèrent l'harmonie sociale, seront des causes de criminalité pour les individus prédisposés ou mal armés.

Analysons rapidement quelques-unes de ces causes.

La plus importante, à mon avis, c'est le paupérisme. On n'est pas forcément criminel parce qu'on est pauvre : ce n'est pas là ce que je veux dire. Mais j'estime que les agents qui

(1) Voir Mlle DELPORTE. *Des altérations du caractère chez l'enfant*. Thèse de Paris, 1901. — THIVOL. *Criminalité juvénile*. Thèse de Lyon.

amènent le paupérisme ou en sont la conséquence, favorisent la criminalité.

Il est certain qu'une alimentation défectueuse, le mépris des règles élémentaires de l'hygiène retentissent dangereusement sur les centres nerveux et les mettent hors d'état de résister aux causes prédisposantes. Alors comment refuser d'admettre que les conditions défectueuses où vit le misérable ne fassent de lui une proie facile pour les entraînements de l'instinct, les séductions des passions.

Donc, je le répète : ce qui engendre le paupérisme est facteur de criminalité. Je n'ai pas besoin de revenir sur la question de l'alcoolisme. Tout le monde sait ce qu'est le ménage de l'ouvrier « qui boit » : un logis sale, une femme en haillons, des enfants dépenaillés et insolents, une nourriture sordide, une promiscuité honteuse. C'est une déchéance aussi complète qu'irréremédiable. Il n'y a plus de famille : chacun s'en va et tire de son côté, l'homme va au cabaret, les enfants à la mairade, la femme et les filles au trottoir ou à la maison de prostitution. Ce tableau paraît sombre et ressemble un peu à un cliché. Mais je n'exagère pas en disant que j'ai vu, dans le quartier populeux de Paris où j'exerce, plusieurs milliers de ménages dans ce cas. J'en ai connu qui vécurent d'abord dans une honnête aisance : le logis était propre et gai, la femme pimpante, la table confortable, les enfants bien tenus ; puis l'un des conjoints se laisse aller à la funeste habitude de prendre un, puis des apéritifs ; de temps en temps on le voit rentrer gris, puis ivre. Alors la déchéance n'est pas longue : au bout de quelques mois, les petites économies sont épuisées, on a retiré le livret de la caisse d'épargne et on commence à porter au mont-de-piété. C'est alors la misère, avec la paresse et tout son cortège de mauvaises pensées.

Le jeu donne des résultats presque aussi déplorables que l'ivrognerie. L'ouvrier parisien en général joue peu au cabaret ou il ne joue que de faibles sommes, le plus souvent les consommations qu'il boit avec ses camarades. Malheureusement il en est beaucoup qui jouent aux courses. Ils ne vont pas sur le champ de course, mais ils déposent leurs

mises chez tel marchand de vin qui joue pour eux. J'ai vu des femmes venir ainsi perdre les économies de chaque semaine, sans se lasser de leur mauvaise fortune. Vienne le chômage ou la maladie : l'ouvrier n'a plus la moindre économie et la misère le guette, la misère qui désorganise et avilit.

Les maisons de crédit jouent un rôle tout aussi néfaste. Elles sont une tentation constante pour l'ouvrier parisien si peu prévoyant. On achète non seulement le nécessaire mais souvent le superflu. On escompte des économies qu'on fera et qu'on recule toujours, puis finalement on s'endette et on arrive au dénuement ; puis tout est à recommencer, si on en a le courage.

Il semble qu'on prenne plaisir à augmenter cette imprévoyance du pauvre et de l'ouvrier, à diminuer la résistance de sa personnalité morale. On lui répète sous tous les tons que l'État et la société doivent venir à son aide. Promesses illusoires, qui émoussent son courage, tuent son énergie. On promet des retraites aux ouvriers, l'assistance aux vieillards. Certes il y a là de généreuses idées, mais reste à savoir comment on les mettra à exécution. Si vous dites aux ouvriers : « solidarisez-vous, constituez-vous des retraites pour votre vieillesse », vous leur donnez un excellent conseil et vous encouragez chez eux le goût de l'épargne et de l'économie ; vous leur apprenez à ne plus vivre au jour le jour, à prévoir, à escompter l'avenir. Mais si vous leur dites : « vivez tranquilles, comptez sur l'État ou sur la société ; ils vous viendront en aide », vous faites de la mauvaise besogne. Les lois que vous édicterez dans ce sens ne seront que des lois démoralisantes, des lois tueuses d'énergies.

La populace de Rome fut toujours des plus misérables. Et pourtant il y avait à Rome plus de 500.000 imprévoyants assistés. César les réduisit à 320.000. « Il n'y avait pas de crainte ni de respect qui contiât cette foule, lorsqu'on apprenait que les convois d'Égypte ou de Numidie n'étaient pas arrivés à temps dans Ostie ou lorsque les distributions ordinaires étaient restreintes. Alors l'émeute grondait et l'empereur même était insulté. Claude fut accueilli sur le forum nor

seulement par des injures, mais à coups de vieux morceaux de pain qu'on lui lançait au visage » (1).

L'assistance publique, à mon avis, ne fait pas meilleure besogne. Je ne songe nullement à critiquer son organisation et encore moins son personnel, qui, quoi qu'on en dise, fait de son mieux et cherche à soulager le plus d'infortunes possible. C'est l'institution elle-même que je condamne (2). Le misérable compte sur elle ; il voit en elle un port de refuge, bien qu'elle ne puisse lui apporter qu'une aide momentanée et généralement insuffisante.

« En répandant sans choix des secours, disait Malthus (3), on encourage l'imprévoyance et la paresse. Les lois d'assistance sont une cause permanente de dégradation, de paresse et de malheur. »

Illusion funeste qui contribue à augmenter le nombre des miséreux qui va sans cesse grandissant. On dirait même que les pauvres prennent plaisir à gaspiller leurs propres revenus, c'est-à-dire ceux de l'assistance publique. J'ai pendant trois années dressé une statistique des cas pour lesquels j'ai été appelé pour l'assistance médicale à domicile. Or, pendant cette période de trois années, j'ai été appelé 337 fois chez des personnes qui n'avaient absolument rien. Pourquoi cet abus inutile ? se demande-t-on. Le plus souvent parce que le prétendu malade espère ainsi obtenir un secours ; d'autres fois c'est pour avoir un médicament : l'un veut de l'huile de foie de morue, l'autre du quinquina ou du sirop. D'autres appellent le médecin pour des motifs aussi surprenants que bizarres. Un seul exemple.

Un jour je fus appelé chez une concierge du quartier, grosse femelle frisant la quarantaine. Je la trouvai occupée à boire du café avec des commères voisines.

— Pourquoi m'avez-vous fait appeler ?

— J'ai tout le temps des douleurs dans le ventre.

(1) R. PEYRE. *L'empire romain*.

(2) Je ne parle pas, bien entendu, des hôpitaux et établissements similaires, mais simplement de l'assistance pécuniaire à domicile.

(3) *Essai sur le principe de population*, 1798.

— Et après ?

— Les voisines m'ont dit comme ça que si j'avais un enfant, ça se passerait.

— Vous ne m'avez pas fait appeler, je suppose, pour vous en faire un ?

— Sauf votre respect, il n'y aurait pas de déplaisir.

— Enfin, que me voulez-vous ?

— Eh ben, v'là ! J'ai vu un homme.

— Qu'est-ce que vous voulez que cela me fasse !

— Mais je voudrais savoir...

— Savoir quoi ?

— Si ça a pris.

— !!!

Je haussai les épaules et pris mon chapeau pour sortir ; mais devant la consternation de la commère en détresse je me ravisai.

— Comment était-il cet homme ?

— C'était un rouquin.

— Quel jour l'avez-vous vu ?

— Un mardi.

— Alors c'est à recommencer, car avec un rouquin ça ne prend que le vendredi.

Et je sortis avec la dignité d'un prêtre antique qui vient de rendre un oracle.

Ainsi l'assistance à domicile ne contribue pas à éteindre le paupérisme ; elle ne peut que l'entretenir et l'encourager. Et le paupérisme, tel que je viens de l'envisager, amoindrit la personnalité humaine et la désorganise, par conséquent la prépare au vice et au crime.

X. — L'IMITATION ET LA CONTAGION.

L'influence du milieu social se fait encore sentir par l'imitation et la contagion, et cette influence n'est nulle part plus évidente et plus dangereuse qu'en prison. Quand un homme a fait deux ou trois séjours dans les prisons ou les maisons centrales, il n'en faut plus rien espérer : c'est un membre

gangréné, qu'il faudrait retrancher pour toujours du corps social. « La prison, telle qu'elle est organisée, dit Émile Gauthier (1), est un véritable cloaque épanchant dans la société un flot continu de purulences et de germes de contagion physiologique et morale. Elle empoisonne, abrutit, déprime et corrompt. C'est à la fois une fabrique de phtisiques, de fous et de criminels. J'ose même prétendre que la prison est une sorte de serre chaude pour plantes vénéneuses, et que c'est là surtout que se recrute et s'exerce la redoutable armée du crime. »

G. Macé (2) s'exprime à peu près de la même façon. « Que de vols, dit-il, que de crimes ont été conçus à Sainte-Pélagie, où la promiscuité met en contact direct l'apprenti voleur avec le récidiviste rompu à toutes les ruses du métier ! Les malfaiteurs professionnels racontent leurs forfaits en les complétant de détails fantaisistes afin de mieux frapper, par l'audace de l'exécution, l'esprit de leurs auditeurs. Les leçons dans l'art de voler et de se servir habilement du couteau sont écoutées par des élèves complaisants et jaloux de passer maîtres. Là, comme à l'école, et dans toutes les circonstances de la vie, règnent la force physique et la force morale. »

Voici, en effet, ce qui se passe pour le commun des criminels. Un individu est condamné pour un premier délit. Si sa peine ne dépasse pas un an, il devra la subir en cellule. Oh ! alors c'est pour lui une peine terrible. Vivre de pain noir, de légumes secs et d'eau, souffrir peut-être du froid, tout cela n'est rien : ce qui l'effraie, c'est la solitude à laquelle on va le condamner. Incapable presque toujours de s'intéresser sérieusement à une lecture ou à un travail intellectuel quelconque, les heures lui paraissent des siècles. J'ai vu des hommes à la figure énergique pleurer et demander à genou un compagnon de cellule. Mais le détenu sait parfaitement que, cette douloureuse étape franchie, il passera, lors d'une seconde condamnation, au quartier commun, où l'on a des amis et où l'on n'est plus malheureux. Cette perspective détruit le plus souvent la réaction salutaire, la crainte qu'avait

(1) *Le monde des prisons. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1888.

(2) *Mes lundis en prison*.

inspirée la cellule, et le criminel ne tarde pas à revenir. Alors, au milieu d'êtres pervers et dégradés, tous ses vices éclatent ; tous les mauvais instincts qui sommeillent au fond de son cœur remontent à la surface ; ceux qui n'étaient qu'en germe grandissent comme une herbe parasite sous une pluie de mauvais conseils et de mauvais exemples ; on lui enseigne les vices qu'il ne connaissait pas encore ; il fait connaissance de gredins, avec qui il médite des coups à tenter une fois dehors ; il devient en peu de temps un type complet de déchéance morale.

Cette imitation ou cette suggestion, comme on voudra l'appeler, rayonne aussi du milieu social pour réagir sur les sujets prédisposés.

« Les sujets hypnotisés par les milieux sociaux en arrivent à peu près à ce point d'inconscience. Vaincus par la contagion de ces milieux, leur instinct, leur bon sens, tout ce qu'il y a de sentiment vraiment personnel en eux se trouve comme fasciné par les idées généralement admises. La vérité, le devoir, la vertu ne dépendent pour eux ni de la connaissance exacte des choses, ni des enseignements de la raison naturelle, mais de la façon de penser, d'apprécier, de juger qui règne dans la sphère où ils vivent.

« C'est par la suggestion des milieux que les masses humaines adoptent sans examen les formules religieuses et politiques au milieu desquelles le hasard les a placées et qu'elles leur prodiguent tous les aplatissements de leurs adorations alors même que celles-ci, usées par le temps, corrompues, impuissantes, méconnaissables, ont à jamais perdu leurs vertus moralisatrices. C'est par cette même suggestion que chacun de nous est ce qu'il est et pourrait être exactement le contraire, croyant aussi bien que libre-penseur, protestant aussi bien que catholique, mahométan aussi bien que bouddhiste, allemand aussi bien que français, si le sort nous avait placé dans des conditions différentes de celles qui ont constitué notre individualité, c'est-à-dire si la suggestion subie avait été autre (1). »

(1) PAUL COPIN. *La suggestion des milieux sociaux*, in *Revue de l'hyp-*

Malgré leur pointe d'exagération, ces idées sont profondément justes. Les milieux ne créent pas, mais ils ont une puissance modificatrice considérable.

P. Aubry (1) admet même une sorte de contagion du crime et qu'il définit « l'acte par lequel l'idée du meurtre s'impose ou se transmet à un individu le plus souvent prédisposé. »

Ce n'est, du reste, que par imitation ou mieux par contagion qu'on peut expliquer les crimes collectifs, les actes des foules criminelles. « Vraiment, dit P. Adam, la bestialité qui subsiste en nous depuis l'âge des cavernes, demeure incoercible. Il suffit qu'un peu de courroux nous agite et toute une foule, la mieux policée de l'univers, excite avec bonheur aux pillages dont s'enorgueillissait la horde, dont se glorifiait la tribu d'ancêtres hâlés, velus, couverts de fourrures, ornés d'arêtes de poissons et d'esquilles d'os. » Il est, en effet, souvent très dangereux de réunir les hommes en foule. Il faut des collectivités s'attendre à l'explosion plutôt des mauvais instincts que des sentiments généreux. De la foule, c'est le plus souvent la bête humaine qui surgit. Alors éclatent ces crimes collectifs par une sorte de suggestion inconsciente et réciproque où chacun est en même temps influence et influencé, de telle sorte que l'intensité de la suggestion croît géométriquement avec le nombre des éléments (2). Car la foule, comme le note Lacassagne, est un être essentiellement spinal et ganglionnaire, chez lequel les phénomènes réflexes sont facilement exagérés, mais à qui la vie intellectuelle fait complètement défaut. Elle agit par imitation et contagion morale. C'est là ce qui explique le rôle considérable que jouent les femmes dans les foules criminelles et où de menées elles deviennent facilement meneurs. Cela s'explique en partie par leur grande sensibilité à toutes les réactions de joie ou de désespoir, de colère ou d'enthousiasme. « Leur

notisme, t. II, p. 72. Voir également, à ce sujet, ma communication au Congrès international de l'hypnotisme tenu à Paris en 1889 : *De l'action suggestive des milieux pénitentiaires sur les détenus hystériques*.

(1) *La contagion du meurtre*.

(2) Voir H. FOURNIAL. *Psychologie des foules*. Thèse de Lyon.

sensibilité est si grande, dit P. Cazenove (1), que ces réactions n'ont pas le temps de se concentrer dans l'intelligence; leur volonté les accepte aussitôt et elles les dirigent toutes. Aussi la femme n'a pas le temps de méditer ses sensations; aussitôt reçues, elle les traduit au dehors par des cris, des gestes, des mouvements, des attitudes variées. L'impulsion qu'elle a reçue dans la foule, elle l'intéresse d'une façon violente, avant qu'elle ait pu recevoir une méditation cérébrale quelconque. Dans les attroupements, dans les émeutes, elles débânderont toujours les hommes par leurs cris aigus, par leur excitation extérieure. Leurs émotions, leurs désespoirs, comme leurs fureurs, se feront jour au dehors en une explosion immédiate et spontanée. Et c'est par là qu'elles agiront à leur tour, la représentation d'un état émotionnel provoquant la naissance du même état chez celui qui en sera le témoin. »

Dans la foule, les femmes ne se contentent pas d'accompagner les hommes : elles les poussent au mal et les y encouragent : elles les surpassent aussi en hardiesse et cruauté. Le déchaînement irraisonné de leurs passions joint à cette disposition homicide primordiale qu'elles possèdent encore plus que l'homme, les font arriver rapidement de la cruauté au crime. Et, à leur tour, ces crimes peuvent être poussés à l'extrême. Car, à la cruauté naturelle de la femme, vient souvent se joindre un autre caractère qui lui est encore plus commun qu'à l'homme : le sentiment sexuel. Dans ces cas, leurs crimes s'accompagnent de mutilations (2). Je n'insiste pas sur ce sujet qui sort un peu du cadre de cette étude ; mais il m'a paru intéressant de signaler un facteur de criminalité aussi important.

(1) *Les femmes dans la foule*. Thèse de Bordeaux.

(2) Voir ÉMILE LAURENT. *Sadisme et Masochisme*.

CHAPITRE V

DÉGÉNÉRESCENCE ET CRIMINALITÉ

I. — DÉGÉNÉRESCENCES PSYCHIQUES CHEZ LES CRIMINELS.

« L'espèce comme l'individu, dit Bœckel, dégénère et meurt après avoir parcouru son cycle, parce que la dose de vie qui lui est dévolue et qui existe virtuellement dans les premiers couples est épuisée (1). » Suivant cette idée, il en résulte que l'état de débilité vitale d'un couple déjà amoindri se transmet aux couples suivants, qui s'amoindrissent de plus en plus jusqu'à la stérilité.

La dégénérescence est donc, comme l'a très bien définie Morel, « une déviation malade du type primitif (2) », et Magnan a complété et resserré cette définition en voyant, dans la dégénérescence, « une accumulation plus ou moins considérable, suivant les cas, dans les antécédents d'un malade, d'affections cérébro-spinales susceptibles d'influencer la descendance ».

Le dégénéré est donc un individu qui, de par ses ascendants, apporte avec lui, en naissant, un terrain spécial, un état anormal qui le marque d'un cachet indélébile. C'est un

(1) Art. *Dégénérescence* du *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*.

(2) *Les dégénérescences*.

héréditaire et un prédisposé, que le moindre choc fera sombrer dans la folie ou le crime.

Quelles classes de dégénérés rencontre-t-on dans les prisons ? Surtout des débiles, quelques dégénérés supérieurs et un petit nombre d'imbéciles.

Les débiles, ces déshérités de l'intelligence et du jugement, ces individus aux idées étroites, à la mémoire mécanique, à la volonté défaillante, ces êtres incapables d'attention et d'efforts, sans force d'imagination et qui obéissent passivement aux suggestions d'autrui, sont de beaucoup les plus nombreux. Exemple : B... est un homme vindicatif et sournois avec des airs patelins. Sachant à peine lire et écrire, ivrogne aux mauvais instincts, paresseux, esprit bizarre, lunatique, il a toujours été redouté des gens de son village et considéré à juste titre comme un individu dangereux. Marié avec une femme bonne et honnête, il la trompa avec une sorte de noceuse de village, qu'il s'empressa d'épouser, sa femme étant morte. Des querelles s'élevèrent bientôt dans le ménage ; la femme, jeune et vicieuse, trompa le mari vieux et déjà caduc. Un jour, à la suite d'une discussion, B... la frappa d'un coup de couteau. Une autre fois il incendia sa maison pour brûler sa « garce de femme », disait-il, et peut-être bien un peu aussi pour toucher une prime d'assurance et la convertir en alcool. Honni de tous, sa vie a été misérable et honteuse, et il laisse après lui la plus triste descendance.

Chez les débiles, il y a une simple diminution des facultés intellectuelles et une crédulité très accentuée, qui les rend particulièrement suggestibles et par conséquent faciles à influencer par des idées bonnes ou mauvaises.

Chez le dégénéré supérieur, ce qui frappe, au contraire, c'est moins le développement insuffisant que le développement inégal des facultés. En effet, il est surtout caractérisé par le défaut d'équilibre et l'absence de pondération. Il est intelligent, mais son activité intellectuelle agit d'une façon inégale et par soubresauts. Il est susceptible d'idées généreuses et de hautes conceptions, et, lorsqu'on cause avec lui, on reconnaît une élévation de sentiments parfois très grande ;

mais, comme il est incapable d'un effort soutenu, il met rarement en pratique ses belles théories et on peut facilement lui faire dire avec le poète latin : *Meliora video proboque, deteriora sequor* (1). Cet individu évite généralement la prison, et ses excentricités le mènent plutôt à l'asile d'aliénés. Néanmoins, il est des cas où, par suite de leur manque de pondération et influencés par leurs passions, qu'ils ne savent pas réprimer, les déséquilibrés se laissent aller à commettre des actes criminels.

Du reste, les anomalies du sens moral ne sont pas rares dans cette catégorie de dégénérés; elles se révèlent par des degrés variables suivant les individus et affectent les aspects les plus différents selon les tendances instinctives du sujet et le degré qu'il occupe dans la hiérarchie sociale (2). Indisciplinés, égoïstes, vaniteux, ils sont mauvais écoliers, mauvais soldats, mauvais citoyens, presque toujours en marge de la société, souvent même brouillés avec la justice.

Legrain (3) a rapporté l'histoire détaillée d'un de ces dégénérés criminels types. Presque tous ses ancêtres et collatéraux étaient des aliénés ou au moins des excentriques. C'était un garçon fort intelligent, mais très versatile et complètement déséquilibré, d'une folle prodigalité. Dès son jeune âge il vole pour satisfaire ce penchant; mais il ne profite jamais de ses larcins, dont il distribue le produit à des malheureux ou à ses camarades. Il eut des crises de mysticisme et de religiosité, ce qui ne l'empêchait pas de se livrer à l'onanisme avec ses camarades. Puis il fit des fugues. Néanmoins il réussit à passer son baccalauréat à dix-sept ans. « A partir de cet âge, il devient de plus en plus déséquilibré; sa vie n'est plus qu'une succession d'actes bizarres, déraisonnables, au milieu desquels émergent parfois de bonnes actions; mélange de bassesses et de grands sentiments, d'actes inspirés tantôt par les plus mauvais instincts, tantôt par la plus pure

(1) Voir J.-M. DUPAIN. *Le délire religieux*. Thèse de Paris, 1888.

(2) Voir, à ce propos : MAC-GUFFIE. *La perversité mentale chez les dégénérés supérieurs*. Thèse de Paris, 1897.

(3) *Étude sur le délire des dégénérés*. Thèse de Paris.

morale, mélange enfin d'actes qui le rendent méprisable et le conduisent à la prison, et d'actes qui le rendent intéressant et digne de pitié. » Il roule le monde et les prisons et finalement vient échouer à l'asile d'aliénés.

Qu'était-ce aussi que ce jeune Ducret dont le crime monstrueux a si douloureusement étonné tout le monde ? Rien autre chose qu'un déséquilibré. Je n'ai pu me renseigner sur ses antécédents héréditaires ; mais on n'a qu'à lire son histoire pour se rendre compte de son état mental.

Georges Ducret avait d'excellents parents, qui ont fait pour lui, il le reconnaît, plus qu'ils ne pouvaient. Il avait été bien élevé ; il avait quelque instruction. Jusqu'à treize ans, sa vie n'avait rien eu d'insolite. A partir de cet âge, il avait beaucoup lu, des romans et des vers, et son imagination s'en était ressentie. Il s'éprit d'une jeune fille un peu plus âgée que lui, et, sans que ce sentiment lui occasionnât de violents chagrins, il était tombé dans le « marasme » amoureux, composant des poésies élégiaques médiocres, mais passables pour un écolier. A dix-sept ans et demi, ayant trente francs dans sa poche, il était parti pour Bruxelles, afin de revoir celle qu'il aimait. Expulsé, on ne sait précisément pour quel motif, il était revenu à pied jusqu'à Paris. « Depuis ce temps, dit-il, mon caractère changea complètement ; je devins taciturne, d'humeur vagabonde. » Il partait au hasard, dans une direction ou dans une autre. Retourné en Belgique pour le même motif qui l'y avait conduit une première fois, il fait la contrebande pour se procurer de l'argent ; il est condamné à la prison. Sorti de prison, il mendie. Placé dans une maison de commerce, il prend 250 francs à son patron, toujours pour aller à Bruxelles ; mais, pris de remords, il restitue l'argent par l'entremise de sa mère. Il n'était donc pas encore un malfaiteur et il répugnait sincèrement à l'idée de le devenir. Sur ces entrefaites, il devint amoureux d'une autre jeune fille, pour laquelle il composa aussi des vers. Nouveau chagrin d'amour, et, cette fois, il tente de s'empoisonner. Sa vie et ses allures commencent alors à devenir celles d'un paresseux libertin qui s'expose à bien des dangers. Il était sans place, il avait vendu des livres pour aller le soir à un bal suspect,

quand son père lui adressa des reproches plus vifs que de coutume et mérités. Il avait sous la main une bouteille de rhum qu'il avala tout entière, « pensant s'étourdir ». Bientôt, troublé par une ivresse extraordinaire, il alla frapper à la porte d'une voisine, se jeta sur elle, l'étrangla avec une corde qu'il avait apportée de sa chambre, s'empara du porte-monnaie de la victime, prit et puis abandonna des valeurs, et s'enfuit. Quatre jours après, harassé de fatigue et de remords, il se livra lui-même ; il fit des aveux complets, à la suite desquels il fut condamné à perpétuité, bien qu'il se fût écrié à l'audience même : « Celui qui m'accorderait des circonstances atténuantes serait un lâche ! »

Un autre jeune assassin, le soldat Géomay, avait également une hérédité des plus chargées. Une éducation déplorable, au lieu de l'améliorer, ne fit qu'augmenter son instabilité mentale et donner libre cours à ses instincts vicieux. Il tue un jour une marchande de vins. Motif : il n'avait pas d'argent de poche pour payer un bijou qu'il avait promis à sa maîtresse.

Tout le monde se souvient encore de cette affreuse idylle qu'eut à juger, en 1889, la cour d'assises de Constantine. Le héros de cette sanglante oarystis s'appelait Chambige (1). C'était un détraqué type, un héréditaire qu'avait achevé la logique à outrance du pessimisme ambiant. Wladimiroff, qui a commis un crime passionnel du même genre, était aussi un détraqué dans un état presque constant d'exaltation (2).

II. — DÉGÉNÉRESCENCES ANATOMIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES CRIMINELS.

Si, après avoir fréquenté les hôpitaux, où l'on a pu voir de près des sujets de toute espèce, on passe dans une prison, on est frappé tout de suite de la différence. L'hôpital est pourtant un rendez-vous de déshérités ; la prison est encore infini-

(1) Voir G. TARDE. *L'affaire Chambige*, *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1890.

(2) Voir ÉMILE LAURENT. *L'année criminelle*. L'affaire Wladimiroff.

ment plus riche en ce que les gens du peuple appellent, dans leur langage expressif, des « mal bâtis ». Les asiles d'aliénés ne contiennent pas plus de gens qui louchent, qui bégaiement, qui tremblent, pas plus de crânes pointus ou aplatis, de nez écrasés ou de mâchoires allongées.

J'ai déjà dit que je n'admettais pas pour les criminels telle ou telle forme du crâne spéciale, telle ou telle malformation pour ainsi dire spécifique. Tout ce que je puis affirmer avec assurance, c'est que, chez la plupart des vrais criminels, j'ai presque toujours observé un ou plusieurs stigmates de dégénérescence physique ; mais ces malformations pouvaient porter sur tous les organes, le crâne comme les organes génitaux, les oreilles comme les mains. On ne peut pas dire qu'on rencontre telle ou telle malformation invariablement, comme on rencontre les crachats rouillés dans la pneumonie, l'albumine dans le mal de Bright. Toutes les malformations de tous les organes peuvent se rencontrer chez les criminels. Voilà la vérité.

Ces principes une fois posés, revenons donc au crâne des criminels. J'en ai mesuré un très grand nombre et j'ai constaté que leur indice céphalique était beaucoup plus souvent inférieur que supérieur au chiffre moyen indiqué par Broca. Quant aux autres malformations, je les ai rencontrées toutes avec une fréquence remarquable. Gosse, dans un travail sur les déformations artificielles du crâne, en énumère seize variétés. Je me suis amusé à les chercher chez les criminels et je les ai retrouvées toutes. J'ai fait la même expérience sur une centaine de personnes de mon entourage, et là encore je les ai retrouvées toutes, mais avec une fréquence moitié moindre.

Chez les criminels pourtant il est deux malformations qui m'ont paru se rencontrer beaucoup plus fréquemment que toutes les autres : c'est le front plat avec crâne quadrangulaire, ou bien le front fuyant et étroit avec acrocéphalie, c'est-à-dire avec forme conique et allongée du crâne. La tête en pain de sucre, comme on dit vulgairement, se rencontre très souvent chez les criminels.

La brachycéphalie et surtout la dolichocéphalie exagérées

ne sont point rares. J'ai observé en particulier un individu chez lequel il y avait une prédominance anormale du diamètre antéro-postérieur qui mesurait 187 millimètres, tandis que le diamètre transverse n'en mesurait que 44, et le diamètre bizygomatique 128, ce qui donnait un indice céphalique de 77. Or l'histoire de cet individu montre qu'à sa malformation crânienne correspondait un état d'infériorité intellectuelle évident. Enfant naturel issu d'une névropathe absinthique, alcoolique et absinthique lui-même, c'est un être versatile et n'ayant jamais pu s'intéresser à rien, incapable de fournir un travail sérieux et régulier. Quand j'eus l'occasion de l'examiner, il n'avait que dix-neuf ans et il avait déjà subi six condamnations pour des vétilles.

J'ai noté encore assez fréquemment le développement exagéré d'une ou des deux bosses frontales. Je me rappelle en particulier d'un vagabond peu intelligent, fils d'un paralytique, et dont les bosses frontales faisaient une saillie telle qu'il semblait presque avoir des cornes naissantes.

A ces malformations du crâne s'associent le plus souvent des malformations de la face, comme l'asymétrie faciale, par exemple. Le nez est assez souvent dévié, déjeté tantôt à gauche, tantôt à droite, mais plus souvent à droite.

Le prognathisme est très fréquent.

L'oreille des criminels a fait, dans ces dernières années, l'objet d'études sérieuses et pleines d'intérêt. Frigerio en particulier les a examinées avec beaucoup de soin, et il a noté la fréquence des malformations de cet organe (1). J'ai fait moi-même des observations dans ce sens et je suis arrivé à peu près aux mêmes conclusions que l'auteur italien. D'ailleurs, ce n'est point là un fait nouveau ; les gens du peuple considéraient déjà les longues et larges oreilles

(1) FRIGERIO. *L'oreille externe. Étude d'anthropologie criminelle*. In *Archives de l'Anthropologie criminelle*, septembre 1888. — Voir aussi : JULIA. *De l'oreille au point de vue anthropologique et médico-légal*. Storck, Lyon, 1887 ; LANNOIS. *De l'oreille au point de vue médico-légal et anthropologique*, 1887 (*Arch. anthr. crim. et sc. pén.*), et, du même auteur : *La sardi-mutilité et les sourds-muets devant la loi* (*Arch. d'Anthr. crim.* 15 juillet 1889).

comme un signe d'infériorité, et le vieux magister de village coiffait l'enfant indocile ou ignorant d'un bonnet orné d'oreilles d'âne.

Sans doute il n'est pas extrêmement rare de rencontrer dans la rue ou même dans le monde des individus porteurs d'oreilles larges, écartées ou mal faites, mais on est frappé de voir combien cela est infiniment plus fréquent dans les prisons.

Une des malformations les plus fréquentes et les plus apparentes est l'augmentation de volume de l'organe et l'exagération de ce que Frigerio appelle assez heureusement l'angie auriculo-temporal.

Frigerio a fait des recherches semblables chez les enfants, et il est arrivé aux conclusions suivantes : « Chez les enfants pour lesquels la plus grande ampleur de l'oreille, dit-il, était jointe à d'autres anomalies morphologiques de l'oreille et du corps, nous notâmes bien souvent une notable insuffisance de moyens intellectuels et un pervertissement des instincts. C'étaient presque toujours des enfants indisciplinés, irrespectueux, quelquefois intelligents, mais le plus souvent obstinés et lunatiques, dans le vrai sens du mot, au point que, comme beaucoup de fous, à l'approche d'un orage, ils devenaient inquiets et indociles. »

Le même auteur cite des cas où cette exagération des dimensions du pavillon était héréditaire et se transmettait avec les mauvais instincts. Une femme homicide, aux longues et larges oreilles, avait deux sœurs et trois cousins tous aux galères et présentant tous la même anomalie.

Enfin l'Italien Giacchi, cité par Frigerio, émet aussi les mêmes idées sous une forme un peu moins scientifique, mais plus pittoresque. « Dans les asiles d'aliénés et les prisons, dit-il, abondent les individus richement oreillés au point qu'ils semblent avoir la tête ailée et prête à prendre son vol. Et souvent elle le prend en vérité, si bien que le malheureux possesseur de cette machine mystérieuse abandonne le bon sens et l'honnêteté qui représentent la boussole de l'homme estimable, et il voyage sans guide dans l'atmosphère orageuse de la faute et du délire. » Et plus loin : « Je ne saurais me

décider à donner ma confiance toute entière à un galant homme présentant cette beauté asinienne, et il me conviendrait encore moins, fussé-je un jeune homme affamé comme un loup, de me rapprocher d'une amoureuse qui, en la regardant de face, exciterait en moi l'image poétique d'une marmite à deux anses. » (1)

Une autre malformation qui m'a paru également très fréquente chez les criminels, c'est l'hélix incomplet et existant seulement à l'extrémité supérieure du pavillon. Beaucoup de criminels ont l'oreille mal ourlée, comme on dit vulgairement.

Chez d'autres individus on peut voir le lobule de l'oreille atrophié ou hypertrophié, et Frigerio dit avoir observé, à la prison de Pefaro, un criminel fou homicide à type félin, avec énorme lobule. Cet homme, entre autres aberrations, offrait celle d'avaler journellement un grand nombre de pierres (allotriophagie).

Une anomalie encore très fréquente et que j'ai souvent rencontrée chez les criminels, c'est l'adhérence plus ou moins complète du lobule avec la peau de la face. J'ai constaté quelquefois aussi une asymétrie très marquée des oreilles.

J'ai noté encore, comme stigmate de dégénérescence de l'extrémité céphalique, l'implantation vicieuse des dents et plus souvent la persistance des dents de la première dentition à un âge avancé.

Il est une malformation assez rare et peu connue qui m'a paru se présenter avec une fréquence relative chez les criminels: je veux parler de la gynécomastie, anomalie qui consiste dans le développement exagéré et persistant des mamelles chez l'homme au moment de la puberté, avec arrêt de développement des organes génitaux. A cet état s'ajoute une sorte d'effémination et d'adoucissement des formes en même temps qu'une infériorité intellectuelle allant souvent jusqu'à la débilité mentale. J'en ai observé précisément quelques cas à la prison de la Santé: je les ai rapportés ailleurs (2).

(1) *Pazzi e birbanti.*

(2) Voir ÉMILE LAURENT. *Les gynécomastes.* Thèse de Paris, 1888, e *Les bisexués*, 1 vol. in-8.

Cela m'amène à parler des malformations des organes génitaux chez les dégénérés criminels. Il en est une qui se rencontre avec une certaine fréquence : c'est l'hypospadias à ses différents degrés. Mais ce n'est pas tout. J'ai noté chez les criminels (1) une foule d'autres anomalies plus ou moins caractéristiques : le développement exagéré du gland, ce qui donne des verges en battant de cloche. Bourneville et Sollier ont aussi fréquemment rencontré cette forme de la verge en massue ou en battant de cloche chez les idiots et les épileptiques. P. Louët (2) l'a observée chez un certain nombre de dégénérés dans les asiles d'aliénés.

Les déviations et les torsions de la verge dans un sens ou dans l'autre sont également très fréquentes. Marandon de Monthyél (3) assure que ces anomalies se rencontrent aussi très souvent chez les aliénés.

Enfin il est un mode de dégénérescence physique auquel j'attache une importance considérable et qu'on observe très fréquemment chez les dégénérés criminels ou aliénés : c'est l'infantilisme. Certains individus, à dix-huit ou vingt ans, en paraissent à peine quatorze ou quinze : petits, maigres, fluets, le visage imberbe, le pubis glabre, la verge et les testicules comme ceux d'un enfant, la voix aiguë ; ce sont des êtres indéfiniment juvéniles, sur la figure desquels on ne saurait mettre un âge précis. D'autres sont plutôt des féminisés, des personnages imberbes, à longs cils, à cheveux fins, à hanches très développées, à voix grêle. Leurs membres sont ronds comme ceux de la femme, leurs muscles ne font point de saillies vigoureuses sous la peau, leurs contours affectent une mollesse remarquable, leurs mouvements sont pleins de souplesse et de grâce. Comme les infantiles, ce sont le plus souvent des descendants d'alcooliques et aussi, comme l'a montré Faneau de la Cour (4), des issus de tuberculeux.

(1) ÉMILE LAURENT. *Des anomalies des organes génitaux chez les dégénérés criminels. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1892.

(2) *Des anomalies des organes génitaux chez les dégénérés. Thèse de Bordeaux*, 1889.

(3) *Anomalies des organes génitaux chez les aliénés. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1895.

(4) Thèse de Paris, 1871.

C'est parmi eux surtout qu'on rencontre « le pâle voyou parisien ».

Voici un jeune drôle qui a environ seize ans. C'est un fils d'alcoolique. Avec son visage frais et imberbe, son pubis glabre, son bassin élargi, ses cheveux fins, ses yeux bleus ombragés de longs cils, sa voix douce et flûtée, il ressemble à une fille affublée d'un costume masculin.

Les malformations des membres ne sont pas rares non plus chez les dégénérés criminels. Voici un alcoolique qui a subi plusieurs condamnations pour vol et dont la main droite porte un pouce surnuméraire. Chez un autre on note une curieuse malformation du quatrième métacarpien des deux mains, qui fait paraître les annulaires de la même dimension que les auriculaires.

Du côté des membres inférieurs, je n'ai noté que des déformations insignifiantes, le plus souvent acquises. Néanmoins l'orteil en marteau m'a paru se rencontrer avec une certaine fréquence. Je l'ai constaté en particulier chez un fils d'hystérique délirante, condamné quatre fois pour escroqueries.

III. — DÉGÉNÉRESCENCES PHYSIOLOGIQUES CHEZ LES CRIMINELS.

Nous avons vu l'action dégénérative de l'hérédité se faisant sentir également sur tous les organes. A ces déviations morphologiques peuvent correspondre des anomalies fonctionnelles, qui en sont comme les corollaires.

Tous ces phénomènes, en effet, sont dus à une absence primordiale d'équilibre dans le fonctionnement des centres nerveux qui les régissent. Ainsi, tel muscle, obéissant à tel nerf, agit avec une énergie exagérée qui dépasse le but et se traduit par une exagération dans le mouvement; le muscle antagoniste, au contraire, recevant un influx nerveux moindre et par conséquent insuffisant, ne peut lutter contre lui et rétablir l'équilibre troublé: dès le début il s'avoue vaincu pendant que son congénère, qu'aucune force ne vient plus modérer, prend et conserve l'habitude de ses écarts.

Le strabisme congénital est un phénomène de ce genre. C'est un défaut d'équilibre, une rupture dans les lois de l'antagonisme.

Il est un vieux proverbe qui dit : Défie-toi de l'homme au regard louche. Ces aphorismes, malgré leur naïveté apparente, renferment quelquefois un grand fond de vérité ; ils sont le fruit d'une expérience de plusieurs siècles. Préjugé ou non, il est certain qu'on aime peu regarder en face un homme qui louche ; il semble que sa pensée se cache comme son regard. Or, les strabiques sont très nombreux parmi les criminels.

Dans d'autres circonstances, il ne s'agit plus d'un défaut d'équilibre entre deux muscles parallèles : c'est un muscle isolé, un sphincter par exemple, qui, recevant une innervation insuffisante, ne peut résister aux besoins dynamiques qu'il doit régenter ; il cesse alors d'être sous la haute puissance de la volonté et il obéit, sans attendre, à toutes les sollicitations qui l'assiègent. L'incontinence d'urine me semble rentrer dans cet ordre de paralysies dégénératives (1). On sait déjà combien l'incontinence d'urine est fréquente chez les dégénérés. Je l'ai aussi bien des fois notée chez les criminels. Beaucoup de détenus m'ont avoué qu'ils avaient pissé au lit jusqu'à un âge avancé, jusqu'à dix-huit ou vingt ans et même plus. Il en est même chez qui cette incontinence était non seulement nocturne, mais encore diurne.

On pourrait peut-être rapprocher de ces faits les retards dans la marche et la parole, également si fréquents chez les dégénérés. Il est malheureusement fort difficile d'obtenir des criminels des renseignements précis sur ces faits, dont le plus souvent ils n'ont gardé qu'un souvenir très vague. Néanmoins je pourrais citer tel voleur qui n'a commencé à marcher qu'à sept ou huit ans, tel criminel qui n'a commencé à parler qu'à huit ou dix ans, etc.

Dans d'autres circonstances il y a incoordination des mouvements d'un muscle ou d'un groupe de muscles qui obéissent

(1) Voir L. GUINON. *De quelques troubles urinaires de l'enfance*. Thèse de Paris, 1889.

encore à l'ordre émané du centre nerveux, mais dépassent ou n'atteignent pas le but. Tel est le bégaiement, qui n'est, si on peut s'exprimer ainsi, qu'une sorte d'ataxie verbale. L'ataxique sait parfaitement les mouvements qu'il veut produire, mais ses muscles mal innervés ne répondent point à l'appel de sa volonté. Le bègue, lui aussi, sait parfaitement le mot qu'il veut dire et il l'a présent à la pensée, mais sa langue, mal régie dans ses mouvements, fourche, tremble et défaille.

Comme il y a beaucoup de strabiques parmi les criminels, il y a aussi beaucoup de bègues, ou au moins d'individus présentant différents défauts de prononciation d'ordre physiologique analogue, comme la blésité, le zéaiement, etc.

IV. — LES ÉPILEPSIES CRIMINELLES.

A chaque instant on rencontre des individus condamnés pour vols périodiques à peu près inexplicables et dont ils sont étonnés eux-mêmes. Ils reviennent un grand nombre de fois dans les prisons et toujours pour la même raison : il y a toujours récidive et la récidive dans ce cas est invariable, implacable. Je n'ai pas besoin de dire que, dans la plupart de ces cas, on a affaire à des épileptiques.

Du reste, ils ne commettent pas que des vols, mais souvent aussi des meurtres et des attentats à la pudeur, phénomènes aussi inexplicables que leurs vols. Un individu dont la vie a toujours été régulière et dont le tempérament génital n'a rien d'exagéré, commet tout à coup un attentat qui l'étonne lui-même autant qu'il étonne son entourage, et cela alors même qu'il peut se procurer des femmes avec la plus grande facilité.

Ces faits pourtant s'expliquent dans une certaine mesure. En effet, certains épileptiques présentent après l'attaque de courts accès de délire, qui les amènent à commettre les délits les plus graves. Voici un épileptique qui n'a pas encore trente ans et qui a déjà subi dix-sept condamnations pour ivresse et rébellion envers les agents. Il ne s'explique pas bien pourquoi

on l'arrête : il est ahuri, étonné. « Je vais faire une partie et boire avec des amis, dit-il, je me rappelle de tout ce qui s'est passé jusqu'à un moment donné, et puis ma mémoire oublie le reste. Le lendemain je me réveille en prison ; on m'apprend que j'ai fait du scandale, que je me suis roulé dans la rue, que j'étais ivre, que j'ai insulté les agents ou les passants et on me condamne. »

Il est évident que cet individu se fait arrêter alors qu'il est encore sous l'influence du mal comitial. Sa démarche bizarre, ses courses précipitées, ses excentricités le font prendre pour un homme ivre ; les agents interviennent, et alors, sous l'influence d'hallucinations sans doute, il commet des actes de violence.

Si les délits commis sous l'influence du vertige ou de l'accès épileptique sont déjà nombreux, ceux commis sous l'influence des impulsions épileptiques sont plus nombreux encore. « A la suite d'un vertige, d'un accès incomplet ou d'une attaque convulsive, un épileptique peut avoir un désir spontané, involontaire, immodéré, d'accomplir une action fâcheuse. A chaque manifestation comitiale nouvelle, le même désir s'impose. L'impulsion est le plus souvent brusque, impérieuse, irréfléchie. Elle éblouit, domine, fascine, arme le bras et immole. C'est une sorte de convulsion mentale qui ne laisse après elle qu'un souvenir confus ou nul du crime accompli. » (1)

Ces impulsions amènent en prison pas mal d'épileptiques. En voici un qui éprouve à certaines périodes un besoin irrésistible de voler. Il a déjà subi deux condamnations pour vol à l'étalage d'objets sans valeur et qu'il n'utilisait même pas. Un autre se fait condamner pour violences, coups et blessures : il a des moments où, sans savoir pourquoi, il devient violent, querelleur, s'emporte et frappe pour le motif le plus futile.

La criminalité de l'épileptique a donc, comme on le voit, un véritable caractère d'irrésistibilité, et c'est là ce qui la rend particulièrement terrible et effrayante. Aussi Lombroso,

(1) LEGRAND DU SAULLE. *Étude médico-légale chez les épileptiques.*

voyant les épileptiques mentir, voler, frapper souvent sans motif et en apparence par pure méchanceté, se basant d'autre part sur des analogies craniométriques et morphologiques, les assimile aux fous moraux. J'ai vu pas mal d'épileptiques et pas mal de fous moraux ; je crois qu'il existe entre eux des divergences considérables. En effet, le fou moral est invariablement pervers et méchant : il n'est à aucun moment accessible à un bon sentiment, à une émotion douce ou compatissante. Demain le retrouve ce qu'il était hier : ami du mal et ennemi du bien ; il ne varie jamais. Les épileptiques, au contraire, présentent souvent des intermittences pendant lesquelles ils peuvent devenir bons, compatissants, capables d'actions généreuses, accessibles au remords, pleurant et maudissant leurs fautes passées.

Que certains épileptiques soient des fous moraux, cela est certain. Beaucoup d'épileptiques sont en effet des dégénérés : il n'est donc pas surprenant qu'on rencontre parmi eux des fous moraux, puisque ceux-ci sont également des dégénérés. Mais tous les épileptiques ne sont pas des fous moraux.

V. — HYSTÉRIE ET DÉLINQUENCE.

On sait aujourd'hui que l'hystérie n'est pas rare chez l'homme. Aussi j'ai rencontré dans les prisons un assez grand nombre d'hystériques mâles. Comment et pourquoi y viennent-ils ?

L'hystérique est un être mobile, changeant et facile à entraîner ; il est rare qu'il agisse seul et qu'il ait l'initiative du crime. Presque toujours une volonté plus puissante que la sienne le mène : il a un complice qui le pousse et le plus souvent se dérobe. L'hystérique en effet répond merveilleusement à toutes les impressions venues du dehors et il y obéit sans contrôle. Son amour des excentricités et des bizarreries, ce besoin de faire parler de lui, de se rendre intéressant, tout le prédispose déjà à se mettre hors la loi et à suivre la voie du crime, ne serait-ce que pour devenir célèbre. Qu'une influence étrangère vienne donner l'impulsion à cet

esprit détraqué et incapable de réflexion, il deviendra vite un instrument de crime aux mains de qui saura s'en servir. J'ai connu un hystérique qui s'est laissé ainsi entraîner quatre fois à commettre des vols.

Tout le monde a pu voir des hystériques mâles ou femelles dans les hôpitaux, dans les asiles d'aliénés. Ce sont toujours des êtres bizarres, indisciplinés, médisants et menteurs, amis du désordre et du bruit. Dans les prisons ils ne se conduisent pas autrement. La simulation est leur fort. Ils simulent alors même que cela pourrait leur porter préjudice, mais simplement pour tromper le médecin et se rendre intéressants, en faisant croire à des maladies étranges et mystérieuses.

Ce besoin de réclame et de célébrité pousse même certains hystériques à se vanter de crimes qu'ils n'ont point commis. On les arrête pour un petit méfait, un vol de quelques francs : cela ne suffit point à leur imagination détraquée et toujours en travail ; ils s'érigent en héros de cours d'assises, en criminels illustres.

Voici en quelques lignes l'histoire d'un hystérique de vingt-trois ans, d'origine belge ou autrichienne et qui a été également observé par Babinski (1). Il est sujet à de violents accès de colère qui sont suivis d'hémorragies ; il sent le besoin de vomir et il rend du sang par la bouche et par le nez. Sa mère, paraît-il, était sujette aux mêmes phénomènes. Son caractère a toujours été très mobile. Il assura à Babinski avoir fait des études classiques à Liège et être allé jusqu'en rhétorique. A moi il me raconta qu'il avait été élevé en Angleterre et qu'il avait appris le métier de jockey dans une école spéciale, à New-Market, école qui n'a jamais existé que dans son imagination. Il m'assura qu'il parlait l'anglais et l'allemand mieux que le français ; comme je parle moi-même ces idiomes, il me fut facile de le confondre, mais non de le démonter.

A seize ans et demi, C... devint éperdument amoureux et voulut se marier ; mais, ne pouvant y parvenir, il ressentit

(1) Voir BABINSKI. *De l'atrophie musculaire dans les paralysies hystériques*. *Archives de Neurologie*, 1886.

un vif chagrin, et, sans savoir pourquoi, il quitta brusquement Liège et vint à Paris, où il resta huit jours, puis il s'engagea dans la légion étrangère. Il resta un an en Afrique et on l'envoya ensuite au Tonkin, où il fut pris d'un accès de fièvre intermittente qui dura trois mois. Vers cette époque, il reçut à la tempe gauche une blessure, qui paraît avoir été superficielle et dont il existe encore une cicatrice déprimée de la grandeur d'une pièce de cinquante centimes. A la suite de cette blessure, il est tombé sans connaissance sur le champ de bataille (à moi il m'assura que la cicatrice provenait d'un coup de pied de cheval reçu sur un champ de courses); il est resté, dit-il, vingt-quatre heures sans connaissance, et pendant quatre jours il a eu du ptosis incomplet de la paupière supérieure gauche. Depuis cette époque, sa mémoire a diminué, son sommeil est agité et il a éprouvé des douleurs de tête assez fortes, limitées au côté gauche, et qui ont persisté avec la même intensité jusqu'au mois de septembre 1885.

Après son retour du Tonkin, où maintenant il prétend n'être jamais allé, six mois ou un an après les accidents que je viens de signaler, C... se promenait dans la rue, suivant la première version, était à cheval, suivant la seconde. Sans avoir éprouvé préalablement aucune sensation de vertige, sans avoir senti aucun phénomène précurseur quelconque, il perdit connaissance et tomba sur le côté droit. Le lendemain matin, lorsqu'il revint à lui, il lui sembla sortir d'un long sommeil, ne se souvenant aucunement de ce qui s'était passé la veille et très étonné de se trouver à l'hôpital. De plus il était aphasique, ne pouvant plus prononcer les mots, mais n'en ayant point perdu le souvenir puisqu'il pouvait les écrire. Il eut également de l'incontinence d'urine et pendant vingt-trois jours on dut le sonder. Le membre supérieur gauche était complètement paralysé et Babinski le vit s'atrophier d'une façon très notable. Cette atrophie disparut lors du retour de la sensibilité et sous l'influence du massage.

C... est un individu assez intelligent, au regard clair, au front étroit, à la main longue et maigre. Hâbleur et menteur impudent avec les dehors de la sincérité et de l'honnêteté, il

raconte avec le plus grand sang-froid les histoires les plus invraisemblables. Chaque jour, dit-il, il se grisait de champagne, vivant dans une perpétuelle orgie. Il a vu passer dans son lit toutes les prostituées connues, toutes les actrices en renom de beauté ; une danseuse illustre a dansé nue, et pour lui seul, un pas qui, la veille, à l'Opéra, avait enthousiasmé tout Paris ; deux célébrités théâtrales se sont livrées devant lui aux plaisirs saphiques, etc. Mais, malgré les sommes considérables qu'il n'a jamais dépensées qu'en rêve, il a toujours vécu d'expédients et d'escroqueries. Il me raconta d'abord qu'il avait été compromis dans l'affaire des faux billets de cinq cents francs. Il avait simplement voulu se hausser et se grandir dans le crime. Lui, passer pour un vulgaire filou de bas étage ! Fi donc ! Aussi il a inventé toute cette histoire, et la vérité la voici : Soigné dernièrement à l'hôpital de la Pitié, il se fit passer pour un jockey connu dans le monde du sport et dont le nom m'échappe. Un interne naïf lui confia cent vingt francs pour les placer sur un « tuyau » ; un autre interne en fit autant. Mais le drôle, une fois sorti, dépensa l'argent et ne donna plus de ses nouvelles. C'est sur la plainte des deux internes qu'il fut arrêté et condamné à un an de prison. Lorsque je connus la vérité, je crus confondre C... en lui disant que son histoire des faux billets était une invention ; il ne se laissa point démonter et trouva tout de suite des excuses. « Veuillez me pardonner, m'écrivit-il, si je ne vous ai pas dit franchement la vérité le jour de mon entrée dans cette maison. En voici le motif : premièrement, ayant escroqué une somme de cent vingt francs à deux médecins, j'avais peur que ceci me portât préjudice près de vous ; deuxièmement, mon affaire étant, Monsieur le docteur, on ne peut plus grave et quelques renseignements de l'histoire de ma vie réelle pouvant me faire énormément de tort, j'avais cru bien faire de vous la cacher. »

C... se prétend l'ami d'une foule de gens illustres dans tous les mondes ; il est l'ami intime d'un juge d'instruction qui doit le faire sortir de prison ; il est sûr d'être acquitté et il prépare sa défense lui-même. Depuis qu'il est en prison, il a acheté tout le monde, gardiens et même directeur ; il tient

tout dans sa main ; il n'hésite point, dit-il, à donner plusieurs billets de cent francs pour faire passer une lettre ou avoir un peu de tabac (il n'avait peut-être pas alors quarante sous dans sa poche).

C... se vante d'être un jockey très habile ; non seulement il sait monter à cheval, mais il connaît à fond l'anatomie du cheval et la médecine vétérinaire.

Ses séjours plus ou moins prolongés dans les hôpitaux l'ont familiarisé avec un certain nombre de termes médicaux : il en émaille son langage à tout propos, espérant ainsi en imposer aux personnes étrangères à la science.

Il s'adonne à l'étude des sciences occultes. Connaissant, assure-t-il, l'ostéologie et la myologie de la main, il sait y lire le caractère, les passions et les maladies de chaque individu. Il se fait fort de me dire pourquoi tel criminel est condamné rien qu'à l'examen de sa main.

La prison n'avait point détruit chez cet individu l'amour de l'excentricité et du mensonge. Même sur ces tréteaux misérables, il restait comédien, toujours en scène. Il allait même jusqu'à se charger et à compromettre ridiculement sa cause. En outre, il avait sur ses compagnons de captivité une influence des plus néfastes. Il était cause de tous les troubles ; chaque jour il fomentait de nouvelles querelles, excitant les détenus, insultant et menaçant les gardiens. Et cette influence pernicieuse non seulement nuisait aux autres détenus, mais encore C... la sentait se répercuter sur lui-même. L'état permanent d'exaltation dans lequel il vivait, les contrariétés et les colères qui suivaient ses disputes avec les détenus ou les gardiens, amenaient presque toujours des attaques : sa mémoire diminuait d'une façon notable et son pauvre cerveau se détraquait de plus en plus.

VI. — CRIME ET VÉSANIES.

Le dégénéré vraiment délirant est rare dans les prisons. Mais on y voit fréquemment de ces individus qui, sans délirer d'une façon notable, côtoient le délire et tiennent en

quelque sorte le milieu entre l'état de déséquilibre et l'état délirant. Voici, par exemple, un individu qui n'est pas un dipsomane, mais chez qui la soif de l'alcool est tellement puissante que pour un litre de vin il serait capable de voler et même de tuer quelqu'un.

J'ai également constaté l'agoraphobie chez un individu condamné aux travaux forcés.

Quant aux véritables aliénés criminels, ils sont le plus souvent versés dans les asiles d'aliénés. Pourtant j'ai vu des criminels délirer en prison. La condamnation et le choc moral qui en résultait étaient souvent les causes de l'éclosion du délire chez ces prédisposés. Il s'agissait presque toujours de délires tristes : mélancolie, délire de persécution, hypochondrie. J'ai vu un jeune Italien qui, condamné pour vol, tomba dans un état de profonde dépression mélancolique et se mutila les organes génitaux.

VII. — CONCLUSION.

Je crois avoir parcouru le vaste cycle des dégénérescences. Prenant un à un tous les stigmates principaux physiques et psychiques, je n'ai pas eu de peine à les retrouver variés et combinés chez les criminels. Aussi je croirais volontiers avec Giuseppe Sergi que le criminel est la synthèse de toutes les dégénérescences humaines. N. Rodrigues (1) est convaincu que la criminalité chez les métis brésiliens n'est que la conséquence de la dégénérescence produite par le métissage de races fort différentes anthropologiquement. « Le croisement de races aussi différentes anthropologiquement que le sont les races blanche, noire et rouge, a donné un produit mal équilibré et de faible résistance physique et morale, ne pouvant se faire au climat du Brésil ni aux conditions de la lutte sociale des classes supérieures. »

(1) *Métissage, dégénérescence et crime. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1899. — Voir également : CALMON DU PIN E ALMEIDA. *Degenerados criminosos*, Bahia, 1898.

D'autre part, la statistique démontre d'une façon péremptoire que le résultat le plus clair des immigrations contemporaines, c'est d'amener la formation de milieux complexes ou cosmopolites, qui produisent à leur tour la dénationalisation de l'individu d'abord, puis sa dégénérescence, et la criminalité augmente d'autant (1).

La dégénérescence n'est pas le crime, elle n'est pas l'aliénation mentale, disait Merziewski au Congrès de Bruxelles, d'autant mieux que Marandon de Monthy (2) assure que dans la folie la criminalité est en raison inverse du degré de dégénérescence; mais elle est le terrain où se développent les causes prédisposantes au crime et à l'aliénation mentale.

Enfin, selon l'expression de Tarde, si la virtualité criminelle est inscrite dans la physiologie cérébrale, nous ignorons encore à quelles raies spectrales du cerveau correspond l'aptitude criminelle. Tout ce qu'on peut dire actuellement avec certitude, c'est que le crime n'est qu'un épiphénomène, un accident dans la vie des dégénérés, des fous, des épileptiques, de tous ceux en un mot sur qui pèsent des tares de déchéance.

(1) Voir, à ce propos : J. LAUMONNIER. *La nationalité française*, t. II, *Les hommes*.

(2) *Criminalité et dégénérescence*. *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1892.

CHAPITRE VI

LES MANIFESTATIONS DE LA CRIMINALITÉ

I. — LES MOBILES.

Comme je l'ai déjà expliqué dans un autre chapitre, le crime est presque toujours la conséquence d'un trouble de la volonté : défaut d'impulsion chez les uns, excès d'impulsion chez les autres. Les premiers sont des mal armés pour la lutte pour la vie : ils succombent presque sans combattre. Ils forment l'armée des miséreux : mendiants, vagabonds, la plupart des filous et des voleurs qui ne se sentent pas le courage de travailler pour gagner leur vie, volent pour ne rien faire. Les seconds sont des violents, prompts aux impulsions et dont les passions paralysent la volonté. Ils volent ou tuent pour jouir.

Et parmi les passions qui terrassent la volonté, il en est deux qui font un nombre considérable d'escrocs et de voleurs. La première, c'est la recherche exagérée de la femme et des plaisirs sexuels, de ce qu'on pourrait appeler l'amour dans sa conception la moins élevée. Combien d'individus ont été entraînés à faire des faux ou à voler pour l'amour d'une femme vénale et cupide !

La seconde passion, plus puissante encore et faisant un bien plus grand nombre de victimes, c'est la passion de l'alcool que nous retrouvons toujours et partout, à tous les échelons du crime. On vole d'abord pour satisfaire son appétit immodéré de la boisson ; puis, sous l'influence nocive du poi-

son, on devient une brute dénuée de sens moral : on vole et on tue. L'âme est morte ; la volonté est anéantie ; les passions sont seules toujours vivantes et, fouettées par l'alcool, elles arment le bras du revolver ou du couteau homicides.

D'autres individus, affamés d'argent pour jouir, tuent froidement pour voler. La voix de leurs passions s'est élevée dans leur cœur, grondant comme un orage, et elles ont crié à la conscience et à la pitié : silence ! Alors ils n'ont plus reculé devant rien pour satisfaire leurs vices. Ils convoitent la fortune de quelqu'un ; mais ils ne peuvent la lui prendre sans lui ôter la vie : ils le tuent lâchement pendant son sommeil. On voit tous les jours de ces assassinats longuement et froidement prémédités.

Mais le meurtre a beaucoup plus souvent pour mobile la vengeance que le vol. Le voleur ne tue que quand il ne peut faire autrement, quand le volé résiste et menace. L'homme qui se venge, emporté par la colère, va droit à celui qu'il déteste et le frappe ouvertement, le plus souvent sans essayer de se sauver et de se dérober au châtement. De plus, souvent la vengeance se joint à la jalousie, et on sait avec quelle fréquence ces deux passions combinées poussent au meurtre. Tel est l'amant qui tue sa maîtresse infidèle, tel est le mari trompé qui tue l'amant de sa femme.

On peut dire, en résumé, que les voleurs sont généralement des paresseux ou des jouisseurs qui ne veulent pas travailler ou dont les appétits dépassent les ressources. Les meurtriers sont au contraire le plus souvent des impulsifs entraînés par la haine et quelquefois par un amour immodéré du lucre. Mais il y a encore, parmi ces deux catégories de criminels bien des variétés, bien des nuances.

II. — L'ACCIDENT, L'OCCASION ET L'HABITUDE.

En général, on ne devient pas criminel d'emblée, d'un seul coup ; il en est qui se relèvent et ne retombent plus. Ce sont des criminels d'accident, des criminels d'occasion.

Le criminel d'accident cède à l'occasion ; il agit subite-

ment avant que la raison ait le temps d'intervenir. Le criminel d'occasion, lui, profite de l'occasion ; bien qu'il n'y ait pas préméditation, il agit avec un certain discernement ; il a pu réfléchir et peser en quelques minutes les conséquences et la gravité de la faute commise.

Prenons deux exemples authentiques.

Un garçon de dix-huit ans, bon ouvrier, sobre et honnête, n'ayant jamais subi la moindre contravention, s'en va se promener un dimanche à Montreuil avec sa maîtresse. En passant devant la grille d'un jardin, ils aperçoivent un pêcher couvert de fruits magnifiques. L'amoureux en escalade la grille, saute dans le jardin et revient avec deux pêches. Mais malheureusement le jardinier n'était pas loin et l'avait vu : il l'appréhende au collet et le fait arrêter. Il y avait vol et escalade ; le malheureux fut condamné à trois mois de prison. Il est évident que, dans ce cas, la réflexion n'est point intervenue. Le voleur n'a obéi à aucun sentiment de lucre ou de possession, il a voulu simplement être agréable à sa maîtresse ; seulement il n'a pas pesé les conséquences que pourrait avoir l'acte, en apparence insignifiant, qu'il allait commettre. C'est un simple accident.

Un individu de vingt et un ans, appartenant à une assez bonne famille, n'ayant jamais subi de condamnation et ayant toujours bien travaillé, devient l'amant de cœur d'une fille de joie du quartier Bréda. Cette femme l'entraîna, le débaucha, lui fit quitter ses parents. En peu de temps, il perdit l'habitude du travail, devint rapidement un mauvais ouvrier, et son irrégularité le fit renvoyer de l'atelier. Un soir sa maîtresse « fait la montre d'un miché sérieux ». Le lendemain, l'amant de cœur la voit accrochée au clou ; sa maîtresse, qui l'avait prise à son intention, la lui offre. Il refuse d'abord, surpris et presque offensé. Certainement, de lui-même, il n'aurait point pensé à commettre une telle action. Mais, après quelques instants de réflexion, la chose ne lui paraît pas si condamnable. C'est une occasion, une bonne. Pourquoi n'en profiterait-il pas ? Après tout, lui n'a rien volé ; sa maîtresse lui fait un cadeau ; il n'est pas obligé d'en savoir la provenance ; il ne court aucun risque, et, si l'affaire venait à se découvrir, toute

la faute retomberait, pense-t-il, sur celle qui a commis le larcin. Il accepte, et le soir, se trouvant sans argent, puisqu'il ne travaillait plus, il va porter la montre au Mont-de-Piété. L'amoureux volé se plaint, on fit une enquête, le pot aux roses se découvrit et notre homme fut condamné à huit mois de prison. Il est manifeste qu'ici il ne s'agit plus d'un simple accident. Il n'y a pas non plus préméditation, c'est certain ; mais la réflexion est intervenue, a pu peser le pour et le contre, les avantages et les dangers de l'acte, cela est tout aussi certain. Le coupable, conscience peu délicate, a profité d'une occasion qui lui a paru bonne.

Le criminel d'accident est plutôt étonné et surpris de l'entraînement qu'il a subi et auquel il a cédé. Non seulement il n'y a pas eu préméditation dans le crime, mais encore il ne s'attendait pas à le commettre. « Le malheur, une fois accompli, le jette dans un état de stupéfaction douloureuse ; la vivacité de ses regrets prouve bien que l'acte coupable n'avait aucun rapport avec ses intentions habituelles et avec ses sentiments préférés. (1) »

Le criminel d'occasion se montre ennuyé de son arrestation, manifeste de l'irritation contre les juges qui, à son sens, l'ont condamné trop sévèrement. Mais sa conscience le laisse en repos ; il ne regrette que sa liberté perdue et son avenir compromis.

Le criminel d'accident n'a point prémédité son crime, il n'y a pas même réfléchi ; néanmoins un mobile l'a poussé à commettre cet acte. Il ne serait pas sans intérêt de rechercher dans quelles circonstances ce mobile sera assez puissant pour l'entraîner à commettre un acte répréhensible. En effet, « le crime accidentel, dit encore H. Joly, a une cause, et cette cause est chez l'homme même qui l'a commis ». Il faut chez l'individu une sorte de prédisposition, sans quoi tout homme succomberait. Il faut un état mental spécial, état différent de celui du commun des hommes. Chez le criminel d'occasion, cet état est très facile à définir : c'est un homme très normalement équilibré, mais dont la conscience, soit congénitale-

(1) H. JOLY. *Le crime*.

ment, soit par éducation, soit par habitude, est élastique, comme disait un confesseur au siècle dernier, auteur de plusieurs ouvrages de casuistique. L'esprit discerne parfaitement le bien du mal, mais la conscience juge les actes avec une indulgence malhonnête et une complaisance indélicate. Pas vu, pas pris : tel est un peu son raisonnement.

Tout différent est l'état mental du criminel d'accident. Son esprit peut être normalement équilibré, sa conscience sévère et équitable dans ses jugements ; mais chez lui la réflexion n'arrive pas toujours à temps pour régler et pondérer les actes, réprimer les passions toujours prêtes à se déchaîner. Chez lui cette opération cérébrale n'est pas assez puissante pour amener un équilibre parfait.

Aussi les criminels d'accident se rencontrent surtout parmi les natures inertes qui se laissent entraîner et n'ont pas le courage de réagir, et plus encore parmi ces hommes au caractère prompt et vif « qu'un moment d'effervescence précipite tête baissée dans quelque attentat ».

Il arrive quelquefois que la tentation est trop violente et au-dessus des forces ordinaires. c'est un outrage sanglant qu'on a reçu, c'est une injustice méchante que l'on vient de subir, c'est un piège où l'on se trouve pris sans l'avoir vu. Le péril a été d'autant plus difficile à éviter qu'il a été soudain. Il y a, en effet, dans tout homme des passions toujours prêtes à se déchaîner parce qu'elles touchent de près à l'instinct, tandis que la force de résistance de la vertu semble avoir besoin d'être plus consolidée par l'effort. Si l'individu tenté n'a pas le temps de la réflexion, il a de grandes chances d'être perdu.

Dans d'autres circonstances, le coupable obéit à une influence extérieure. Caractère faible, volonté indécise et hésitante, il se laisse entraîner par les conseils perfides d'un faux ami. On fait miroiter à ses yeux l'espoir de quelque gain considérable, de quelque plaisir chimérique. Comme à l'enfant indocile dont parle Lucrèce, on lui a enduit de miel les bords de la coupe pleine d'absinthe, on lui a doré son crime, on l'a paré de noms trompeurs et sous les fleurs on lui a caché le serpent. Chez cet esprit où toutes les opérations se

font lentes et paresseuses, la réflexion ne s'est point faite à temps pour l'éclairer et le détromper : séduit, il a commis l'action coupable. Au réveil de sa conscience, il s'est vu joué par le faux ami, condamné, et il a été pris d'un douloureux étonnement.

Après une première condamnation, c'est-à-dire après le châtement, que deviennent ces deux catégories de criminels, le criminel d'accident et le criminel d'occasion ? Généralement ils s'en tiennent à ce premier méfait. Néanmoins, on comprendra que, malgré l'influence salutaire du châtement, le criminel d'accident puisse retomber dans le même errement sans pour cela devenir un criminel de profession. Sans doute, la peine subie, ses conséquences terribles suffiront le plus souvent à le rendre plus réfléchi et plus prévoyant dans ses actes. Mais la même tentation, qu'il n'a pu vaincre une première fois, peut reparaitre tout aussi violente et tout aussi impérieuse, au point d'empêcher la réflexion et d'amener la répétition du même acte.

Le criminel d'occasion retombe beaucoup plus rarement que le criminel d'accident. Le séjour de la prison suffit ordinairement à le rendre plus honnête ou au moins plus adroit. S'il persévère, s'il continue à profiter des occasions criminelles que le hasard lui offre, sa conscience s'obscurcit de plus en plus, devient de plus en plus indulgente et de plus large : il devient un criminel d'habitude.

L'habitude est une disposition acquise à reproduire certains actes déjà exécutés plusieurs fois et qui, par cette répétition même, deviennent plus faciles, plus rapides et plus sûrs. C'est, a-t-on dit, un instinct acquis, une seconde nature.

Certains hommes naissent en quelque sorte avec un penchant naturel à faire le bien et ils en prennent facilement l'habitude : ce sont ces âmes d'élite que les anciens décoraient du beau nom de justes ; d'autres, au contraire, apportent en naissant un invincible penchant au mal : ce sont les fous-moraux ou criminels-nés dont je vais parler tout à l'heure. Mais il est d'autres individus et ils forment la majorité, qui, au seuil de la vie, hésitent entre le bien et le mal. Comme Her-

cule placé entre le vice et la vertu, ils écoutent deux voix parlant un langage tout différent. Leur conscience se laisse convaincre par l'une ou par l'autre ; les uns deviendront des hommes de bien et les autres des criminels.

Pour commettre une mauvaise action, l'homme est obligé de vaincre les scrupules de sa conscience, scrupules innés ou acquis par l'éducation, de vaincre le respect de la loi et la crainte du châtement : la première faute demande un effort considérable. Mais si cette action mauvaise se répète, la conscience s'émousse, la crainte de la loi diminue graduellement et l'acte s'accomplit sans effort et sans secousse, presque naturellement. Ainsi, dans l'ordre des choses matérielles, l'habitude est une condition d'existence physique : *Nemo duraret*, dit le vieux Sénèque, *si rerum adversarum eandem vim assiduitas haberet quam primus ictus*. Il en est de même dans l'ordre moral : la répétition du crime fait que le coupable l'accomplit sans hésitation et sans remords. La conscience parle de plus en plus bas ; elle finit même par s'endormir ; elle devient la muette, comme on dit en argot. Or, quand l'homme ne porte plus en lui ce tribunal équitable de la conscience, il lui paraît tout aussi naturel de faire le mal que de faire le bien, et chaque fois qu'il peut trouver avantage à commettre un vol ou un autre, il le commet sans hésitation et sans retenue, par habitude.

Parmi les criminels d'habitude il en est qui sont amenés à commettre et à répéter le même délit en quelque sorte par suite de leur profession. Un marchand de vin se fera toujours condamner pour avoir vendu du vin falsifié et nuisible. J'ai connu un herboriste qui avait subi six condamnations pour avoir herborisé et cueilli des simples dans des endroits défendus. « Un jour, me dit-il, on me condamne pour avoir ramassé dans un champ des bourgeons de sapin ou des feuilles de pervenche, un autre jour pour avoir pris quelques fleurs de violette ou une feuille de vigne alors qu'on condamne tant de gens parce qu'ils n'en mettent pas sur leurs dessins. C'est mon métier qui veut ça. » Chez d'autres, c'est une habitude passionnelle : tels sont les braconniers. J'ai vu à la Santé deux vieux braconniers qui avaient subi chacun

une douzaine de condamnations pour ce seul motif : ils ne braconnaient pas parce qu'ils en vivaient, puisqu'ils avaient les moyens de gagner beaucoup plus facilement et beaucoup plus largement leur vie ; c'était pour eux beaucoup moins un gagne-pain qu'un plaisir. Il fallait les entendre raconter les joies âpres du métier : les longues promenades dans les bois solitaires, la crainte et la fuite des gardes-chasse, l'attente patiente du gibier avec qui il faut jouer de ruse et d'adresse ! Pour eux, ne plus braconner, c'était ne plus vivre. Leur demander de renoncer à cette passionnante habitude, c'eût été demander à un fumeur de renoncer au tabac.

Tel est encore l'ivrogne qui n'en veut en aucune façon et qui n'a aucune raison pour en vouloir aux agents et qui cependant chaque fois qu'il cède à sa passion pour le vin et l'alcool, se fait arrêter pour insulte et rébellion. Il ne peut s'empêcher de boire et chaque fois qu'il boit, il retombe dans les mêmes errements.

Arrivons maintenant aux véritables criminels d'habitude qui peuvent encore se présenter sous des aspects variés et très différents.

Voici d'abord le criminel d'occasion, dont les méfaits se renouvellent et qui devient criminel d'habitude. C'est encore un timide. La conscience ne parle plus, mais la crainte de la loi le retient encore. Il n'ose pas provoquer les occasions, seulement il en profite toutes les fois qu'elles se présentent. Ordinairement peu hardi, il ne commet que de petits vols ; il n'a pas encore l'initiative et l'audace nécessaires pour bien « travailler ». C'est un débutant.

D... est un individu peu intelligent, sachant néanmoins lire et écrire, au regard sec et dur ; il est très nerveux et présente du tremblement des mains assez prononcé. Son père était un détraqué qui déserta de bonne heure le foyer conjugal et on ne sait ce qu'il est devenu. Élevé par sa mère, qui était blanchisseuse et qui ne l'a jamais laissé manquer de rien, D..., après avoir été soldat au bataillon d'Afrique, revint à Paris, exerçant tantôt la profession de plombier, tantôt celle de couvreur et plus souvent celle de souteneur. Il a eu un certain temps pour « marmite » une fille qui eut une fin tragique.

Un soir, deux « dos » la voyant « persiller » aux environs du pont Saint-Michel, l'un d'eux, pris de gaieté, s'écrie : « Gageons un petit noir de deux ronds que je la fous dans la limonade ! » Le pari fut tenu et cinq minutes après la malheureuse se débattait au fond de la Seine et s'y noyait. D..., d'abord inculpé dans cette sinistre affaire, fut ensuite reconnu innocent. Pourquoi aurait-il voulu détruire son gagne-pain ? Mais le nombre de ses condamnations est déjà respectable puisqu'elles l'ont amené cinq fois en prison. Une première fois il se fait condamner pour escroquerie, puis une seconde fois pour vol d'une grille de fonte, puis deux fois de suite pour vol de menus objets à l'étalage, enfin la dernière fois pour vol d'un panier de volailles aux Halles.

Comme on le voit, cet individu, bien qu'habitué du crime et des prisons, n'a commis que des délits presque insignifiants. C'est un petit criminel d'habitude, mais qu'il fasse un pas de plus, il ne se contentera plus seulement des occasions que le hasard lui offrira, il les provoquera et le vol deviendra sa préoccupation constante, son travail de chaque jour. Au lieu de voler à un étalage des articles sans valeur, il combinera des coups, étudiera les maisons riches et ne reculera pas devant l'effraction ni même le vol à main armée. Il ne vivra plus que du crime.

Tel est le cas suivant.

V... est un garçon intelligent et instruit, appartenant à une famille pauvre. Il perdit jeune son père. Sa mère, qui avait été domestique chez le comte de X..., intéressa ce personnage à son fils. Le comte lui fit donner une assez bonne instruction au lycée de Bourges, où il obtint une bourse, grâce à sa protection. Il avait, dit-il, le désir de poursuivre ses études, mais sa mère l'en dissuada. Il vint à Paris à l'âge de quinze ans et entra comme employé aux écritures dans les bureaux des Halles centrales. Au bout de quelque temps, il trouva une place de comptable dans un magasin de chaussures, d'où il ne serait sorti que depuis peu de temps. Néanmoins, depuis trois ans bientôt, il avait fait de mauvaises connaissances, des gens tarés ayant subi déjà une ou plusieurs condamnations et qui l'entraînèrent dans la mauvaise voie. Il m'a confié

qu'il avait commis cent vingt-huit vols avant d'être arrêté et qu'il avait trois acolytes avec lesquels il partageait les prises. Il prétend qu'un soir, à Passy, il vola vingt-deux mille francs d'un coup sans se laisser prendre. Il est condamné aujourd'hui à sept ans de travaux forcés pour vol à main armée. Complètement perversi maintenant, pour se procurer de l'argent, il ne reculerait devant rien, pas même devant le meurtre ; le bague le réclame. C'est un petit Lacenaire, un type de criminel d'habitude.

III. — LE VAGABONDAGE.

Le Code pénal français définit le vagabondage « l'état de ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens d'existence et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession ». Mais, parmi les vagabonds que l'on enferme dans les prisons, il faut distinguer plusieurs catégories très différentes les unes des autres.

Il est une première catégorie de vagabonds et de mendiants constituée par des individus qui se trouvent dans une impossibilité plus ou moins complète de gagner leur vie : ce sont les infirmes. Tel individu naît aveugle ; tel autre, à la suite de convulsions, devient paralysé d'un ou des deux membres. Comment ces individus pourront-ils pourvoir à leurs besoins ? S'ils appartiennent à une famille je ne dirai pas riche, mais un peu aisée, leurs parents pourront leur faire donner une certaine instruction, et alors ils gagneront leur vie tantôt comme employés de bureau, tantôt comme caissiers dans un magasin, etc. Sans être des heureux, ils auront au moins le nécessaire et ils pourront se mettre à l'abri du besoin. Mais si l'estropié appartient à une famille pauvre et misérable, qu'advient-il de lui ? Maltraité et mal vu de ses parents, qui le considèrent comme une bouche inutile, il se trouvera un jour dans la rue sans le sou et avec des bras impuissants à lui donner du pain et un gîte. S'il n'a pas la chance d'être accueilli et placé dans un asile spécial, il tombera fatalement dans la misère, il deviendra un mendiant et un vagabond,

peut-être même un criminel. Un soir qu'il aura vainement tendu la main pour apitoyer les passants, si son estomac crie trop fort, il volera. J'ai connu à la Santé, un individu qui a passé presque toute sa vie en prison, qui est né et a vécu dans le malheur. Enfant naturel, sa mère l'accueille comme une faute et un fardeau et elle essaie de se détruire avec lui. Plus tard, les convulsions le tordent sur un lit d'hôpital et il reste hémiplégique. Sachant à peine lire et écrire, il ne voit presque pas clair, car une taie opaque voile son œil gauche; il a subi plus de vingt condamnations pour mendicité et vagabondage, et il n'a encore que trente-sept ans. Il ne sort de prison que pour y rentrer. Aussi il se plaint avec amertume, récrimine contre les autorités judiciaires qui, au lieu de le placer dans un hospice, où il serait à sa vraie place, le jettent en prison parce que, dit-il, la nourriture y coûte moins cher.

Une seconde classe de vagabonds comprend ces individus faibles de caractère et de volonté, peu laborieux et peu intelligents, qui ne savent pas réagir et lutter pour l'existence, se laissent abattre dès le premier choc et sont incapables de se relever ensuite. Ce sont des individus mal armés pour la lutte de la vie, corps frêles et maladifs, âmes débiles et légères. Ce sont d'abord des ouvriers peu adroits, irréguliers, négligents, qu'on renvoie de partout et qui chôment la moitié du temps. Puis le découragement les envahit; ils acceptent mélancoliquement leur sort, désespèrent de pouvoir jamais remonter dans les sphères du travail régulier; alors ils s'en vont au hasard des chemins, poussés presque toujours vers les grandes villes où les attire on ne sait quel chimérique mirage. Ils mendient pour vivre et couchent n'importe où jusqu'au jour où la police les ramasse et les amène en prison, lieu de repos qu'ils sont toujours sûrs de trouver au bout de leur route. Ils sortent : leur vie errante recommence et ils ne tardent pas à revenir.

Voici un individu âgé de quarante-cinq ans, qui en paraît au moins cinquante-cinq. Il a subi plus de vingt condamnations pour mendicité et vagabondage. C'est une intelligence très obtuse : il peut à peine donner des renseignements sur ses parents; il sait à peine lire et écrire, bien qu'il soit allé à

l'école jusqu'à l'âge de quatorze ans. Tout ce qu'il sait, c'est que la misère a veillé au chevet de son berceau, qu'elle l'a suivi enfant dans le pauvre ménage de ses parents et que depuis elle ne l'a jamais quitté. Il travaillait à la campagne tantôt comme jardinier, tantôt comme vigneron, tantôt comme garçon de ferme. Mais c'était un ouvrier peu habile, qu'on n'occupait que lorsqu'on n'en trouvait pas d'autres, le plus souvent par charité ou commisération. Il est arrivé à la Santé dans un état de cachexie profonde, mourant presque de faim. La moitié de sa vie au moins s'est passée en prison. Il n'a jamais connu les jouissances qui font le bonheur des hommes et les attachent à la vie. Son cœur comme son esprit sont restés fermés à toutes choses : il n'a point connu les joies des enfants qu'on aime et qu'on choye ; il affirme qu'il ne connaît point les plaisirs de l'amour et qu'il n'a jamais vu de femme de sa vie ; il n'a même jamais eu la satisfaction moins élevée de sentir son estomac bien rempli et il me dit avec des larmes de regret dans les yeux : « Je ne sais pas encore ce que c'est d'avoir bu un coup de trop » !

Les individus dont je viens de parler naissent en quelque sorte mendiants et vagabonds : il en est qui le deviennent. Ils diffèrent peu au point de vue mental des précédents, néanmoins ils présentent certaines particularités qui doivent les faire classer dans une catégorie à part.

Ce sont toujours des faibles, des mal armés, mais, par suite de circonstances plus favorables, ils se trouvent dans une situation meilleure qui leur permet de vivre dans une aisance relative ; ce sont ordinairement des individus sans ambition, qui n'avancent point, restent stationnaires. Mais ils se contentent de cet état puisqu'ils gagnent leur vie et ont le nécessaire. Généralement ils n'ont point d'économies et ils vivent au jour le jour. Qu'une catastrophe survienne, qu'ils perdent la petite situation qui leur assurait le pain quotidien, si la femme qui les soutenait et les armait chaque jour d'une nouvelle dose de courage pour la lutte, est morte ou partie ; si les enfants sont dispersés ou bien que l'ingratitude leur fasse repousser leur père, alors ils seront comme anéantis. Au lieu de chercher une autre place, de se remuer et d'intriguer,

comme on dit, ils resteront plongés dans une torpeur désespérée, ne comptant plus sur rien que sur la misère qui demain frappera à leur porte et les jettera dans la rue sans argent et sans pain, obligés de mendier et de coucher dans les asiles de nuit. Ils viendront grossir la troupe des vagabonds qui peuplent les prisons.

« En principe, dit Macé, tout vagabond contient l'étoffe d'un malfaiteur et le devient tôt ou tard (1). » Cette assertion me paraît exagérée. Sans doute beaucoup de criminels commencent par être des vagabonds, mais ce sont des vagabonds d'une espèce toute différente de celle dont nous venons de parler ; ils forment « cette phalange de déclassés volontaires, chevaliers d'industrie inavouable, émigrant chaque nuit de garni en garni, vivant du vice, aujourd'hui du jeu clandestin organisé dans quelque carrefour, demain de la débauche qu'ils encouragent et dont ils perçoivent les produits (2) ». Mais ce ne sont plus des vagabonds, ce sont des souteneurs et des filous. Un vagabond peut, comme je l'ai déjà expliqué, devenir un voleur, un soir qu'il a faim ; il peut même persister dans cette voie et devenir un voleur de profession, quelquefois un souteneur ; mais alors il cesse d'être un vagabond. Il est au contraire des individus qui, soit par crainte de la loi et du châtement, soit par scrupules d'une conscience restée droite et honnête dans la misère, résistent aux tentations et refusent de se laisser enrôler dans l'armée du vice. Ils restent vagabonds toute leur vie ; ils ont des multitudes de condamnations pour mendicité et vagabondage, mais aucune pour vol. Le 13 juin 1888, le tribunal de Domfront jugeait un vagabond qui allait être condamné pour la soixante et onzième fois. Il appartenait à cette catégorie de vagabonds dont j'ai parlé et qui, à la suite d'une première faute, ne peuvent plus se relever. Son histoire a été rapportée par H. Joly (3). Issu d'une famille aisée, bachelier ès-sciences, élève externe de l'école des mines, beau-frère d'un sénateur, il avait été successivement con-

(1) *Le service de santé.*

(2) *Loi Waldeck-Rousseau. Exposé des motifs.*

(3) *Le crime.*

damné pour vol, pour vente d'effets militaires et pour escroquerie. Abandonné des siens, il avait tenté de revenir à une vie laborieuse et s'était vu repoussé, malgré ses efforts et ses diplômes. Il avait donc vécu dans le vagabondage, mais il avait su n'en pas sortir. « Depuis vingt-cinq ans, a-t-il pu dire à l'audience, je n'ai pas subi une seule condamnation pour vol, mais je ne puis désormais que vivre en prison. »

J'ai vu à la prison de la Santé un individu qui comptait plus de trente condamnations. Ce pauvre diable a perdu très jeune ses parents et s'est vu de bonne heure livré à lui-même, obligé de gagner sa vie et de subvenir à tous ses besoins. Néanmoins, d'après ce qu'il raconte, ses débuts ne furent point trop durs et il a connu (trop peut-être) les joies que procure l'alcool. Peu intelligent, ne sachant ni lire ni écrire, esprit indécis, volonté hésitante, il se laisse un jour convaincre et entraîner par un mauvais garnement et commet un vol. Oh ! un vol bien insignifiant : quelques mouchoirs dérobés à un étalage. On le jette en prison. Le remords et la cellule ont le plus salubre effet : il sort amendé et se propose bien de ne plus recommencer. Mais avant tout il faut trouver du travail. Il se présente dans une foule de maisons, d'ateliers ; partout la même réponse : nous n'avons besoin de personne. Néanmoins on finit par l'accepter ; mais huit jours après on connaît son passé et le samedi, en le payant, on lui dit : l'ouvrier que vous remplaciez est rentré, il était à l'hôpital, il est guéri, il va reprendre son travail ; nous n'avons par conséquent plus besoin de vous. Quand on a un peu d'idée, dit le pauvre diable, on comprend ce que cela veut dire. Et il repart essayer ailleurs le même refus ou le même affront. Et cet ostracisme impitoyable lui ferme toutes les portes. Et le voilà roulant de prison en prison, perdu à tout jamais. Aujourd'hui il a cinquante-neuf ans et il en paraît soixante-dix ; il a passé plus de la moitié de sa vie en prison. Il est cassé, usé, meurtri et déprimé aussi bien intellectuellement que physiquement. Il sait qu'il ne peut plus rien, qu'il doit mourir en prison, et il attend patiemment la mort comme une délivrance. « Oui, me dit-il, je suis fini. Je voudrais bien être mort. Oh ! allez, monsieur, je n'ai pas été heureux dans ma vie. Et cependant je n'étais

pas un méchant homme. J'ai volé si peu de chose ! J'ai toujours bien travaillé, même en prison ». Tout cela est dit d'un ton navrant.

Émile Gauthier, paraphrasant une boutade de J. Vallès qui trouve aux vieux forçats un air vénérable et reposé, prétend que pour ces gens-là la prison est une sorte d'asile où ils aiment à venir se reposer, parce que, dit-il, ils y trouvent le calme, l'anéantissement de la volonté et de la conscience, « le vivre et le couvert assurés, nul souci du lendemain, aucune autre préoccupation que d'obéir docilement à la consigne imposée, n'être plus, comme le chien à qui il suffit de remuer les pattes pour actionner le tambour du tourne-broche, que le rouage inconscient d'une machine (1) ». Quelque lâches et inconscients que soient ces misérables, quelque épris qu'ils soient d'uniformité et de symétrie, la prison n'est point pour eux un paradis hindou, un nirvana où ils s'abîment dans une jouissance d'onanisme divin. C'est un endroit où ils souffrent, où ils souffrent de la faim et du froid, où ils souffrent ce supplice atroce pour eux de la privation du tabac, un endroit où ils souffrent, quoi qu'on dise, de la privation des plaisirs de l'amour et du manque de liberté. J'ai vu et interrogé bien des détenus, tous aspiraient à sortir et je n'en ai connu qu'un qui préférerait la vie de la prison à la vie en plein air. C'est une exception.

Enfin, il est une dernière catégorie de vagabonds bien autrement dangereux que les précédents. Je veux parler de ces chemineaux, de ces sinistres trimardeurs qui, sans repos, parcourent les campagnes de France et, comme Vacher, sèment les crimes et les délits sur leurs pas. « Ils sont, dit H. Bérard (2), les victimes de l'atavisme, du vieil instinct qui a entraîné les peuples primitifs à travers les steppes, les forêts, et les déserts pour peupler la terre, créer les nations, fonder les empires ». Mais ce n'est pas l'atavisme seul qui pousse ces nomades à errer sans fin. La crainte de la justice pousse un

(1) *Le Monde des prisons. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1898.

(2) *Le vagabondage en France. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1898.

certain nombre de malfaiteurs à fuir sans cesse pour dépister la police qui est à leurs trousses. Nombre d'imbéciles et de faibles d'esprits deviennent des vagabonds et des chemineaux. « L'incomplet développement de leur intelligence et par là même l'impondération de leur jugement, dit Plédran (1), l'imprévoyance et la témérité de leurs déterminations, sont les causes naturelles et premières qui les tournent vers la vie d'aventures ». D'autres sont presque des déments : ils marchent sous l'impulsion d'une pensée délirante, à la recherche d'un bien chimérique. D'autres, véritables aliénés, fuient des persécutions imaginaires. Et tous ces individus courent les grandes routes, venant d'on ne sait où, allant on ne sait où, car le plus souvent ils l'ignorent eux-mêmes. Ils sont à l'affût de tous les mauvais coups, de toutes les mauvaises actions, en rébellion contre la société. Ils ne cherchent jamais à travailler, s'abandonnent au gré des vents et des étoiles, demandant le pain quotidien alternativement à la rapine et à la mendicité. Tout outil est pesant à leurs mains comme toute gêne sociale est lourde à la vie. Presque toujours solitaires, ils ne veulent avoir à rendre compte à personne ni de leur conduite, ni de leur passé, ni de leurs projets, ni des mauvais coups qu'ils préméditent. Ce sont des égoïstes et des antisociaux et d'autant plus dangereux qu'ils échappent le plus souvent à toute surveillance. »

J'ai montré ailleurs (2) que la plupart des enfants qui vagabondent ne le font pas par nécessité, mais par leurs mauvais instincts ou entraînés par leurs camarades. J'ai montré également qu'ils étaient presque toujours d'une intellectua- lité inférieure. Du reste, sans parler de l'épilepsie ambula- toire, ce besoin de déplacement est fréquent chez les dégéné- rés. Ils sont entraînés par une sorte d'impulsion presque irrésistible. Un vagabond observé par Svirsky (3), disait : « Voici vingt ans que j'erre. C'est une habitude qui fait partie de ma chair, de mon sang et c'est en vain que vous vou-

(1) *Les chemineaux*. Thèse de Paris, 1899.

(2) *La criminalité infantile*.

(3) *Les hommes perdus*.

driez m'en corriger. Il m'est arrivé des cas où j'aurais pu être heureux si j'étais resté sur place, mais cela a dépassé mes forces. Aux jours heureux où la vie commençait à me sourire, j'abandonnais tout et m'en allais là où m'appelait mon instinct de vagabond. Je me souviens qu'en ces jours-là ainsi qu'aujourd'hui les lilas commençaient à fleurir. Certes, vous ne me comprenez pas, mais pour nous autres sans-famille, qui n'avons rien de ce que possèdent les hommes, ni bonheur, ni joie, ni proches auxquels dans le malheur nous pourrions confier nos peines, nos insuccès, et entendre des paroles de consolation, pour nous autres misérables, sans abri, un pareil jour a un sens énorme. Il nous annonce que le printemps est venu, que la nature s'est éveillée, qu'elle est prête à nous recevoir, nous, les enfants de la destinée, dans ses bras et de nous choyer mieux qu'une mère. Me voici ici en train de vous parler dans cette chambre étouffante et qui me dégoûte, mais par la pensée je suis loin d'ici. Je vois déjà une forêt de pins, des plaines vertes... Je mourrais de chagrin si je restais encore une semaine dans ces lieux. »

IV. — LA FOLIE MORALE.

« La folie morale est un genre dont le criminel constitue une espèce », dit Lombroso. Fous moraux et certains criminels qu'on pourrait appeler criminels-nés sont, en effet, des membres d'une même et unique famille. Chez les premiers, l'absence ou la perversion des sentiments moraux est plus prononcée, plus évidente; chez les seconds, les actes criminels semblent à première vue amenés par une certaine logique, mais ils ne sont pas moins inexplicables et pas moins étrangement pervertis que dans le premier cas. Ce sont deux anneaux voisins et plus ou moins étroitement unis d'une même chaîne. Où commence la folie morale et où finit la criminalité? Il serait bien difficile de le dire. Je crois avec Lombroso qu'il est impossible de distinguer le fou moral du criminel-né. Sans doute il existe au sommet et au bas de l'échelle des types faciles à classer, mais il est une foule de types inter-

médiaires qui peuvent tout aussi bien être classés dans la première variété que dans la seconde. Tous deux, fou moral et criminel-né, sont des héréditaires, des malheureux qui naissent avec le vice dans le sang. Tous deux sont des daltoniques de la conscience, des êtres frappés de cécité morale et dont la rétine psychique ne répond pas aux impressions lumineuses du juste et du bien ; tous deux sont des individus qui n'ont point « la faculté d'utiliser les notions d'esthétique et de morale qu'ils ont reçues, de sorte que les instincts cachés en tout cœur humain, chez eux montent à la surface (1). »

Dans le règne animal même ces phénomènes ont été observés. Stéfanovski affirme que l'homme est le seul animal qui occasionne des souffrances à autrui et cela sans aucun autre but que de se procurer du plaisir. Les autres animaux ne le font jamais que pour assouvir leur faim ou dans l'emportement de la lutte. Schopenhauer croit aussi qu'aucun animal ne tourmente pour tourmenter. Mais Stéfanovski et Schopenhauer n'ont donc jamais vu un chat tourmenter une souris captive. On ne saurait imaginer un jeu plus cruel. Chez certaines espèces ces instincts pervers n'existent qu'à l'état d'exception.

Tous ceux qui s'occupent de nos animaux domestiques et en particulier Cornevin, ont constaté qu'il apparaît de temps en temps dans nos espèces asservies, spécialement dans les genres equus et bos, des individus, mâles ou femelles, indomptables, méchants et parfois absolument inutilisables. Ainsi, on a remarqué que certains chevaux présentaient une malformation du nez qui devenait busqué. Eh ! bien, chez tous les chevaux qui présentent cette malformation, on est presque sûr de rencontrer de mauvais instincts, à tel point que les arabes refusent de les admettre dans leurs haras. Avec la malformation du nez chez ces chevaux se transmettent leurs vices. C'est donc la reproduction de ce qui se passe dans l'espèce humaine où de temps en temps apparaissent de ces natures foncièrement mauvaises dont la société est obligée de se séparer violemment.

(1) LOMBROSO. *Il uomo delinquente*.

Si l'homme transmet à sa descendance ses maladies et souvent les traits de son visage, les beautés ou les imperfections de son corps, pourquoi ne lui transmettrait-il pas un encéphale anatomiquement et physiologiquement semblable au sien et par conséquent ses instincts, ses passions, ses vices.

D'un autre côté, on sait que la dégénérescence peut envahir l'encéphale comme les autres organes. Or « chez l'homme normal, dit Legrain (1), les centres cérébraux antérieurs et postérieurs agissent synergiquement: les premiers réservés aux plus hautes fonctions de l'individualité, les derniers aux appétits et aux instincts. » Mais que cette synergie vienne à être détruite comme c'est, croyons-nous, le cas chez les fous moraux et les criminels-nés, que les centres antérieurs viennent à être paralysés, immobilisés, les centres postérieurs commanderont alors en maîtres; le déséquilibré sera le jouet de ses passions; il sera emporté par ses instincts; il n'aura plus qu'une préoccupation, celle de satisfaire ses appétits et tous les moyens lui paraîtront bons, puisque les notions du juste et de l'injuste, du bien et du mal n'existent plus pour lui. Il y a, selon la pittoresque expression de Magnan, des trous dans sa substance cérébrale. Chez le criminel-né, la conscience n'est plus seulement muette comme chez le criminel d'habitude, elle déraisonne; celui-ci ne fait le mal que parce qu'il en tire bien et profit, celui-là fait le plus souvent le mal pour le mal.

Fous moraux et criminels-nés sont donc des dégénérés héréditaires. On n'a qu'à jeter les yeux sur les tableaux étiologiques de Lombroso: ce fait est de la dernière évidence. Schüle (2) écrit de son côté: « Fils ou petits-fils de fous, ils présentent de fréquentes anomalies du crâne, des dents, du palais, de la langue. Ils sont portés à la névrose; au somnambulisme, aux convulsions, à la folie, surtout périodique, à l'hypocondrie. Pour produire ces accidents, il suffit d'une occasion, le moment de la puberté, une maladie grave, etc. »

(1) *Étude du délire chez les dégénérés*. Thèse de Paris, 1887.

(2) *Geisteskrankheiten*.

C'est aussi l'opinion de P. Kovalevsky (1) : « Les assassins-nés, dit-il, portent le fardeau d'une hérédité pathologique et celui du phénomène de la dégénérescence organique ; leurs centres nerveux régulateurs et modérateurs ne sont pas en mesure de contenir ni d'étouffer les appétits bestiaux et les instincts vils ; en général, ils sont incapables de garder l'équilibre. »

Legrain (2) a observé toute une famille de fous moraux. Le grand-père paternel était d'une grande faiblesse de caractère, subissant l'autorité de sa femme ; c'était une intelligence médiocre. La grand'mère paternelle, nerveuse et méchante, battait son mari à tout propos. Très coléreuse, elle éprouvait du plaisir à fouetter sa sœur lorsqu'elle était malade. Travailleuse, sobre, économe, elle avait d'injustes préférences pour l'un de ses fils qui en était indigne, au détriment du second dont elle n'avait qu'à se louer. Le père était très nerveux, violent, mais poltron. D'une faiblesse de caractère extrême, il voyait la vie désordonnée de sa femme sans avoir le courage d'intervenir. Sa faiblesse de caractère alla jusqu'à lui faire tolérer chez lui la présence d'un amant de celle-ci. La crainte qu'elle lui inspirait suffisait à lui clore la bouche. Il tenta cependant une demande en séparation, sans oser précipiter l'issue du procès, craignant « que sa femme lui fit donner un mauvais coup par son amant ». Un oncle paternel, frère du précédent, est très vicieux et très violent. Il battait ses parents et menaçait de les tuer parce qu'ils ne voulaient pas lui donner d'argent. Il profita un jour de leur absence pour vendre une partie de leurs meubles. Il a voulu tuer son frère par jalousie, dans un moment de colère. Tout jeune, il est parti pour l'Amérique et il y est resté près de sept ans, jouant la comédie pour vivre, se faisant entretenir par des femmes. Revenu en France, il vécut plusieurs années avec une femme borgne et mère de quatre enfants d'un premier amant, puis il l'épousa et en eut deux enfants. Il est très paresseux, mais il ne serait pas buveur.

(1) *Psychologie criminelle.*

(2) *Loc. cit.*

Un cousin germain des deux précédents est très vicieux. Dès l'âge de seize ou dix-sept ans, il se livrait à la pédérastie. Le grand-père maternel était intelligent, mais ivrogne. Il a subi deux ans de prison pour vol. Capitaine sous la Commune, il a encore été de ce chef puni de prison. Très mal équilibré, brutal, grossier, il affectait de ne garder aucune retenue devant qui que ce fût. Marié une première fois, il eut quatre filles. Devenu veuf, il se remaria et n'a pas d'enfants. Veuf une seconde fois, à cinquante-six ans, il se mit en ménage avec une femme de vingt-quatre ans, mariée, débauchée, alcoolique, profondément dégradée. Pour mener cette vie de débauche, loin de se cacher de ses enfants, il leur imposait la fréquentation de sa maîtresse et souvent ils se grisaient tous ensemble.

La grand'mère maternelle était peu intelligente et également mal équilibrée au point de vue moral ; elle laissait ses enfants seuls et mangeait en compagnie de son mari l'argent de la semaine.

La mère, très vicieuse dans l'enfance, paresseuse et emportée, se maria à vingt ans et a deux enfants les deux années suivantes. A vingt-trois ans, elle quitte son mari pour fréquenter les bals publics. Elle se lie avec un jeune homme, vit maritalement avec lui pendant dix-huit mois et met au monde une fille. Elle rentre ensuite dans son ménage et a un quatrième enfant, une fille. Pendant ce temps, elle était la maîtresse d'un marchand de vins chez qui elle était entrée comme bonne, et revenait chez elle fréquemment ivre. A cet amant en succédèrent d'autres. Elle se servait de ses enfants pour correspondre avec eux. Elle se faisait secourir par le bureau de bienfaisance et recevait de toutes parts des dons qui lui servaient à satisfaire sa gourmandise. Elle achetait à crédit des bijoux, du linge qu'elle portait ensuite au Mont-de-Piété et dont le produit était dépensé en orgies. A trente-cinq ans, elle accouche d'un cinquième enfant. Elle recommence alors sa vie de débauche. Sa fréquentation la plus habituelle était celle des Fenayrou, les auteurs du fameux crime du Pecq. Laissant son ménage et ses enfants sans soins, elle passait son existence dans des bouges, jouant aux

cartes, se disputant avec les ivrognes, rentrant elle-même ivre-morte. Elle a plusieurs fois, en état d'ivresse, voulu tuer son mari. Elle se mit alors à découcher fréquemment. A trente-sept ans, elle a d'un de ses amants un sixième enfant, une fille qui meurt de méningite avec convulsions. Dès lors, elle découche plus fréquemment encore, ne cherchant même plus à donner un prétexte à ses absences et répondant aux observations de son mari par des menaces de le frapper. Elle cherchait à lui nuire de toutes façons, engageant ses enfants à mépriser leur père et à dire qu'il les prostituait. A trente-huit ans elle se met en ménage avec un individu de vingt et un ans, pendant deux mois, puis avec un autre du même âge, et n'apparaît plus qu'à de rares intervalles au foyer conjugal. Elle devient enceinte une huitième fois et quitte alors tout à fait le domicile de son mari, attire ses filles et en garde avec elle deux qu'elle conduit dans les bals publics, les laissant à la merci du premier venu pendant qu'elle se grise. A trente-neuf ans, neuvième grossesse, du fait d'un individu dont elle consent à subir les mauvais traitements, fréquentant toujours les cabarets, dont elle sort ivre tous les jours. Cette femme avait trois sœurs. La première était vicieuse dès le plus jeune âge. Débauchée, à seize ans elle se livrait à la prostitution. Irascible, elle a, dans un moment de jalousie, arraché l'oreille d'une femme. Absolument désordonnée, elle cousait ses bottines à ses bas pour en dissimuler les trous. La deuxième sœur, âgée de trente-huit ans, mariée, est alcoolique, sale et inintelligente. Elle a trois enfants, dont l'un a des impulsions au suicide. A neuf ans, pour un motif futile, il se précipite par la fenêtre ; une autre fois, sans raison apparente, il s'est jeté sous une voiture. Il y a peu de temps, on lui a arraché des mains une fiole de laudanum dont il avalait le contenu. Il vient d'être atteint d'une méningite dont il a guéri. La troisième sœur, intelligente et sale, se grise en compagnie de son mari.

Passons maintenant à l'examen de la troisième génération, qui comprend huit enfants : 1° Une fille âgée de dix-neuf ans. Peu intelligente, très blonde de cheveux, elle a la voûte palatine ogivale, avec développement exagéré des bosses fron-

tales. Son instruction est rudimentaire; elle s'est fait chasser trois fois des écoles pour son insubordination. Méchante, jalouse, elle mettait des épingles dans la soupe de son frère. Elle avait de la tendance à boire et à voler dès la première enfance. A dix ans, on la trouvait dans les caves avec de petits garçons, se livrant à une débauche précoce; elle écrivait des lettres passionnées avec des expressions triviales. A treize ans, elle vagabondait avec des jeunes gens et leur faisait distribuer de l'argent à ses sœurs afin qu'elles ne dévoilassent pas sa conduite. D'un autre côté, elle était d'une pudibonderie exagérée devant ses parents, affectant de ne vouloir pas relever plus haut que son poignet les manches de son vêtement, alors qu'elle se prostituait déjà. Elle finit par se livrer complètement à la prostitution et même à se faire arrêter pour vol; 2° Un garçon de dix-huit ans, travailleur, économe, honnête, bon sujet, mais nerveux et très entêté; il est aussi faible de caractère que son père. Sobre et d'une intelligence médiocre, ses qualités nombreuses sont d'autant plus frappantes qu'elles contrastent avec l'immoralité absolue de tous les membres de sa famille; 3° Une fille adultérine de quinze ans, d'une intelligence ordinaire, mais très vicieuse, buveuse et gourmande. Elle entre sans hésitation chez les marchands de vins, se fait servir du café et demande à haute voix « la goutte ». Elle vole aux étalages des épiciers; 4° Une fillette de quatorze ans, paresseuse, menteuse, gourmande, voleuse, irascible. Elle a la face constamment animée de tics et sa physionomie n'est qu'une grimace continuelle. Ses dents sont mal plantées et mal conformées. Sans aucun sentiment affectif, sans aucun respect pour la famille, elle profite la nuit du sommeil de sa grand-mère pour lui pincer les jambes et se venger ainsi des réprimandes dont elle a été l'objet pendant la journée. Égoïste, coquette, mais sale, elle est d'une intelligence médiocre; 5° Un garçon de huit ans, rachitique, scrofuleux, très nerveux, irascible. Impérieux, il a des emportements avec impulsions à frapper avec toute espèce d'objets. C'est un dolichocéphale d'une intelligence très ordinaire; 6° Une fille adultérine morte à seize mois d'une méningite avec convulsions; 7° et 8° Garçons adultérins en bas âge.

Tous ces malheureux sont des détraqués qui sont nés avec le vice dans le sang.

Percy Smith (1) rapporte également différents cas de ce qu'il appelle : *moral insanity or congenital moral defect*. Dans l'un il s'agit d'un individu qui, dès son premier âge, aimait à torturer les animaux domestiques et traitait avec cruauté les membres les plus jeunes de sa famille. Une fois, sous prétexte d'aller cueillir des baies sauvages, il entraîna avec lui un jeune garçon. Arrivé dans un endroit écarté, il dépouilla l'enfant de ses vêtements et se mit à le fouetter avec une longue gaine de saule ; non content de cela, il le mordit cruellement et l'égratigna au bras et sur différentes parties du corps, le menaçant, s'il poussait un cri, de le tuer avec un couteau de table qu'il avait secrètement emporté avec lui. Peu après cet acte de cruauté, il fut arrêté pour avoir coupé la gorge d'un cheval de prix appartenant à un voisin. Quelque temps avant ce fait, les gens qui habitaient dans le voisinage s'étaient vivement émus, craignant pour leur bétail. Les chevaux n'étaient plus en sûreté la nuit dans leurs haras ; souvent, en effet, on en avait trouvé le matin avec la gorge blessée. Ils n'étaient même plus en sûreté dans les écuries, puisque quelques-uns avaient eu la gorge coupée en plein jour. A la même époque, les gens du voisinage remarquèrent que le nombre de leurs volailles diminuait d'une façon inaccoutumée. Cet individu commit une foule d'autres méfaits et violences criminelles : désertion, vols, mauvais traitements exercés sur des animaux, tentatives de meurtre, viol, etc.

J'ai observé également de ces individus dont tous les actes sont empreints de la même aberration morale étrange, de ce même amour du mal qui épouvante et remplit l'âme de l'observateur d'un douloureux étonnement.

Voici un individu de vingt-quatre ans qui déserta de bonne heure le toit paternel. C'est un microcéphale à figure simiesque, aux yeux cruels, au regard terne et louche. Il se fait

(1) *Journal of mental science*, 1885. Voir aussi les observations de KRAFFT-EBING dans son *Traité de psychiatrie*. Traduction Émile Laurent.

condamner une première fois pour avoir volé des fleurs destinées à orner le corsage des filles avec lesquelles il rôdait près des barrières. Une autre fois il vole la couverture d'un cocher de fiacre, puis une boîte de jouets qu'il va vendre ensuite sur les boulevards. Il est arrêté une quatrième fois sur les fortifications en train de s'expliquer à coups de poing et de pied avec sa « mère ». Enfin, dernièrement, il entraîne son père avec lui, le grise et le dévalise après avoir tenté de l'étrangler avec un foulard.

Mais ce sont là, paraît-il, ses moindres méfaits. Je l'ai fait surveiller à l'infirmerie, où on le soignait comme tuberculeux. Sa conversation fut des plus instructives. L'existence d'un homme n'est rien pour lui. Pour cent sous, disait-il, je ne regarderais pas à « trancher le kiki à un gandin » ! Rôdeur de barrière, sa spécialité était les attaques nocturnes, dévalisant les individus endormis sur les bancs. A son dire, il aurait « refroidi » une demi-douzaine d'individus. Aussi lâche que cruel, il vendrait ses complices pour un litre de vin. Lorsqu'on lui reproche le monstrueux attentat qu'il a commis sur son père, il répond cyniquement : « Alors pourquoi ne voulait-il pas me donner de l'argent ! »

On pourrait encore rapprocher de ces monstres le meurtrier Albert Bacquet, ce gamin sinistre qui assassina froidement, à coups de poing américain, deux vieillards pour leur voler leurs maigres économies et s'en alla se coucher tranquillement, cynique et inconscient. « C'est un enfant de chœur déchû, aux grands yeux bleus, beau comme une fille et candide comme un chérubin de vitrail. Pendant l'audience il ricane, interpellant le président d'une voix de faubourien aviné, repassant sur son visage une main énorme, toute rouge, d'une musculature effrayante, avec le pouce démesurément long des assassins de profession, promenant sur l'auditoire son regard clair d'enfant de chœur qui effeuille des roses à la procession de la Fête-Dieu (1) ». Le même Bacquet menaçait un jour une de ses voisines de lui flanquer une « trempe et de lui crever le veau qu'elle avait dans le ventre ».

(1) A. BATAILLE. *Causes criminelles et mondaines de 1888.*

Il y a quelques années, quatre meurtriers féroces exécutaient une danse macabre autour de leur victime lâchement assassinée, des bougies plantées dans les plaies du cadavre. Ils s'appelaient Allorto, Sellier, Mécrant et Catelain.

Ces hommes sont uniquement menés par leurs instincts et ils ne se sont jamais douté un seul instant de ce que leur conduite a de monstrueux. « Qui n'a pas de remords n'est pas coupable », disait le parricide Agnoletti.

Évidemment ils font partie de ces individus chez qui « l'idée du devoir paraît complètement renversée. Ils croient avoir le droit de voler, de tuer, et rejettent la faute sur les autres qui ne les laissent point agir à leur guise (1) ».

Nous les reconnaissons sans peine dans ce portrait saisissant tracé par le frère Battanoli (2), prêtre aliéniste : « Les fous moraux sont des infortunés qui ont la folie dans le sang ; elle date pour eux de l'acte même de la conception, elle a été nourrie avec eux dans le sein de leur mère. Ils manquent de sentiments affectifs et de sens moral ; ils sont nés pour étudier le mal et pour le commettre. Toujours en guerre avec la société, dont ils se regardent comme des victimes, ce sont eux qu'on voit au premier rang dans les révolutions politiques ; leur naturel aisément inflammable les rend extrêmement dangereux.

« Ils sont égoïstes et manquent absolument de sentiments affectifs. Alors que toutes nos actions sont réglées par le cœur, eux se laissent guider uniquement par l'instinct, s'occupent du présent seul, ne songent nullement à l'avenir. L'amour-propre leur est inconnu ; après s'être rendus coupables d'une action répréhensible, ils restent indifférents, comme s'ils n'en étaient pas les auteurs ; leur sommeil n'en est point troublé. Ils ont le verbe haut, l'expression emphatique ; vous trouverez dans leurs écrits des phrases gonflées et sonores, d'un style facile d'ailleurs et plein d'esprit, mais sans onction. Quelque malheur qui frappe leurs parents les plus proches, leurs amis ou leurs connaissances, ils n'éprouvent aucune

(1) LOMBROSO. *Loc. cit.*

(2) BATTANOLI. *Relazione statistica di San-Servolo*. Venise, 1880.

émotion. Ils parlent de la vertu et du vice ; mais ce sont là des phrases qu'ils répètent, dont ils entendent le sens et qu'ils ne sentent point ; aussi leurs actions les plus vertueuses ne sont-elles dues qu'à la vanité ».

Fou moral ou criminel-né, c'est encore lui que Brancaléone a décrit dans cette page éloquente : « Doué d'un caractère changeant et versatile, excentrique, inconséquent, paradoxal, systématiquement hostile à toute tendance moralisatrice, irrésolu dans ses projets, irritable à l'excès, insensible aux joies domestiques, inaccessible aux douceurs de l'amitié, instinctivement porté à la révolte, aux extravagances et aux scandales, il déclare hautement qu'il ne croit pas à la vertu ; il soutient avec un grand luxe d'érudition et de logique les théories les plus immorales, les plus capables de porter atteinte à la dignité humaine et à l'ordre social. L'hypocrisie et le mensonge lui paraissent choses toute naturelles s'il doit en tirer profit. »

L'argot même de ces individus révèle leur absence de sens moral. Voler leur semble tellement naturel qu'ils appellent cela travailler, comme la prostituée qui, après s'être livrée vingt fois dans la soirée, s'endort la conscience satisfaite en disant : J'ai bien travaillé. Et pour exprimer la conscience, chose qui pour eux n'existe pas, ils ont trouvé ce mot effrayant : la muette !

Ces individus sont absolument incorrigibles. Quoique lâches et poltrons, le châtimeur ne peut rien sur eux et n'a aucune influence rétroactive. « Il est fréquent, dit Schüle, de leur voir passer toute leur existence à vagabonder et à faire le mal sans que la prison et les souffrances qu'ils endurent puissent les corriger. » En prison, ils refusent de travailler et sont les auteurs de tous les désordres ; perpétuellement punis, ce sont eux qui peuplent les cachots.

V. — LE SUICIDE.

Le suicide serait très fréquent chez les criminels ; du moins les statistiques de Morselli semblent le prouver. Et, dans

cette fréquence du suicide Lombroso retrouve naturellement une conséquence de l'insensibilité analgésique qui détruit l'instinct de la conservation chez les criminels.

Pour Lacassagne, le suicide est un dérivatif de l'homicide; les gens qui se suicident sont des violents, et, dit-il, « la quantité de criminalité et de violence qu'on exerce contre les autres ou contre soi est égale... Un grand nombre de suicides ne sont que des criminels modifiés par le milieu social. Le suicide est le meurtre de soi-même ».

Bournet assure que les départements qui occupent le premier rang pour le nombre proportionnel des crimes contre les personnes sont au dernier pour celui des suicides (1). Chausinand, un élève de Lacassagne, s'appuyant sur les recherches de Cazauvieilh, de Ferrus, de Lisle, d'Ebrard, de Brierre de Boismond, de Leroy, de Lombroso et de Morselli, a montré que dans les bagnes et les maisons centrales les criminels de profession, ceux que Lacassagne appelle criminels d'instinct ou de sentiments, les criminels incorrigibles, ne se suicident jamais (2).

Enfin, un autre élève de l'école de Lyon, J. Mesnier, d'après des recherches personnelles, a apporté une preuve de plus à la démonstration de cette thèse. « Les pénitenciers et les corps disciplinaires de notre armée, qui contiennent certainement les natures les plus défectueuses, sont précisément ceux qui fournissent le moins de suicides (3). » Ce fait a frappé tous les observateurs. « C'est chose remarquable, dit Lisle, qu'il existe une certaine somme de dégradation morale parmi laquelle le suicide n'est qu'une rare exception. Il semblerait que l'homme se rattache avec d'autant plus de ténacité à la vie qu'il est plus misérable et plus corrompu ».

Pendant les deux années que j'ai passées à la prison de la Santé, je n'ai eu à constater qu'un petit nombre de suicides. Trois fois des détenus ont été trouvés pendus dans leurs cel-

(1) *De la criminalité en France et en Italie*. Lyon, 1884.

(2) *Étude de la statistique criminelle en France au point de vue médico-légal*. Thèse de Lyon, 1881.

(3) *Du suicide dans l'armée*. Thèse de Lyon, 1881.

lules. Il est à noter que ces trois individus se sont suicidés en cellule et qu'ils en étaient par conséquent à leur première condamnation, ce qui semblerait donner raison à de Beauvais qui écrit : « On voit plus souvent des gens écrasés sous l'inculpation d'accusations légères se suicider que des assassins, des voleurs dangereux, des récidivistes. En réalité, les grands criminels attendent peu à leurs jours. »

Selon Lombroso les suicides sont l'apanage presque exclusif des violents, des impulsifs. « Ils préfèrent un mal qui les frappe subitement, parce que la mort leur paraît moins dure à supporter que l'impossibilité d'assouvir leurs passions d'un moment ». J'ai en effet observé un fait de ce genre et où le suicide a été une espèce d'impulsion.

A côté de ces violents qui se frappent, on voit aussi se suicider des détenus chez qui on peut sans peine constater un affaiblissement des facultés volontaires. Ce sont en général des individus sans énergie et qui, une fois tombés, ne peuvent plus se relever, incapables qu'ils sont de tout effort. Ils mendient, volent quelquefois, puis, un beau jour, se voyant sans ressources, avec l'unique perspective de la prison, ils se suicident ou tentent de se suicider pour en finir avec une misérable existence qui leur pèse.

VI. — LES ASSOCIATIONS CRIMINELLES.

J'ai pu suivre quelques criminels récidivistes en dehors de la prison, ou au moins me procurer sur leur manière de vivre des détails assez circonstanciés. Voyons un peu comment ils se comportent dans la société.

Comme ouvriers ? Tantôt paresseux et maladroits, les patrons ne les acceptent que dans les jours de presse, quand le travail va bien ; tantôt assez habiles, mais ivrognes et irréguliers, ils forment en somme le rebut de toutes les professions.

Mariés ? Ils sont tantôt les esclaves, tantôt les tyrans de leurs femmes. Si ce sont des êtres débiles, des faibles de volonté, leurs femmes les mènent, les trompent et souvent les

poussent au crime. Si ce sont des impulsifs, des ivrognes, des violents, les rôles sont renversés : le mari commande impérieusement et la femme doit obéir sous peine de recevoir des coups. Quand, après avoir passé la journée chez le marchand de vin, il rentre le soir, les poches et les mains vides, il faut qu'elle lui serve à souper ou gare aux gifles ! Combien vivent ainsi du travail de leurs femmes, qu'ils considèrent un peu comme leurs domestiques ou leurs esclaves ! J'ai connu une malheureuse couturière qui, avec son travail, nourrissait son mari et ses deux enfants ; quand celui-ci était en prison, elle venait le voir deux fois par semaine et lui apportait des secours en argent.

Mais si la femme est leur servante, elle est aussi leur femelle. Dans leurs moments d'excitation génitale, ils la prennent violemment, brutalement, presque sans la consulter ; puis, l'instinct satisfait, ils la rejettent comme un instrument dont on n'a plus besoin, répondant aux caresses ou aux pleurs par des soufflets. « Les femmes, me disait l'un d'eux, c'est bon pour se vider quand on en a besoin. Moi, je les caresse avec le talon de ma botte. »

Tel est le rôle de la femme honnête mariée à un criminel : c'est souvent une martyre. Mais si la femme suit son mari dans la voie du mal et du vice, si elle devient son complice, les choses changent. C'est alors un personnage avec lequel il faut compter ; elle a droit à sa part de jouissance, qu'elle sait d'ailleurs réclamer hautement. Et puis il faut la ménager, à cause des services qu'elle peut rendre et aussi à cause de la délation possible.

Ces quelques lignes sur les criminels mariés attirent naturellement une question : Ont-ils beaucoup d'enfants ? En un mot, sont-ils féconds ? J'ai rencontré quelquefois des criminels pères d'une nombreuse famille ; mais bien plus souvent leur mariage avait été stérile ou bien leurs enfants étaient morts en bas âge. Le premier fait s'explique par la fréquence des dégénérescences chez eux, et le second doit être rapporté, je crois, à la tuberculose et surtout à la syphilis qui décime tant de ces misérables.

Mauvais ouvriers, mauvais maris, ce n'est pas tout : les cri-

minels sont aussi mauvais soldats que mauvais citoyens. Indisciplinés, insoumis, lâches devant l'ennemi, déserteurs au besoin, ils passent souvent leur temps aux compagnies de discipline.

Tel est la plupart du temps le criminel dans la société. Mais il ne faut pas oublier qu'il est en lutte ouverte contre elle : dans ces conditions, il semblerait naturel de croire qu'entre eux ils doivent se donner la main et se soutenir contre leurs ennemis communs. A quelques exceptions près, il n'en est rien. Ils se parjurent entre eux ; ils violent la parole donnée à l'aminche comme la parole donnée au bourgeois. Et non seulement ils se parjurent, mais ils se trahissent. Qu'on arrête un malfaiteur : neuf fois sur dix « il remue la casserole et mange le morceau », donnant les noms de ses complices et s'offrant même pour aider la police à les retrouver.

Même dans les prisons, où ils auraient tout intérêt à vivre unis contre les gardiens, ils se trahissent lâchement par jalousie, par espoir d'une petite récompense ou simplement pour se concilier les bonnes grâces d'un surveillant. Ils se dénigrent même sans motif : un tel leur paraît plus heureux qu'eux ou mieux traité ; par vanité ou par dépit ils cherchent à le perdre, et tous les moyens leur sont bons, même les lettres anonymes.

Le tabac est défendu à la prison. Il arrive assez souvent qu'un détenu, par un artifice quelconque ou le plus souvent grâce à la complaisance d'un gardien intéressé, arrive à s'en procurer ; il est alors obligé de prendre toutes sortes de précautions pour se cacher de ses codétenus, beaucoup plus à craindre pour lui que les surveillants. A moins de consentir à un partage peu équitable, il serait sûrement vendu. « C'est l'habitude des voleurs de se voler entre eux, comme des assassins de s'entr'égorger », dit Lombroso. Aussi j'ai rarement vu un criminel avoir confiance en son complice ou en dire du bien.

C'est sans doute ce manque de confiance des criminels en leurs complices qui a achevé de tuer leurs associations déjà émiettées par la police.

Les associations criminelles proprement dites, c'est-à-dire les associations avec chef reconnu et obéi, avec membres fixes, avec règlements et statuts, n'existent plus. H. Joly a encore publié tout récemment les statuts de la bande Gilles et Abadie. C'est un document fort curieux ; mais, comme Joly le reconnaît lui-même, ces règlements n'ont probablement jamais été suivis par personne. C'était un idéal de règlement, mais l'idéal ne passe jamais dans la pratique.

Actuellement les associations n'existent plus parmi les criminels parisiens. Sans doute il y a et il y aura toujours l'association du souteneur et de la prostituée pour exploiter le « michet ». Il y a aussi l'association de deux ou trois malfaiteurs un soir, au coin d'une rue, pour dévaliser le passant attardé. Mais cette association n'est qu'un hasard et elle ne dure que quelques heures ; car, une fois le butin partagé, chacun s'esquive de son côté et ne reparait plus. Même dans ces bandes qui dévalisent si souvent la banlieue de Paris, il n'y a ni chefs ni statuts ; on se réunit au hasard des rencontres, on tente une bonne affaire ensemble, on partage ensuite le butin, puis on se sépare et on se donne rendez-vous le lendemain pour faire un nouveau coup. Mais il n'y a aucune autorité, aucun règlement ; tout au plus les complices se jurent-ils entre eux de ne pas se vendre et cela quelquefois sous menace de mort. J'ai dit comment les criminels tiennent leurs serments, et ils savent par avance ce que vaut leur parole. Aussi il y a tellement peu d'ordre dans ces bandes, que souvent des disputes et des rixes éclatent au moment du partage du butin volé.

Les faux monnayeurs eux-mêmes ne sont plus à la tête d'associations. J'ai interrogé, à la Santé, trois faux monnayeurs et plusieurs de leurs émetteurs. Voici en quoi consistait leur association, si cela peut s'appeler de ce nom. Le faux monnayeur fabrique ses pièces, qu'il vend une somme convenue (trois ou quatre francs une pièce de dix francs, par exemple) à des émetteurs ; ceux-ci se chargent de les écouler à leurs risques et périls sans avoir aucun compte à rendre au fabricant, qui souvent, quand il le peut, leur cache son nom et son adresse, pour prévenir les délations qui ne manquent

jamais de se produire lors de l'arrestation de l'un des émetteurs. Mais entre ces gens il n'y a aucune loi, aucun règlement; il n'y a qu'une suspicion perpétuelle et toujours en éveil.

VII. — LA SEXUALITÉ CRIMINELLE.

L'instinct sexuel peut se faire jour par des manifestations criminelles : attentats à la pudeur, viols, violences sadiques, etc.

Les individus qui se rendent coupables d'outrages et d'attentats à la pudeur appartiennent à des catégories très différentes. Il y a d'abord le pochard qui se montre trop expansif et trop galant avec une dame inconnue et revêche, ou bien qui fait publiquement une plaisanterie de mauvais goût.

A côté de ces accidentels, il y a les habitués, ceux qui font métier de la prostitution, et en particulier les pédérastes, qui se font pincer en racolant trop ouvertement. Tous les jours les agents des mœurs arrêtent un certain nombre d'individus pour ce motif.

Quant aux attentats à la pudeur commis sur des enfants, ils ont presque toujours pour auteurs des gens ivres, des invertis ou des vieillards. Dans l'un comme dans l'autre cas, il y a une espèce d'anéantissement du sens moral. La vieille femme comme l'enfant peuvent allumer des désirs criminels dans l'âme obnubilée de l'ivrogne. J'ai vu un absinthique condamné à huit ans de prison pour avoir fait des attouchements obscènes sur une fillette de sept ans.

Chez les vieillards aussi le cerveau est affaibli. Par quelle aberration en viennent-ils à demander à l'enfant ce que la femme ne peut plus leur donner ? On ne sait. Les tentatives réelles de coït sont rares. Quelquefois ils se contentent d'exhiber leurs parties sexuelles. Un vieux maçon, sans antécédents criminels, montra un jour sa verge à deux petites filles au cimetière du Père-Lachaise. D'autres fois il y a des attouchements. Un vieillard de quatre-vingt-deux ans, dont toute la vie a été sans tache, attire dans sa chambre une petite fille

de douze ans, lui touche les parties génitales et lui met la main dans son pantalon, alors qu'il n'avait plus d'érections depuis longtemps.

Arrivons à une manifestation plus grave et plus brutale de la sexualité criminelle : le viol.

« A l'état normal, dit P. Sérieux (1), la satisfaction de l'appétit sexuel suppose un choix ; des sentiments multiples interviennent : goût du beau, appréciation des qualités morales ou intellectuelles, sympathie, amitié, pudeur, horreur de l'inceste et des satisfactions sexuelles autres que celles obtenues par l'union avec l'autre sexe. Tous ces facteurs qui sont un legs de l'hérédité et une acquisition de l'éducation agissent pour soustraire la vie génitale à l'automatisme, au réflexe purement instinctif. Ce perfectionnement de l'instinct sexuel a demandé de longs siècles ; chez certaines races plusieurs de ces sentiments sont restés rudimentaires. Mais, à cause même de sa complexité, cet ensemble est très instable et chez les dégénérés cette harmonie peut être détruite. Si tout le cortège des sentiments qui entrent en jeu dans la vie sexuelle fait défaut, l'appétit génésique restera seul tout puissant. »

C'est là en somme toute la genèse du viol, ce crime atavistique qui nous semble si odieux. C'est le réveil de la brutalité des instincts. Dans ces cas, le cerveau postérieur où siègent les appétits, n'est pas contrebalancé par le cerveau antérieur où siègent les idées et les sentiments : le premier seul entre vite en action et semble paralyser le second qui reste muet.

Prenons un fait.

Au mois d'octobre 1889 la cour d'assises du Morbihan jugeait le jeune Merlay, âgé de treize ans, qui avait tué, puis violé une petite fille de cinq ans. Or Merlay était un débile à sexualité précoce. Chez lui l'instinct génital était hypertrophié au point de dominer la scène et de servir de pivot à tous ses actes. Bien qu'il n'eut que treize ans, depuis des années déjà, sans doute, il se livrait à l'onanisme. Mais depuis quel-

(1) *Anomalies de l'instinct sexuel*. Thèse de Paris.

que temps, en gardant les bestiaux dans la lande, il a remarqué la petite Marie-Marguerite, âgée de cinq ans. Il a joué avec elle ; les grâces enfantines de la petite fille ont excité sa convoitise. Immédiatement le cerveau postérieur, c'est-à-dire l'instinct, a parlé. Sans hésitation, sans trouble ni agitation de la conscience, il a obéi à cette voix impulsive. Il entraîne un jour Marie-Marguerite dans une carrière, se rue sur elle comme une bête en rut et la viole. Puis, son attentat consommé, il l'assomme à coups de pierre sur la tête et la figure. L'instinct génésique une fois satisfait, l'instinct de conservation reparait et le criminel l'écoute avec la même violence que le premier, et il fuit. Devant ses juges Merlay est resté impassible. A toutes les questions il s'est contenté de répondre d'une voix tranquille : « Je désirais Marie-Marguerite depuis longtemps ».

Chez certains individus un besoin de violence ou de cruauté s'associe à la jouissance sexuelle. Les violences actives ou le spectacle de la souffrance leur donnent seuls la satisfaction sexuelle. C'est le sadisme, hypertrophie de l'orgueil du mâle qui, pour mieux jouir du plaisir de la conquête et de la domination, éprouve le besoin de faire souffrir et de faire jouir en même temps. Le sadisme n'est donc, dans son essence intime, que le développement anormal d'un instinct de brutalité sexuelle qu'on retrouve dans l'animal et qu'on retrouve aussi dans l'humanité. Dans la nature animale l'amour est une conquête, et nous ne sommes pas si loin de l'époque où le mariage, c'est-à-dire la conquête de l'épouse était un rapt et un viol. De plus l'impatience du désir provoque un état sthénique pénible en même temps qu'une émotion sthénique secondaire, véritable colère qui se manifeste par des réactions propres, fureur ou ivresse érotique qui peut amener le mâle à blesser et même à tuer la femelle (1). Aussi je crois avec Lassène (2) que « l'assassin par volupté n'est qu'un dégénéré instinctif, criminel par régression atavique ».

(1) Voir ÉMILE LAURENT. *Sadisme et masochisme*.

(2) *Origine animale, innéité et éclosion de la perversion sadique*. Thèse de Bordeaux.

Ces individus ne réussissent pas toujours à réprimer ce caractère agressif du mâle et en arrivent facilement aux violences criminelles : ils violent ou ils tuent. Ils aiment à torturer les femmes, à les faire souffrir, à les frapper, à les blesser, à les tuer. Tels furent Gilles de Retz, Menesclou, Verzeni, l'espagnol Garrayo, le mystérieux et introuvable Jack the Ripper de Londres, l'américain Jesse Pommeray surnommé le « boytorturer », Vidal, le tueur de femmes, et enfin le sinistre trimardeur Vacher dont les crimes monstrueux et répétés ont jeté l'effroi parmi les populations des campagnes.

Le sadisme peut même devenir collectif par imitation ou contagion. Pendant les troubles de la Révolution, la foule se livra sur les cadavres des femmes à des viols, à des actes qui n'étaient que du sadisme et qui s'étaient brusquement fait jour à la vue du sang et des supplices, par une sorte de contagion.

Le masochisme est le contraire et l'opposé du sadisme. La volupté du premier c'est la volupté d'un bourreau ; la volupté du second c'est la volupté d'un martyr. C'est une exagération de la cour faite aux femelles pour gagner leurs faveurs.

Le masochisme entraîne rarement à des actes criminels, sauf quand il se manifeste sous forme d'exhibitionnisme qui ne peut guère s'expliquer, dans la plupart des cas, que par un besoin d'humiliation que le sujet obtient en prenant cette ridicule attitude.

Le fétichisme est une manifestation morbide de la sexualité du même genre. Il résulte d'une association inconsciente entre le besoin sexuel et une sensation ou une série de sensations (1). Tous nous sommes plus ou moins fétichistes et nous faisons un choix : l'un aime les blondes, l'autre les brunes ; l'un préfère les grasses, l'autre les maigres. Mais quand ce choix, par suite d'une systématisation étroite, devient la condition *sine quâ non* de la satisfaction sexuelle, il y a anomalie, déviation pathologique. Le fétichiste ne voit plus dans l'être aimé que la partie spéciale du corps ou même simplement du vêtement qui l'intéresse : le pied, la

(1) Voir ÉMILE LAURENT. *Fétichistes et érotomanes.*

main, les yeux, les cheveux, le mouchoir, la chemise, etc.

Ces individus, pour satisfaire leur passion, se laissent aller fréquemment à des actes délictueux, principalement des attentats à la pudeur : tels sont les coupeurs de nattes, les toucheurs de fesses, les voleurs de mouchoirs, etc.

La sexualité peut encore s'extérioriser sous une foule d'autres formes anormales et bizarres, comme l'inversion sexuelle. Il peut en résulter des actes que réprouve la morale universelle mais que ne frappent pas nos lois.

VIII. — LE DUEL.

« Le duel est le spectre attardé de la chevalerie », dit avec raison G. Tarde (1).

Autrefois on se battait au nom du droit divin. Le vainqueur, c'est-à-dire le plus fort ou le plus heureux, était déclaré innocent.

Je suis étonné et même un peu honteux de retrouver cette idée exprimée de nos jours par un médecin. Il est vrai que c'est un médecin de l'armée. Donc, le docteur Teissier ne craint pas d'écrire :

« Celui qui a demandé le combat, étant l'offensé, est le plus souvent vainqueur, car l'épée nécessite une grande confiance en soi-même et la conviction entière qu'on cherche à défendre son honneur injustement attaqué. »

Mais si l'offensé ne sait pas manier une épée ? Je l'avoue, je suis honteux de voir une idée aussi saugrenue et absurde exprimée par un médecin.

Et puis, quand on se bat au pistolet, à quoi peut bien servir la confiance en la justice de sa cause ? N'est-ce pas un pur jeu de hasard ? Quand les pistolets sont chargés, les témoins sont souvent autant en danger que les duellistes.

C'est dans l'armée surtout qu'on a consacré le culte de la féroce ordalie mérovingienne, de cet antique sacrement de la

(1) *Études sociales et pénales.*

vengeance. Il n'y a pas longtemps que les officiers obligeaient encore leurs soldats à se battre, et Lacassagne affirme qu'on a vu des chefs de corps punir les duellistes blessés.

Le vieux criminel d'outre-Rhin, Bismarck, était un duelliste enragé. Son maître, le capricieux souverain qui a mal aux oreilles, disait à un banquet offert par une corporation d'étudiants :

« *Les mesuren* (duels), qu'une partie du public ne comprend pas, sont la même chose que les tournois du moyen âge. Que cet esprit de chevalerie soit conservé tant qu'il existera des Universités allemandes! » Qu'un autocrate grisé de la folie du pouvoir parle ainsi, nous ne saurions nous en étonner, mais que ces paroles trouvent un écho dans des cœurs d'hommes libéraux, il y a de quoi attrister la conscience des gens honnêtes et civilisés.

On sait cependant qu'il n'est pas rare de voir ces rencontres amenées par les motifs les plus futiles, se terminer de la façon la plus tragique et revêtir, dans certains cas, un véritable caractère de sauvagerie.

En 1865, à Cologne, un duel eut lieu entre deux officiers. Après un échange de dix-sept balles, l'un des deux combattants fut ramené grièvement blessé et ne tarda pas à succomber. Le duel avait eu lieu tout simplement parce qu'un des deux officiers avait pris par mégarde, au casino, le képi de son collègue et s'en était coiffé. Cela se passait il y a trente ans seulement. Autre fait emprunté à l'annuaire de Ferréus et plus proche de nous encore. Le 28 janvier 1885, un duel au sabre eut lieu entre dix cavaliers du 13^e dragons. Trois cavaliers furent blessés peu grièvement à l'avant-bras. Ferréus ajoute : « Quelques officiers, des médecins et des prévôts assistaient au combat outre les témoins. »

En Angleterre et en Belgique le duel est presque inconnu dans l'armée. En ridiculisant une pratique absurde, ces nations ont-elles fait preuve de couardise? Les philosophes croiront plutôt que les Anglais et les Belges sont avec leurs royautés fictives deux nations essentiellement libérales et progressistes que notre république de gens corrompus et tarés ferait bien d'imiter. En dehors de l'armée, les duels sérieux

sont rares. On se bat beaucoup dans la presse, mais tout le monde sait qu'un duel entre journalistes n'est généralement que le prélude d'une bonne partie de rigolade.

Si le duel d'aujourd'hui dérive en droite ligne du duel ancien, il faut avouer avec Tarde qu'il lui ressemble comme le *debitum conjugale*, machinal et officiel, de deux vieux époux ressemble aux ébats de deux jeunes amants.

J'ai assisté bien des fois dans ma vie à des duels, comme médecin, bien entendu. Qu'on me permette de raconter le premier que j'ai vu. Deux journalistes s'étaient dit des gros mots, mais des généralités sans importance. C'est commun entre gens du métier. Alors, constitution de témoins qui ne peuvent s'entendre ; jury d'honneur et enfin rencontre décidée. Et tout cela pour aboutir à quoi ? *Ridiculus mus*.

Par une belle après-midi d'automne, je partis avec mon client et ses deux témoins pour l'île de la Grande-Jatte. C'est là que se règlent souvent les affaires d'honneur, parce qu'il y a beaucoup d'excellentes guinguettes dans les environs.

Arrivés sur le terrain, on sort les épées. Un des témoins, un député, les phénique gravement après avoir flambé la pointe. Lucas-Championnière, l'honorable introducteur de l'antisepsie en France, ne désinfecte pas avec plus de soin ses instruments avant d'opérer. En voyant ces instruments pointus, je me disais : Voilà deux braves et excellents hommes qui sont capables de se faire du mal. J'étais ému. On plaça les deux adversaires en face l'un de l'autre. On leur fit croiser le fer, puis on commanda :

— Allez !

Mon client, un ancien militaire, avait l'habitude des armes ; l'autre n'avait jamais tenu une épée ; naturellement il se contentait de parer, reculant quand il se sentait serré de trop près. Ce manège dura plus d'une demi-heure. Mon émotion était passée ; et je commençais à fortement rigoler.

— Vous êtes inconvenant sur le terrain, me fit gravement le témoin député ; retirez-vous.

L'excellent homme prenait toujours les choses au sérieux, malgré la tournure éminemment comique de ce combat. Enfin, après bien des engagements et des reprises, l'un des

adversaires se déclara touché. J'accourus à l'appel du témoin. Le duelliste me montra son bras.

— Où donc? fis-je étonné.

— Comment, dit le témoin, vous ne voyez pas ce coup de pointe au poignet.

— Ah! bien!

C'était une égratignure presque imperceptible. Je sortis de ma poche un morceau de papier gommé que je me disposai à appliquer dessus.

— Comment, hurla l'autre médecin, du papier à timbres-poste sur une blessure! mais vous êtes fou!

Alors il lava l'écorchure à l'eau phéniquée, l'épongea et lui fit un pansement plus compliqué que s'il se fût agi d'une amputation. On alla ensuite prendre des bocks, puis dîner dans une guinguette, et on termina gaiement la soirée à l'Élysée-Montmartre. Le lendemain, les journaux publièrent le procès-verbal du duel terminé par la mise hors de combat d'un des adversaires.

Encore une anecdote.

Un jour, un pharmacien envoie ses témoins à un médecin qui, parait-il, l'avait critiqué. Le médecin accueillit très bien les témoins.

— Je ne demande pas mieux, dit-il, de me mettre à la disposition de M. X., mais a-t-il le diabète?

— Non, que nous sachions.

— Alors revenez quand il aura le diabète, car, moi je l'ai. Vous connaissez la gravité des plaies chez les diabétiques; je me trouve donc dans des conditions d'infériorité notoire.

Puis il reconduisit ses hôtes stupéfaits, riant dans sa barbe.

Malheureusement, si le duel a ses histoires héroï-comiques, il a aussi ses aventures tragiques. Ainsi de 1827 à 1843, on compte 207 morts par le duel, et de 1880 à 1889, 16 morts. Voici d'ailleurs quelques noms et quelques dates. En 1877, à Marseille, un duel à l'épée eut lieu entre le poète Clovis Hugues et Daimé. Celui-ci fut atteint en pleine poitrine et expira sur le terrain. En 1879, rencontre à l'épée entre Kœchlin et Liebenberg. Ce dernier meurt des suites de sa blessure. En 1880, Gil de Oli-

vares et de Lardi se rencontrent : de Lardi est tué. En 1881, rencontre à l'épée entre de Saint-Victor et Aisselin. Ce dernier est tué et de Saint-Victor condamné à quatre mois de prison. En 1882, Dichard tue d'un coup d'épée de Massas. A Alger, Prat, conseiller à la Cour, se mesure avec Marcillet, journaliste : Prat est tué. A Laval, rencontre entre Marsal et Daudier : Daudier s'enferme et meurt sur-le-champ. En 1885, rencontre à l'épée entre Chapuis et Dekeirel. Chapuis fut tué. Malgré qu'il eût fait usage de la main gauche, de Keirel fut acquitté. En 1888, rencontre au pistolet entre les peintres Habert et Dupuis. Ce dernier est tué. En 1889, à Marseille, duel à l'épée entre Pierrotti et Belz de Villars, journalistes. Pierrotti reçoit une blessure à l'épigastre et expire quelques heures après. Voilà certes plus de morts qu'il n'en faut pour faire condamner le duel comme une chose barbare.

Qu'on ne vienne pas nous parler d'honneur outragé, d'honneur à venger ! Le duel ne prouve absolument rien et l'offensé est loin d'être sûr d'obtenir la vengeance qu'il poursuit. Voilà un habitué de salle d'armes qui vous insulte. Vous savez à peine tenir une épée, et l'honneur vous obligerait à vous battre avec lui, à vous faire assassiner par lui ! Quelle bonne plaisanterie ! C'est atroce et idiot. Pour admettre de pareilles idées, il faut avoir la mentalité des Australiens qui se battaient à coups de massue lancés l'un après l'autre, avec défense de parer, bien entendu : celui qui avait le crâne le plus solide était vainqueur. Outre le préjugé, il y a la peur du ridicule, la crainte de passer pour un homme sans courage. Mais qui a jamais osé prétendre qu'il fallait du courage pour se battre en duel ? Un marin qui fait une longue traversée, un médecin qui se rend dans la même journée auprès de vingt cholériques, courent infiniment plus de danger qu'un duelliste qui se bat par forfanterie et avec l'assurance presque absolue de s'en tirer avec une égratignure.

Certains duellistes de profession, certains bretteurs peu scrupuleux sont très redoutés. Mais pourquoi risquer bêtement sa vie en se battant avec des spadassins ? Voyons, prenez l'homme le plus courageux et dites-lui d'aller passer la nuit dans un bouge pour se colleter avec les chevaliers du

couteau : il vous répondra simplement : à quoi bon risquer inutilement ma vie ! Dites à deux modestes sergents de ville d'aller y arrêter une bande de dangereux gredins : ils partiront sans hésiter. C'est leur devoir.

Le duel est un préjugé ridicule ou odieux, « un anachronisme où éclate dans toute sa force inaperçue, dit encore Tarde, la souveraineté sociale de la coutume, de l'imitation du passé, toute-puissante même dans le cœur des soi-disant contempteurs du passé. » Et il ajoute : « Elle se révèle encore mieux, cette suggestion atavistique, dans les raisonnements étranges, aussi absurdes qu'accrédités, par lesquels cette institution féodale, le plus ridicule et le plus sanglant lambeau des vieilles mœurs, s'efforce de se justifier, pour se dissimuler sa vraie origine. »

Le duel est un suicide ou un demi-assassinat. Dans l'un comme dans l'autre cas, il constitue une forme de la criminalité. C'est pour cela qu'il faut le combattre sans merci et l'achever par une loi sévère. Car, « bonne ou mauvaise, une institution en déclin, aussi longtemps qu'elle n'est pas tout à fait morte, est toujours susceptible d'un ragaillardissement imprévu, à la faveur d'un de ces caprices de la mode ou de ces vents révolutionnaires qui se déchaînent sans se faire annoncer. »

IX. — LE CRIME POLITIQUE.

Où commence et où finit le délit politique ? Est-ce la violence qui constitue le délit ? Qui oserait dire que ce que l'on qualifie de crime aujourd'hui ne s'appellera pas héroïsme demain ?

La Révolution française a fait fleurir l'arbre de la liberté sur une mer de sang. Quand les révolutionnaires ont-ils cessé d'être des héros pour devenir des criminels ? Quand les noirs de la Guadeloupe et de la Réunion sont-ils sortis de la voie des revendications justes et légales pour entrer dans la voie du crime, lors de leur émancipation, en 1848 ?

Problèmes obscurs et douloureux ! Un gouvernement n'est

en somme qu'une convention adoptée et admise, en apparence du moins, par le plus grand nombre. Mais quand cette forme de gouvernement sera usée et ne répondra plus aux besoins de la société qu'elle régit, à ses efforts constants vers le progrès, comment le changement pourra-t-il s'opérer? Ou bien par des transformations lentes et continues ou bien par un cataclysme.

A ce propos Lombroso distingue les révolutions qui ont un développement lent, préparé, nécessaire, tout au plus accéléré par quelque génie ou quelque fou, et les révoltes qui ne sont qu'une incubation précipitée et artificielle à une température excessive, une explosion d'embryons voués pour cela à une mort certaine.

Distinction subtile. La Russie est-elle actuellement en révolution ou en révolte? Qui sont les criminels? Sont-ce les terroristes qui lancent une bombe en faisant le sacrifice de leur vie ou bien les hommes du gouvernement qui restent impavides devant ces attentats? Dans tous les cas les uns et les autres savent vivre et mourir en beauté. Pour sauvegarder l'ordre et les lois de leur temps qui étaient des dogmes, Galilée, à genoux, un cierge à la main, doit faire amende honorable dans la cathédrale de Pise, Giordano Bruno et Étienne Dolet périssent sur le bûcher.

Toujours d'après Lombroso, les révolutions seraient des phénomènes physiologiques et les révoltes des phénomènes pathologiques. Les révolutions ne constitueraient jamais un délit, parce que l'opinion publique les sanctionne et leur donne son appui; tandis que les révoltes sont toujours l'équivalent d'un délit, car elles représentent l'exagération des rébellions ordinaires. Ce qui revient à dire que l'homme et la société humaine sont instinctivement conservateurs. Si les aspirations vers le progrès se manifestent par des moyens trop brusques et trop violents, ce ne sont plus des actes physiologiques, et, bien qu'ils constituent quelquefois une nécessité pour une minorité opprimée, ils n'en sont pas moins, au point de vue juridique, des faits anti-sociaux et par conséquent des crimes.

La première conséquence qui découle de cette théorie, c'est

que les criminels politiques sont, comme les criminels ordinaires, des anormaux.

Lombroso et Laschi ont tenté avec cette idée d'établir un type criminel politique, type plus illusoire encore que celui présenté par le professeur italien dans « *L'uomo delinquente* ».

Pour Lombroso et Laschi, outre les influences climatériques, orographiques, sociales, l'esprit conservateur instinctif, ce qu'ils appellent le misonéisme, est surtout modifié par la race. Ainsi les races dolichocéphales, c'est-à-dire à têtes allongées, sont bien plus révolutionnaires que les races brachycéphales, c'est-à-dire à têtes carrées. De sorte que, quand vous voyez passer dans la rue un monsieur à tête carrée, vous le reconnaissez sans hésitation pour un conservateur; s'il a au contraire le crâne allongé, vous allez tout de suite le dénoncer à la police comme un conspirateur et un révolutionnaire. Si un autocrate ou un dictateur allait se baser sur ce système pour établir ses listes de proscription! Il lui suffirait de mesurer le crâne de ses sujets pour découvrir tous les suspects.

Cependant, comment Lombroso, avec ce système, peut-il expliquer que des peuples peu civilisés, comme les Égyptiens, les nègres, les Sardes, peuples conservateurs et ennemis des révolutions s'il en fut, soient fortement dolichocéphales, tandis que les auvergnats, des républicains enragés, soient les plus brachycéphales des Français?

Laschi soutient en outre qu'il y a des rapports entre le génie et les manifestations de l'évolution politique, que génie et évolution sont équivalents. Athènes, Florence, Paris, Genève n'ont jamais eu autant de génies qu'au temps de leurs manifestations politiques. D'où cette conclusion : la génialité va de pair avec la tendance républicaine. Malheureusement cette théorie ne s'appuie sur aucune donnée sérieuse et précise. Ce qu'on a pu constater d'une façon certaine, c'est que la plupart des criminels politiques qu'on a pu observer dans ces derniers temps, étaient des individus inférieurs au point de vue de l'intelligence, des êtres très fanatiques, prodigieusement vaniteux et éminemment suggestibles, c'est-à-dire très faciles à influencer et à entraîner.

En somme, il n'y a pas de type aussi bien physique et morphologique que psychique du criminel politique.

Il n'y a pas l'homme criminel, mais des hommes criminels. En effet, de grands troubles politiques peuvent être déterminés aussi bien par un génie, comme Jésus-Christ, Mahomet ou Étienne Marcel, que par un mattoïde, c'est-à-dire un fou de génie, comme Cola Rienzi, ou même par un homme sans génie, mais fourbe et criminel, comme Catilina ou, tout près de nous, Donato Corsi.

Il est encore une importante distinction à faire : il ne faudrait pas confondre crime et malhonnêteté politique.

L'honnêteté politique n'existe pas ou constitue un phénomène rare. Il semble que le pouvoir grise et tue le sens moral. Nos anciens souverains ne connurent qu'une chose bien souvent : la satisfaction de leurs passions. Ils donnaient libre carrière à leurs instincts bons ou mauvais, prenaient les femmes de leurs ministres ou de leurs courtisans, violaient les filles de leurs serviteurs, quand ils ne faisaient pas pis et n'ensanglantaient pas le pays par des guerres inutiles. N'avoir plus à se contenir, à vaincre ses désirs, à résister à ses passions, fait subir aux facultés mentales une profonde et lente désorganisation. La conscience se tait et les vices qui dorment au fond du cœur de tout homme se réveillent et remontent à la surface. Depuis le roi David prenant la femme de son meilleur lieutenant jusqu'à François I^{er} prenant celle de son meilleur ami, c'est toujours le même éblouissement de la conscience par l'instinct.

Sous notre nouveau régime libertaire, nos maîtres ne sont guère plus réservés. Ils ne tuent plus, ne violent plus, mais ils volent. Je ne parle pas, bien entendu, de ceux d'hier ni de ceux d'aujourd'hui, encore moins de ceux de demain ; je parle en général.

Après les platitudes et les canailleries indispensables pour monter au pouvoir, ils y arrivent les mains vides et en sortent les poches pleines. Ils renouvellent tous les jours et chacun pour eux le miracle de la multiplication non des pains, mais de la galette. Les électeurs s'en aperçoivent bien un peu et de temps en temps ils les prennent faisant les poches. Combien

de réputations ont sombré dans l'affaire du canal de Panama ! Mais, si les électeurs crient quelquefois quand on les écorche trop fort, la plupart du temps ils ferment les yeux. S'il fallait servir sa cuisinière chaque fois qu'on s'aperçoit qu'elle fait danser l'anse du panier, on ne pourrait plus se faire servir.

Et puis à quoi bon changer de maître s'il dirige convenablement la barque gouvernementale ? Un autre lui ressemblerait. S'il voulait rester honnête, cela finirait par agacer la sénilité de Rochefort et la presse le ferait lapider par la foule.

« Le parlementarisme, qui a été appelé avec raison la plus grande des superstitions modernes, fait perdre de vue aux députés les hautes visées de l'État, en les poussant à couvrir de l'irresponsabilité, même devant le délit, quelques élus qui deviennent pour cela des criminels par occasion, s'ils ne le sont pas déjà par la naissance. De nos jours, le roi vient assurément en seconde ligne, mais les 700 pseudo-rois qui nous gouvernent sont d'autant plus violents et dangereux qu'ils sont cachés, et font entrer l'injustice par tous les pores de la nation, jusque dans les vallées les plus reculées qui ont le malheur de posséder un représentant. Nous avons lutté pendant des siècles pour abolir les privilèges des prêtres, des guerriers et des rois, et maintenant nous maintiendrions, sous l'étrange prétexte d'une prétendue liberté, des privilèges extraordinaires, tel que celui de commettre des crimes de droit commun, à plus de 700 rois ! (1) » Comment, en effet, qualifier l'acte des députés français prenant chacun six mille francs annuels dans le trésor qu'ils ont mission de garder et de gérer ? Abus de confiance ou escroquerie ! Mais ce qui est certain, c'est qu'un tel délit commis par un citoyen quelconque tombe sous le coup des lois.

Aussi bien tous ces politiciens, bons et mauvais, grands et petits, pleutres et génies, ne sont que des amoraux et encore des amoraux occasionnels. Ce ne sont pas des criminels politiques. Or ces derniers seuls ont des points de ressemblance

(1) LOMBROSO. *Le crime. Causes et remèdes.*

avec les criminels ordinaires, comme ceux-ci touchent de près aux aliénés. Ce sont trois anneaux d'une même chaîne, et leur trait d'union c'est la dégénérescence. Les criminels politiques, plus encore que les autres, sont des détraqués, des déséquilibrés, et même quelquefois des débiles, des faibles d'esprit. Étudiez la vie d'un criminel, étudiez la vie d'un révolutionnaire, vous n'y trouverez que contradictions, incohérences, extravagances.

Au point de vue physique aussi, les criminels politiques présentent des caractères particuliers. J'ai examiné un grand nombre de portraits de régicides et de révolutionnaires; j'ai retrouvé certaines anomalies morphologiques avec une fréquence remarquable : saillie exagérée des arcades orbitaires et des pommettes, prognathisme, caractère viril de la physiologie chez les femmes, tous caractères déjà signalés par Lacassagne et Lombroso comme propres aux criminels, et j'ajouterai aux aliénés.

Les arcades orbitaires sont très avancées et les pommettes très saillantes chez Ravallac qui assassina Henri IV à coups de couteau le 14 mai 1610, chez Balthazar Gérard qui tira un coup de pistolet sur Guillaume de Nassau le 10 juillet 1854, et surtout, mais d'une façon absolument remarquable, chez Giuseppe Fieschi qui, le 28 juillet 1835, lança la machine infernale contre Louis-Philippe, et chez Jean Passanante, ce cuisinier italien atteint de mysticisme politique qui voulut poignarder le roi Humbert le 17 novembre 1879.

Le prognathisme est très prononcé chez le moine Jacobin Jacques Clément qui, le 10 août 1589, assassina Henri III d'un coup de couteau, chez Alibaud qui fit une tentative d'assassinat contre Louis-Philippe, le 5 juin 1836, et surtout chez le prêtre espagnol Galeote Catilla qui, le 18 avril 1886, tua l'évêque de Madrid d'un coup de revolver.

Cécile Renault et Charlotte Corday avaient une physiologie remarquablement virile. Nombre de femmes nihilistes ou terroristes russes présentent cette même anomalie. Tous les journalistes qui dernièrement ont décrit les massacres de Russie, Ludovic Naudeau en particulier, ont noté cette particularité.

X. — LA PROSTITUTION ÉQUIVALENT DU CRIME.

La prostitution est quelquefois un dérivatif du crime. Qu'un homme peu intelligent, sans initiative et sans énergie, se trouve un jour dans la rue sans travail, sans argent, sans gîte et sans pain, il volera presque fatalement et le lendemain se réveillera en prison. Mettez à sa place une femme d'un niveau intellectuel égal ou même inférieur, mais encore jeune, elle n'aura qu'à descendre dans la rue : une heure après elle aura un louis dans sa poche et le lendemain elle sera peut-être habillée d'une robe de soie. Mais si la prostitution peut devenir un préservatif ou un dérivatif du crime, c'est aussi, comme le fait remarquer H. Ferester (1), « un agent criminogène puissant et les prostituées sont des sujets criminalisables par excellence ». Criminels et prostituées sont, en effet, et à quelques exceptions près, des affaiblis intellectuellement.

La prostitution est un fait monstrueux et incompréhensible. « La logique, dit Pauline Tarnowsky, se refuse à admettre qu'un être humain, en possession de ses facultés mentales, sain de corps et d'esprit, puisse se prêter, à toute heure du jour et de la nuit, à l'acte génésique avec le premier venu, souvent pris de vin, grossier, brutal, cynique, et lui témoignant en retour du mépris. En dehors de quelques cas de nymphomanie, trop rares et trop exceptionnels pour que l'on songe à en tenir compte, comment peut-on expliquer l'état physiologique d'une femme exerçant journellement l'acte des dizaines, des quinzaines de fois avec le premier venu, se refusant même la prérogative des femelles du règne animal, qui toutes conservent leur libre arbitre en fait de choix ou de refus du mâle, droit qu'abdiquent nécessairement les filles de maison ? »

De plus, ces prostituées, que l'on pourrait qualifier de professionnelles, ne se rendent pas compte de l'anomalie de leur

(1) *La responsabilité dans les crimes*. Thèse de Paris, 1897.

état ; elles envisagent leur position et leur manière de vivre comme l'exercice d'un métier quelconque et s'y adonnent volontairement comme à une profession toute naturelle. Un certain nombre d'entre elles ont pu quelquefois être arrachées à cet enfer du vice, rendues à la vie normale, pourvues d'un gagne-pain et ramenées dans les sphères du travail régulier. La plupart sont revenues, au bout d'un certain temps, se plonger dans la prostitution qu'on leur avait fait quitter.

Pauline Tarnowsky cite un fait dont elle garantit l'absolue authenticité. Le voici.

En 1880, une jeune fille de dix-huit ans quitte sa province pour chercher du travail à Saint-Petersbourg où elle avait des parents éloignés. Le train subit un retard de plusieurs heures, ce qui fut cause qu'elle ne trouva pas ses amis à la gare. Intimidée de se trouver toute seule dans une grande ville, et ne sachant trop où aller, elle fut accostée et lia connaissance séance tenante avec une dame âgée qui semblait prendre part à sa mésaventure et qui l'emmena chez elle, lui offrant de la prendre comme domestique. C'était la tenancière d'une maison de tolérance, où elle entra d'abord comme servante, mais dont elle ne tarda pas à devenir pensionnaire. Un an environ plus tard, elle accoucha d'un enfant viable que le père voulut garder en rachetant la mère, à laquelle il fit quitter la maison. C'était un homme riche qui mit la mère et l'enfant à l'abri de la misère et engagea la jeune femme à quitter cette vie honteuse. Il fit si bien qu'il la renvoya à sa famille, en province, assurée d'une pension. Au bout de six mois, la jeune personne laisse l'enfant à ses parents, revient à Saint-Petersbourg et rentre dans son ancienne maison, qu'elle habite depuis lors et ne quitte que pour faire de courts voyages dans sa province pour revoir son enfant. « Est-ce le manque d'argent qui vous a obligée à abandonner votre enfant chez vos parents et à revenir à votre ancien genre de vie ? lui demande-t-on. — Abandonner mon enfant ! répond-elle offensée ; je ne l'ai pas abandonné puisque je lui sers la rente du père, et, pas plus tard que l'été dernier, j'ai encore pris un congé pour l'aller voir. Mais, que voulez-vous ? le travail des champs me paraît trop pénible, et puis ici la maîtresse est

une si brave femme que je me plais chez elle. D'ailleurs, la vie est ici plus facile que dans notre village. »

J'ai observé un fait semblable dans un petit village de la Champagne.

Un jour, un fermier fit venir une fille d'un village voisin pour lui servir de servante. Il n'y avait pas huit jours qu'elle était chez lui, que le soir ce fut un véritable défilé des mâles de tous les environs : ils défonçaient les haies, sautaient par-dessus les murs, forçaient les verrous pour étreindre, dans une écurie ou dans une grange, cette femelle qui se livrait pour quelques sous et même pour rien. Le fermier se plaignit d'abord au maire, qui réprimanda vivement la servante, puis à son père qui vint exprès de son pays pour lui flanquer une râclée exemplaire. Rien n'y fit. Le soir même, en s'en allant, son père la rencontra culbutée au coin d'un pré, les jambes en l'air. Le fermier dut la renvoyer. Elle se plaça, toujours comme fille de ferme, dans un autre village : au bout de huit jours, elle avait soufflé un vent de rut et mis toute la population en émoi. On dut encore la chasser. Au lieu de retourner chez son père, qui l'aurait certainement accueillie, après lui avoir administré une rude correction, elle prit tranquillement le chemin de la ville et vint se présenter au lupanar de Troyes, où on l'accueillit et où elle resta, s'y trouvant très heureuse.

Certes, je n'ignore pas que les causes de la prostitution sont multiples et complexes. Cependant les faits comme ceux que je viens de citer ne sont pas absolument rares, et il y a lieu d'en tenir compte ; à côté des causes sociales, il faut bien admettre des causes individuelles, des causes en quelque sorte somatiques.

Et cela nous amène à nous poser cette question : s'il y a des gens fatalement et irrévocablement voués à la folie ou au crime, n'y aurait-il pas des filles fatalement vouées à la prostitution ? La prostituée ne serait-elle pas dans bien des cas une anormale, une héréditaire, une dégénérée, une détraquée ?

Pour répondre à cette question, un premier problème se pose, et non des moins difficiles à résoudre : l'hérédité des prostituées.

L'alcoolisme des ascendants semble avoir une action prépondérante dans l'étiologie de cette anomalie morale. Sur 150 prostituées observées par Pauline Tarnowsky, 124 avaient des parents ivrognes. J'ai bien souvent aussi interrogé des prostituées, et la majorité m'avouaient l'alcoolisme de leurs ascendants (1).

Parmi les antécédents héréditaires des prostituées, on note souvent encore la tuberculose, les maladies nerveuses et mentales, surtout l'épilepsie.

Krafft-Ebing (2) cite l'exemple d'une prostituée issue d'un père excentrique et déséquilibré et dont les frères étaient aliénés. On a observé des familles dont tous les membres étaient des aliénés, des criminels ou des prostituées.

Minor, de Moscou, a rapporté un fait très curieux : l'histoire tristement célèbre des Jukes. Ada Jukes, née en 1740, voleuse de profession, s'adonnant au vagabondage et à la boisson, a laissé une descendance de 834 individus, sur 709 desquels on possède des renseignements : 106 célibataires, 181 prostituées, 142 mendiants, 64 recueillis dans les asiles pour indigence, et 76 criminels dont 7 meurtriers. Tous ces individus s'adonnèrent à l'ivrognerie. Le nombre d'années que tous les membres de cette famille passèrent en prison équivalait à 116. Ils furent entretenus aux frais de l'État pendant 734 ans. Dans la cinquième génération, presque toutes les femmes étaient des prostituées et tous les hommes des criminels. Pendant 75 ans, l'entretien dans les prisons, les asiles, les secours d'indigence et les divers dommages causés par les membres de cette famille, coûtèrent à l'état cinq millions de marks.

Tous les Parisiens ont entendu parler et probablement vu l'ineestimable même Fromage qui récemment encore figurait dans les quadrilles naturalistes du Moulin-Rouge ou du Casino de Paris. Ses trois sœurs faisaient la noce comme elle et l'une d'elles s'était acquis une certaine célébrité sur les

(1) Voir ÉMILE LAURENT. *Prostitution et dégénérescence. Annales médico-psychologiques*, 1899.

(2) *Traité de psychiatrie*. Traduction ÉMILE LAURENT.

ultimes hauteurs de Montmartre où elle était connue sous le nom de Môme Camembert.

Un marchand de volailles du boulevard Montparnasse eut trois filles, qui toutes trois versèrent de très bonne heure dans la prostitution. Elles furent pendant longtemps les étoiles de l'Élysée-Montmartre. A onze heures on les promenait à travers le bal sur des chaises portées par les employés de l'établissement, comme des idoles. L'aînée surtout, Macarona, avait inventé une danse du ventre inouïe, inénarrable. Vêtue, sous ses jupes, d'un pantalon de tulle noir, un pantalon qui n'en était plus un tant il était transparent, elle se livrait aux plus lascives cabrioles, aux déhanchements les plus canailles et les plus obscènes. On venait la voir de loin : des vieillards qui ressemblaient à des sénateurs et qui, ahuris, bavaient sur le plastron de leur chemise; des jeunes gens qui s'échappaient ensuite, l'œil égaré, en quête de coins sombres. Ses deux sœurs, la môme Cri-Cri et la Tonkinoise, dansaient à ses côtés, aussi crapuleuses et aussi lascives.

Si la prostituée est une héréditaire dégénérée, on devra retrouver chez elle les tares physiques et psychiques, les stigmates qui dénotent l'état de dégénérescence.

C. Andronico, de Messine, a examiné soigneusement 280 filles soumises, et il a constaté les anomalies suivantes : 20 cas de nez camus, 35 cas d'oreilles en anses, 10 cas d'implantation vicieuse des dents, 3 cas de strabisme convergent, 4 cas d'asymétrie du visage, 7 cas de prognathisme, 35 cas de front fuyant. Pauline Tarnowsky a trouvé sur les 150 prostituées qu'elle a observées, les anomalies suivantes : 62 cas de malformation de la tête (plagiocéphalie ou crâne oblique, oxycéphalie ou tête en pain de sucre, platycéphalie ou crâne à vertex aplati, sténocéphalie ou tête étroite, comprimée aux tempes), 62 cas de protubérance occipitale, 18 cas de front très fuyant, 15 cas de front hydrocéphalique, 64 cas d'anomalies diverses de la figure (principalement l'asymétrie et le prognathisme), 38 cas de voûte palatine ogivale, 14 cas de division congénitale du palais, 62 cas d'implantation vicieuse des dents, 19 cas de dents d'Hutchinson et de Parrot, 10 cas d'absence des incisives latérales, 16 cas d'oreilles mal

ourlées, 47 cas d'oreilles défectueuses ou mal faites, 8 cas d'anomalies des extrémités, 2 cas d'asphyxie locale des extrémités. Sur ces 150 prostituées, 124 présentaient plusieurs anomalies à la fois, soit plus de 82 p. 100.

Des femmes honnêtes, paysannes illettrées et femmes instruites, furent examinées à titre de comparaison. La différence fut énorme. Ainsi, pour les femmes instruites, on n'a trouvé que 2 p. 100 d'anomalies physiques, et chez les paysannes illettrées 14 p. 100. Lombroso et Ferrero (1) ont également noté cette grande fréquence des anomalies chez les prostituées. Pauline Tarnowsky en conclut : « Une différence aussi frappante entre les prostituées et les femmes honnêtes ne saurait être l'effet du hasard. Nous croyons qu'une abondance aussi notable de stigmates de dégénérescence chez les prostituées trouve sa raison d'être, du moins en grande partie, dans l'anamnèse de leurs ascendants, qui présentent beaucoup de données prédisposantes à la tare héréditaire, ainsi qu'à des arrêts de développement ».

Comme preuve de la dégénérescence des prostituées, Pauline Tarnowsky invoque encore leur stérilité si fréquente, à tel point que Parent-Duchâtelet, sur 1.000 prostituées parisiennes, n'observait chaque année qu'un seul accouchement. Cette stérilité serait due à l'insuffisance de la force procréatrice, qui fait défaut chez les êtres dégénérés ou abâtardis et amène l'extinction de la race. Ce fait ne me paraît pas démontré. Il faut tenir compte d'autres facteurs de stérilité très importants : la syphilis et l'alcoolisme, si fréquents chez les prostituées ; les affections vaginales et utérines, non moins fréquentes, les excès de coït, l'excitation anormale des organes génitaux qui sont en quelque sorte flétris et tannés par un long usage. Et puis, ce n'est que lorsqu'elles ont payé un tribut aux lois qui régissent la reproduction qu'elles deviennent définitivement stériles, car beaucoup ont eu, au début de leur existence génitale, un ou plusieurs enfants. Enfin, il est bon d'ajouter que toutes les prostituées connaissent mieux que personne les procédés méca-

(1) *La femme criminelle et prostituée.*

niques de nature à empêcher la conception et qu'elles ont toutes pratiqué, dans les débuts de leur carrière, la stérilité volontaire.

Au point de vue psycho-biologique, les prostituées présentent encore certains traits typiques qui leur sont communs et leur donnent une physionomie morale qui les distingue des autres femmes qui ne font pas métier de débauche. On connaît leur légèreté d'esprit, leur mobilité de caractère. Il est presque impossible de leur faire suivre un raisonnement, tant leur esprit est distrait et vagabonde à la légère. De là, une insouciance complète, une folle imprévoyance du lendemain, un besoin incessant de mouvement et d'agitation, une invraisemblable loquacité qui les transforme en moulins à paroles, une paresse qui les rend inaptes à toute espèce de travail : quelques-unes lisent des romans sentimentaux ; la majorité n'aime que la danse et le jeu. Elles passent leurs journées à faire d'interminables parties de cartes. Dans les lupanars où elles ne sont pas tenues à des soins de propreté méticuleux, elles ne tardent pas à négliger leur propre corps et à croupir dans une saleté repoussante.

Gourmandes, menteuses, coléreuses, prêtes à se crêper le chignon pour le motif le plus futile, elles s'entr'aident cependant et se secourent dans leurs peines et leurs malheurs ; celles qui ont des enfants sont généralement de bonnes mères et font leur possible pour bien les élever. D'un sentimentalisme grossier, elles se laissent aisément duper par les hommes qui les cajolent et leur font des promesses d'amour et de mariage. Soit par coquetterie, soit plus vraisemblablement par esprit d'entraînement et par imitation, elles se laissent assez facilement tatouer. « Si la femme est jeune, dit Parent-Duchâtelet, ce sont presque toujours des noms d'hommes ; si elle est d'un certain âge, ce sont le plus ordinairement des noms de femmes. Dans ces derniers cas, ces noms sont toujours tracés dans l'espace qui sépare le pubis du nombril, ce qui ne se voit jamais pour les noms d'hommes. Ces inscriptions servent à montrer avec quelle facilité ces femmes changent d'amants et combien sont mensongères ces protestations d'attachement : *à la vie, à la mort*. J'en ai vu plus de trente

sur le buste d'une femme, dans l'infirmierie de la Fosse, sans compter celles qu'elle pouvait avoir sur d'autres parties du corps ; et ce qu'il faut surtout remarquer dans ces inscriptions, c'est qu'elles ne contiennent rien de contraire à l'honnêteté et à la décence (1). » Cette remarque de Parent-Duchâtel n'est qu'imparfaitement exacte et elle ne saurait s'appliquer qu'aux prostituées de la dernière catégorie. Il est rare qu'une fille arrivée à un certain âge, consente à se laisser tatouer, car elle se rend vite compte du préjudice que cela lui causera dans l'exercice de son métier. A moins d'être très belles, les filles tatouées se voient fermer les portes des maisons de premier et même de second ordre. Quand on les accepte, elles sont obligées de cacher leur tatouage sous un maquillage à la poudre de riz ou sous un ruban. Aussi, c'est quand elles étaient toutes jeunes, quand elles débutaient dans le vice, qu'elles se sont laissé entraîner et qu'elles ont commis ce qu'elles reconnaissent être une bêtise.

Tel est, grossièrement ébauché, l'état psychique des prostituées. Si l'on veut étudier la question de plus près, il devient indispensable d'établir des distinctions. Pauline Tarnowsky divise les prostituées en deux grandes catégories principales : celles chez qui il y a affaiblissement de l'intelligence, et celles chez qui il existe une anomalie psychique liée à une constitution névropathique.

Les débiles, les faibles d'esprit se rencontrent par centaines dans le monde de la prostitution, avec des degrés divers, bien entendu. Pauline Tarnowsky les divise en deux groupes : les obtuses et les insouciantes.

Les obtuses sont douées d'une insensibilité plus ou moins grande à la douleur, et d'une indifférence notoire pour tout ce qui les entoure. Elles sont lourdes, nonchalantes et ne s'intéressent à rien. Ce qui les caractérise le plus souvent, c'est une grande taille, de gros membres mal charpentés, une peau pâle ou jaunâtre, un certain embonpoint, une démarche traînante, des mouvements lents, une propension marquée au sommeil. « L'apathie, la nonchalance, la paresse, le désir

(1) Voir, à ce propos : LE BLOND et LUCAS. *Tatouages des prostituées.*

d'éviter le changement de la position prise par le corps sont caractéristiques chez ces êtres incomplets. Elles ont horreur du travail et du moindre exercice, au point de négliger les éléments de la propreté et de la toilette. Sous ce rapport, elles sont d'une incurie étonnante : ne rien faire, ne pas penser, et se vautrer dans l'immobilité, est l'état normal de cette catégorie de prostituées ; boire, manger et dormir est leur unique plaisir. Elles parlent avec nonchalance, comme à regret. La filiation des idées est lente chez elles ; on serait tenté de croire que la paresse les retient de penser et les empêche d'articuler les mots pour parler. Le cercle de leurs idées est extrêmement restreint. Leurs notions du bien et du mal ne sont pas très précises. Leur entendement obtus et leur peu de sensibilité physique et morale sont cause qu'elles préfèrent leur état de prostituée à tout autre, le trouvant plus facile, plus tranquille et plus satisfaisant à leur goût que n'importe quel autre. Dans leur première jeunesse, elles ne succombent que par entraînement ; la plupart du temps, elles se laissent prendre plutôt par surprise, deviennent prostituées parce que l'occasion s'en présente et y restent par inertie. Pour ce qui est de l'exercice de leurs fonctions, elles se distinguent par une complète indifférence et de la froideur dans les rapports sexuels. Elles ne cherchent ni ne désirent aucun changement, aucune amélioration de leur sort. Tout leur est plus ou moins égal. Cette indifférence et cette impassibilité qui les caractérisent, augmentent encore à un notable degré, grâce aux libations copieuses et journalières qu'elles font, ce qui les maintient dans un état d'ébriété chronique (1). »

De ce portrait de la prostituée inintelligente et obtuse, tracé par Pauline Tarnowsky, on pourrait, avec assez de raison, rapprocher la prostituée arabe qui présente une physionomie particulière (2).

Ce qui caractérise tout d'abord la prostituée arabe, c'est sa

(1) Voir, à ce propos : ÉMILE LAURENT. *L'amour morbide*.

(2) Voir, à ce propos : ÉMILE LAURENT. *La prostituée arabe*. *Archives de l'Anthropologie criminelle*. — *La prostitution dans l'Inde*, id. — *La femme birmane*, id. — *Les nuits de Bangkok*, id.

passivité complète qui tient sans doute au fatalisme de la race. Elle fait son métier de marchande d'amour sans honte, sans regret comme sans espérance, ne croyant pas sans doute qu'elle puisse jamais faire autre chose. Elle est prostituée parce qu'elle devait être prostituée. Dieu l'a voulu ! De l'amour, elle ignore toutes les joies, physiques et charnelles. Elle en vend sans même en soupçonner la nature, étonnée peut-être qu'une femme puisse aimer un homme. Elle est à tous et à personne, indifférente et froide toujours.

La prostituée arabe ne fait pas la noce. Elle ne boit pas, elle a horreur du tapage. On dirait une prêtresse qui exerce un sacerdoce, tant elle est grave et sérieuse. Elle semble se rappeler qu'autrefois les hétaires étaient attachées aux temples et avaient les places d'honneur dans les cérémonies du culte. On pourrait en dire autant de toutes les prostituées d'Orient, hindoues, chinoises, japonaises, etc.

A côté de cette apathique, de cette indifférente, se place, comme je l'ai dit plus haut, une autre débile : l'insouciant. Les insouciantes joignent à la débilité de l'intelligence une certaine propension au rire, à la gaieté, témoignent d'une imprévoyance étonnante pour les choses de la vie et se distinguent surtout par la mobilité et l'inconstance de leur humeur. Ce sont elles que, dans le langage courant, on appelle des têtes de linottes. Ce qui les caractérise surtout, c'est l'impossibilité de fixer leur attention et l'affaiblissement des facultés volontaires et des centres modérateurs des réflexes.

Passons à la catégorie des prostituées à constitution névropathique, qu'on peut diviser en deux groupes principaux : les hystériques et les impudiques.

Les hystériques se font souvent prostituées par par dilettantisme. D'une précocité sensuelle remarquable, elles ont des amants presque dès l'enfance. Puis, entraînées par le besoin de plaire, d'être aimées, elles se laissent aller à la prostitution. Tantôt tendres et sentimentales, tantôt tapageuses et bruyantes, tantôt cupides et menteuses, elles sont presque toutes dépourvues de sens moral.

L'impudique est une folle, et une folle morale. Lombroso

et Ferrero (1) font remarquer que comme tout l'effort de l'évolution morale s'est concentré, chez la femme, pour créer et renforcer le sentiment de la pudeur, sa plus grande dégénérescence morale, sa « moral insanity » doit avoir pour effet la perte de ce sentiment, de même que chez l'homme elle provoque la perte des sentiments que la civilisation inculque le plus fortement, comme, par exemple, le respect de la vie humaine. En effet, la facilité de ces femmes à accepter avec indifférence et parfois avec une préférence marquée une profession qui ne leur attire que le mépris de la société, se relie à l'absence de pudeur et à la folie morale, dont elle est presque le couronnement. C'est là aussi ce qui explique la contradiction apparente entre la profession de prostituée et la frigidité sexuelle. « La froideur sexuelle, disent Lombroso et Ferrero, est même pour elles un avantage, une adaptation darwinienne ; car, pour une femme trop facilement excitable, la vie de prostituée serait trop fatigante ; pour elles, au contraire, l'acte génésique étant un acte insignifiant, tant moralement que physiquement, elles l'accomplissent facilement par ce qu'il est lucratif. Et le fait même que l'origine de la prostitution se trouve dans la folie morale et non dans la luxure, nous explique aussi sa précocité et nous prouve qu'elle est seulement un aspect de cette précocité générale pour le mal des fous moraux, qui montrent dès l'enfance une tendance morbide à faire tout ce qui est défendu. »

Il s'agit d'un égarement bien plus moral que sexuel. On en trouve encore la preuve dans ce fait que l'on rencontre parfois une précoce prostitution morale accompagnée de la plus scrupuleuse virginité. En effet, Pauline Tarnowsky a noté que ce n'est pas toujours dans les rapports sexuels ni dans le langage que se traduit leur cynisme. Beaucoup d'entre elles subissent une véritable souffrance, rougissent et se couvrent des mains la figure à la visite médicale. La plupart sont polies et apportent même une certaine retenue dans les rapports journaliers de l'hôpital. Leur cynisme consiste exclusivement dans l'absence de toute notion morale. Égoïstes, gour-

(1) *Loc. cit.*

mandes, voleuses, menteuses, elles n'ont même pas ce sentiment inhérent à toute femme et que l'on retrouve chez les autres prostituées : l'amour maternel.

Voici un fait très curieux emprunté à Lombroso et Ferrero.

R..., issue de famille noble et riche, mais très dégénérée (mère folle, père excentrique) montra une précoce tendance pour le vice ; elle essaya de fuir, à quatorze ans, avec un amant ; un peu après, elle s'échappa réellement de sa maison avec un autre amant, qui devint ensuite son mari. Peu de mois après son mariage, elle prit d'autres amants, les changeant avec une extrême facilité et quelquefois en ayant deux à la fois. Cependant sa sensibilité sexuelle est très obtuse et ses amants n'arrivent à lui procurer du plaisir qu'au prix d'extrêmes fatigues ; il semble, au contraire, qu'elle éprouve du plaisir à les masturber avec la main ou avec la bouche, car alors, comme elle le dit elle-même, elle sent mieux l'homme ; ce plaisir semble même s'aiguiser quand elle fait cela dans un lieu où elle peut facilement être surprise, dans une loge de théâtre, en voiture, à la promenade, derrière une tenture. Le sentiment maternel est chez elle très faible et intermittent : un jour elle est pleine de tendresse et d'empressement pour ses enfants, un autre jour elle commet des actes obscènes sous leurs yeux. Étrangement contradictoire, elle a de sincères expansions de repentir, auxquelles succèdent de cyniques rechutes dans le mal, et cela à la distance de quelques heures et même parfois de quelques minutes. Ainsi, un jour qu'elle était au lit, à la suite d'un avortement, un de ses amants étant allé la voir, elle commença par lui avouer que la crise qu'elle avait passée l'avait attendrie et apaisée, qu'elle voulait changer de vie ; en attendant elle cherchait à le masturber ; peu d'instant après, un autre amant étant venu, elle le masturba aussi. Méchante au fond, elle cherchait à exciter ses amants les uns contre les autres quand ils se rencontraient dans sa maison ; grande lectrice de romans, elle prenait souvent des poses romantiques et sentimentales qu'elle interrompait par un éclat de cynisme brutal, comme lorsqu'elle coupait court à une scène de rupture avec un de ses amants en lui disant : « Viens quand tu voudras, comme tu irais chez une

prostituée ». Impudente et impulsive, elle faisait des scènes à ses amants publiquement, dans la rue, sans se préoccuper du scandale. Menteuse dans toutes les occasions, sans s'en apercevoir, sans motif, au point de ne savoir conter la même chose deux fois de la même manière, modifiant continuellement les faits sans aucun intérêt personnel ni indirect.

Ces statistiques et ces faits montrent que si les causes de la prostitution sont multiples (mauvaise éducation, contagion de l'exemple, entraînement, manque de travail, paresse, besoin de luxe, etc.), il existe des femmes qui vont à la prostitution instinctivement, fatalement, comme les fous moraux vont au mal et au vice. Aussi, comme je le disais au début de ce paragraphe, la prostitution peut être considérée comme un dérivatif et plus souvent un équivalent du crime. Si ces femmes ne devenaient pas des prostituées, elles deviendraient presque sûrement des criminelles.

CHAPITRE VII

RESPONSABILITÉ ET PÉNALITÉ

I. — LÉGITIMITÉ DE LA RÉPRESSION.

« Cette large soif de justice que portent dans leur conscience les meilleurs d'entre nous, dit Ch. Letourneau (1), et d'où résultent tant d'indignations, tant d'aspirations ; ce sentiment si fort que le vieux mot de justice suffit à nous émouvoir, tout cela n'est que l'écho amorti et incarné des innombrables torts subis par les ancêtres, et l'idéalisation, le lent épanouissement du primitif instinct de vengeance. » Cela est vrai dans une large mesure. De nos jours la société ne se venge plus, elle se défend et pour se défendre elle châtie ; et notre conscience approuve sans restriction le châtement qui la satisfait. M. Moeterlinck (2) se demande si la justice est le produit le plus pur de notre raison et si on y trouve un grand nombre de ces forces sentimentales qui ont si fréquemment raison contre la raison même et qui ne sont au fond qu'une sorte de raison inconsciente et plus vaste à laquelle la raison consciente apporte presque toujours une approbation étonnée quand elle arrive aux lieux d'où ces bons sentiments voyaient depuis longtemps ce qu'elle ne voyait pas encore. Je crois

(1) *Évolution de la morale.*

(2) *Le mystère de la justice. Revue de Paris, 1900.*

qu'il n'est pas nécessaire de chercher si loin : elle répond au besoin impérieux de défense et de conservation de l'humanité.

Mais pour que la justice soit la justice, pour qu'elle réponde à son véritable idéal, il faut qu'elle frappe justement et à propos, et seulement quand cela est nécessaire. Il faut aussi que celui qu'elle frappe soit responsable. Or où commence et où finit la responsabilité ?

« L'homme s'agite et Dieu le mène », disent les partisans de la doctrine de la grâce et de la prédestination, répétant après les fatalistes païens que l'homme ne saurait être puni parce qu'il est incapable de résister à ses penchants. « Que Titus soit les délices du genre humain, dit de Frayssinous, que Caligula en soit l'effroi, ce sont deux anneaux également nécessaires de la chaîne des êtres ; l'un est d'or et l'autre de fer, voilà tout ; la différence de leur conduite ne dépend pas plus d'eux que la différence des métaux ne dépend de leur volonté. » Fallacieuse doctrine à laquelle on serait tenté de croire quand on voit les criminels naissant avec des instincts pervers, fruits d'une malheureuse hérédité, avec une volonté faible et défaillante, facilement vaincue par les impulsions, avec une sensibilité affective morte ou éteinte. Il n'y aurait plus qu'à déclarer tous les criminels irresponsables et en conséquence proclamer l'inutilité des châtimens et des peines. Une pareille conclusion aurait les plus graves conséquences au point de vue social. Ce serait la ruine de toute idée de justice et d'équité : la pratique du bien n'aurait plus aucun mérite ni aucune valeur.

Heureusement cette conception de la responsabilité ou mieux de l'irresponsabilité universelle ne tient pas debout au point de vue sociologique. « Nous naissons, dit Dubuisson (1), avec un corps dont les proportions et la vigueur varient suivant les individus et constitué d'une certaine façon. Mais nous savons bien que cette constitution héréditaire n'est pas absolument immuable, et l'expérience nous a appris ce que

(1) *Théorie de la responsabilité. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1888.

peut une éducation physique bien dirigée pour corriger, développer, assainir des organes nés défectueux. Eh bien ! il en est de même du cerveau. Il est même plus aisé de modifier le cerveau que de modifier le corps, parce que le cerveau est le plus compliqué de tous nos organes et que notre puissance de modification est en toutes choses en raison de l'objet à modifier. La multiplicité même des fonctions cérébrales ouvre la porte à plus d'agents modificateurs qu'aucun autre organe de l'économie. Nous avons prise sur lui par le sentiment, par l'intelligence, par le caractère. Nous pouvons donc le modifier, l'améliorer. »

Pour être responsable, le criminel n'a pas besoin de sentir le mal, il suffit qu'il soit assez intelligent pour faire la distinction entre ce que permettent et défendent les lois de son pays. Est-ce que le chien qu'on fouille pour avoir volé un gigot, a l'idée de la propriété ? Et cependant qui oserait nier l'influence salutaire et préservatrice des coups de fouet chez le chien gourmand ?

Ce sera précisément cette crainte du châtement qui viendra tenir en échec les mauvais instincts et les mauvais penchants de l'homme criminel. C'est la pénalité qui, comme le fait bien remarquer Dubuisson, « vient au secours du misérable. La cupidité, la sexualité, l'instinct destructeur veulent être satisfaits, mais l'intelligence montre à l'homme que le résultat de pareilles satisfactions sera de l'atteindre dans son bien, dans sa liberté, dans sa vie, c'est-à-dire dans les instincts mêmes qu'il est prêt à contenter, et il arrive alors, pourvu bien entendu que l'intimidation soit suffisante, que les mauvais penchants, tirés en sens contraire, se font échec à eux-mêmes et sont comme neutralisés... Sans pénalité, c'est-à-dire sans intimidation, le pervers serait sans secours contre sa perversité et ne pourrait qu'obéir à celle-ci. C'est parce qu'il y a des châtements qu'il y a une pénalité ». Aussi, excepté les aliénés délirants et les épileptiques lorsqu'ils obéissent à des impulsions inconscientes, fatales et irrésistibles, tous les criminels sont responsables. Les châtements sont contre eux la meilleure des garanties. Naturellement il y aura des degrés dans la pénalité comme dans la responsabi-

lité, et, suivant que le coupable possédera à un plus haut degré « ce vouloir à deux tranchants qui peut se tourner indifféremment vers le oui ou le non », il encourra une plus grande responsabilité et, par conséquent, une plus grande pénalité.

Il est même des aliénés qui sont susceptibles de distinguer le bien du mal et de s'amender sous l'influence des châtements. Belloc remarque avec raison que toute l'influence des médecins aliénistes sur leurs malades repose précisément sur cette capacité qu'ils conservent de comprendre les conseils ou les reproches qu'on leur adresse (1). « Dès lors qu'un individu cesse de faire, sous l'influence d'un châtement, un acte répréhensible auquel il se sentait porté, ou que, poussé par l'espoir d'une récompense, il exécute une bonne action que sans l'aide de ce stimulant il serait disposé à ne pas faire, il est responsable (2). » Ainsi s'exprime l'aliéniste portugais Julio de Mattos dans un mémoire sur la responsabilité criminelle des aliénés. Et il ajoute que tous les moyens de coercition employés dans les asiles seraient sans efficacité si les malades n'étaient pas capables de les comprendre.

Si l'aliéné lui-même, dont l'intelligence est si souvent dévoyée par les hallucinations, est sensible à l'action du châtement, comment le criminel ne serait-il pas punissable !

On ne saurait trop protester contre cette absurde sensibilité contemporaine qui met les honnêtes et les bons à la merci du fer des assassins et du dol des filous. Notre justice ressemble à Notre-Dame-de-la-larme-à-l'œil, toujours prête à s'attendrir non sur la victime mais sur son meurtrier. « La loi d'élection naturelle appliquée à l'humanité, écrit Clémence Royer (3), fait voir avec surprise, avec douleur, combien jusqu'ici ont été fausses nos lois politiques et civiles, de même que notre morale religieuse. Il suffit d'en faire ressortir ici les moindres vices : c'est l'exagération de cette pitié,

(1) *Annales médico-psychologiques*, 1861.

(2) *Responsabilidade criminal dos alienados. Revista de neurologia e psiquiatria*, 1888.

(3) Préface à la traduction de l'*O: igine des espèces* de DARWIN.

de cette charité, de cette fraternité où notre ère chrétienne a toujours cherché l'idéal de la vertu sociale ; c'est l'exagération du dévouement lui-même, quand il consiste à sacrifier toujours et en tout ce qui est fort à ce qui est faible, les bons aux mauvais, les êtres bien doués d'esprit et de corps aux êtres vicieux et malingres. Que résulte-t-il de cette protection exclusive et inintelligente accordée aux faibles, aux infirmes, aux incurables, aux méchants eux-mêmes, à tous les disgraciés de la nature ? C'est que les maux dont ils sont atteints, tendent à se perpétuer et à se multiplier indéfiniment ; c'est que le mal augmente au lieu de diminuer, et qu'il tend à s'accroître aux dépens du bien. Combien n'existe-t-il pas de ces êtres incapables de vivre par eux-mêmes, qui pèsent de tout leur poids sur des bras valides, et qui, dans la société où ils languissent, à charge à eux-mêmes et aux autres, prennent à eux seuls plus de place au soleil que trois individus bien constitués ! »

La société, en effet, n'a pas seulement à s'occuper de l'individu coupable. Elle a justement à se servir de l'exemple du châtimement pour prévenir le crime chez ceux que leur volonté affaiblie laisse à la fois sollicités par le vice et retenus par la crainte. Il faut que la crainte l'emporte. Il faut donc entretenir la crainte. C'est pour l'avoir affaiblie par l'introduction dans nos règlements, dans nos discussions publiques, dans nos mœurs, dans notre esprit national, d'une sensiblerie émolliente, que nous voyons aujourd'hui grandir l'armée du crime.

II. — LE CHOIX DE LA PEINE.

Quel genre de peines appliquera-t-on et comment les appliquera-t-on ? La question est délicate et il y a lieu de distinguer entre les criminels. Les moyens de répression qu'on emploiera pour museler le criminel-né ne sauraient, en effet, s'appliquer au criminel d'accident et au vagabond.

Je laisse de côté l'infirmes, celui qui par incapacité physique ne peut pas travailler. Évidemment il ne devrait jamais venir

en prison où il n'est pas à sa place. Les mendiants, les vagabonds et certaines catégories d'alcooliques pourraient avoir des quartiers spéciaux dans les prisons. Là, le règlement ferait ce que leur volonté n'a pu faire : il les forcerait à travailler. Au lieu de les abrutir par une discipline de fer qui n'a pas sa raison d'être avec eux, on les habituerait au travail, punissant et soumettant aux privations les plus dures ceux qui s'abandonneraient à leur paresse naturelle. Tout vagabond, tout alcoolique devrait fournir une somme de travail suffisante pour pourvoir à son entretien ; ce qu'il gagnerait en plus lui serait versé et il pourrait en disposer comme il l'entendrait pour son plus grand bien-être. Lorsqu'un individu aurait ainsi donné, à la prison, des preuves de courage et d'amour du travail, il serait rendu à la liberté et un patronage ou toute autre institution similaire se chargerait de lui procurer du travail. Une nouvelle arrestation amènerait un séjour plus prolongé à l'atelier-prison jusqu'à ce qu'enfin il ait encouru un nombre suffisant de condamnations pour être déporté.

Appliquée avec discernement, notre loi de sursis a du bon. Elle permet aux individus qui ne sont pas foncièrement mauvais, de se reprendre et de s'amender. Quant aux crimes de violence, ils méritent peu de pitié. Il n'y a rien à espérer d'un individu qui par la récidive s'est engagé dans cette voie. Il est éminemment dangereux pour la société qui, à la deuxième condamnation, devrait impitoyablement l'éliminer et pour toujours, par la déportation ou la relégation. Au contraire, si elle le conserve dans son sein, il devient un agent de dissolution non moins dangereux.

Il faudrait aussi réprimer plus vigoureusement la criminalité infantile. L'enfant criminel est particulièrement dangereux. Mais, pour être efficace, il faudrait que la répression s'étende aux parents eux-mêmes. Aux États-Unis, onze États ont déjà adopté des lois rendant les parents négligents passibles non seulement de simples dommages-intérêts, mais aussi d'amende ou de prison. Il est certain que beaucoup de délits d'enfants sont dus à la négligence ou à la complicité des parents. Les nouvelles lois américaines frappent ces familles coupables. Dans le Colorado, on applique notre loi

de sursis aux parents reconnus coupables de négligence : ils sont condamnés à une peine conditionnelle qui ne devient exécutoire que si l'enfant commet un nouveau délit. Si un enfant mal surveillé a commis un vol, ses parents sont condamnés à cent francs d'amende, dont dix francs seulement doivent être payés immédiatement ; le solde ne sera réclamé que si l'enfant se rend de nouveau coupable (1).

La prison, sauf pour les faibles d'esprit et de volonté, devrait toujours être cellulaire. Seule la cellule est efficace : elle mate les criminels les plus violents et les plus redoutables.

Néanmoins j'ai vu quelques natures révoltées que la cellule ne suffisait pas à abattre. Le cachot même était impuissant. Et cependant le cachot est un supplice terrible. Passer de longues journées dans une cellule sans lumière, sans feu, presque sans air, où l'on reçoit pour toute nourriture une cruche d'eau et un pain grossier ! Ceux qui se redressent vaincus et menaçants au milieu de ces ténèbres, sont généralement des fous moraux. Pour changer ces brutes, il faudrait tuer les instincts et les passions qui hurlent dans leurs entrailles. Chercher à les séduire par de bonnes paroles, c'est frapper un caillou stérile dont ne jaillira jamais la divine étincelle, c'est leur parler une langue inconnue et qu'ils ne comprendront jamais. On pourra peut-être apprendre à un aveugle à marcher seul ; mais jamais on ne pourra lui donner l'idée des couleurs, lui faire sentir la douceur des aurores, la splendeur des soleils couchants. On pourra peut-être apprendre à un sourd à articuler des sons, mais jamais on ne pourra lui donner la sensation de la mélodie et du rythme. Jamais non plus on ne pourra faire sentir le bien à un fou moral ou à un criminel-né. La nuit pèse sur ces consciences : aucune parole ne saurait y faire la lumière. La douleur physique seule les impressionne. Pour que le châtement physique soit efficace, il faut qu'il les atteigne dans leurs organes physiques. La privation de l'alcool et du tabac sont déjà d'excellents agents de répression. Plus d'un criminel dangereux

(1) Voir E. JULHIET. *Tribunaux spéciaux pour enfants.*

m'a dit : « Je ne me ferai jamais repincer ; j'ai trop souffert d'être privé de tabac. » Je crois cependant qu'il faudrait plus. La bastonnade, par exemple, est un supplice que redoutent les plus audacieux. Après, il ne reste plus que le gibet ou l'échafaud.

III. — LA PEINE DE MORT.

On tue la bête féroce que l'on ne parvient pas à museler. C'est là ce qui légitime la peine de mort. On a proposé de la supprimer. Par quoi la remplacera-t-on ? Il faudra bien trouver une pénalité plus rigoureuse que celle des travaux forcés. On a proposé l'internement perpétuel. Cet internement se décomposerait en deux périodes. Pendant une durée de six années, le condamné serait d'abord soumis à l'enceillement. Il serait ensuite enfermé à vie dans une maison de force spéciale où on l'astreindrait au travail de jour en commun avec les condamnés de la même catégorie et à l'encellulement la nuit. A quoi bon ce raffinement de cruauté qui n'aura que l'avantage de mettre pendant de longues années le condamné à la charge de la société ? La peine de mort est plus humanitaire et plus économique. Un exemple. On exécutait, il y a quelques années, à La Nouvelle, un forçat qui avait cinq ou six assassinats sur la conscience. Avant de monter sur l'échafaud, il s'adressa au bourreau : « Vous venez trop tard, lui dit-il. A quoi bon maintenant ? Il ne fallait pas me grâcier la première fois ; si vous m'aviez raccourci tout de suite, vous m'auriez guéri radicalement de mon vice et je n'aurais plus tué. »

La déportation, si sévère soit-elle, ne remplit pas non plus complètement le but. « Un homme ne peut être absolument privé de la vie sociale que par la mort, dit Garofalo ; transporté sur une plage entièrement déserte, dans les sables du Sahara ou au milieu des glaces polaires, il y périra infailliblement ; s'il y rencontre d'autres êtres humains, il jouira d'une vie sociale, si rudimentaire qu'elle soit. D'ailleurs, puisque le but de l'homme est la vie sociale, à quoi bon lui conserver l'existence physique, s'il ne doit jamais reprendre sa place dans la société ? » Rien de plus juste.

Servin (1) a proposé de remplacer la peine de mort par la castration. La peine de mort, dit-il, supprime un individu dangereux et un reproducteur taré. On pourrait agir moins brutalement et obtenir un meilleur résultat en faisant des criminels des eunuques au lieu de les décapiter. Cruauté inutile et inefficace, à mon avis.

Non, la peine de mort vaut mieux. Quand votre chien que vous aimez devient enragé, vous le tuez, quoique cet acte cruel vous coûte. Mais vous le tuez pour vous mettre à l'abri de ses morsures et lui épargner d'inutiles souffrances. Et puis, tout autour de vous, la nature, sur une immense échelle, en ses hécatombes de faibles et de vaincus, par ses intempéries, ses famines, par la griffe et la dent de ses carnassiers qui lui servent de bourreaux, applique la peine de mort. Tue-les! dit la nature à la société. Tue-les! dit le passé de l'humanité au présent par les cent voix de l'histoire.

Mais si on les tue, qu'on les tue proprement.

Il faut absolument supprimer les scènes scandaleuses qui se produisent à toutes les exécutions. « Le spectacle de la foule grouillant autour de la guillotine, dit A. Bérard (2), est triste et douloureux. C'est le refuge, en une orgie odieusement joyeuse, de tout ce qui, dans la cité où l'exécution s'accomplit, est vicieux, criminel, immonde, les filles publiques, les noceurs, les souteneurs, les viveurs portant le gardénia à la boutonnière et leurs dignes comparses, les pâles voyous portant sur la tête une sale et professionnelle casquette. » Tous les gens sérieux et raisonnables qui ont assisté à une exécution capitale ont été écœurés et leurs protestations sont unanimes.

« Il faut, dit A. Guillot (3), ou bien en revenir aux cérémonies du moyen âge qui ne manquaient pas de grandeur, au cortège du supplice avec les pénitents récitant les prières des morts, au costume rouge du bourreau, à une mise en scène

(1) *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1901.

(2) *La publicité des exécutions capitales. Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1894.

(3) *Les prisons de Paris*.

qui frappait les imaginations populaires, ou bien alors supprimer cette publicité moderne, mesquine, honteuse d'elle-même, qui ne sert qu'à satisfaire les mauvais instincts des foules. »

L'exécution à huis-clos, dans la cour de la prison, en présence d'une douzaine de témoins recrutés de la même manière que les jurés, serait plus digne et plus morale. Et puis il faudrait renoncer au système de la guillotine, à cette mutilation horrible de la personne humaine. Plusieurs fois, aux lueurs troubles d'un pâle matin, j'ai vu s'avancer, pâle et défait, décolleté comme une danseuse, ligoté et ficelé, le condamné s'en allant recevoir le baiser de la rouge fiancée. Oh ! cette face pâle et exsangue sous l'œil blanc du matin ! Et, une minute après, en face de ce cadavre sans tête, aux artères béantes, et qui roule dans le panier, on est pris d'un immense dégoût, en même temps qu'une immense miséricorde vous vient pour le coupable. Si, comme au jour du cirque, il suffisait de lever un doigt pour le sauver de la mort, aucun ne serait exécuté. Quelque atroce que soit son crime, en cette minute solennelle, il n'y aurait plus place que pour la pitié.

La corde ou l'électrocution pourraient remplacer le couperet. Ce serait moins répugnant et tout aussi efficace.



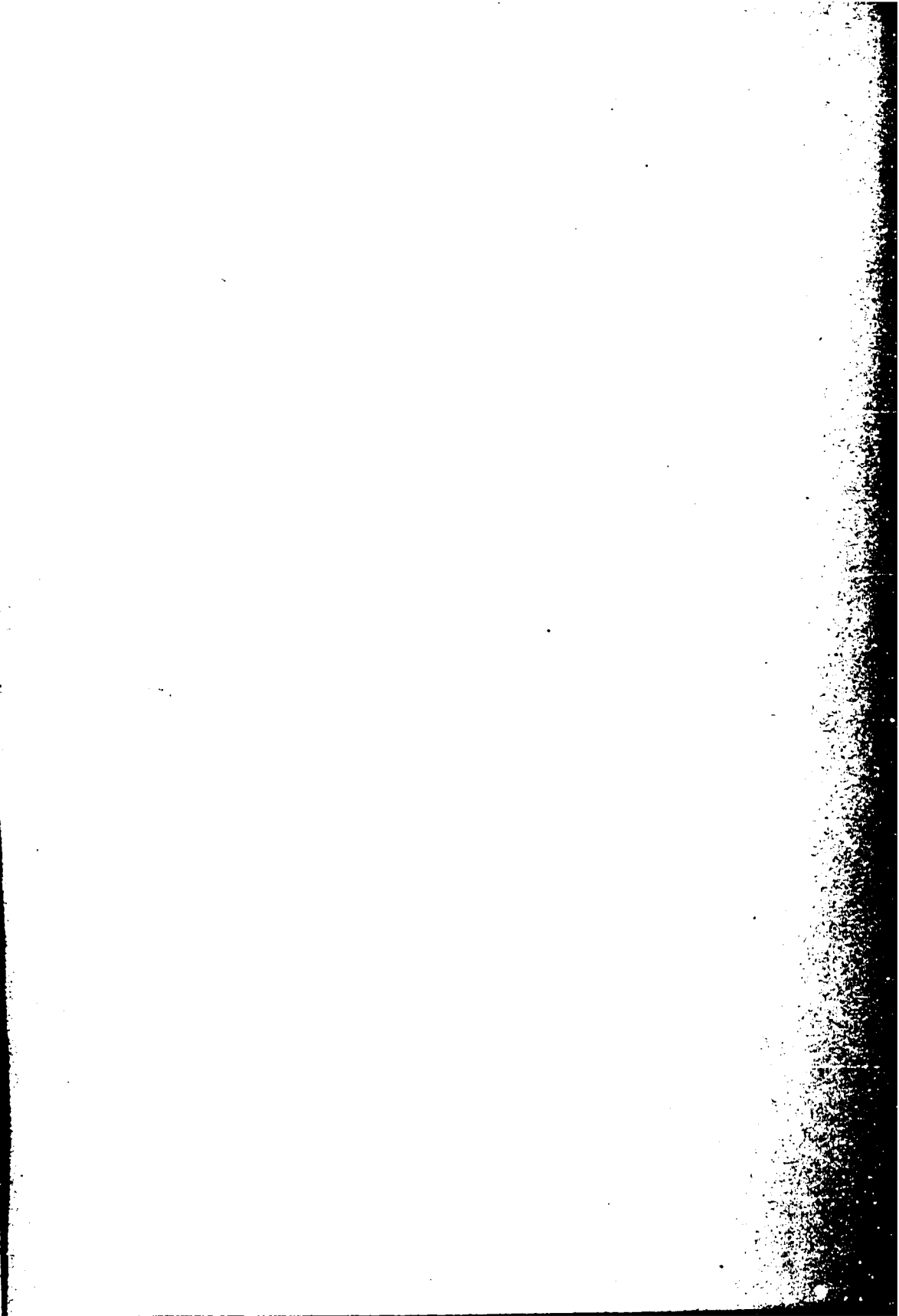


TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.

Préface du professeur Lacassagne.

CHAPITRE PREMIER. — CRIME ET CRIMINELS. 1

CHAPITRE II. — MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE DU CRIMINEL. 6

I. — Le crâne des criminels	6
II. — Le cerveau des criminels	9
III. — Physionomie des criminels	11
IV. — Le type criminel dans l'art	12
V. — Instabilité et variantes du type criminel	15
VI. — L'œil des criminels	19
VII. — Le criminel est-il beau ?	24
VIII. — La taille des criminels	25
IX. — Criminalité et virilisme	26
X. — Analgésie et disvulnérabilité des criminels	27
XI. — Genitalia et génitalité des criminels	30
XII. — Le type criminel n'existe pas	36

CHAPITRE III. — PSYCHOLOGIE DU CRIMINEL. 38

I. — L'intelligence des criminels	38
II. — Les facultés imaginatives des criminels	41
III. — Les facultés affectives des criminels	43
IV. — Les passions des criminels	44
V. — Érostratisme et vanité des criminels	46
VI. — La mythomanie et la simulation chez les criminels	54
VII. — Le courage des criminels	56
VIII. — La volonté chez les criminels	58
IX. — Le sens moral et le remords chez les criminels	63
X. — Religion et religiosité des criminels.. . . .	64
XI. — La langue des criminels	71
XII. — La littérature des criminels	81
XIII. — Aptitudes artistiques des criminels	98

XIV. — Le tatouage chez les criminels	109
XV. — Conclusion	122

CHAPITRE IV. — LES FACTEURS DE LA CRIMINALITÉ.

I. — Le milieu extérieur.	123
II. — Les professions.	125
III. — L'habitat.	126
IV. — La race.	126
V. — L'atavisme et l'hérédité.	129
VI. — L'alcoolisme	135
VII. — L'éducation.	139
VIII. — L'instruction	142
IX. — Le milieu social.	143
X. — L'imitation et la contagion.	148

CHAPITRE V. — DÉGÉNÉRESCENCE ET CRIMINALITÉ.

I. — Dégénérescences psychiques chez les criminels.	153
II. — Dégénérescences anatomiques et morphologiques des criminels.	157
III. — Dégénérescences physiologiques chez les criminels.	163
IV. — Les épilepsies criminelles.	165
V. — Hystérie et délinquance.	167
VI. — Crime et vésanies	171
VII. — Conclusion	172

CHAPITRE VI. — LES MANIFESTATIONS DE LA CRIMINALITÉ.

I. — Les mobiles	174
II. — L'accident, l'occasion et l'habitude	175
III. — Le vagabondage.	183
IV. — La folie morale.	190
V. — Le suicide.	200
VI. — Les associations criminelles.	202
VII. — La sexualité criminelle.	206
VIII. — Le duel.	210
IX. — Le crime politique.	215
X. — La prostitution équivalent du crime.	221

CHAPITRE VII. — RESPONSABILITÉ ET PÉNALITÉ.

I. — Légitimité de la répression	224
II. — Le choix de la peine.	238
III. — La peine de mort.	



Vigot Frères



Éditeurs



EXTRAIT

du

Catalogue général

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

*Tous les ouvrages portés sur le présent catalogue
sont expédiés franco de port
contre chèque mandat postal ou timbres-poste français*

PARIS

23, PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 23

1907

VIGOT FRÈRES, Éditeurs.

**PRÉCIS
D'ÉDUCATION PHYSIQUE
MODERNE**

PAR

Le D^r Émile LAURENT

Un volume in-16 **2 fr. 50**

L'importance de l'éducation physique ne fait de doute maintenant pour personne. L'auteur le démontre sans peine. Puis, se plaçant sur le terrain absolument pratique et utilitaire, il expose ce que doit être l'éducation physique.

Médecins, pédagogues, gens du monde, trouveront dans ce petit livre tous les renseignements désirables, et ce, sans théories et sans phrases : comment s'éduquent les sens de l'enfant, comment on les éveille, comment on les dirige, comment on les perfectionne, etc. Ce sont là des pages absolument neuves et d'une haute portée pédagogique et morale. On y trouvera aussi tout ce qu'il importe de savoir sur les exercices physiques, sur les meilleures méthodes de gymnastique, sur les exercices qu'il faut employer, sur les jeux, sur la gymnastique des petits enfants, sur la gymnastique des filles. Des chapitres sont consacrés au rôle des arts d'agrément (musique, chant, danse, dessin, etc.), du travail manuel dans l'éducation physique. Tous les sports sont succinctement étudiés, leurs avantages et leurs inconvénients mis en relief avec l'exposé des règles d'hygiène qu'ils comportent. Enfin, un chapitre particulièrement intéressant et d'une grande utilité pratique est consacré à la Médication par l'exercice : traitement des déviations de la colonne vertébrale, des troubles respiratoires et cardiaques, des tics, du bégaiement, des troubles de la vue et de l'audition, etc. Écrit sans prétention, sans phraséologie scientifique, ce manuel peut être lu et compris par tout le monde.

Envoi franco contre mandat postal

VIGOT FRÈRES, Éditeurs.

LA
RÉGÉNÉRATION DES FAMILLES

ET DES

RACES TARÉES

**PROPHYLAXIE ET HYGIÈNE THÉRAPEUTIQUE
DE L'HÉRÉDITÉ MORBIDE**

Par le D^r E. CONTET

Un volume in-16..... 2 fr. 50

Si, au lieu de comparer avec un esprit prévenu ce qui se passe chez un petit nombre de sujets appartenant à des générations voisines, on étudie impartialement la marche à travers les siècles de groupements considérables d'individus, il apparaît avec une réelle netteté qu'un sérieux correctif doit être apporté à la manière habituelle trop simpliste de concevoir la notion de dégénérescence. A côté de l'évolution défavorable, il faut en effet compter sur l'accoutumance, progressivement accrue et perfectionnée, à réagir aux causes nocives et à suffire amplement aux besoins spéciaux que comporte respectivement chaque époque.

Dans ces conditions, il ne saurait paraître chimérique, comme c'était le cas avec les conceptions vulgaires, de chercher à intervenir pour empêcher le retentissement des troubles de la santé d'un individu sur ses descendants, et assurer d'une manière générale la régénération des familles et races tarées. Etablir ces différents points et en tirer les déductions pratiques utiles, tel est l'objet de ce travail. Le D^r Contet a divisé son livre en deux parties à peu près égales : dans la première, il établit la valeur de la notion de régénération, c'est-à-dire la légitimité, la base et les conditions générales de la prophylaxie et de l'hygiène thérapeutique des troubles morbides résultant pour un individu des maladies de ses générateurs, et, dans la deuxième, quels sont les moyens qui permettent, selon lui, de parvenir à ce but avec le plus de chance de succès.

Envoi franco contre mandat postal

VIGOT FRÈRES, Éditeurs.

LES MÉTHODES
DE
RÉÉDUCATION EN THÉRAPEUTIQUE

Rééducation psychique
motrice, sensorielle et organique

Par le **D^r CONTET**

Un volume in-16..... 3 fr. 50

Parmi les acquisitions les plus intéressantes de la Science Moderne en matière de pathologie générale, vient en bonne place cette notion que les symptômes morbides n'ont en eux-mêmes rien de mystérieux et consistent, en somme, dans une simple perversion de phénomènes normaux, avec lesquels ils ne présentent guère que des différences de degré, de proportions, d'adaptation aux circonstances : or, nulle part, peut-être, cela n'est plus vrai, plus facile à vérifier et plus important pour la thérapeutique qu'en matière de pathologie nerveuse. — D'autre part, normalement, les grandes fonctions auxquelles préside le système nerveux sont éminemment perfectibles, toute l'éducation en fait foi, et, en outre, il est d'observation banale qu'elles peuvent, jusqu'à un certain point, se suppléer les unes les autres : dès lors y a-t-il quelque chose d'illogique à rêver la conception de méthodes éducatives spéciales propres à les développer quand elles sont insuffisantes, à les régulariser, à les harmoniser quand elles sont exubérantes ou disproportionnées au but à atteindre, que ces altérations soient originelles ou acquises? — Telle est l'idée directrice de l'ouvrage dans lequel le D^r Contet se propose de justifier d'abord, et surtout de vulgariser, sous une forme élémentaire, ces méthodes trop peu connues de la majorité des praticiens.

Successivement y sont passées en revue les méthodes de rééducation psychique, motrice, sensorielle et organique, c'est-à-dire les moyens de combattre rationnellement : l'hystérie, la neurasthénie et, d'une manière générale, tous les troubles dits psychasténiques, l'ataxie, les paralysies, les tics, l'aphasie, la surdité, le bégaiement, les troubles divers de la prononciation, les troubles de l'ouïe, certaines altérations de la respiration et de la circulation, les incontinenances diverses... Pour terminer, enfin, et constituant, comme le dit judicieusement l'auteur, la meilleure conclusion, la meilleure vue d'ensemble qu'il soit possible de donner d'un tel exposé, vient le traitement de l'idiotie, ce cas si complexe où tout est à faire !

Envoi franco contre mandat postal

VIGOT FRÈRES, Éditeurs.

L'HÉRÉDITÉ MORBIDE

PAR

Le D^r Paul RAYMOND

PROFESSEUR AGRÉGÉ
CHARGÉ DE COURS DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE
A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

Un volume in-8 écu..... 5 francs

Parmi les questions susceptibles de fixer l'attention, non seulement des médecins, mais aussi des philosophes, des sociologues et, d'une manière générale, de tous ceux qui s'intéressent à l'évolution de l'humanité, l'une des plus importantes est, sans contredit, celle de l'hérédité. Tout récemment encore, elle était tout à la fois mise à l'ordre du jour d'un congrès de médecine en Allemagne, présentée au public dans un roman et portée au théâtre; et il n'est pas de jour où elle ne se pose à l'aliéniste qui étudie la genèse d'un crime aussi bien qu'au juge chargé de le punir.

Plus on ira et plus considérable apparaîtra la part qu'il faut faire dans le déterminisme des actions humaines à ce grand facteur qu'est l'hérédité.

En ce qui se rapporte plus spécialement à la pathologie générale, c'est-à-dire à la production et à l'évolution de la maladie, l'hérédité occupe la première place, et c'est elle que l'auteur met en relief dans son livre sur l'hérédité morbide. Montrant que l'hérédité « est la grande porte par laquelle on entre dans la maladie », l'auteur étudie les conséquences de cette hérédité pathologique. Il montre ce que sont les enfants d'infectés ou d'intoxiqués, ces fils de tuberculeux, de syphilitiques, d'alcooliques, etc., et quelles générations d'anormaux, de névrosés, de dégénérés préparent les infections ou les intoxications parentales. Il étudie ces questions si obscures de l'hérédité des malformations, des maladies familiales, de même qu'il discute les recherches nouvelles sur les perturbations apportées à nos tissus, à nos humeurs, à toutes nos cellules par la tare héréditaire. Les problèmes de l'imprégnation de la consanguinité, celui de la prédominance d'action de l'un ou de l'autre facteur sur le produit, sont discutés, et des exemples nombreux sont rapportés comme pièces justificatives.

Ce livre, qui résume les acquisitions récentes de la clinique et de l'expérimentation sur cette vaste question de l'hérédité dans ses rapports avec les maladies, s'adresse aussi bien à l'étudiant qu'au médecin praticien et au grand public qui s'intéresse aux secrets de la biologie.

Envoi franco contre mandat postal

VIGOT FRÈRES, Éditeurs.

INTRODUCTION

A LA

PSYCHIATRIE CLINIQUE

Par le D^r Emil KRÆPELIN

PROFESSEUR DE PSYCHIATRIE A L'UNIVERSITÉ DE MUNICH

TRADUITE SUR LA SECONDE ÉDITION ALLEMANDE

Par les Docteurs Albert DEVAUX et Prosper MERKLEN

Préface de M. le D^r DUPRÉ

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris
Médecin de l'Infirmerie spéciale du Dépôt

Un volume in-8 raisin..... 12 francs

Les leçons cliniques du professeur Kræpelin s'adressent surtout aux étudiants et aux médecins praticiens. Éliminant les discussions théoriques, l'auteur expose les faits courants de la clinique journalière. Pour chaque affection, il choisit plusieurs exemples caractéristiques et les présente à différentes périodes de leur évolution. Il indique les particularités qui les individualisent; il montre sur quels signes cardinaux baser le diagnostic. Plusieurs chapitres sont consacrés à la démence précoce, et de nombreux faits, décrits de façon magistrale, illustrent nettement cette entité que Kræpelin a isolée et détachée du cadre de la folie des dégénérés.

De même étudie-t-il la démence sénile, la folie maniaque-dépressive pour les interpréter dans un sens tout à fait original.

Les traducteurs se sont attachés à rendre scrupuleusement l'idée de l'auteur, et ils ont réussi à exprimer phrase par phrase la pensée de Kræpelin, tout en imprimant à leur style une tournure française des plus élégantes. Ajoutons que le D^r Dupré, professeur agrégé, a écrit pour cet ouvrage une préface qui, à elle seule, constitue une lecture des plus instructives, et qu'il y commente avec une haute érudition et un jugement aussi sûr que personnel l'orientation de la psychiatrie dans ces dernières années.

Tous les médecins qui s'occupent d'aliénation voudront avoir entre les mains le livre du maître qui a créé des conceptions dont l'influence est si grande sur la pathologie mentale actuelle; quant aux autres, ils y apprendront comment un analyste pénétrant sait fouiller l'intensité des phénomènes morbides, et ils verront que la psychiatrie trouve ses origines dans le sein de la biologie, dont elle est une des branches les plus riches et les plus intéressantes.

Envoi franco contre mandat postal

VIGOT FRÈRES, Éditeurs.

TRAITÉ DES VARIATIONS DES OS DE LA FACE DE L'HOMME

ET DE LEUR SIGNIFICATION
Au point de vue de l'anthropologie zoologique

Par le D^r A.-F. LE DOUBLE

Professeur d'anatomie à l'École de Médecine de Tours
Membre correspondant de l'Académie de Médecine
Lauriat de l'Institut (Académie des Sciences)
Ancien Vice-Président de l'Association des Anatomistes

Un volume in-8 raisin, avec 180 figures et une planche : 25 francs

Le *Traité des variations des os de la face de l'homme* ne le cède en rien, ni comme originalité ni comme documentation, aux autres ouvrages du même auteur. L'idée constante qui y domine et qui lui donne une forte unité, c'est que les variations des os de la face, aussi bien dans l'espèce humaine que dans les espèces animales, dépendent principalement, sinon exclusivement, du nombre et du volume des dents, c'est-à-dire du genre de vie de l'être vivant, de ses fonctions masticatoires.

De même que, contrairement à Virchow et à son école, Le Double a avancé, dans son *Traité des variations des os du crâne de l'homme*, que c'est l'augmentation de volume progressif du cerveau et principalement celle des lobes frontaux qui détermine la plupart des changements de configuration du crâne, et non la soudure précoce des sutures crâniennes qui cause l'atrophie du cerveau; qu'il est, par suite, impossible, quoi qu'en aient dit certains chirurgiens, de faire un homme intelligent d'un imbecile, en pratiquant la craniectomie pour permettre au cerveau de se développer; de même, dans son *Traité des variations des os de la face*, il soutient, en opposition formelle avec Cuvier et ses élèves, qu'il n'y a aucune relation de cause à effet entre l'importance des organes des sens; et la conformation de la face et, en opposition formelle également avec l'école anthropologique dont Magilot fut le représentant le plus ardent et le plus autorisé, que l'avancée des mâchoires, les mâchoires en museau, le prognathisme en un mot, n'est pas la cause, mais l'effet du plus grand développement des dents.

Parmi les arguments aussi nombreux que convaincants que l'auteur apporte à l'appui de cette opinion, nous ne citerons que les suivants: le fœtus des *Anthropoides* et le fœtus humain n'ont pas, avant la poussée des dents, les maxillaires plus proéminents l'un que l'autre. Ce n'est qu'après la sortie des dents de la seconde dentition que les mandibules commencent à devenir plus saillantes en avant chez les nègres que chez les blancs. Ce sont les races les plus inférieures, les Australiens, les Tasmaniens, les Néo-Calédoniens, les races préhistoriques, dont le nombre des dents dépasse parfois celui des dents des Européens, dont les dents sont toujours plus grosses que celles des Européens et dont les incisives ont, sur certains crânes, une racine bifide comme celles des animaux qui ont la face la plus bestiale. Les peuples les plus orthognathes, autrement dit ceux dont les mâchoires proéminent le moins, sont ceux qui ont les dents les plus petites, les Basques par exemple. Ce sont les dents qui président à la formation et à la direction des alvéoles dont la réunion constitue les apophyses alvéolaires des maxillaires supérieurs et inférieurs; ces apophyses naissent avec les dents et disparaissent avec elles, n'existent pas d'ordinaire chez le fœtus humain à terme, et disparaissent généralement chez les gens d'un âge avancé. Les modifications des apophyses alvéolaires, qui dépendent de celles des dents, entraînent celles des os auxquels elles se soudent, et les modifications de ceux-ci celles des autres os de la face avec lesquels ils sont articulés et des muscles faciaux.

Nous nous en tiendrons à ces aperçus courts et rapides de la dernière œuvre de l'anatomiste tourangeau; ils suffisent pour donner une idée de la thèse si personnelle défendue par le professeur d'anatomie de l'École de médecine de Tours, pour expliquer la genèse des vices de conformation des os faciaux humains.

Envoi franco contre mandat postal

VIGOT FRÈRES, Éditeurs.

TRAITÉ DES VARIATIONS
DES OS DU CRANE DE L'HOMME

ET DE LEUR SIGNIFICATION
Au point de vue de l'anthropologie zoologique

Par le D^r A.-F. LE DOUBLE

Professeur d'anatomie à l'École de Médecine de Tours

Membre correspondant de l'Académie de Médecine

Lauréat de l'Institut (Académie des Sciences)

Ancien Vice-Président de l'Association des Anatomistes

Avec préface de M. le Professeur EDMOND PERRIER, membre de l'Institut

Un volume in-8 raisin, avec 118 figures..... 20 francs

Dès le début de sa carrière scientifique, rejetant loin de lui l'idée courante que les dispositions anatomiques qui s'écartent de l'habitude sont des jeux du hasard sans signification, l'auteur les considère, au contraire, comme de simples variations que peuvent expliquer : l'anatomie comparée, l'embryologie, la physiologie, la pathologie, etc.

Les variations musculaires l'intéressent d'abord, et c'est dans les *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris* (1879), puis dans le *Dictionnaire de Dechambre* (1880), etc., qu'il publie le résultat de ses recherches, de beaucoup les premières en date et qui ont été le point de départ de maintes autres tant en France qu'à l'étranger.

Après vingt années d'efforts, de dissections répétées, il fit paraître, il y a quelques années, son *Traité complet des variations musculaires* chez l'homme, qui est devenu classique dans tous les pays et dont les conclusions ont été confirmées un peu partout. Nombre de muscles et de faisceaux musculaires aberrants nouveaux qui y sont décrits ont été retrouvés depuis, soit dans l'espèce humaine, soit dans les espèces animales, par MM. Macalister, Morestin, Bertram Windle, Lesbre, etc., et la classification des variations musculaires en *variations réversives*, *variations progressives* — pour lesquelles l'auteur a eu tant à combattre — et *variations-monstruosités*, ne prête plus à discussion.

Les lecteurs pourront se rendre compte, par le simple examen des planches mises en regard, de la signification précise de ces variations morphologiques jugées jadis des caprices de la nature, et que M. Le Double a classées d'après diverses causes.

Cette classification, si elle n'est pas définitive, comme le dit l'auteur, est la seule aujourd'hui en harmonie avec l'état actuel de nos connaissances.

Elle marque un grand progrès dans la compréhension de la morphologie en anatomie.

L'auteur ne s'est pas borné à étudier les variations de l'organisme humain, à les classer, à en déterminer la signification ; il a montré quelle importance la connaissance de ces variations a pour le médecin et le chirurgien. A l'heure actuelle, la prédisposition des organes mal conformés aux maladies découvertes par lui est admise par tous les médecins et les chirurgiens et connue en pathologie générale sous le nom de *LOI DE LE DOUBLE*.

Envoi franco contre mandat postal

VIGOT FRÈRES, Éditeurs.

BIBLIOTHÈQUE ANTHROPOLOGIQUE

PUBLIÉE

Sous la direction de MM. Mathias DUVAL, Georges HERVÉ,
André LEFEVRE, Charles LETOURNEAU, Gabriel de MOR-
TILLET, Philippe SALMON, Henri THULIÉ, membres de la
Société d'Anthropologie de Paris.

*Chaque ouvrage forme un beau volume in-8 carré
de 600 à 800 pages.*

- I. — THULIÉ (H.). **La femme. Essai de sociologie physiologique.** Ce qu'elle a été, ce qu'elle est. Les théories. Ce qu'elle doit être. 1 vol. in-8, avec 7 fig. 7 fr. 50
- II. — DUVAL (M.). **Le darwinisme.** 1 vol. in-8, avec 7 fig. 10 fr.
- III. — LETOURNEAU (Ch.). **L'évolution de la morale, 2^e édition.** 1 vol. in-8. 7 fr. 50
- IV. — HOVELACQUE (A.) et G. HERVÉ. **Précis d'anthropologie.** 1 vol. in-8, avec 20 fig. 10 fr.
- V. — VINSON (J.). **Les religions actuelles; leurs doctrines leur évolution, leur histoire. Peuples sans religion. Fétichisme. Brahmanisme. Bouddhisme. Parsisme. Judaïsme. Mahométisme. Christianisme. Sectes extravagantes.** 1 vol. in-8. 9 fr.
- VI. — LETOURNEAU (Ch.). **L'Évolution du mariage et, de la famille. 2^e édition.** 1 vol. in-8. (Epuisé)
- VII. — LACOMBE (P.). **La famille dans la société romaine, étude de moralité comparée.** 1 vol. in-8. 7 fr.
- VIII. — LETOURNEAU (Ch.). **L'Évolution de la propriété,** 1 vol. in-8. 8 fr.
- IX. — HOVELACQUE (A.). **Les nègres de l'Afrique sus-équatoriale (Sénégal, Guinée, Soudan, Haut-Nil).** 1 vol. in-8, avec 33 fig. 8 fr.
- X. — BORDIER (A.) **Pathologie comparée de l'homme et des êtres organisés,** 1 vol. in-8. 8 fr.
- XI. — LETOURNEAU (Ch.). **L'Évolution politique dans les diverses races humaines.** 1 vol. in-8. 9 fr.
- XII. — MORTILLET (G. DE). **Origines de la chasse, de la pêche, et de l'agriculture, 1^{re} partie: Chasse, pêche et domestication,** 1 vol. in-8, 148 fig. par A. de Mortillet. 9 fr.
- XIII. — DUMONT (Arsène) **Dépopulation et civilisation, étude démographique,** 1 vol. in-8. 8 fr.
- XIV. — LETOURNEAU (Ch.). **L'Évolution juridique dans les diverses races humaines,** 1 vol. in-8. 9 fr.
- XV. — LETOURNEAU (Ch.). **L'Évolution littéraire dans les diverses races humaines.** 1 vol. in-8. 9 fr.
- XVI. — LETOURNEAU (Ch.). **La Guerre dans les diverses races humaines.** 1 vol. in-8. 9 fr.
- XVII. — LETOURNEAU (Ch.). **L'Évolution de l'esclavage dans les diverses races humaines.** 1 vol. in-8. 9 fr.
- XVIII. — LETOURNEAU (Ch.). **L'Évolution du commerce dans les diverses races humaines.** 1 vol. in-8. 9 fr.
- XIX. — LETOURNEAU (Ch.). **L'Évolution de l'éducation dans les diverses races humaines.** 1 vol. in-8. 9 fr.
- XX. — LETOURNEAU. **L'Évolution religieuse dans les diverses races humaines.** 1 vol. in-8, 2^e édition. 9 fr.

Envoi franco contre mandat postal

BIBLIOTHÈQUE
DES
PERVERSIONS SEXUELLES

PSYCHOLOGIE — PHYSIOLOGIE — PATHOLOGIE — THÉRAPEUTIQUE

- I. — HAMMOND. L'impuissance sexuelle chez l'homme et la femme, 3^e édition. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50
- II. — LANGLEBERT. La syphilis dans ses rapports avec le mariage, 2^e édition. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50
- III. — MARTINEAU. Leçons sur les déformations vulvaires et anales produites par la masturbation, le saphisme, la déformation et la sodomie, 2^e édition, revue et augmentée, avec 4 planches lith. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50
- IV. — MARTINEAU. La prostitution clandestine, 2^e édition. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50
- V. — MARTINEAU. Leçons cliniques sur la blennorrhagie chez la femme. 1 vol. in-18 jésus avec 4 fig. 3 fr. 50
- VI. — POUILLET. Étude médico-psychologique de l'onanisme chez l'homme, 3^e édition. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50
- VII. — POUILLET. Étude médico-philosophique sur les formes, les causes, les signes, les conséquences et le traitement de l'onanisme chez la femme, 7^e édition, 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50
- VIII. — POUILLET. Des écoulements blennorrhagiques contagieux, aigus et chroniques de l'homme et de la femme, par l'urèthre, la vulve, le vagin et le rectum, 2^e édition. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50
- IX. — SYLVIUS. Vie, génération, stérilité. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50
- X. — LAURENT et Paul NAGOUR. L'occultisme et l'amour, in-18 jésus. 3 fr. 50
- XI. — LAURENT. Le sadisme et le masochisme. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50
- XII. — LAURENT. Les fétichistes et érotomanes. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE ÉVOLUTIONNISTE

- Tome I^{er}. — A. RUSSEL WALLACE. Le darwinisme, exposé de la théorie de la sélection naturelle avec quelques-unes de ses applications, traduit de l'anglais par H. de Varigny. 1 vol. in-18 cart. toile. 9 fr. »
- Tome II. — W.-P. BALL. Hérité et exercice. Les effets de l'usage et de la désuétude sont-ils héréditaires? Examen des opinions de Darwin et de Spencer. Traduit de l'anglais par H. de Varigny, avec appendice par H.-F. Csborn. 1 vol. in-18, cart. toile. 3 fr. 50
- Tome III. — P. GEDDES et A. THOMSON. L'évolution du sexe, traduit de l'anglais par H. de Varigny. 1 vol. in-18, avec 97 fig., cart. toile. 7 fr. »
- Tome IV. — A. SABBATIER. Essai sur la vie et la mort. 1 vol. in-18, cart. toile. 6 fr. »
- Tome V. — TAYLOR. L'origine des Aryens et l'homme préhistorique, exposé de l'ethnologie et de la civilisation préhistorique de l'Europe, traduit de l'anglais par H. de Varigny. 1 vol. in-18, avec 40 fig., cart. toile. 6 fr. »

